



■ Dans « aden » :  
tout le cinéma  
et une sélection  
de sorties  
Demandez notre supplément

## Corse : duel au sommet

■ Le gouvernement a présenté son projet de loi

■ Jacques Chirac critique une réforme qu'il qualifie de « combine »

■ Lionel Jospin assure qu'« il n'est de l'intérêt de personne de compromettre » sa démarche

■ Paul Giacobbi s'en prend vivement au chef de l'Etat

Lire page 6 et 7

## Kurdes : qui sont-ils ? que fuient-ils ?

- Les quelque 900 naufragés de l'« East-Sea » sont désormais libres de leurs mouvements
- Le gouvernement leur a accordé le statut de demandeurs d'asile
- De confession yazidie, la majorité d'entre eux viennent du Kurdistan irakien
- Ils racontent les persécutions de Bagdad

LES QUELQUE 900 Kurdes naufragés de l'« East-Sea » sont libres de leurs mouvements depuis la soirée du mardi 20 février. Le ministère de l'intérieur a décidé de leur reconnaître le statut de demandeurs d'asile et de délivrer à chacun d'entre eux un sauf-conduit valant autorisation d'entrée sur le territoire. Il reviendra ensuite à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) de leur octroyer ou non l'asile « à l'issue d'un examen individuel approfondi ».

Le gouvernement est donc revenu sur sa position initiale, qui prévoyait le maintien de l'ensemble des exilés en zone d'attente durant l'examen au cas par cas de leur situation. Il a ainsi satisfait l'attente des associations humanitaires, qui ne manquaient pas d'arguments juridiques pour faire annuler les procédures en cours. Le ministère de l'intérieur justifie son revirement par le fait qu'« après un examen des comptes-rendus d'audition des personnes arrivées à bord de l'East-Sea et sollicitant l'asi-



le, il est constaté que la très grande majorité des demandes formulées ne sont pas apparues manifestement infondées ». Seul le cas particulier de six Libanais d'origine palestinienne fait l'objet d'un « complément d'instruction ».

Qui sont ces naufragés ? Que fuiaient-ils ? Notre enquête confirme que, pour la grande majorité d'entre eux, ils proviennent de la même région du Kurdistan irakien. Issus pour l'essentiel de trois villages proches de Mossoul, ils ont décidé collectivement de vendre leurs biens. Ils fuient les persécutions liées à la politique d'arabisation, menée par Bagdad, de cette région pétrolière ainsi que la situation créée par l'embargo international contre l'Irak. De plus, ils appartiennent à la confession yazidie, plus vieille religion du peuple kurde, dont les adeptes ont longtemps été stigmatisés par les musulmans sunnites.

Lire pages 8 et 9, notre éditorial page 16 et la chronique page 32



## 300 ŒUVRES ÉROTIQUES EXPOSÉES Picasso, l'art et le sexe

Des érections, des fellations, des vulves et des anus : l'exposition de trois cents croquis, dessins et peintures de Picasso présentés jusqu'au 20 mai au Jeu de Paume va droit au sexe, sans fioritures ni censure. Elle ne cache rien du lien intime qui unissait son art et sa passion de la sexualité. Ces dessins qui montrent tout - ce qu'on n'avait pas cru bon de faire jusqu'alors - passeront pour pornographiques. Ils dérangeront parfois. Mais, surtout, ils épateront par tant de vitalité.

p. 27

## Municipales : Toulouse la métisse

ENTRE les enfants des réfugiés espagnols et les cadres qui participent à l'aventure d'Airbus, Toulouse fait figure de melting-pot européen à l'occitane. Mais, paradoxalement, l'Europe est largement absente de la campagne. Ce sont les fils d'immigrés non européens qui portent le flambeau de la reconnaissance des droits politiques des étrangers. La liste des Motivé-e-s représente, elle aussi, le melting pot toulousain en mêlant des jeunes de familles d'origines kabyles, espagnoles ou françaises. Philippe Douste-Blazy fait toujours figure de favori pour succéder à un autre UDF, Dominique Baudis.

Lire pages 12 et 13

www.lemonde.fr/municipales

## Robert Philip Hanssen, la taupe du KGB, trop bien formé par le FBI

NEW YORK

de notre correspondant

« Cher M. Tchekachine. Bientôt j'enverrai une boîte de documents à [votre collaborateur] M. Viktor Degtyar. Ils émanent de quelques-uns des projets les plus sensibles et les plus protégés de la communauté américaine du renseignement. (...) Je pense qu'ils justifient amplement un paiement de 100 000 dollars à mon endroit. » Ainsi commence, par cette offre de services adressée le 1<sup>er</sup> octobre 1985 au responsable du KGB à l'ambassade d'URSS à Washington, Viktor Tchekachine, la longue collaboration de Robert Philip Hanssen, agent du FBI et expert du contre-espionnage, avec les services secrets soviétiques, puis russes. Cette trahison de plus de quinze ans a pris fin dimanche 18 février devant un petit pont de bois, dans un parc de Virginie, près de Washington, que Hanssen et ses employeurs russes utilisaient comme boîte aux lettres : cette fois-ci, le FBI était au courant et a arrêté sa « taupe » en flagrant délit, au moment où elle déposait sous le pont un paquet de documents ultra-secrets. Robert Hanssen, « Bob » pour ses voisins, évidemment stupéfaits, a été inculpé mardi

d'espionnage et de quelques autres délits qui pourraient lui valoir, s'il en est jugé coupable, la peine de mort.

Cet homme de cinquante-six ans, père de six enfants et paroissien assidu de l'église catholique de sa petite ville de banlieue, est accusé d'avoir infligé des dégâts « exceptionnellement graves » à la sécurité de son pays en transmettant aux Russes quelque 6 000 pages de documents secrets, en leur livrant les noms d'agents doubles (dont deux ont été exécutés à Moscou depuis) et en leur fournissant les techniques opérationnelles des services de renseignement américains, le tout pour près de 1,5 million de dollars - une partie en liquide, une partie en diamants, une partie sur un compte en banque à Moscou.

Comment a-t-il pu trahir si longtemps sans éveiller les soupçons ? En étant, tout simplement, un remarquable professionnel. Ancien policier de Chicago entré au FBI il y a vingt-cinq ans, Robert Hanssen a gravi les échelons du contre-espionnage jusqu'à devenir un expert des opérations soviétiques, puis le chef de l'unité des menaces pour la sécurité nationale de la

division renseignement du FBI. Ces cinq dernières années, Hanssen était le représentant du FBI au département d'Etat, chargé de la sécurité des ambassades américaines. Livide mais presque admiratif devant l'expertise de sa taupe, Louis Freeh, le directeur du FBI, a énuméré mardi devant la presse les mesures qu'avait prises Hanssen pour se protéger : « Il ne menait pas de train de vie ostentatoire, refusait les voyages à l'étranger, n'a jamais rencontré ses contacts russes face-à-face. Il ne leur a jamais permis de savoir son nom ni même où il travaillait : le FBI a appris son identité bien avant les Russes. Les Russes, eux, la découvrent aujourd'hui. »

Ce n'est qu'en décembre dernier que le FBI a été mis sur la piste de Robert Hanssen, grâce à des documents émanant du KGB. Ce qui explique sans doute cette question d'un journaliste, mardi, à Louis Freeh : « Sans vouloir vous manquer de respect, comment pouvez-vous qualifier d'énorme succès l'arrestation de Robert Hanssen, alors qu'il a pu travailler pour les Russes en votre sein pendant si longtemps sans être inquiété ? »

Sylvie Kauffmann



## AGROALIMENTAIRE La filière du bien-manger

### 2. Heureux bouchers de Charolles

Le Monde poursuit son exploration de l'élevage de qualité à Charolles, Charolais, le pays où les bouchers ignorent la crise. Jean-Paul Courtois, artisan de la belle viande, choisit ses bêtes sur pied et les suit de la ferme à l'assiette. Les clients n'ont jamais été aussi nombreux.

p. 14

## PSA et Renault à plein régime



JEAN-MARTIN FOLZ

RECORDS de ventes, bénéfiques en forte hausse, usines tournant à plein régime, Renault et PSA Peugeot-Citroën sont regardés avec envie par leurs concurrents. Analyse, avec Jean-Martin Folz, président du directoire de PSA, de deux succès qui reposent sur des stratégies pourtant opposées.

Lire page 17

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 200 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$ ; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 222 - 7,50 F



Offre spéciale jusqu'au 28 février 2001  
**REPRISE 35.000 F\***  
pour l'achat d'une Citroën récente XM.



**25.000 F\*** pour l'achat d'une Citroën récente Xantia ou Evasion.  
**10.000 F\*** pour l'achat d'une Citroën récente Xsara.

**8.000 F\***

pour l'achat d'une Citroën récente Saxo ou Berlingo.

Reprise minimum de votre véhicule, quels que soient l'état, la marque et beaucoup plus si son état le justifie.

**CITROËN FÉLIX FAURE, moi j'aime**  
Fournisseur officiel en bonnes affaires

Paris 15 <sup>e</sup>	10, Place Etienne Pernet	01 53 68 15 15
Paris 14 <sup>e</sup>	50, boulevard Jourdan	01 45 89 47 47
Coignères (78)	74, RN 10	01 30 66 37 27
Bezons (95)	30, rue E. Zola	01 39 61 05 42
Thiais (94)	273, av. de Fontainebleau - RN7	01 46 86 41 23
Limay (78)	266, rte de la Noué-Port Autonome	01 34 78 73 48
Nantes (44)	7, bd des Martyrs Nantais - Ile Beaulieu	02 40 89 21 21
Corbas (69)	ZI Corbas Mont-Martin, rue M. Mérieux	04 78 20 67 77
Vitrolles (13)	Av. Joseph Cugnot - Zac des Cadesteaux	04 42 78 77 37

\*Offre non cumulable avec d'autres promotions, réservée aux particuliers, dans la limite des stocks disponibles.

## POINT DE VUE

## La diplomatie au service de la démocratie

par Hubert Védrine

UNE des tâches majeures de notre politique étrangère, et l'opinion a raison d'y insister, est de contribuer au renforcement de la démocratie dans le monde. Là où elle existe, la démocratie s'est construite, par étapes successives, souvent difficiles ; elle a été marquée par des avancées et des reculs ; elle a marché de pair avec des transformations générales - économiques, sociales et culturelles ; elle a résulté d'un progrès général, d'un processus, la démocratisation, qu'elle a à son tour stimulé, et presque jamais d'une conversion imposée de l'extérieur ou d'une métamorphose instantanée. Et même dans nos pays, la démocratie peut être perfectionnée, tant le processus démocratique est par nature inachevé. Comment alors contribuer à ce processus ? Car raisonner en termes de processus ne veut pas dire se résigner au statu quo, c'est être actif. C'est pourquoi la politique étrangère française ne se contente pas de prendre position pour la démocratie, mais agit pour alimenter la dynamique

de démocratisation dans le monde. Au fond, qu'est-ce que la démocratie ? D'un point de vue politique, c'est l'adhésion à des principes - comme la faculté de choisir librement des représentants, la liberté d'expression ou la liberté d'association. C'est aussi un certain nombre d'institutions - les pouvoirs publics et leurs composantes : administration, police, tribunaux - qui garantissent la mise en œuvre de ces principes et leur respect. C'est encore la protection contre l'arbitraire, l'injustice et l'oppression, politiques, sociales ou économiques. Ainsi est-il illusoire d'espérer que la démocratisation puisse progresser dans des pays où règne l'insécurité. Or, il y a aujourd'hui plus de trente conflits ouverts dans le monde. Même hors des situations de guerre, les zones de non-droit sont nombreuses.

Lire la suite page 15 et nos informations page 2

Hubert Védrine est ministre des affaires étrangères.



## LA PERLE DE L'AFRIQUE DU SUD Cap sur Le Cap

Un site majestueux, avec le cap de Bonne-Espérance (photo) pour fleuron, la montagne de la Table pour curiosité et l'Interland, l'arrière-pays, comme récompense. Et puis, la ville, Le Cap, ni véritablement africaine, ni vraiment sud-africaine, ni authentiquement anglo-saxonne. Découverte d'une capitale discrète qui se tourne vers son front de mer et joue la carte du tourisme.

p. 24 et 25

International.....	2	Tableau de bord.....	20
France.....	6	Aujourd'hui.....	23
Société.....	8	Météorologie-Jeux.....	26
Carnet.....	11	Culture.....	27
Régions.....	12	Guide culturel.....	29
Horizons.....	14	Kiosque.....	30
Entreprises.....	17	Abonnements.....	30
Communication.....	19	Radio-Télévision.....	31

**IRAK** La Grande-Bretagne et les Etats-Unis se préparent à discuter du régime des sanctions imposées à Bagdad depuis onze ans, de manière à en réduire les conséquences négati-

ves sur la population sans desserrer l'étau imposé au régime du président Saddam Hussein. ● A PARIS, on reste toutefois dubitatif quant aux résultats concrets de ces déclara-

tions d'intention. ● LE PENTAGONE accuse les Chinois de contribuer à rénover la défense antiaérienne irakienne, notamment en enterrant un réseau de fibres optiques qui rend

sa destruction plus aléatoire. Washington soupçonne aussi l'Irak de relancer la fabrication d'armes de destruction massive. ● AUCUNE RÉSOLUTION des Nations unies

n'autorise les bombardements auxquels se livrent les avions américains et britanniques depuis fin décembre 1998 et dont les derniers en date ont eu lieu vendredi 16 février.

## Les bombardements contre Bagdad mettent les Européens mal à l'aise

Tony Blair doit se rendre vendredi aux Etats-Unis. Londres affirme vouloir discuter avec Washington d'une modification du régime des sanctions contre Saddam Hussein. Mais les dirigeants français sont sceptiques quant à la portée de ces intentions

LA GRANDE-BRETAGNE va discuter avec la nouvelle administration américaine d'une révision du régime des sanctions imposées à l'Irak, a fait savoir, mardi 20 février, le Foreign Office. Cette question devrait figurer en bonne place dans les entretiens que le premier ministre Tony Blair aura le 23 février à Camp David (Maryland) avec George W. Bush, a indiqué un représentant du Foreign Office, en affirmant que Londres poursuivait deux buts : « Minimiser l'impact humanitaire sur la population irakienne et empêcher au maximum Saddam Hussein de faire la guerre à son peuple, à la région et au-delà. »

A Paris, on se montrait toutefois assez dubitatif, mardi, sur la portée de ces déclarations d'intention. La modification du régime des sanctions avait été évoquée la semaine dernière à l'ONU par le nouveau secrétaire d'Etat américain, Colin Powell. Mais trois jours plus tard, Américains et Britanniques lançaient des raids contre les faubourgs de Bagdad, suscitant une nouvelle vague d'hostilité dans le monde arabe,

un malaise manifeste en Europe et les critiques ouvertes de la France exprimées par le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine. Celui-ci s'entretiendra de la question irakienne avec son homologue américain le 27 février, en marge d'une réunion de l'OTAN à Bruxelles.

### « SYSTÈME CONTRE-PRODUCTIF »

Les dirigeants français ne cessent depuis des mois de réclamer une révision de la politique anglo-américaine à l'égard de l'Irak, qui est actuellement « le système le plus contre-productif qui soit » : il n'y a plus d'inspection sur place garantissant contre un réarmement ; les sanctions économiques continuent de peser sur la population ; il n'y a pas de contrôle de l'usage de l'argent qui entre en Irak grâce aux ventes limitées de pétrole ; le régime des sanctions, de plus en plus contesté internationalement, s'érode, etc.

Dans ce contexte, on est plus que sceptique à Paris quant à l'interprétation selon laquelle les derniers raids anglo-américains seraient une démonstration d'in-

flexibilité visant à préparer un changement de politique pour qu'il n'apparaisse pas comme une reculade. « Quel est l'effet politique de ces frappes ? », demande un diplomate français, sous-entendant qu'elles ne font que renforcer Saddam Hussein et ne l'incitent guère à la coopération qu'attend de lui l'ONU ; « Comme les précédents, ces raids ne servent à rien, qu'à aggraver les choses », dit un membre de l'entourage du président de la République.

### DISSONANCES TRAVAILLISTES

Même si le malaise est patent en Europe devant une politique que les opinions ne comprennent plus, on doute aussi à Paris que les dirigeants européens soient prêts à réclamer avec force une inflexion de Washington, et on est sans illusion sur les dispositions actuelles de Tony Blair : « Il est dans une phase où il a plus que jamais besoin de démontrer que la "relation spéciale" entre Londres et Washington existe toujours. »

Des divergences sont certes apparues ces derniers temps au sein de la majorité travailliste sur

le sens et l'avenir de cette « special relationship ». En témoignent notamment les commentaires opposés de deux journaux de tendance travailliste à propos des raids contre l'Irak : pour le quotidien *The Guardian*, « être un copain spécial de M. Bush est une bonne chose, mais pas à n'importe quel prix. Ce président est dangereux » ; en revanche, le *Financial Times* estime que « la politique actuelle [de limitation des capacités militaires de l'Irak] doit rester en place ». Le premier ministre Tony Blair ne semble pas, pour sa part, soucieux de marquer ses distances avec le successeur de Bill Clinton, mais au contraire de relancer la « relation privilégiée » avec Washington.

Le porte-parole de Downing Street a expliqué que l'objectif de la visite de Tony Blair aux Etats-Unis, la première d'un chef de gouvernement de l'Europe des Quinze depuis l'élection du président américain, est « d'établir une relation personnelle de confiance qui permette de parler vrai, de résoudre les problèmes avec pragmatisme, et de faire face côte-à-côte aux

*Milosevic et aux Saddam Hussein de ce monde* ». M. Blair n'a cessé de donner des gages au nouveau locataire de la Maison Blanche : réserves envers la future force de réaction rapide européenne, absence de critiques du projet américain de bouclier anti-missile et participation de la Royal Air Force aux derniers bombardements contre l'Irak. Par ailleurs, Tony Blair s'efforce d'occulter les liens très étroits qu'il entretenait avec Bill Clinton, parrain de la « troisième voie » économique travailliste.

### DES ALLIÉS STABLES

A l'évidence, Londres redoute de se voir marginaliser par une équipe républicaine peu intéressée par les affaires européennes. Le Royaume-Uni craint de faire les frais d'un rééquilibrage de la politique européenne de Washington au profit de l'Allemagne, comme ce fut le cas sous l'administration de George Bush Senior, entre 1988 et 1992.

Le premier ministre britannique, bien qu'europhile dans l'âme, doit compter à l'intérieur de son

gouvernement avec un lobby pro-américain, mené par le puissant chancelier de l'Echiquier, Gordon Brown, chef de file du camp anti-euro. Un rapprochement transatlantique permet également rappeler aux partenaires européens membres de la zone euro que le Royaume-Uni, malgré sa non-participation à la monnaie unique, est un pays qui compte sur le plan diplomatique et militaire.

A l'approche des élections générales qui devraient se tenir en avril-mai, une telle posture pro-américaine ne peut que profiter au parti travailliste. Les frappes contre l'Irak projettent l'image d'un politicien qui poigne qui n'est pas sans rappeler celle de M<sup>me</sup> Thatcher à son heure de gloire. Enfin, tous les sondages montrent que dans l'actuelle atmosphère de défiance envers l'Union européenne, le public demeure persuadé qu'à l'heure du danger, les Américains sont les alliés les plus stables et les plus solides de la Couronne.

Marc Roche et Claire Tréan

### La résolution 688 ne prévoit pas le recours à la force

● Les zones d'exclusion aériennes au nord du 36° parallèle et au sud du 32° – ultérieurement portée au 33° – ont été imposées à l'Irak le 7 avril 1991 pour la première, et le 27 août 1992 pour la seconde. Elles visent à protéger les populations de ces deux zones. Bagdad y avait écrasé dans un bain de sang les soulèvements majoritairement kurde au nord et chiite au sud, consécutifs à la guerre de libération du Koweït. ● L'instauration de ces zones n'obéit pas à une résolution particulière de l'ONU, mais à une interprétation de la résolution 688 du Conseil de sécurité (5 avril 1991) sommant Bagdad de cesser la répression contre les civils. Contrairement à d'autres résolutions relatives à

l'Irak, la 688 n'a pas été adoptée dans le cadre du chapitre VII de la Charte de l'ONU qui autorise le recours à la force.

● L'opération « Renard du désert », menée par les Américains et les Britanniques en décembre 1998, visait à forcer l'Irak à coopérer avec la désormais défunte Unscow – la commission d'experts des Nations unies chargée de désarmer Bagdad.

● Avant même le déclenchement de « Renard du désert », le chef de l'Unscow, Richard Butler, a retiré son équipe d'Irak. Depuis, et malgré la création d'une nouvelle commission d'inspection, l'Unmovic, en décembre 1999, plus aucun inspecteur ne s'est rendu sur place parce que Bagdad s'y oppose.

## Les tactiques du Pentagone face à la défense antiaérienne irakienne

DURANT les deux années passées, si l'on en croit des informations diffusées par le ministère de la défense à Londres, les avions américains et britanniques ont essuyé quelque 1 200 tirs de la défense antiaérienne irakienne, à l'occasion des 250 raids qu'ils ont menés contre l'Irak, dont le dernier en date a mobilisé jusqu'à une cinquantaine d'appareils.

Officiellement, il s'est agi, vendredi 16 février, de neutraliser une vingtaine de radars et une demi-douzaine de postes de commandement de la défense aérienne dans les faubourgs mêmes de Bagdad, au moyen de missiles air-sol Harm qui captent automatiquement des émissions électromagnétiques adverses, et avec des missiles AGM-88 et AGM-130 ou des bombes GBU-12 et GBU-15 censées être guidées avec précision. De même source, on précise que, depuis 2001, les avions de la coalition anglo-américaine – les seuls à continuer d'opérer après le retrait des appareils français en 1998 – ont été pris à partie par les Irakiens à 21 reprises.

La défense antiaérienne irakienne est une véritable armée qui compte pas moins de 17 000 hommes et à laquelle on attribue – outre des canons à tir rapide de tous calibres – près de 600 sites, fixes ou mobiles, de lancement de missiles sol-air, capables d'atteindre toutes les altitudes et les portées. Ces missiles sont d'origine russe et française (comme le

Roland), souvent rafistolés sur place, et leur présence, surtout quand le système est activé, oblige les équipages américains et britanniques à prendre des précautions – angle d'attaque, manœuvres évasives, lancement de leurres préventifs et altitude – avant de tirer.

### « LE JEU DU CHAT ET DE LA SOURIS »

Entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, d'une part, et l'Irak, de l'autre, c'est, disent les experts, « le jeu du chat et de la souris ». Aujourd'hui, le Pentagone accuse les Chinois de contribuer à rénover la défense antiaérienne irakienne, par exemple en enterrant un réseau de fibres optiques qui relie les postes de commandement aux missiles sol-air et dont l'intérêt est d'améliorer le temps de réaction de l'ensemble en accélérant le débit et la rapidité de la transmission. La capacité de détection et de coordination des radars en est accrue, mais le fait que ces fibres optiques – un matériau à usage civil et militaire – soient enfouies rend l'efficacité de leur destruction plus aléatoire.

Il est probable que l'administration Bush ait saisi ce prétexte pour lancer les raids du 16 février contre l'Irak, entraînant derrière elle le gouvernement Blair. Mais, déjà, à la mi-2000, du temps de la présidence Clinton, Washington avait fait état de ses craintes que la reconstruction de l'industrie irakienne de l'armement ne

devienne une nouvelle et grave menace dans la région : depuis ses sites d'essais à Al Haytham, l'Irak a repris les tests de son missile à propulsion liquide, l'Al Samoud, qui acheminerait des charges classiques, chimiques ou biologiques et dont la portée est inférieure à 150 kilomètres. Mais cela ne constitue pas une infraction aux limitations que l'ONU a imposées à Bagdad, après la guerre du Golfe en 1991, en matière d'armements. Début 2001 encore, les Etats-Unis ont affirmé que le complexe chimique de Falluja, à l'ouest de Bagdad, a repris ses activités après avoir été endommagé, en décembre 1998, par des raids américano-britanniques. Ces trois usines sont suspectées de recommencer à produire des armes de destruction massive, notamment à partir de la ricine qui est l'une des substances les plus toxiques et dont l'utilisation civile est rare. Elles avaient fait l'objet de contrôles, à l'époque où l'ONU avait eu pour mission – abandonnée depuis – d'organiser des inspections sur place.

Selon des informations dignes de foi, le président Bush a été agacé par le fait que, une heure après la cérémonie de son intronisation à Washington, il a été « salué » par un tir de missile irakien contre un avion d'observation américain survolant la zone d'exclusion aérienne.

Jacques Isnard

## Deux années d'une « petite guerre » à la finalité douteuse

CELA fait plus de deux ans qu'Américains et Britanniques mènent une « petite guerre » contre l'Irak en se livrant quasi quotidiennement dans un premier temps, puis à un rythme moins soutenu, à des bombardements aériens au nord et au sud de Bagdad. Pour l'armée et le président irakiens ce sont autant de coups d'épée dans l'eau, voire un argument massue pour rafraîchir régulièrement l'image de victimes qu'ils aiment donner d'eux-mêmes.

Commencés fin décembre 1998, au lendemain de bombardements massifs contre des cibles en Irak – l'opération dite « Renard du désert » –, ces raids sont justifiés par les « menaces » que représenteraient les défenses anti-aériennes irakiennes pour les pilotes patrouillant dans les zones d'exclusion aérienne imposées à Bagdad en 1991, au nord du 36° et au sud du 33° parallèle. Le 16 février, pour la première fois depuis décembre 1998, ils ont touché des cibles près de Bagdad, c'est-à-dire à l'extérieur des deux zones.

Bagdad affirme que ces raids font presque toujours des morts et des blessés exclusivement civils, mais n'annonce jamais ses pertes militaires en hommes et en matériels. Toutefois, il est désormais évident que plus de deux ans de bombardements n'ont pas réussi à réduire au silence sa DCA, ni à met-

tre un terme aux « menaces ». Au contraire. L'armée irakienne s'y adonne de plus belle.

Les raids américains et britanniques ne se fondent sur aucune résolution de l'ONU. Cela permet ironiquement à Bagdad, qui n'a jamais reconnu non plus les deux zones d'exclusion, de se placer du côté du droit et de les dénoncer comme autant de violations de sa souveraineté et de l'intégrité de son territoire.

Bien qu'ils continuent de participer aux missions d'observation des deux zones d'exclusion aérienne, les pilotes français n'ont jamais pris part aux bombardements. Paris a également refusé de se joindre à la décision de Washington et de Londres de transférer la limite de la zone d'exclusion aérienne au sud de Bagdad du 32° au 33° parallèle.

Au fil des années et à mesure que s'amplifiait la contestation internationale sur l'efficacité des sanctions imposées par l'ONU depuis onze ans – qui n'affectent que la population et qui se délitent à pas de géant –, le pouvoir irakien a réussi à plaider une cause et à y rallier des franges de plus en plus larges de l'opinion publique, notamment arabe et musulmane. D'autant que le soutien proclamé de la Grande-Bretagne et surtout des Etats-Unis à l'opposition irakienne pour qu'elle renverse le régi-

me ont, à ce jour, davantage tenu de l'effet d'annonce. D'où les condamnations plus ou moins virulentes des raids, par la Ligue arabe et de pays qui en sont membres, par l'Organisation de la conférence islamique, ainsi que par quatre voisins de l'Irak : la Syrie, la Jordanie, l'Iran et la Turquie. Il ne s'agit pas tant d'une solidarité avec le président Hussein et son régime que d'une protestation contre ce qui

Pour l'armée et le président irakiens, les frappes américaines sont autant de coups d'épée dans l'eau

est considéré comme un abus de pouvoir de Washington et de Londres.

Certaines formations de l'opposition irakienne ont, elles aussi, dénoncé les raids qui, estiment-elles, font le jeu du régime. L'un des deux principaux partis chiites, el Daawa, a critiqué « la nature agressive de la politique américaine » et dénoncé « l'agression contre le peuple » irakien. Pour le Parti

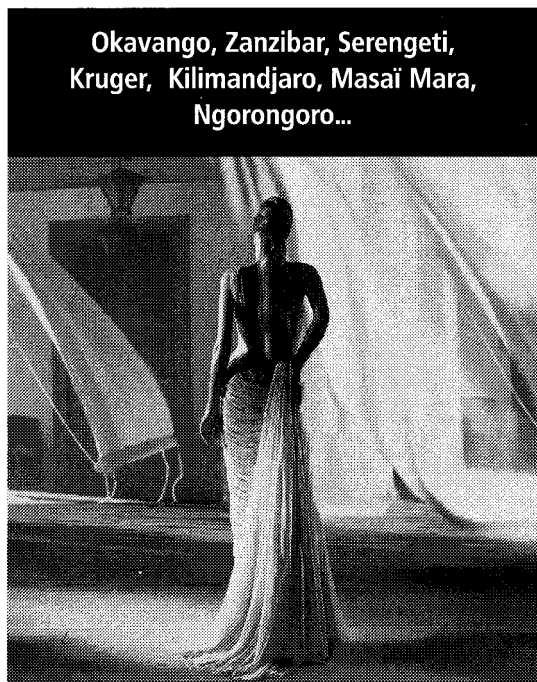
communiste, les raids « offrent à la dictature qui opprime le peuple irakien davantage d'occasions de faire commerce de slogans démagogiques ». Et pour l'ayatollah Mohammad Baker El Hakim, chef du Conseil supérieur de la révolution islamique en Irak, l'autre importante formation chiite, il s'agit d'une « lutte de pouvoir entre les Etats-Unis et le régime de Saddam » dont le peuple irakien est « la victime ». Tout en admettant que les raids du vendredi 16 février ont visé des « zones sensibles », l'ayatollah El Hakim a estimé que le but des Américains et des Britanniques était de « détourner l'attention des questions de Jérusalem et de la mosquée d'Al-Aqsa », c'est-à-dire du véritable conflit de l'heure, celui qui oppose les Palestiniens à Israël.

Ce conflit, sur lequel surfe le régime irakien, explique en partie le tollé anti-américain au sein du monde arabe et musulman. L'indifférence des Etats-Unis, ou ce qui est perçu comme tel, à l'égard du sort du peuple et des territoires palestiniens, alors que l'Irak est délibérément pris pour cible, décuple la colère de l'opinion publique. C'est ce que traduisent les manifestations de protestation contre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, en particulier dans les territoires palestiniens occupés.

Mouna Naïm

Découvrez les hauts lieux de l'Afrique australe et orientale et des îles de l'Océan Indien dans la brochure Donatello Equatoriales.

**Kenya : "Twiga", safari & plage 9 jours/7 nuits.** Safari en minibus, chauffeur-pisteur parlant français, lodges 3 étoiles en pension complète et hôtel 4 étoiles à Mombasa en demi-pension : **8 150 F** (prix par personne, à partir de. Taxes aéroport non incluses : + 417 F ; soit un total par personne de 8 567 F TTC).



# Donatello

Equatoriales

Brochure, renseignements et réservations dans votre agence de voyages ou Donatello, 20 rue de la Paix, 75002 Paris. Tél. : 01 44 58 30 81.

3615 Donatello. www.donatello.fr

Lic. 075 95 0284

## Staffan de Mistura, représentant personnel au Liban du secrétaire général de l'ONU

# « Il faut faire en sorte que le Liban sud ne soit pas seulement un territoire évacué »

Bientôt un an après le départ de l'armée israélienne du sud du Liban, la présence de l'Etat libanais se fait toujours attendre. Ce sont les

Nations unies qui la réclament aujourd'hui, afin que la région ne soit pas seulement un « territoire évacué ». Il est urgent de remplir un « vide

aujourd'hui dangereux », insiste Staffan de Mistura, le représentant personnel au Liban du secrétaire général de l'ONU.

### BEYROUTH

de notre envoyée spéciale

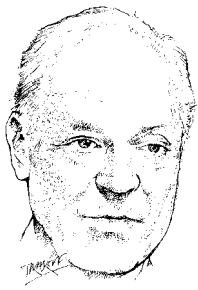
« Le calme qui prévaut au Liban sud des deux côtés de la "ligne bleue" tracée par l'ONU n'est-il pas extrêmement fragile ?

– Le 24 mai, cela fera un an que l'armée israélienne aura évacué le Liban, se conformant ainsi à une résolution des Nations unies (la résolution 425), même si c'est avec vingt-deux ans de retard. Nous avons donc un intérêt très fort à en faire un succès. La présence de l'Etat libanais sur place est demandée par les Nations unies.

– La présence de l'armée libanaise ?

– La présence de l'Etat libanais. Elle peut se manifester de plusieurs façons. Il n'est pas nécessaire d'avoir des militaires à la frontière qui regardent les soldats israéliens les yeux dans les yeux. Il y a bien d'autres façons de le faire : avec des médecins, des maires, des écoles, des hôpitaux, des routes reconstruites, une activité de déminage, des mesures qui dynamisent l'économie locale et attirent ou réattirent la population.

– Nous avons travaillé très dur pour que tout le monde donne son accord à la "ligne bleue" et nous ferons tout pour qu'elle soit respectée. Il est vrai qu'il existe des potentialités de tensions ; mais il est vrai aussi que du point de vue des principes, la "ligne bleue" est assez ferme, parce que tout le monde a signé et que la communauté internationale considère cette ligne comme un point de référence très ferme. Il faut faire en sorte que le Liban sud ne soit pas seulement un territoire évacué, et délimité par une "ligne bleue", mais quelque chose de beaucoup plus concret. L'une de ces façons, c'est le déminage.



STAFFAN DE MISTURA

– N'est-ce pas Israël qui doit fournir les cartes des champs de mines ?

– Israël a remis à la Finul [la Force intérimaire de l'ONU pour le Liban] des cartes assez détaillées sur des champs de mines typiquement militaires, à la frontière. On peut donc commencer par cela. Mais on sait aussi à peu près où sont les mines. D'abord parce que la population locale le sait : c'est malheureusement toujours comme cela : un âne qui saute ici, autre chose là ; mais aussi, parce qu'il existe une certaine logique néfaste dans la disposition des champs de mines : les passages, les fleuves, la frontière, etc. La Finul essaie d'augmenter ses activités de déminage, mais il faudrait que tous ensemble, avec le gouvernement libanais et la communauté internationale, nous libérions le sud de ces cent mille ennemis qui ne dorment jamais, qui empêchent le démarrage de l'économie de cette région et le retour des gens pour remplir un vide aujourd'hui dangereux.

– Vous évaluez à cent mille le nombre de mines ?

– Cent mille à cent trente mille. Le travail n'est pas impossible. J'ai moi-même dirigé une expérience de déminage en Afghanistan, et on a vu qu'on pouvait le faire dans

des conditions bien plus compliquées qu'ici. Il faut seulement vouloir le faire, et le faire vite.

– Vous reprochez aux autorités libanaises de ne pas avoir cette volonté ?

– Non. Le reproche s'adresse à nous tous qui ne nous sommes pas focalisés sérieusement sur cette question. Nous tous, c'est-à-dire la communauté internationale, la Finul, et les autorités libanaises qui devraient faire preuve de plus d'audace dans leur volonté de travailler à cela.

– Pour vous le déminage est une priorité.

– Il faut se donner une porte d'entrée. La spirale négative pourrait être la suivante : pas de déminage, pas d'intérêts économiques, pas d'investissements, pas de donateurs, une présence de la Finul réduite à la seule surveillance, départ graduel de la population qui faciliterait la tentation, d'un côté comme de l'autre, d'utiliser ce territoire comme un champ de combat ou de riposte, plutôt qu'une zone de développement.

– Ce qu'il faut, c'est l'opposé du vide, une explosion d'activités. Le déminage, le retour de la confiance et de certaines activités encourageraient les donateurs à faire des investissements agricoles et autres, qui ramèneraient la population et feraient redémarrer l'économie. La porte d'entrée est donc le déminage. Et puis, c'est aussi, pour les Nations unies, une question de priorités humanitaires. Si tout cela peut entraîner ne serait-ce qu'un minimum de résultats humains et humanitaires, nous aurons le sentiment d'avoir fait notre travail. Aujourd'hui, la pauvreté qui existe dans le Sud ne tue pas. Les mines tuent. Chaque semaine.

– La population du Sud a, à

nouveau, le sentiment d'être laissée pour compte.

– Après l'enthousiasme qu'a suscité le Sud libéré, il y a effectivement un sentiment d'abandon. Cela tient aussi à une perception [de la région] qui doit changer. Pour beaucoup au Liban, le sud n'est pas la priorité, parce qu'il y a d'autres priorités économiques, d'autres zones qui ont besoin de déminage, d'investissements, d'autres où les investissements seraient beaucoup plus profita-

### « Le déminage est indispensable au redémarrage de l'économie et au retour de la population dans la région »

bles. Mais parce qu'il est placé là où il est, et que nous sommes à un moment transitoire très délicat dans la région, le Sud a une spécificité : il maintient l'attention, l'intérêt et la volonté de nombreux pays d'investir, non seulement financièrement, mais aussi moralement et politiquement au Liban.

– Paradoxalement donc, le Sud est à la fois un problème et une opportunité. S'il y a dans cette région un début de mouvement, d'activité, l'attention et les investissements seraient attirés et auraient des répercussions bénéfiques pour le reste du Liban. Il pourrait même y avoir des effets collatéraux, en ce sens que le Sud drainerait des équipements et une expertise utiles pour d'autres régions du pays.

– Le Liban a-t-il préparé des projets pour cette région ?

– Un plan a été élaboré l'année dernière qui était très bon, très détaillé. Mais il y a eu un manque de focalisation sur tout cela. C'est désormais une question de volonté politique de tous. Je pense que même le Hezbollah a intérêt à voir le déminage se faire, parce que la population locale a besoin de sentir que, même en sa présence, elle peut retourner chez elle. Je vois donc un petit, mais important dénominateur commun à tous, pour commencer à bouger et ne pas attendre que le terrain soit érodé physiquement et psychologiquement. »

Propos recueillis par Mouna Naïm

## Ehoud Barak ne participera pas au gouvernement israélien

Le premier ministre sortant a averti Ariel Sharon qu'il ne sera pas le ministre de la défense. Il quitte son poste de président du Parti travailliste

### JÉRUSALEM

de notre correspondant

La campagne aura duré exactement quatorze jours ; deux semaines d'intenses « bombardements » à l'issue desquels le général-premier ministre Ehoud Barak n'a eu d'autre choix que de quitter le champ de bataille en reconnaissant sa défaite. Dans la nuit du mardi 20 au mercredi 21 février, Ehoud Barak a finalement averti son successeur élu, Ariel Sharon, qu'il ne serait pas le ministre de la défense du futur gouvernement d'union nationale. Dans une lettre au secrétaire général du Parti travailliste, Raanan Cohen, il a également confirmé qu'il démissionnait de son poste de président du parti.

Ces décisions sont l'aboutissement d'après batailles qui ont déchiré le Parti travailliste, déboussolé par sa récente défaite électorale. Le 6 février, à l'annonce de l'élection d'Ariel Sharon et, surtout, de son score catastrophique (respectivement 62,5 % et 37,5 %), Ehoud Barak annonçait qu'il abandonnait son siège de député comme la direction des travaillistes. Mais trois jours plus tard, sollicité par Ariel Sharon pour diriger le ministère de la défense dans le gouvernement en formation, il faisait volte-face, soulevant une tempête politique à l'intérieur de sa formation comme dans la presse. Le changement d'attitude, écrivait la presse à l'unisson, était une illustration supplémentaire des « zigzags » du premier ministre, une nouvelle démonstration de sa façon de gouverner, s'engageant d'avis sans prendre conseil de quiconque.

### CONTESTATION

Bientôt, les principaux dirigeants du Parti travailliste prenaient le relais, exigeant qu'Ehoud Barak s'en tienne à ce qu'il avait annoncé et quitte la scène. Tour à tour, des pans entiers du parti l'ont abandonné : ses adversaires de toujours mais aussi ses soutiens, voire ses amis, effrayés devant le mouvement de contestation qui se levait pour demander sa mise à l'écart.

Il y a encore quelques jours, M. Barak se montrait confiant, certain, disait-il, du soutien qu'il avait au sein du comité central du Parti travailliste dont les membres avaient été élus au temps de sa splendeur. C'était sous-estimer l'ampleur du rejet que certains de ses ministres, de l'aile gauche comme de l'aile droite, nourrissaient, désireux eux-mêmes de remplacer le roi déchu.

Dimanche, une réunion houleuse avec les ministres encore proches a commencé à sonner le glas. Deux jours plus tard, toutes les tendances de l'appareil travailliste

étaient décidées à avoir la peau du premier ministre récalcitrant, organisant réunions d'urgence et manœuvres propres à accélérer son éviction. Reste à décider si le Parti travailliste participera au gouvernement d'union nationale.

La majorité penche pour une telle participation, mais les divergences demeurent fortes quant aux responsabilités à exercer. Une partie des caciques préféreraient en effet gérer les finances plutôt que la défense, responsabilité qui risque

### Un Palestinien tué et deux colons blessés en Cisjordanie

Un Palestinien de dix-huit ans a été tué, mardi 20 février, par des tirs d'obus israéliens sur sa maison au village de Beit Jala, en Cisjordanie. Oussama El Kourabi était endormi lorsqu'un obus s'est écrasé sur son habitation, ont indiqué des représentants de la protection civile palestinienne. L'armée israélienne a dit avoir ouvert le feu sur Beit Jala après avoir identifié des hommes armés qui avaient tiré la veille sur l'implantation juive de Gilo, au sud de Jérusalem.

Le décès d'El Kourabi porte à 417 le nombre de morts depuis le 28 septembre, date du début de la deuxième Intifada (soulèvement palestinien) : 342 Palestiniens, un Allemand, 13 Arabes israéliens et 61 autres Israéliens. Par ailleurs, un colon israélien a été sérieusement blessé par des balles tirées contre son véhicule, dans le sud de la Cisjordanie. Quelques heures auparavant, une Palestinienne avait légèrement blessé un colon juif à coups de couteau à Hébron. – (AFP.)

d'être dangereusement ambiguë, alors que la tension israélo-palestinienne n'est pas retombée. D'autres font de l'absence de deux députés d'extrême droite qu'Ariel Sharon a sollicités la condition de leur participation.

Maintenant qu'Ehoud Barak a été mis de côté, ses successeurs potentiels vont se lancer dans la bataille. Ils sont nombreux, déterminés, jeunes pour la plupart. Mais ils doivent aussi tenter de dessiner une ligne politique alternative à celle qu'Ehoud Barak leur avait fait suivre et que les électeurs ont massivement désavouée. Rude tâche.

Georges Marion

► www.lemonde.fr/israel

## Israël choisira le moment pour riposter au Hezbollah

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR israélien, le général Shaul Mofaz, a recommandé, mardi 20 février, une réaction militaire israélienne à une attaque anti-israélienne, quelques jours plus tôt, au missile antichar par le mouvement intégriste Hezbollah – un soldat israélien avait été tué dans la zone frontalière israélo-libanaise. « Je pense qu'Israël doit réagir », a-t-il déclaré après une réunion de la commission parlementaire de la défense et des affaires étrangères. Il a néanmoins indiqué que cette réaction n'interviendrait qu'après « toutes les évaluations nécessaires et au moment où le gouvernement israélien et Tsahal [l'armée israélienne] le décideront ».

A Beyrouth, le premier ministre libanais, Rafic Hariri, dans une rare mise au point, avait critiqué lundi soir le Hezbollah, encore auréolé de sa résistance à l'occupation israélienne au sud du Liban jusqu'au retrait du 24 mai 2000. « La résistance n'est le monopole de personne », avait-il souligné, faisant allusion à

deux initiatives prises par le Hezbollah : l'attaque au missile antichar et la dénonciation, dimanche, par le chef de cette formation chiite, Hassan Nasrallah, des « pressions » que les Etats-Unis exerceraient, selon lui, sur le Liban, liant le déblocage de l'aide financière internationale au maintien du calme à la frontière avec l'Etat juif.

M. Hariri a finalement « retiré » son communiqué après avoir reçu deux dirigeants du Hezbollah, mais le texte a été largement commenté mardi par la presse libanaise. Pour le quotidien libéral *el Nahar*, « la démarche de Hariri est très claire : elle vise à dire que son gouvernement a sa politique propre, que les parties concernées ne peuvent pas ignorer ». Pour illustrer l'enjeu, le quotidien *L'Orient-Le Jour* a cité une phrase célèbre du dirigeant druze Walid Joumblatt, allié remuant de M. Hariri : pour le Liban, « il va falloir choisir entre Hanoï et Hongkong », autrement dit entre l'état de guerre et la reconstruction. – (AFP.)

**P R A D A**

PraJa Tel + 39 02 546701

# Le gouvernement nationaliste du Pays basque décide d'organiser des élections anticipées le 13 mai

La reprise des attentats de l'ETA a forcé Juan José Ibarretxe à jeter l'éponge

Un peu plus d'un an après la reprise des attentats de l'organisation séparatiste ETA, qui ont déjà fait 24 morts, le gouvernement de la région

autonome basque, dirigé minoritairement par le Parti nationaliste basque (PNV, modéré), jette l'éponge. Les élections anticipées, qui auront

lieu le 13 mai, vont se dérouler dans un climat rendu pesant par les assassinats d'intellectuels, de militants politiques et le racket.

## MADRID

de notre correspondante

Cette fois, c'est certain. Après des mois de tergiversations, dans une situation politique de plus en plus crispée, où les vingt-quatre morts tombés depuis le début de l'année 2000 dans les attentats de l'organisation séparatiste basque armée ETA ont pesé lourd, le gouvernement basque s'est décidé à avancer les élections autonomes : ce sera le 13 mai. Soit plus d'un an avant l'expiration du mandat de quatre ans du gouvernement actuel, dirigé par Juan José Ibarretxe, porté au pouvoir en octobre 1998 par un accord très controversé entre tous les partis nationalistes.

Le vieux Parti nationaliste basque (PNV, modéré), dont est issu M. Ibarretxe et qui a dirigé le Pays basque depuis la démocratie, avait alors remporté les élections avec 21 sièges sur 75. Mais il ne pouvait compter pour gouverner que sur les 6 sièges obtenus par l'autre formation nationaliste modérée, Eusko Alkartasuna. Pour cimenter une majorité viable, un accord avait été passé avec les indépendantistes radicaux de Herri Batasuna

et de sa version électorale – Euskal Herriarrok – considérés comme la vitrine politique de l'ETA, qui détenaient 14 sièges.

Cette alliance, inédite jusque-là, était la conséquence politique des accords conclus en septembre de la même année – dits « *accords de Lizarrar* » – entre tous les partis nationalistes, modérés et radicaux confondus, ainsi que la gauche communiste, pour trouver une solution négociée au problème basque ; l'ETA avait déclaré quelques jours plus tard une trêve « *indéfinie* » qui durera quatorze mois, la plus longue jamais observée par l'organisation séparatiste.

## INJURES ET COUPS BAS

Jusqu'à l'annonce de la rupture de cette trêve, le pouvoir autonome basque entièrement nationaliste a plus ou moins bien fonctionné, prenant à l'occasion des initiatives jugées comme de dangereux « *dérèglements indépendantistes* » par les deux grands courants politiques espagnols, le centre droit, représenté par le Parti populaire de l'actuel président du gouvernement, José Maria Aznar, et la gau-

che socialiste. En novembre 1999, l'ETA annonçait qu'elle reprendrait les armes, accusant le PNV de n'avoir pas suffisamment œuvré en faveur de la « *construction nationale basque* », affirmant qu'il ne respectait pas des engagements pris lors d'« *accords secrets* » avec elle. Un tel pacte secret a toujours été démenti par le PNV, mais la spirale de la violence était à nouveau engagée. Les attentats recommencent à partir de décembre.

Au printemps 2000, les nationalistes radicaux de Herri Batasuna-Euskal Herriarrok retirent leur appui parlementaire au PNV. Le gouvernement Ibarretxe, né dans l'euphorie de la trêve, se retrouvait en minorité, dans une position de plus en plus difficile. Ses anciens alliés non seulement l'avaient lâché mais, en plus, refusaient de condamner le moindre attentat. La dégradation de la vie politique, les attentats, l'exil d'un certain nombre d'artistes et d'intellectuels menacés feront le reste : les élections devenaient inévitables.

Celles-ci se présentent dans le climat le pire : nationalistes contre nationalistes, nationalistes contre

nationaux, depuis des mois injures et coups bas pleuvent dru. « *Aujourd'hui, s'ouvre l'espoir d'un changement politique au Pays basque, avec un gouvernement qui garantira la liberté de tous. Aujourd'hui, a gagné la démocratie* », s'est néanmoins félicité Javier Arenas, le secrétaire général du Parti populaire (PP), dont la tête de liste aux élections pourrait être l'actuel ministre espagnol de l'intérieur, Jaime Mayor Oreja, basque lui aussi.

Le gouvernement au pouvoir à Madrid mise sur ces élections pour proposer une « *alternance démocratique* » au Pays basque. Il a mené, ces derniers mois, une campagne antinationaliste très dure et très soutenue. Quant aux socialistes, traditionnellement plus ouverts envers le PNV, avec lequel ils ont gouverné à l'occasion le Pays basque, leur position est un peu mitigée. Le parti a signé un pacte d'engagement antiterroriste avec le Parti populaire, auquel il n'a pas failli, mais il est difficile d'en conclure pour autant qu'il serait prêt, le cas échéant, à gouverner avec le Parti populaire.

Marie-Claude Decamps

## L'ex-ministre tunisien de l'intérieur poursuivi en Suisse pour tortures

GENÈVE/TUNIS. Abdallah Kallel, âgé de cinquante-sept ans, qui a été ministre de l'intérieur jusqu'au remaniement du 23 janvier, fait l'objet d'une plainte pénale déposée la semaine dernière à Genève auprès du procureur général, et jugée recevable. Cette plainte émane d'un réfugié tunisien résidant en Suisse, Abdennaceur Naït-Liman, qui affirme avoir été torturé dans les locaux du ministère de l'intérieur en 1992. Plusieurs Tunisiens réfugiés en Suisse, ayant appris que M. Kallel était soigné à l'hôpital cantonal de Genève, avaient fait étudier les possibilités de poursuivre l'ancien ministre devant la justice helvétique. M. Kallel alors aurait quitté précipitamment la Suisse pour regagner son pays. Il a été nommé conseiller avec rang de ministre auprès du président Ben Ali, mais étrangement, son nom n'a été cité par la presse tunisienne que le 16 février comme faisant partie de la liste des membres du gouvernement promulguée le 23 janvier.

A Tunis, pendant ce temps, le frère de Taoufik Ben Brik, Jalel Zoghلامي, en était mercredi 21 février à son 18<sup>e</sup> jour de grève de la faim. Le médecin et opposant Moncef Marzouki, quant à lui, vient de récupérer son passeport et pourrait se rendre en France d'ici une dizaine de jours.

## Sénégal : un procès de Hissène Habré paraît de nouveau possible

DAKAR. L'audience tenue, mardi 20 février, par la Cour de cassation à Dakar dans l'affaire Hissène Habré a redonné espoir aux victimes du régime de l'ancien président tchadien. Le parquet a, en effet, affirmé à l'audience la compétence de la justice sénégalaise pour instruire la plainte de ces victimes contre Hissène Habré ; il appartient maintenant aux juges de la Cour de cassation de statuer, ce qu'ils devraient faire le 6 mars.

Cette audience constitue « *une victoire d'étape* », a estimé M<sup>e</sup> Sidiki Kaba, avocat des parties civiles. Suite aux plaintes déposées par des victimes tchadiennes, Hissène Habré avait été inculpé de « *complicité d'actes de torture* » en février 2000. C'était la première fois qu'un juge sénégalais se déclarait compétent pour entendre une affaire relevant de la convention internationale sur la torture. La Cour d'appel avait ensuite annulé cette inculpation. – (Corresp.)

## La présidente des Philippines

veut un cessez-le-feu à Mindanao

MANILLE. La présidente Gloria Macapagal Arroyo a ordonné, mardi 20 février, aux forces armées d'arrêter leurs offensives contre le Front moro islamique de libération (FMIL) sur l'île méridionale de Mindanao, précisant toutefois que l'armée philippine n'évacuerait pas les camps du FMIL pris l'an dernier. Un porte-parole du FMIL a émis l'espoir que cette initiative conduirait à la reprise de négociations interrompues en 2000, après l'attaque des bases ordonnée par l'ancien président Joseph Estrada.

M<sup>me</sup> Arroyo, qui a succédé à Joseph Estrada le 20 janvier, s'est entourée d'une équipe de négociateurs originaires de Mindanao. Quarante-neuf dissidents dont 20 membres du FMIL ont été libérés. La présidente a exclu tout compromis avec le groupe Abu Sayyaf, qui pratique l'enlèvement contre rançon dans les îles de Jolo et de Basilan. – (Corresp.)

## L'ONU appelle à une mobilisation

contre la pandémie de sida

NEW YORK. Dans un rapport rendu public mardi 20 février, Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, estime que l'épidémie de sida constitue « *la plus grave menace pour le développement* » et appelle les gouvernements à intensifier les efforts de prévention et de soins face à cette maladie qui touche aujourd'hui plus de 36 millions de personnes à travers le monde. Selon M. Annan, si l'épidémie continue à progresser au même rythme, la croissance économique des nations les plus concernées baissera de 25 %. Le rapport de l'ONU souligne que les ressources allouées à la lutte contre le VIH/sida sont très insuffisantes. La mise en œuvre de programmes de prévention et de soins essentiels sur le seul continent africain coûterait au moins 3 milliards de dollars par an.

L'ONU préconise de dégager des fonds via un allègement de la dette des pays les plus pauvres. Ce rapport servira de base à une session spéciale de l'assemblée générale de l'ONU qui se tiendra du 25 au 27 juin.

## Moscou propose à l'Europe une défense tactique antimissile

LA RUSSIE a proposé à l'Europe de coopérer sur un projet de défense tactique antimissile lors de la visite, mardi 20 février, à Moscou, de George Robertson, secrétaire général de l'OTAN, qui a été reçu par le président Vladimir Poutine, le ministre des affaires étrangères, Igor Ivanov, et le ministre de la défense, Igor Sergueïev. M. Robertson avait fait le déplacement pour rouvrir le bureau de liaison de l'OTAN à Moscou, qui avait été fermé par la Russie en signe de protestation contre les raids alliés, au

printemps 1999, au-dessus de la Serbie et du Kosovo.

Fermement opposée au programme NMD (National Missile Defense) que le président américain George W. Bush entend préconiser pour protéger le territoire des Etats-Unis contre des missiles balistiques tirés par des « *Etats voyous* » (*rogue states*), la Russie a proposé à ses partenaires européens de développer et de déployer, le jour venu, un système mobile de défense tactique antimissiles. Ce projet euro-russe con-

sisterait à disposer d'éléments de défense – du type des missiles sol-air S300-V russes connus sous le nom de SA-12 à l'OTAN et modifiés pour la mission – de façon à intercepter des missiles hostiles non stratégiques, comme des missiles de croisière ou des missiles tactiques de portée inférieure à celle des engins intercontinentaux.

## L'OTAN « IMPATIENT »

Cette défense, embarquée sur véhicules ou à bord de navires, viserait à protéger des concentra-

tions de forces militaires sur le terrain, des bases aériennes ou des flottes en mouvement. Mais, déployée aux frontières ou en avant des côtes, elle pourrait aussi protéger un territoire contre certaines agressions.

MM. Poutine et Sergueïev ont proposé d'envoyer, à Bruxelles, au siège de l'OTAN, des missions d'experts pour préciser les détails de ce projet de défense tactique, examiner la nature des menaces issues de frappes non stratégiques et, ensuite, pour concevoir les concepts d'emploi.

Le secrétaire général de l'OTAN a pris bonne note des offres russes de coopération avec les Européens. Il s'est dit « *impatient* » d'en connaître les détails. « *L'important, a ajouté M. Robertson, est que tout le monde soit d'accord sur le danger que représentent les missiles* » et la prolifération des armes de destruction massive (nucléaire, chimique et biologique). A Washington, le Pentagone s'est déclaré prêt à examiner la contre-proposition russe au système NMD. « *Ce projet, a expliqué le porte-parole, ne concerne pas les Etats-Unis et nous le trouvons incomplet à cet égard. Mais il étend une défense antimissile à l'Europe. Dès lors, c'est un bon plan que nous allons étudier* ». – (AFP, Reuters.)

## La BERD souhaite des conditions d'investissement « normales » en Russie

### MOSCOU

de nos correspondants

La Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) veut intensifier ses opérations en Russie. En visite à Moscou les 19 et 20 février, son président, Jean Lemierre, est venu apporter de bonnes nouvelles aux autorités russes, après plusieurs mois d'hésitations et de grosses déconvenues. Alors que les investissements étrangers en Russie stagnent à un très bas niveau (moins de 5 milliards de dollars, soit 5,5 milliards d'euros, en 2000) et que plusieurs experts dénoncent l'absence de réformes économiques, M. Lemierre juge que « *la BERD a les ressources et doit faire plus dans ce pays* ». « *Mais il faut nous présenter des projets et des conditions d'investissement normales* », ajoute-t-il.

La banque prévoit cette année de déboursier 700 millions d'euros de crédits à des entreprises russes. Le niveau de 1997 serait ainsi retrouvé. L'effondrement financier d'août 1998 avait suspendu beaucoup d'opérations de la Banque centrale européenne (BCE), qui n'avait délivré que 220 millions d'euros de crédits en 1999 et 570 millions en 2000. « *A terme, d'ici à 2003, nos opérations pourraient aller jusqu'à 1 milliard d'euros* », dit M. Lemierre. Cela entraînerait dans la foulée 3 à 4 milliards d'investissements, la banque ayant pour règle de n'intervenir qu'en complément d'acteurs privés.

Mais à nouveaux crédits, nouvelle stratégie. En octobre 2000, la BERD avait rendu public un rapport d'évaluation, sonnant à la fois comme une autocritique et une sévère mise en garde aux autorités russes. Plusieurs investissements s'étaient révélés des échecs et menaçaient « *même la réputation de la banque* », était-il écrit, parce que la BERD avait sous-estimé des risques « *inhabituels dans d'autres pays* » : pressions, menaces physiques, insécurité juridique, corruption, non-respect des droits des actionnaires, maquis réglementaire et législatif. Le « *climat d'investissement* » était

jugé tellement mauvais qu'en plus de décourager des investisseurs étrangers privés, il mettait en cause la mission même de la banque.

Après ce rapport, M. Lemierre souligne aujourd'hui que la BERD sera plus attentive dans la délivrance de crédits. « *Il ne s'agit pas d'imposer nos conditions, mais je parle maintenant de respect des normes et des standards internationaux* », dit-il. En clair, il est demandé aux entreprises russes de se plier aux normes comptables, aux procédures d'audit et aux règles de management internationales. Deux gros projets d'investissement de la BERD sont ainsi en attente. Le premier concerne un prêt de 150 millions de dollars à Loukoïl, premier groupe pétrolier russe, à qui la banque demande les bilans financiers des dernières années, ce que la société peine à fournir.

### UN CRÉDIT À GAZPROM

Le second porte sur une demande d'un crédit de 250 millions de dollars faite par le géant gazier Gazprom. Ce groupe, réputé pour son opacité, vient d'accepter, sous la pression du gouvernement russe et d'actionnaires minoritaires, qu'un audit soit mené sur ses liens avec des sociétés comme Itera. Elles sont soupçonnées d'être contrôlées par des dirigeants de Gazprom et de détourner une partie des ressources et actifs du groupe. « *La première chose est de comprendre comment ça marche ; au moins, un débat sur la transparence est engagé et nous pourrions ensuite juger* », dit M. Lemierre.

En revanche, la BERD doit approuver, en mars, un gros projet d'investissement avec le premier constructeur automobile russe, AvtoVAZ, et le groupe américain General Motors. 333 millions de dollars seront mobilisés pour la création d'un joint-venture devant à terme produire 75 000 véhicules 4 x 4 Niva-Chevrolet. La BERD apporte 133 millions de dollars, dont 93 millions de crédits. Depuis des années, General Motors négociait sans succès avec AvtoVAZ, groupe accusé de fraudes fiscales et

de liens avec les mafias locales. La BERD fait valoir qu'AvtoVAZ ne détient que 41,5 % des parts de cette société commune et que GM « *aura le contrôle total du management* ». La présence de la BERD dans le montage, son poids en tant qu'organisme public international, auraient finalement convaincu le constructeur américain de s'engager.

François Bonnet et Agathe Duparc

## L'entretien controversé de l'ex-émir du GIA algérien était authentique

### ALGER

de notre envoyée spéciale

L'ancien émir du Groupe islamique armé (GIA), Omar Chikhi, ne pourra plus prétendre qu'on a « *déformé ses propos* » et qu'il n'a jamais reconnu avoir assassiné « *sans regrets* » un certain nombre de journalistes algériens (*Le Monde* du 20 février). L'entretien qu'il avait accordé à Athmane Tazagharet, publié à la mi-janvier par la revue saoudienne *El-Madjalla* dans l'indifférence générale, puis le 17 février par le quotidien algérien *El-Youm* avec plus de retentissement, avait été enregistré sur cassette, et avec deux témoins : Salima Tlemçani, d'*El-Watan*, et Nacer Belhadjoudja, travaillant à l'époque à *Liberté*. La bande sonore sera présentée, jeudi matin 22 février à Alger, par l'équipe du journal, au cours d'un forum organisé chaque semaine par *El-Youm*.

Il n'est pas sûr que le lecteur algérien se retrouve dans cet imbroglio alimenté par des journaux tour à tour survoltés ou fausement indifférents. « *C'est une histoire de fous* », estime, de bonne foi, certains journalistes, comme Salima Ghozali, qui ont presque renoncé à comprendre. Pourtant, cette affaire était relativement simple au départ, et visait, en dépit de toutes les apparences, à faire œuvre de professionnalisme.

Quand Nacereddine Aloui, le jeune responsable de publication d'*El-Youm*, et son confrère H'mida Layachi, directeur de rédaction – deux personnalités reconnues pour leur rigueur – ont décidé de publier cet entretien, ils n'ignoraient pas son impact probable. Il ne se passe pas un jour en Algérie sans que la presse, majoritairement « *éradicatrice* », autrement dit hostile à tout compromis avec les islamistes, n'assène des coups de boutoirs au président Bouteflika pour son laxisme supposé et surtout pour l'impunité de fait accordée aux terroristes ayant déposés les armes. Et cela au mépris de la loi sur la concorde civile, votée il y a dix-huit mois, prévoyant que les auteurs de crimes de sang et de viols ne peuvent bénéficier de l'amnistie.

« *DÉBAT DE FOND* » En publiant les propos cyniques d'Omar Chikhi, *El-Youm* apportait la preuve éclatante et emblématique de ce que les familles des victimes du terrorisme s'inscrivent à dénoncer depuis des mois : ni la lumière ni la justice n'ont été faites sur les assassinats commis dans le pays au cours de ces dix dernières années, ce qui ne facilite pas le processus de réconciliation, ainsi que l'ont souvent souligné des organisations non gouvernementales telles que la Fédération

internationale des droits de l'homme (FIDH) ou Amnesty International.

Ce que l'équipe dirigeante du journal *El-Youm* n'avait pas prévu, c'est que ces aveux arrogants de l'ex-émir du GIA seraient interprétés en France comme une réplique orchestrée par la hiérarchie militaire algérienne au livre *La Sale Guerre*, de l'ex-officier Habib Souaïdia, impliquant l'armée dans un certain nombre d'exactions. « *La question du "qui tue qui" et le livre de Souaïdia n'ont rien à voir avec mon interview, celle-ci n'obéit à aucune autre logique que des considérations journalistiques* », s'indigne le jeune journaliste Athmane Tazagharet, étonné qu'on lui fasse remarquer qu'il a laissé passer beaucoup de temps – un an et demi – entre le moment où il a réalisé l'entretien et sa parution. « *Il s'agissait d'une interview longue de quatre heures. Il a fallu que je vérifie une quantité de détails, des noms, des prénoms, des lieux, et cela m'a pris beaucoup de temps*, souligne-t-il. Or je n'avais aucune raison de me bousculer, n'étant lié par aucune date butoir. »

Pourquoi les deux autres journalistes expérimentés, à qui l'entretien avait été accordé par l'ex-émir du GIA en même temps qu'à Athmane Tazagharet, n'ont-ils pas révélé de leur côté les passages

explosifs de cet entretien concernant directement des confrères ? C'est un motif d'interrogation. Dans les colonnes d'*El-Watan*, Salima Tlemçani a répondu, mardi, qu'elle avait souhaité garder ces propos pour un livre en cours de rédaction.

Insensiblement, le débat autour de l'« affaire Omar Chikhi » se déplace. La question n'est plus tant l'entretien en lui-même que les méthodes de travail d'une profession soumise à rude épreuve depuis dix ans, incapable de surmonter les querelles idéologiques qui la déchirent entre « *éradicateurs* » et « *réconciliateurs* ». « *Il faut que cette affaire soit l'occasion d'un débat de fond pour nous tous, journalistes algériens, en particulier à propos des sujets sécuritaires, soulignent les deux responsables d'El-Youm, Nacereddine Aloui et H'mida Layachi. Quelle distance gardons-nous face à nos sources, c'est-à-dire face aux services de sécurité algériens ? Sommes-nous sûrs de ne pas faire passer leurs messages plutôt que l'information elle-même ? Voilà les questions que nous devons accepter d'examiner en face, car il nous faut d'urgence réconcilier notre profession avec l'éthique.* »

Florence Beaugé

► www.lemonde.fr/algerie

**COHABITATION** Le gouvernement a présenté, mercredi 21 février, le projet de loi réformant le statut de la Corse dont le président de la République avait refusé l'inscription à l'or-

dre du jour une semaine auparavant. ● JACQUES CHIRAC devait réaffirmer, à cette occasion, les réserves que lui inspire ce texte et ses critiques à l'encontre la démarche du

gouvernement qu'il qualifie, en privé, de « combine ». ● LIONEL JOSPIN, de son côté, a réaffirmé que la démarche engagée dans la « transparence » avec les élus de l'île ne remet

pas en cause les principes de la République et qu'il « n'est de l'intérêt de personne de la compromettre ». ● PAUL GIACOBBI, président (PRG) du conseil général de Haute-Corse,

juge que l'« argumentaire » du chef de l'Etat sur la Corse « est de la bouillie pour chats ». Il accuse M. Chirac d'avoir « protégé ce que la société corse a de plus trouble ».

## Corse : Chirac dénonce la « combine », Jospin défend la « transparence »

Le gouvernement a présenté au conseil des ministres, mercredi 21 février, son projet de loi sur la Corse. Le président de la République a réitéré ses critiques à l'encontre de ce texte. Le premier ministre a mis en garde contre tout ce qui pourrait « compromettre » la démarche engagée

**ILS SE SONT PRÉPARÉS**, chacun de son côté, à ces affrontements verbaux qui ravissent et glacent tout à la fois un conseil des ministres. Jacques Chirac se voyait en gardien du « pacte républicain », Lionel Jospin en initiateur d'une démarche « transparente » de « dialogue » pour mettre fin « durablement » à la violence en Corse.

Chacun a donc énoncé ce qu'il avait à dire, mercredi 21 février, pour que cela soit inscrit dans les archives et répété aux Français. M. Chirac, parce qu'il tient à prendre date sur un projet dont il reste convaincu qu'il sera, en grande partie, censuré par le Conseil constitutionnel. M. Jospin, parce qu'il pense que rien dans le projet de loi sur la Corse que présentait son ministre de l'Intérieur Daniel Vaillant ne contredit, « dans un premier

temps », les principes de la Constitution et que ce n'est que « dans une éventuelle seconde étape de réforme en Corse qu'une révision constitutionnelle pourrait être envisagée ». Le premier ministre l'affirme aussi : il revient au Parlement d'apporter les modifications utiles au projet. Le conseil d'Etat - qui a rendu un avis négatif sur plusieurs points du texte gouvernemental - ne lie donc en aucune façon le gouvernement. Enfin, et c'est sans doute ce que M. Chirac a entendu avec le plus d'amertume, le premier ministre soutient que la démarche engagée en Corse commence à produire des résultats : une régression de la violence et un espoir de solution. Et M. Jospin affirme à son principal détracteur qu'il « n'est de l'intérêt de personne de la compromettre ».

Le président de la République a

écouté les arguments de son futur adversaire à la présidentielle. Bien conscient qu'il ne lui reste plus guère, désormais, que la contre-offensive médiatique. La semaine précédente, une première sous la V<sup>e</sup> République, il a refusé d'inscrire à l'ordre du jour du conseil des ministres du 14 février, ce projet de loi sur la Corse dont M. Jospin a fait l'un des chantiers les plus symboliques de son action. Cette fois, le chef de l'Etat a seulement laissé filtrer, en privé, les mots les plus durs qu'il se refuse à prononcer publiquement.

Recevant mardi, à la veille du conseil des ministres, plusieurs petits groupes de journalistes, le président leur a chaque fois répété tout le mal qu'il pense d'une démarche qu'il juge au mieux « inacceptable », au pire comme une « combine ». L'argumentaire était sévère et

très préparé. Le mot de « combine », a été répété vingt fois dans la journée.

Mêlant tout à la fois au débat corse, l'initiative du premier ministre de modifier le calendrier électoral et les réflexions engagées dans l'entourage de M. Jospin autour de changements institutionnels plus profonds susceptibles de fonder une « VI<sup>e</sup> République », le chef de l'Etat se dit en effet « stupéfié » de voir « les plus hauts représentants de l'Etat jeter la Constitution par-dessus les moulins ». Or la sauvegarde des institutions est bien le seul véritable pouvoir qui reste à un président par ailleurs largement démuné par la cohabitation. M. Chirac le dit donc tout de go : « Je suis le gardien de la Constitution et il est normal que j'intervienne ».

Sur le fond même du dossier corse, les choses sont plus complexes.

Car M. Chirac ne rejette pas, loin de là, toutes les mesures qui figurent dans le projet. Ayant lui-même constaté, en près de trente ans d'expérience politique nationale, l'incapacité de tous les gouvernements - les siens compris - à régler le malaise insulaire, il se garde de condamner la démarche entreprise par le gouvernement. Il approuve sans réserve l'ensemble des mesures destinées à favoriser le développement économique et social et à compenser les handicaps de l'insularité.

### LE PRÉSIDENT IRA DANS L'ÎLE

Sur les transferts de compétences, en revanche, la position présidentielle est plus sophistiquée. Car M. Chirac affirme qu'il faut « une nouvelle architecture permettant une très large décentralisation des compétences qui devraient être exer-

cées par des élus territoriaux sous le contrôle de l'Etat », soit très exactement le projet Jospin sur la Corse. Il réaffirme qu'il est « pour le droit d'expérimentation » et il explique, dans le même mouvement, qu'à ses yeux, le projet met à mal les principes sur lesquels repose, depuis la Révolution, le pacte républicain : l'égalité de tous devant la loi, proclamée en 1789, et l'indivisibilité de la République, qui date de 1792. Le président s'interroge en effet sur les conséquences du projet. Ou bien la Corse est la seule région à bénéficier de telles dispositions et on se dirige alors vers l'indépendance que refuse, M. Chirac en a la conviction, la grande majorité des Corses. Ou bien ces mesures seront accordées à d'autres régions qui pourraient en faire la demande, et on évolue alors d'un Etat unitaire vers un Etat fédéral.

Le président fait alors deux remarques. La première est qu'une telle évolution ne saurait être tranchée autrement que par le peuple souverain par la voie d'un référendum. « On ne doit pas faire fi d'une question qui touche à l'essentiel d'une nation pour régler un problème de circonstance », insiste-t-il. La deuxième est qu'il juge que dans le cadre de la construction européenne, le poids de la France dépend étroitement de son unité. « Ce n'est pas la Bretagne qui rivalisera avec l'Ecosse », affirme M. Chirac. L'Allemagne est un Etat fédéral et pèse pourtant largement en Europe, lui fait-on remarquer. « Peut-être, mais le fédéralisme n'est pas la tradition française. »

Enfin, les réserves de l'Elysée sont beaucoup plus nettes sur le caractère jugé obligatoire de l'enseignement de la langue corse. Mesure dont le président a observé avec beaucoup d'attention qu'elle divisait très largement les intellectuels de gauche et que l'opinion pourrait facilement se focaliser contre elle. Cette charge lancée, la fermeté de la ligne gouvernementale constatée, M. Chirac reconnaît qu'il n'est pas tout à fait certain que la Corse soit au cœur du débat présidentiel qu'il s'annonce. Mais il assure qu'il ira dans l'île prochainement.

Propos recueillis par  
Ariane Chemin

Raphaëlle Bacqué  
et Gérard Courtois

### Michel Barnier trouve la France « très timide »

Michel Barnier, commissaire européen chargé de la politique régionale, observe, à partir de Bruxelles, que « partout en Europe le mouvement de régionalisation est en route, et de manière très puissante ». Cet ancien sénateur RPR proche de Jacques Chirac a jugé, samedi 17 février, sur RTL, « que la France est très timide » en matière de décentralisation. « J'aimerais bien que, dans le pays qui est le mien, dont je reste citoyen, on retrouve l'audace réformatrice qui était celle de Gaston Defferre en 1981 et qu'on a perdue depuis », a-t-il expliqué.

« Chaque pays a ses traditions, sa culture. Le président est d'ailleurs dans son rôle lorsqu'il rappelle une certaine idée de la République, puisqu'il est président de la République. Mais, sur le fond, je trouve qu'un mouvement de régionalisation doit être entrepris dans ce pays », estime M. Barnier.

Le commissaire européen s'était exprimé en ce sens en recevant, il y a une semaine, une délégation française d'élus corses (Le Monde du 15 février).

### Paul Giacobbi (PRG), président du conseil général de Haute-Corse

« L'argumentaire de M. Chirac, c'est de la bouillie pour chats ! »



PAUL GIACOBBI

« Favorable au processus de Matignon, vous avez contesté, mercredi 14 février, le droit à Jacques Chirac d'en appeler au « respect du pacte républicain » en Corse. Pourquoi ?

- Jacques Chirac a toujours manifesté, depuis vingt-cinq ans, une inquiétante inclination à soutenir et à protéger ce que la société corse a généré de plus trouble. Je trouve donc tout bonnement stupéfiant qu'il ose évoquer aujourd'hui le danger que court, selon lui, le « pacte républicain » en Corse. Tout le monde sait que le président de la République a toujours préféré, par le passé, les contacts occultes, dont je ne suis pas encore certain - c'est un euphémisme - qu'ils aient pris fin aujourd'hui. Pourquoi M. Chirac n'a-t-il pas défendu « le pacte républicain » quand un ministre de l'Intérieur proche de lui, Charles Pasqua, recevait des terroristes à sa table et dans les jardins de la place Beauvau ? Ou qu'un autre ministre, Jean-Louis Debré, encore plus proche de lui, participait à la préparation d'une conférence de presse clandestine, en 1996, à Tralonca ? Sans parler de la véritable immuni-

té judiciaire dont jouissaient certains nationalistes, jusqu'à l'attentat de Bordeaux, la même année, et que nul n'ignorait.

- Pour Jacques Chirac, l'« unité de la République » serait menacée dans le projet de loi. N'est-il pas dans son rôle en soulevant la question ?

- L'argumentaire de M. Chirac, c'est de la bouillie pour chats. Pourquoi M. Chirac réagit-il comme cela ? Parce que M. Jospin est en train de réussir ce que lui, qui a été deux fois premier ministre, qui est président de la République depuis bientôt sept ans, a échoué à mettre en marche : un processus clair, transparent, respectueux de

la République et de ses lois. M. Chirac ne supporte pas ce succès.

- Le président de la République craint aussi que la quasi-obligation faite d'enseigner le corse à l'école soit inconstitutionnelle...

- Que n'a-t-il alors réagi quand le ministre de l'éducation nationale et les présidents du conseil régional et des conseils généraux alsaciens ont signé récemment une convention prévoyant de « renforcer les compétences linguistiques de tous les élèves d'Alsace » par un enseignement précoce et généralisé de l'alsacien et de l'allemand, dans des conditions beaucoup plus larges que ce que le projet de loi prévoit aujourd'hui en Corse ! Je me contenterais bien volontiers, dans la future loi, que la langue corse soit aussi bien traitée que l'alsacien !

- M. Chirac devrait plaider, pendant la campagne présidentielle, pour une large décentralisation. N'est-ce pas une réponse pour la Corse ?

- J'ai renoncé à comprendre M. Chirac. Sur ce sujet, il change d'avis tous les quinze jours. Quel Chirac va parler ? Celui de Rennes ? Celui de Paris ? Celui d'hier

ou celui de demain ? En 1995, le président de la République a souhaité et promis la ratification de la charte des langues minoritaires, qui aurait des conséquences plus grandes que celle que prévoit le projet de loi pour le corse. Le 4 décembre 1998, il expliquait qu'« il est temps d'admettre que la cohésion nationale et l'unité du pays ne supposent pas obligatoirement l'uniformité et la négation des différences ». Que ne réagit-il pas aussi lorsque Pierre Méhaignerie, qui va infiniment plus loin que M. Jospin, propose d'autoriser les collectivités territoriales à adapter les lois et les règlements, notamment pour leur organisation, leurs compétences, et leurs ressources ? Cette proposition a été votée à une très large majorité par l'Assemblée nationale. Or elle me paraît aller nettement plus loin que le système extraordinairement encadré et limité qui est envisagé pour la Corse dans quatre ans, et qui, tel qu'il est, risque de n'avoir rigoureusement aucune traduction concrète. »

### Esquisse de décryptage politique des municipales à Propriano

PROPRIANO (Corse-du-Sud)  
de notre envoyée spéciale

Vite ! Un coup de pinceau. Les peintres s'échauffent au soleil et la façade de la mairie de Propriano, face au port de plaisance, sera vierge de graffitis nationalistes le 11 mars, où se livrera l'une des batailles les plus serrées de l'île. Emile Mocchi (RPR), soixante-et-onze ans, brigue un sixième mandat. Et, si l'on en croit le superbe bristol qui lui sert de tract de campagne, ce n'est pas son moindre titre de gloire. Au recto, des photos noires et blanc du village « il y a trente ans », c'est-à-dire avant lui. Au verso, un montage de petites photos couleur d'aujourd'hui : la salle de musculation, le tennis, l'aéroport de Tavarica, et, surtout, le port. « Pour les candidats : Emile Mocchi », dit simplement le papier glacé.

C'est tout. Cela suffit. A Propriano, 3 600 habitants, neuvième bourg de Corse, comme partout dans l'île, on connaît Emile Mocchi. On sait, d'abord, que sa famille, qui possède depuis 1920 une prospère entreprise de bâtiments et de travaux publics, est l'une des plus grosses fortunes de l'île. « Le principal employeur de la ville », se lamente son adversaire, Paul-Marie Bartoli, conseiller général radical de gauche d'Olmeto, qui se bat « contre le système Mocchi : le clientélisme à outrance, le chantage à l'emploi, la pression permanente sur l'électorat ». On sait, aussi, que le maire a été condamné, en juillet 1998, pour « détournement » d'une subvention de 68 000 francs pour une étude sur l'amélioration de l'habitat dans la commune.

Chacun sait, enfin, qu'Emile Mocchi possède des amitiés très haut placées. Charles Pasqua, « un ami qui m'est toujours très cher », convient-il volontiers. L'ex-responsable de la Cuncolta, François Santoni : « J'ai des sentiments d'amitié ». Le maire de Propriano a été, en 1995, l'hôte « passif » de « rencontres informelles » entre le dirigeant nationaliste et un « chargé de mission » du gouvernement venu réclamer « une trêve, un geste fort », a d'ailleurs raconté M. Santoni dans *Pour solde de tout compte* (Denoël).

Mais, surtout, Monsieur le maire est un ami de Maurice Ulrich, un des plus proches conseillers de Jac-

ques Chirac, qui passe régulièrement ses vacances dans sa maison de Propriano. Régulièrement, M. Mocchi faxe au conseiller du président sur la Corse ses impressions d'insulaire. Il l'a encore fait mercredi 14 février. Le 15, après que M. Chirac eut reporté l'ordre du jour du conseil des ministres, M. Ulrich lui a longuement téléphoné. « Il comprend bien les choses, mais je ne suis pas sûr qu'il soit correctement entendu », soupire M. Mocchi.

### MIEUX VAUT ÊTRE DISCRET

Car, figurez-vous, M. Mocchi n'est pas hostile aux « accords de Matignon ». « Dans l'esprit, c'est une bonne chose. Mais toutes ces réunions générales pendant un an, c'est mauvais. On aurait dû sectoriser. » Il en revendique même, d'une certaine manière, la paternité. « Les négociations menées sous les gouvernements précédents, c'étaient les mêmes, mais sans les caméras. Jospin a changé d'interlocuteurs, et a appelé la télé. Même les accords d'Évian n'ont pas été médiatisés à ce point ». Il réfléchit. « Finalement, Charles Pasqua avait bien balisé l'entreprise. »

Son jeune adversaire radical préfère ne pas parler du « processus ». « J'ai des pro-Matignon sur ma liste », s'excuse-t-il. Ce nostalgique de Bernard Bonnet sait surtout que, s'il veut les voix nationalistes, qui feront ici la différence, il vaut mieux être discret. « Je ne sais pas si je voterai à nouveau pour M. Jospin. Il a changé d'avis sur la Corse en deux jours, quand des cirglés ont déposé une bombe à Ajaccio », lâche-t-il quand même.

Ah ! On oublierait. Sur la liste de M. Mocchi, on trouve Antoine Sollacaro, un des avocats d'Yvan Colonna, originaire de Propriano. « Il rassemble tout le monde », commente le maire, qui dément envisager de lui céder son fauteuil en cours de mandat. « Le pire, c'est que, sur sa liste, il a les anti-Santoni », éclaire, en expert, M. Bartoli. « En Corse, les étiquettes politiques ne veulent souvent plus dire grand chose », commente, délicieusement euphémique, M. Mocchi.

Ar. Ch.

### Un dossier devenu l'« ascenseur social » de la majorité

C'EST le dernier grand texte de la législature. Un texte politique, pour lequel Lionel Jospin s'est engagé personnellement, l'ultime test de confiance, à l'Assemblée nationale, avant l'élection présidentielle. « Si ce projet était mis en échec par la majorité, je considérerais qu'il y a un problème, ce serait la première fois depuis 1997 », a commenté le ministre de l'Intérieur, Daniel Vaillant, dimanche 18 février. Les députés socialistes seront donc en place pour le vote, tous. Pour certains d'entre eux, ils le seront d'autant plus volontiers que, depuis quelque temps, le dossier Corse est devenu le meilleur moyen de se faire remarquer du chef du gouvernement, le véritable « ascenseur social » de la « jospinisme ».

Beaucoup l'ont compris. Les députés de la majorité avaient découvert avec surprise, fin juillet 2000, les « accords de Matignon » qui, exception faite pour les rocardiens et les plus girondins, avaient écorché leur bonne vieille fibre républicaine. Sept mois et quelques embuscades de Jacques Chirac plus tard, les voilà qui jouent au « jeu du « plus processus que moi tu meurs » », comme le résume un député. L'aventure de Jean Glavany, mitterrandiste patenté, qui rongea son frein depuis 1997, n'avait pas échappé aux plus malins : il est revenu au gouvernement, en octobre 1998, juste après avoir rédigé, avec Christian Paul (PS), député de la Nièvre, un ferme

rapport sur les dérives de l'île (Corse, l'indispensable sursaut) dans le cadre de la commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics et la gestion des services publics dans l'île.

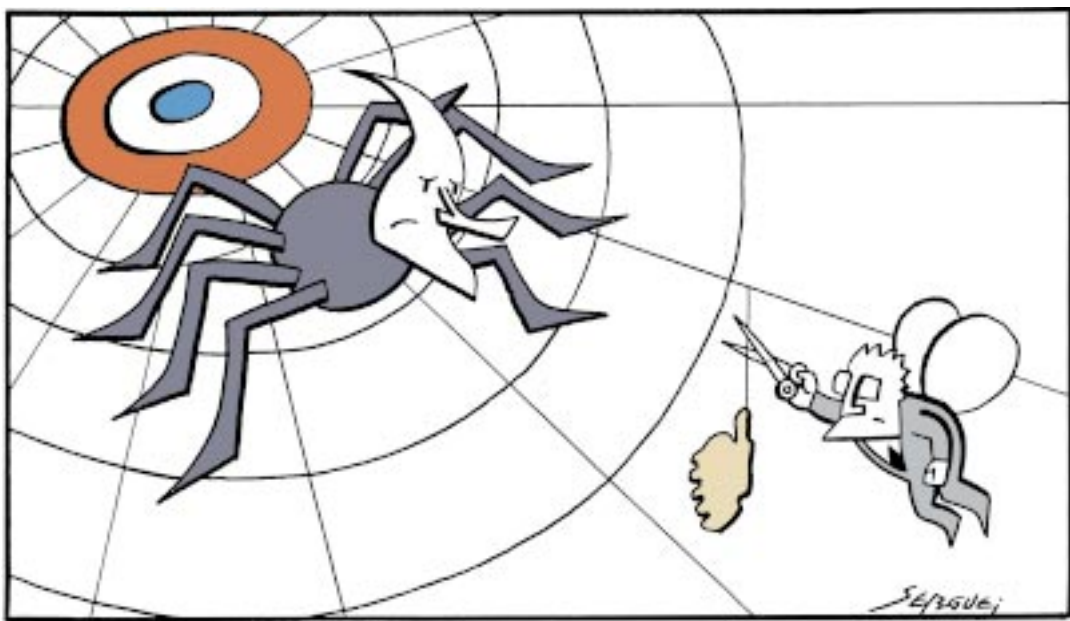
Plus récente, justement, « la jurisprudence Christian Paul », comme certains l'appellent en riant, n'est pas passée inaperçue. C'était l'été dernier. D'accord avec Jean-Pierre Chevènement, Henri Emmanuelli n'avait pas de mots assez durs contre le « processus ». Dans la Nièvre, M. Vaillant rencontre M. Paul : « Tu devrais faire un communiqué pour dire que tu soutiens les accords de Matignon ». Le jeune rapporteur n'hésite pas. Avec Christophe Caresche, il écrit, le 11 août : « Nous adhérons pleinement à la méthode adoptée, comme au contenu des propositions gouvernementales, que nous soutiendrons dans le débat public qui s'ouvre ». Dix-neuf jours plus tard, à la faveur du jeu de chaises musicales provoqué par la démission de M. Chevènement, il est nommé secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer.

Désigné rapporteur du futur projet de loi sur la Corse, Bruno Le Roux, jeune député de trente-quatre ans, vient de rendre publiquement hommage à son nouveau ministre de l'Intérieur, M. Vaillant, en critiquant vivement, dans *La sécurité pour tous*, son prédécesseur. Même M. Glavany, qui défendait avant l'été des positions assez proches de celles du Mouvement des citoyens, ne boude plus son

plaisir : « Jean-Pierre, il fait une erreur d'analyse. La désastreuse affaire des paillotes change complètement la donne. On fait quoi, après ça ? On dit : « la loi républicaine » ? Tu parles ! C'était la risée. Il fallait bien sortir de cette impasse. C'est le métier du processus de Matignon », a-t-il expliqué, le 18 février, au Grand Jury-RTL-Le Monde-LCI.

Bernard Roman n'est pas en reste. Débordant d'enthousiasme, le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale a créé une mission d'information pour préparer le terrain du futur débat parlementaire. Très réticent à l'apprentissage du corse dans les écoles, il est revenu complètement chaviré de sa première mission en Corse. « Son voyage en URSS », souvient quelques collègues. Le 28 mars, la commission des lois fera son petit effet en auditionnant le chef de file de Corsica Nazione, Jean-Guy Talamoni. De conférences de presse en entretiens, MM. Roman, Le Roux, Vaillant, ou encore André Vallini, membre de la mission d'information, rivalisent à chaque accident de parcours du « processus ». « L'unité n'est pas l'uniformité », ont-ils repris, à l'unisson du premier ministre, pendant tout l'automne. « La légitimité du suffrage universel, c'est le Parlement », font-ils chorus depuis l'avis négatif du Conseil d'Etat.

Ar. Ch.



## Les quatre points-clés du projet de loi

**LE PROJET** de loi sur la Corse, présenté mercredi 21 février au conseil des ministres, apporte quatre modifications majeures à l'actuel statut de l'île. C'est sur ces quatre points que les critiques du Conseil d'Etat – dans son avis, consultatif, du 8 février –, puis celles de Jacques Chirac, se sont concentrées, tandis que les importantes dispositions sur la programmation des investissements publics en Corse n'ont pas soulevé d'objection.

● **Pouvoir d'adaptation législative.** Selon le projet de loi, « il est institué une procédure permettant à l'Assemblée de Corse de prendre, à titre d'expérimentation, dans les domaines de compétence de la collectivité territoriale, des mesures d'adaptation dérogeant » aux lois en vigueur ou en cours d'élaboration. Le projet précise que l'Assemblée de Corse peut, « de sa propre initiative ou sur proposition du conseil exécutif », demander au législateur de « l'autoriser à expérimenter des mesures dérogatoires » si elle « constate des difficultés d'application de certaines dispositions législatives en raison de leur inadéquation à la spécificité de la Corse ». Ce pouvoir « sera encadré » ; « il appartiendra au législateur d'en fixer les modalités de mise en œuvre et d'évaluation ».

Le Conseil d'Etat rappelle que, « s'il est loisible au législateur d'adopter des dispositions particulières applicables à une catégorie de collectivités locales (...), il lui appartient de préciser lui-même la nature, l'étendue et la portée » de ces dérogations. Il ajoute que « le législateur ne peut, en revanche, déléguer l'exercice de la compétence législative à quelque autorité que ce soit, en dehors des cas prévus par la Constitution ». Autrement dit, il écarte implicitement la notion de « spécificité de la Corse », comme le caractère expérimental de la démarche proposée et renvoie à une révision de la Constitution.

Dans le statut actuel de la Corse, maintenu sur ce point par le projet de loi, il est précisé que « l'Assemblée de Corse est consultée sur les projets de loi ou de décret comportant des dispositions spécifiques à la Corse ». Ce droit de simple consultation n'a pratiquement jamais été mis en œuvre depuis 1991.

● **Pouvoir d'adaptation réglementaire.** Le projet de loi « propose de confier à l'Assemblée de Corse le soin de prendre (...) des mesures d'adaptation, nécessitées par la situation de la Corse, des règlements pris pour l'application des lois dans les matières dans lesquelles la collectivité territoriale exerce des compétences ».

Le Conseil d'Etat estime que ce transfert de pouvoir réglementaire est excessif : si le législateur peut confier à une collectivité territoriale le soin de définir les conditions d'application d'une loi, c'est à deux conditions : « que cette habilitation porte sur des mesures dont elle définit précisément le champ d'application et les conditions de mise en œuvre » et qu'elle « ne porte pas atteinte à la compétence qui appartient au premier ministre d'édicter des règles nationales applicables à l'ensemble du territoire ».

● **L'enseignement du corse.** Le projet de loi prévoit que « la langue corse est enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires à tous les élèves, sauf volonté contraire des parents ». Le Conseil d'Etat estime que cette disposition « contraignant » les parents à « accomplir une démarche expresse pour faire dispenser l'élève » de l'enseignement « reviendrait à instituer, dans les faits, un enseignement obligatoire de la langue corse » et aurait pour conséquence de « soustraire les élèves aux droits et obligations applicables à l'ensemble des usagers » du service public d'enseignement.

Actuellement, dans l'enseigne-

ment primaire, seuls 16 % des élèves suivent trois heures par semaine de sensibilisation à la langue corse et 62 % y ont accès de façon peu suivie (*Le Monde* daté 8-9 octobre 2000) ; au collège, 76 % des élèves de 6<sup>e</sup> et 55 % des élèves de 5<sup>e</sup> suivent trois heures hebdomadaires incluses dans leur emploi du temps. Au lycée, seuls 12 % des élèves de terminale poursuivent cet apprentissage.

● **La fiscalité sur les successions.** Le projet de loi précise « les modalités de mise en œuvre des droits de succession en Corse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 », c'est-à-dire la date à partir de laquelle le régime des droits de succession en Corse devrait obéir au droit commun. « Compte tenu de la difficulté de reconstitution des titres de propriété, le délai de dépôt des déclarations comportant des immeubles situés en Corse sera allongé et ces immeubles bénéficieront d'une exonération totale, puis partielle. » La durée de ces exonérations, non précisée dans le projet, serait de dix puis cinq ans.

Le Conseil d'Etat admet le principe d'une période transitoire mais il en conteste la trop longue durée. Ces dispositions, estime-t-il, « laisseraient subsister, pendant longtemps, entre les héritiers de biens immobiliers, selon que les biens sont situés en Corse ou sur le continent, des discriminations qui ne peuvent être justifiées ni par des différences de situation, ni par des objectifs d'intérêt général (...) et seraient donc contraires au principe constitutionnel d'égalité ».

Depuis l'arrêté Miot de 1801, les contribuables de Corse sont dispensés des pénalités habituelles en cas de non déclaration de succession dans les six mois suivant un décès. Cela revient, de fait, à les dispenser de payer les droits de succession.

Gérard Courtois

## La peau de chagrin des pouvoirs législatifs des Länder

BERLIN

de notre correspondant

En Allemagne, fédéralisme oblige, la loi n'est pas la même sur tout le territoire. L'enseignement de la religion est obligatoire partout sauf à Brême, Berlin et le Brandebourg ; la Toussaint est un jour férié dans les régions catholiques du sud, alors que l'est protestant fête, la veille, la Réforme ; les élections régionales ont lieu tous les quatre ans en Saxe-Anhalt, tous les cinq ans dans le Bade-Wurtemberg ; il n'y a pas eu de squats en Bavière dans les années 70, car la loi impose à la police d'intervenir dans les vingt-quatre heures. Ces différences reflètent l'histoire d'un pays à l'unité tardive.

Conformément à la loi fondamentale de 1949, les seize Länder qui composent l'Allemagne ont les attributs de petits Etats : un gouvernement, un parlement et une Constitution. Des domaines aussi essentiels que l'éducation, la culture, la police ou les affaires communales sont de leur ressort quasi exclusif. Fort de ces compétences, les Etats-régions brassent des sommes considérables : le budget de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie est de 300 milliards de francs, celui de la Bavière de 200 milliards... contre 15 milliards pour l'Île-de-France et la moitié pour Rhône-Alpes. Les Länder disposent d'un pouvoir exécutif considérable ; leurs ministres-présidents se donnent des airs de souverain, entretenant des ambassades à Berlin et à Bruxelles pour défendre leurs intérêts.

En revanche, le pouvoir législatif est plutôt entre les mains du Parlement fédéral. Même si les Parlements régionaux tentent parfois

d'en arracher une parcelle, à l'image du Landtag de la très catholique Bavière, qui a adopté, en 1996, une loi plus restrictive sur l'avortement que celle adoptée par le Bund. Mais la Cour constitutionnelle de Karlsruhe a bien vite mis un terme au « Sonderweg » (la spécificité) bavarois, dont l'essentiel des dispositions a été annulé.

La Constitution allemande, qui garantit à chaque allemand les mêmes droits et devoirs dans un Land, empêche, en effet la législation de diverger autrement qu'à la marge entre les Länder. Elle force, par exemple, les ministres de l'éducation des Länder à se concerter pour respecter la liberté de travail et de mouvement des Allemands : diplômés et programmes sont ainsi harmonisés. De même, les salaires des fonctionnaires sont identiques, hormis la différence de 12 % environ qui subsiste entre les salaires de l'Est et de l'Ouest.

**LES RÉGIONS RICHES RECHIGNENT**

Tout n'était pas nécessairement joué en 1949, lorsque la loi fondamentale n'a accordé au Bund que quelques domaines législatifs exclusifs, comme la défense, les affaires étrangères ou la monnaie. Mais il existait une immense zone grise, comportant le domaine décisif de la politique économique et sociale, où les Länder avaient le droit de légiférer tant que le Bund ne le faisait pas. Avec la montée de l'Etat providence dans les années 60, puis avec la réunification, le Bund a raflé ces domaines de compétence, sous prétexte qu'il tenait les cordons de la bourse. Il s'est appuyé sur la Constitution qui l'autorise à légiférer pour

« garantir l'homogénéité des conditions de vie sur le territoire fédéral », note Jutta Hergenhan, de l'association Notre Europe. En contrepartie, ces lois ont eu besoin d'être approuvées par le Bundesrat, la chambre représentative des Länder au Parlement fédéral. L'Allemagne est passée d'une autonomie des Länder à une gestion de la fédération. Les Parlements régionaux ont perdu de leur influence, tandis que les ministres-présidents, qui votent pour leur région au Bundesrat, en ont gagné. Et encore, ce pouvoir doit être tempéré. Les régions pauvres, comme celles de l'ex-Rda, mais aussi Brême ou la Sarre ont tellement besoin des subventions du Bund qu'elles en ont perdu leur indépendance.

Car l'Allemagne a mis en place un système de péréquation financière qui fait que les recettes fiscales par habitant dans les régions les plus pauvres atteignent 99,5 % de la moyenne du pays. Cette solidarité contrainte exaspère les riches régions du sud, comme la Bavière, le Bade-Wurtemberg ou la Hesse, qui ont déposé plainte devant la cour constitutionnelle de Karlsruhe. Cette dernière leur a donné raison et exigé la révision de ce système d'ici à 2003. Mais pour l'heure, les régions n'ont pas de marge de manœuvre sur leurs recettes, d'autant qu'elles n'ont pas le droit de lever d'impôt. Les parlements régionaux sont donc réduits à voter le volet recettes de leur budget. Depuis une dizaine d'années, les Länder tentent, en vain, de rattraper ce pouvoir qui se réduit comme une peau de chagrin.

Arnaud Leparmentier

# M. Strauss-Kahn repousse des critiques formulées par la Cour des comptes

La juridiction financière s'interroge sur les missions qu'il a effectuées pour EDF

Dans une lettre adressée au ministre des finances, Laurent Fabius, et publiée par *Le Canard enchaîné* du 21 février, la Cour des comptes soulève plusieurs

« observations critiques » sur les prestations rémunérées à Dominique Strauss-Kahn par EDF entre 1994 et 1996. Celui-ci juge ces remarques « infondées ».

L'ANCIEN MINISTRE de l'économie et des finances Dominique Strauss-Kahn n'a pas caché sa colère, mardi soir 20 février, après avoir pris connaissance de l'article à paraître dans le *Canard enchaîné* du lendemain. Sous le titre « La Cour des comptes veut électrocuter DSK », l'hebdomadaire rapporte le contenu d'une lettre adressée, le 2 février, par le premier président de la Cour des comptes, Pierre Joxe, à l'actuel ministre des finances, Laurent Fabius. Mentionnant les « observations » de la juridiction financière, au terme du contrôle effectué sur la gestion d'EDF entre 1993 et 1998, le document comporte plusieurs critiques relatives aux prestations facturées par M. Strauss-Kahn de 1994 à 1996.

« Ces critiques sont incompréhensibles et infondées », a déclaré au *Monde* M. Strauss-Kahn, déplorant la publication d'extraits de ce document, marqué du sceau « confidentiel », une semaine après l'annonce de son retour sur la scène politique – il est candidat à l'élection législative partielle dans le Val-d'Oise provoquée par la démission de sa suppléante. En contrepartie d'honoraires d'un million de francs au total, l'ancien ministre, qui avait abandonné le portefeuille de l'industrie en 1993, affirme avoir effectué « des prestations de conseil et de lobbying effectives et parfaitement vérifiables ». La Cour des comptes, de fait, n'a transmis à la justice aucun élément concernant les relations entre M. Strauss-Kahn et EDF, estimant, selon un magistrat de la Cour, qu'ils ne pouvaient

avoir « aucune incidence pénale ». A l'inverse, certains faits mis en évidence au cours du contrôle d'EDF ont été, eux, soumis au parquet de Paris – dont les soupçons de « prise illégale d'intérêts » visant un ancien dirigeant de l'entreprise.

Le document adressé à M. Fabius souligne, dans ses annexes, « l'insuffisance des termes du contrat d'origine » liant M. Strauss-Kahn à EDF, qui mentionnait des rémunérations forfaitaires « sans que soient précisés ni la nature ni l'étendue des services rendus » et invoque, à ce propos, une « faute de gestion ». Il évoque aussi « la faiblesse des justifications produites », assurant qu'aucune pièce n'a été produite pour l'année 1995.

A ces remarques, M. Strauss-Kahn répond que la pratique des « abonnements » est « classique pour les sociétés de conseil comme pour les avocats ». Il précise, par ailleurs, que les justificatifs sollicités par la Cour des comptes ne l'ont été qu'auprès de la direction d'EDF et suppose, dans ces conditions, que l'entreprise « n'a dû fournir que des documents parcellaires ». Lui-même certifie que « toutes les pièces utiles sont disponibles » – et en a présenté au *Monde* un grand nombre – y compris pour l'année 1995.

Indiquant qu'il a contribué, durant la période considérée, à « l'élaboration de la stratégie internationale d'EDF » et qu'il effectua, à ce titre, à une série de « missions » au Maroc, en Grèce et en Finlande, M. Strauss-Kahn explique que « l'essentiel du travail » accompli consistait à assister EDF dans une action de

lobbying en Allemagne. Le but en était de « conforter les positions d'EDF sur le nucléaire », notamment en aidant la minorité du Parti social-démocrate (SPD) allemand à faire valoir son point de vue face au reste de la gauche germanique et aux Verts, qui souhaitaient arrêter rapidement le programme nucléaire.

« J'ai été choisi pour ce travail parce que j'étais le seul sur le marché, précise-t-il. Il fallait à EDF quelqu'un qui connaisse le nucléaire, qui ait le contact avec les politiques allemands et qui parle la langue. » La note de M. Joxe relève toutefois qu'au cours des différents colloques organisés par lui dans cette optique, M. Strauss-Kahn n'apparaissait jamais en tant que consultant d'EDF.

La Cour des comptes estime d'ailleurs « difficilement acceptable » que d'anciens ministres puissent disposer, « peu de temps après avoir quitté leur fonction », de contrats avec les entreprises publiques dont ils avaient la tutelle. M. Strauss-Kahn précise, à cet égard, que son contrat fut signé neuf mois après son départ du ministère de l'Industrie, soit « après le délai traditionnel ». « Il n'y a rien à me reprocher, mais on va encore s'en servir contre moi, conclut l'ancien ministre, poursuivi par ailleurs dans les enquêtes sur Elf et sur la MNEF et mis en cause dans l'enquête sur la cassette de Jean-Claude Méry. Il y a des jours où j'en ai un peu marre. »

Hervé Gattegno

## Un mémorial de la guerre d'Algérie, quai Branly, à Paris

UN MÉMORIAL de la guerre d'Algérie devrait être érigé sur la promenade piétonne du quai Branly, en surplomb de la Seine, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Ce site a été retenu par la commission chargée, par le secrétaire d'Etat à la défense, Jean-Pierre Masseret, de réfléchir à l'édification d'un tel monument, à la condition d'en consolider le soubassement, à proximité du RER.

Les études du projet vont être entreprises et un concours d'architecture lancé, avec l'espoir de pouvoir inaugurer ledit mémorial en 2002, l'année du 40<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie marquée, le 19 mars 1962, par les accords d'Evian. La commission, dont les travaux vont de pair avec ceux du Haut Conseil de la mémoire combattante, a estimé souhaitable que le projet de monument soit en partie financé par une souscription nationale.

Ce mémorial devrait porter les

noms de tous ceux qui sont morts entre 1952 et 1962 en Algérie, naturellement, mais aussi en Tunisie et au Maroc avant que ces deux pays n'obtiennent leur indépendance en 1956. De surcroît, il est prévu qu'une inscription rappellera le souvenir de tous ceux qui ont disparu après le cessez-le-feu, en Algérie, en particulier les supplétifs algériens qui, ayant combattu aux côtés des armées françaises, sont restés sur place et ont pu être exécutés par l'Armée de libération nationale (ALN) une fois l'indépendance acquise.

**LES MORTS SUPPLÉTIFS**

Durant les combats, on évalue à 3 267 le nombre de ces supplétifs tués, si l'on en croit l'ouvrage de Maurice Faivre, *Les Archives inédites de la politique algérienne*. Mais le nombre des morts dans leurs rangs, après 1962, reste largement inconnu des autorités françaises, même si les historiens s'accordent à compter jus-

qu'à 110 000 supplétifs armés en 1959, puis en 1960, et probablement 87 000 encore début 1962.

Pour ce qui est des soldats réguliers tués en opérations, le mémorial devrait porter leurs noms inscrits par année de décès et dans l'ordre alphabétique, avec, pour seules autres mentions, le prénom et l'âge au moment de la mort. Le recensement de ces soldats est aujourd'hui sur le point d'être achevé. En Algérie, les pertes militaires françaises, à l'exclusion des supplétifs, sont évaluées à 11 754 soldats, morts au combat ou victimes d'attentat, et à 6 240 dues à des accidents. Les états-majors français estiment, d'autre part, que l'ALN a eu 143 538 tués dans le même temps. Mais cette évaluation est loin de faire l'unanimité dès lors qu'elle ne peut être établie de façon contradictoire, les archives propres à l'ALN n'étant pas accessibles.

Jacques Isnard

**PLACE AUX FEMMES**

## La mode du dîner « entre copines » relancée par les candidates

LES TROIS candidates vertes sourient devant l'objectif. Le photographe a bien aimé leur affiche de campagne détournée des *Drôles de dames*. Il cherche à obtenir le même effet. Véronique Dubarry est tête de liste des Verts dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris, devant Charlotte Nenner, numéro deux, et Fabienne Leleux, numéro trois. Après avoir réalisé la photo de l'affiche de... Jean Tiberi – la veste jetée sur l'épaule – et celle de sa rivale Lyne Cohen-Solal, tête de liste de la gauche dans le 5<sup>e</sup>, l'agence Politique Images s'est invitée au dîner des candidates vertes, qui avait lieu, mardi 20 février, dans un restaurant bio du quartier branché du 11<sup>e</sup> arrondissement. « Il y a quinze jours, un photographe m'a demandé d'embrasser un arbre ! », raconte M<sup>me</sup> Dubarry...

« On a ramé pour avoir dix femmes tête de liste. Qu'est-ce que ça devait être dans les autres partis... », s'interroge, à table, M<sup>me</sup> Leleux. Sur une feuille de papier qui fait office de set de table, quelques chiffres résumant la parité au Conseil de Paris : 44 femmes élues sur un total de 163 conseillers. Les Verts sont les premiers de la classe avec dix femmes tête de liste contre six au PS et trois chez les tiberistes. Au lendemain de la rétrogradation de Roxane Decorte (RPR), ex-chef de file dans le 18<sup>e</sup>, remplacée par Philippe Séguin (*Le Monde* du 21 février), le chiffre sept a été cruellement barré au bic bleu et remplacé par un six.

A la fin du repas, la palme du « plus macho » est décernée à Jean Dessessard, tête de liste des Verts dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. On se félicite qu'Yves Contassot ait abandonné son « manteau de directeur de marketing ». Le chef de file des Verts à Paris, arrivé sur le coup de 23 heures, sourit à l'assemblée.

Les dîners de femmes sont de retour. « C'était la mode dans les années 70. Dans les années 90, cela faisait sourire les nouvelles féministes qui préfèrent les réunions mixtes pour convertir les hommes à la parité. Aujourd'hui, les femmes éprouvent le besoin de se réunir entre elles pour se serrer les coudes », explique Françoise Gaspard, sociologue, auteur de *Comment les femmes changent la politique* (La Découverte) et ancienne maire (PS) de Dreux.

**LES HOMMES POUR LE DESSERT**

Les socialistes parisiennes voulaient aussi organiser un « dîner entre copines » autour du 28 février. Elles avaient trouvé l'endroit idéal – « un restaurant marocain tenu par une marocaine » – et prévu d'inviter « les hommes au dessert ». Las ! entre le « meeting » de l'une et le « comité de soutien » de l'autre, elles n'ont pas trouvé le temps... Quant aux femmes de droite, réunies dans le collectif « Femmes en marche », elles prendront un « un petit déjeuner », le 8 mars, indique Françoise Hostalier (DL), qui préside le collectif cette année. Au départ, elles voulaient se réunir avec les trois présidents de parti. Mais tout le monde n'était pas disponible. Surtout, certaines voulaient inviter Charles Pasqua, président du Rassemblement pour la France, d'autres pas. Finalement, « entre femmes », ce sera plus simple. Et le thème est tout trouvé, au lendemain de l'affaire « Roxane » : « On a du souci avec nos hommes. Les femmes de droite, elles, s'entendent toutes super bien ! », résume M<sup>me</sup> Hostalier...

Clarisse Fabre

**IMMIGRATION** Des sauf-conduits de huit jours ont été délivrés, dans la nuit de mardi 20 au mercredi 21 février, aux kurdes retenus à Fréjus depuis l'échouage de leur navire

sur la côte varoise. ● CETTE MESURE, prise dans la journée de mardi, doit permettre aux candidats à l'exil de déposer en préfecture une demande d'asile. ● APRÈS avoir lais-

sé planer le doute sur le sort des naufragés, le gouvernement semble avoir choisi cette solution à cause des menaces de nullités qui pesaient sur les procédures administrati-

ves. ● LES INTERROGATOIRES ont également fait apparaître que les « demandes formulées ne sont pas parues infondées ». ● NOTRE ENQUÊTE sur leurs déclarations révèle en

effet comment les persécutions dont ils sont l'objet ont pu convaincre ces familles de quitter le Kurdistan irakien (lire aussi notre éditorial page 16).

## Le gouvernement reconnaît le statut de demandeur d'asile aux naufragés kurdes

Le ministère de l'intérieur a délivré, dans la nuit de mardi à mercredi, des sauf-conduits de huit jours permettant aux Kurdes irakiens de retirer un dossier dans les préfectures. Les interrogatoires des exilés ont fait apparaître que leurs demandes d'asile ne sont pas « manifestement infondées »

**FINALEMENT**, ils sont libres. Après avoir laissé planer le doute sur le sort des Kurdes irakiens de l'East-Sea, placés en zone d'attente depuis leur échouage forcé sur les côtes varoises, samedi 17 février, le gouvernement a décidé de leur reconnaître le statut de demandeurs d'asile. Mardi 20 février dans l'après-midi, le ministère de l'intérieur a fait savoir qu'il avait « pris la décision de délivrer à chaque étranger se disant originaire du Kurdistan irakien (...) un sauf-conduit de huit jours destiné à lui permettre de déposer en préfecture une demande d'asile ». Ces documents, que les fonctionnaires de la police aux frontières ont distribués dans une certaine confusion dans la nuit de mardi à mercredi 21 février, valent autorisation d'entrée sur le territoire. Désormais, les Kurdes irakiens, retenus depuis samedi dans le périmètre du camp militaire de Fréjus, sont libres d'aller et venir.

La décision, unanimement saluée par les organisations humanitaires, tranche pourtant sur la position adoptée jusqu'ici par les autorités. Mardi 20 février dans la journée, le ministère de la justice s'était en effet assuré que le tribunal de Draguignan était bien en mesure d'assurer la comparution, prévue pour le lendemain, des 430 majeurs du groupe d'exilés (*Le Monde* du 21 février). Tout indiquait alors, par l'ampleur des moyens déployés, que le ministère de l'intérieur s'appropriait à demander aux juges judiciaires une prolongation de huit jours du maintien en zone d'attente des naufragés. La procédure était devenue grosse de danger pour le gouvernement, tant la pression des associations, qui comptaient bien faire annuler l'ensemble des dossiers, était forte.

Mardi dans l'après-midi, un communiqué du ministère de l'intérieur est venu mettre fin à toute conjecture. « Après un examen des comptes rendus d'audition des personnes arrivées à bord de l'East Sea et sollicitant l'asile, il est constaté que la très grande majorité des demandes formulées ne sont pas apparues manifestement infondées au sens des dispositions en vigueur [sur le droit d'asile]. » En conséquence, chaque étranger se disant originaire du Kurdistan ira-

kien se voit reconnaître la qualité officielle de demandeur d'asile, à charge pour l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), de décider dans les semaines à venir et « à l'issue d'un examen individuel approfondi », de leur octroyer ou non l'asile. Le ministère précise qu'« un petit nombre d'étrangers appartenant à d'autres nationalités », font « l'objet d'un complément d'instruction administrative ». Il s'agit de six Libanais, d'origine palestinienne (lire ci-dessous).

### IMPASSE JURIDIQUE

Le gouvernement a longuement mûri sa décision. Il s'agissait de sortir de l'impasse juridique qui se profilait sans donner l'impression de se déjouer. Dès lundi matin, une première séance de travail a réuni, à Matignon, l'ensemble des directeurs de cabinets des ministres concernés : l'intérieur, les affaires étrangères, les affaires européennes, la défense, la justice ainsi que l'emploi et la solidarité. Un premier compte rendu des auditions des Kurdes, commencées dans le camp militaire dans la journée de dimanche, a été exposé par le ministère des affaires

étrangères : « On ne peut pas dire que les demandes d'asile sont manifestement irrecevables » a alors fait valoir le quai d'Orsay. En clair, les demandes d'asile sont fondées, et il n'y a pas lieu de maintenir les naufragés en zone d'attente.

La prudence est cependant de mise, et le gouvernement choisit de procéder à l'ensemble des auditions, afin de confirmer cette première impression. Une première inflexion dans le discours de fermeté est toutefois donnée, dès lundi par Lionel Jospin, qui affirme que « le choix premier » du gouvernement en faveur des Kurdes est « celui de l'humanité ». Le même jour, mission est confiée au ministère de l'emploi et de la solidarité de mettre sur pied un dispositif d'accueil et d'hébergement des Kurdes, au cas où on les ferait sortir de la zone d'attente pour les accueillir sur le sol français... Cela n'empêche pas le gouvernement d'envoyer un signal contradictoire, en faisant organiser au tribunal de Draguignan un dispositif propre à répondre aux demandes de prolongation du maintien des Kurdes en zone d'attente.

Mardi matin, alors que les voix se

multiplient, parmi les associations et avocats, pour dénoncer les risques de nullité des procédures, le gouvernement dispose enfin de l'ensemble des auditions des naufragés. La première impression se confirme : les exilés proviennent de la même région du Kurdistan irakien, ils sont liés par des attaches familiales fortes, parlent, pour leur grande majorité, le même dialecte kurde très particulier, et font état, de façon cohérente, de violences qu'ils auraient subies. Pour l'ensemble des dossiers, le ministère des affaires étrangères a émis un avis favorable, en considérant que les demandes d'asile n'étaient pas manifestement infondées. Mardi en fin de matinée, Daniel Vaillant et Lionel Jospin se retrouvent pour leur réunion hebdomadaire : décision est alors prise d'accorder le statut de demandeurs d'asile à l'ensemble des Kurdes irakiens, à charge pour le ministre de l'intérieur de l'annoncer dans l'après-midi par communiqué.

Il était temps. Dans la journée de mardi, plusieurs avocats volontaires, venus de Paris, Lyon et Toulouse avaient pris l'avion pour Fréjus, bien décidés à obtenir des magis-

trats de Draguignan la libération des Kurdes. Les associations avaient en effet repéré plusieurs difficultés juridiques, qui auraient pu, selon elles, mettre à bas les procédures administratives. Elles contestaient ainsi la légalité de la zone d'attente, créée ex nihilo quelques heures après le débarquement des naufragés. Elles affirmaient également que les notifications de placement en zone d'attente n'avaient pu se faire immédiatement, comme l'exige la loi, compte tenu du nombre de personnes concernées. Un argument qui est parfois retenu par le juge judiciaire comme nullité de procédure.

Pour les associations, la perspective d'audiences marathon qui auraient pu tourner au fiasco a certainement pesé dans la décision du gouvernement de mettre fin, de lui-même, au placement en zone d'attente.

« Cette analyse est dénuée de tout fondement, affirmait-on au contraire, mardi au ministère de l'intérieur. Si on a maintenu la solution du juge judiciaire, c'est qu'on n'avait pas encore entendu l'ensemble des personnes. Mais une fois le travail bouclé, il n'y a eu aucune difficulté particulière

pour prendre la décision. Il a toujours été affirmé que nous prendrions le temps nécessaire à l'examen de tous les dossiers. A situation extraordinaire, on a répondu par une procédure ordinaire, en respectant les règles et les délais. »

### VICTOIRE POUR LES ASSOCIATIONS

Malgré tout, les associations crient victoire. « Cette décision vient entériner la position que nous défendions depuis le débarquement des Kurdes, relève Elisabeth Grimaneli, de la Cimade. Nous espérons aujourd'hui que l'on va traiter ces gens avec un peu plus de dignité qu'auparavant. »

« Nous étions un certain nombre à considérer que la demande d'asile des Kurdes était fondée, et qu'ils n'avaient rien à faire en zone d'attente, renchérit Patrick Delouvain, d'Amnesty international. La pression des associations et de l'opinion ne doit pas être étrangère à cette décision. » Pour le Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (Gisti), « l'attitude du gouvernement relève moins de l'incompétence technique que de l'incompétence politique ».

« C'est une nouvelle preuve que la loi sur l'entrée et le séjour des étrangers est ingérable, estime Claire Rodier, du Gisti. La procédure en zone d'attente est minée d'irrégularités. Cette affaire montre qu'on ne peut pas faire un travail d'investigation sur des demandes d'asile en deux jours, dans des conditions d'abattage, et dans le respect de la dignité des personnes. »

De son côté le PS, dans un communiqué adopté « sans aucune réserve » selon Vincent Peillon, porte-parole du parti, à l'issue du bureau national qui se tenait mardi, « souhaite que la procédure d'octroi du droit d'asile, conformément à la convention de Genève de 1951, soit pleinement respectée ». Expriment sa « solidarité » envers les Kurdes, il affirme que « sans une solution politique satisfaisante de la question kurde dans le cadre des Etats existants, d'autres drames de ce genre sont inévitables ».

Cécile Prieur  
avec le service France

J. - J. B.

## Premier geste de liberté, « juste boire un café au centre ville »

### FRÉJUS

de notre envoyé spécial

Encore une file d'attente. Pas pour la soupe cette fois, mais pour la liberté. Elle va durer toute la nuit, dans le noir et le froid, devant l'entrée du petit bâtiment où les services de la préfecture délivraient, un par un, les sauf-conduits promis quelques heures plus tôt. Parfois, la longue queue est prise d'impatience, mais l'agitation retombe vite, plusieurs Kurdes se chargeant eux-mêmes de la discipline, sous l'œil déférent de agents de la police des frontières (PAF).

En fin d'après-midi, le préfet du Var, Daniel Canepa, était accouru en personne pour annoncer la nouvelle aux cinq représentants des réfugiés réunis autour d'une table. « J'ai le plaisir de vous confirmer que vous allez bénéficier d'une admission sur le territoire français », avait-il annoncé devant une forêt de micros et de caméras convoqués pour l'occasion. Lancée sous le feu des projecteurs des télévisions, la discussion entre le représentant de l'Etat et les porte-paroles des Kurdes s'est poursuivie à la lueur de trois briquets, après syncope du

groupe électrogène. « C'est un coup de Saddam, il fait comme ça en Irak », rigola l'un des Kurdes.

Un jeu de questions-réponses à trois s'engagea dans la pénombre. Qu'allons-nous devenir, où faut-il aller pour nos demandes d'asile?, demandaient les réfugiés. Pourquoi le gouvernement a-t-il fait volte-face?, interrogeaient les journalistes. Tandis que les interprètes traduisaient ses réponses aux premiers, le préfet expliquait aux seconds : « C'est le résultat de la mobilisation extraordinaire des services préfectoraux, qui instruisant très vite les dossiers, ont permis au ministre de prendre sa décision en toute connaissance de cause. » Un homme au profil de médaille, grosse barbe et crinière noire, s'est levé. Avec un art consommé des usages diplomatiques, il a remercié « la France entière au nom des réfugiés ».

### « SOYEZ LES BIENVENUS »

Mais le dernier mot est resté au préfet : « Soyez les bienvenus ». Il était temps ensuite de répandre la nouvelle. D'abord auprès de ceux qui faisaient encore la queue dehors pour signer des formulai-

res devenus caducs. Puis au réfectoire où les applaudissements furent nourris. Les sourires s'élargissaient au fur et à mesure des explications données par les représentants kurdes, mais sans extravagance, chacun retournant vite à son assiette de carottes qui refroidissaient.

Le lendemain, mercredi, ils ont franchi, toute la matinée la grille, présentant leur sauf-conduit tout neuf aux CRS en faction. « Où peut-on aller téléphoner, où peut-on acheter des cigarettes? ». Le camp étant situé à la périphérie de Fréjus, les promoteurs ne sont pas allés très loin. Un simple petit tour, seul ou en famille, pour respirer quelques bouffées d'air libre avant de regagner ce qui reste, pour quelques temps encore, leur « chez-eux ». Un Kurde de la région, venu en voiture, a emmené avec lui deux réfugiés. « Nous allons juste boire un café au centre-ville », ont-ils lancé aux responsables des associations kurdes, qui arrivaient pour examiner avec les demandeurs d'asile la façon de gérer au mieux le délai de huit jours qui leur est accordé.

## Des conditions d'existence précaires en attendant la décision de l'Ofpra

**ET MAINTENANT**, que vont-ils devenir ? Munis de leur sauf-conduit, qui vaut autorisation provisoire de séjour sur le territoire français, les exilés Kurdes irakiens disposent de huit jours pour se présenter dans n'importe quelle préfecture, afin de retirer un formulaire officiel de demande d'asile. S'ils entament cette démarche, ils devraient rejoindre la cohorte des 40 000 candidats à l'asile qui se sont présentés en France en 2000, et qui attendent, dans des conditions souvent très précaires, que l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra) veuille bien statuer sur leur sort. D'autres pourraient au contraire choisir de quitter le territoire, pour un autre pays de l'Union européenne, et ce bien qu'une fois enregistrés dans l'espace Schengen, ils n'aient plus la possibilité de demander l'asile à un autre pays que la France.

La procédure d'admission au statut de réfugié est lourde et complexe. Les exilés kurdes devront donc s'armer de patience avant de se voir éventuellement attribuer le statut qu'ils espèrent. S'ils se présentent en préfecture, ils se verront remettre un formulaire de demande d'asile, qu'ils devront remplir avant de le transmettre à l'Ofpra. L'Office, un organisme dépendant du ministère des affaires étrangères, est seul habilité à octroyer le statut de réfugié. En retour, les demandeurs reçoivent un permis de séjour de trois mois renouvelable, le temps nécessaire à l'instruction de leur dossier. Les fonctionnaires de l'Ofpra peuvent les entendre individuellement pour statuer sur leur sort, ce qui n'est

fait que dans 37 % des cas. La plupart des décisions sont donc prises après examen du simple dossier.

Fin janvier, la Cour des comptes avait critiqué le mode d'instruction des demandes d'asile, dont les délais n'ont cessé d'augmenter : de deux mois en 1991, ils sont passés à six mois aujourd'hui mais « peu-

tion de 1 840 francs par adulte, qui est bien loin de leur assurer un revenu décent.

La décision de l'Ofpra n'interviendra donc pas avant de longs mois. L'Office n'a pas de statistiques spécifiques sur les Kurdes, qui sont comptabilisés selon leur pays d'origine. En 2000, 3 593 Turcs

### Les abris utilisés pour les réfugiés kosovars réaménagés

**Le ministère de l'emploi et de la solidarité indiquait, dans la matinée du mercredi 21 février, que le camp militaire de Fréjus (Var), où étaient recueillis les quelque 900 boat people, allait être transformé en « zone d'hébergement provisoire » pendant une quinzaine de jours. Les pouvoirs publics souhaitent recenser les familles qui comptent déposer une demande d'asile avant de les aiguiller vers des centres d'accueil. La Croix-Rouge et la Sonacotra, notamment, mènent des « recherches approfondies » pour trouver des sites.**

**Mercredi matin, la Croix-Rouge affirmait avoir établi une « liste de lieux » pour accueillir les réfugiés candidats au droit d'asile. Il s'agit à la fois de bâtiments désaffectés et de structures qui avaient déjà été utilisées pour offrir un toit aux réfugiés kosovars en 1999. « Certains sont encore en cours d'inspection, précisait l'association humanitaire. Il faudra parfois y engager quelques travaux d'aménagement pour les rendre opérationnels. »**

vent dépasser une année pour les dossiers les plus complexes » (*Le Monde* du 25 janvier).

En attendant, les demandeurs d'asile sont voués à la précarité. Le dispositif d'accueil des réfugiés est en effet « enrayé » et « engorgé » selon la Cour des comptes. Seuls 6 300 lits étaient disponibles dans les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), fin 2000, alors que les candidats se chiffraient par dizaines de milliers. Ne disposant pas du droit de travailler, les demandeurs d'asile reçoivent une allocation d'insertion

avaient demandé l'asile à la France, contre 259 Irakiens et 329 Iraniens. Ces demandeurs d'asile seraient kurdes à 60 % pour les Turcs et les Irakiens et à 10 % à peine pour les Iraniens. En 1999, l'asile a été accordé à 18 % des Turcs, 38,2 % des Iraniens, et 59,3 % des Irakiens : preuve supplémentaire que la France, dans les faits, reconnaît que la situation des Kurdes en Irak est particulièrement préoccupante.

Si l'asile ne leur était pas accordé par l'Ofpra, les Kurdes de l'East-Sea pourraient faire appel de cette

décision devant la commission des recours, juridiction d'appel administrative, présidée par un conseiller d'Etat d'honneur. Cette commission repêche environ un cinquième des demandes d'asile refusées. Mais si, au final, les exilés étaient définitivement déboutés de leur demande - en 1999, l'Ofpra a accordé le statut de réfugiés à 19,4 % des demandeurs -, ils seraient placés en situation irrégulière, et redeviendraient clandestins. Plusieurs milliers de personnes deviennent ainsi des sans-papiers chaque année en France. Certaines sont frappées par des arrêtés de reconduite à la frontière, qui sont rarement exécutés puisque leur pays d'origine est souvent considéré comme dangereux.

Certains des naufragés de l'East-Sea pourraient ne pas vouloir s'engager dans la voie d'une demande d'asile en France. Lors de leur audition en zone d'attente, plusieurs ont fait état de leur désir de rejoindre l'Allemagne, l'Italie ou la Grande-Bretagne. Libres de leurs mouvements, ils pourraient ainsi regagner ces destinations, au besoin par une filière d'immigration clandestine. Les états concernés sont en effet liés par la Convention de Dublin, qui implique qu'un candidat à l'asile dans l'espace Schengen est toujours renvoyé dans le pays qui l'a d'abord enregistré. S'ils souhaitent vraiment s'implanter dans un autre pays européen, les Kurdes de l'East-Sea devront donc détruire les documents qui viennent de leur être distribués. Et donc, à nouveau, choisir la clandestinité.

C. Pr.

## Un couple de Libanais palestiniens devait être présenté devant le tribunal

### FRÉJUS

denos envoyés spéciaux

La pagaille est intense et les réfugiés font la queue au milieu de la nuit pour obtenir le précieux récépissé d'admission sur le territoire français, mais eux n'ont compris qu'une chose : ils n'y ont pas droit. Le ministère de l'intérieur a décidé de maintenir en zone d'attente des familles palestiniennes qui ont atterri un peu par hasard au milieu des Kurdes. Seuls les Palestiniens devaient être présentés, mercredi 21 février devant le tribunal de Draguignan, qui décidera s'ils doivent rester huit jours supplémentaires à la disposition de la préfecture du Var. Et encore : le ministère de l'intérieur assurait, mercredi matin, que seul un couple accompagné d'enfants passerait finalement devant le juge. Le tribunal n'avait cependant pas encore été saisi de ces dossiers dans la matinée.

Pour les autres, le ministère a délivré un sauf-conduit sur la base de l'avis favorable du Quai d'Orsay. Parmi le groupe de Libanais palestiniens, figurent la famille Mostapha qui compte le père, Houssein, trente-trois ans, son épouse Horeiya, vingt-neuf ans, leur fille Miriam, trois ans, et son oncle, Kasem, vingt-six ans. Mohamed Khalifa, trente-trois ans et sa femme Haym, vingt-huit ans, sont arrivés avec eux, un septième, Hasem, se tient un peu à l'écart et on ne connaît pas ses liens avec le groupe. « Personne ne sait trop qui ils sont, explique Jean-Paul Nunez, de la Cimade (service œcuménique

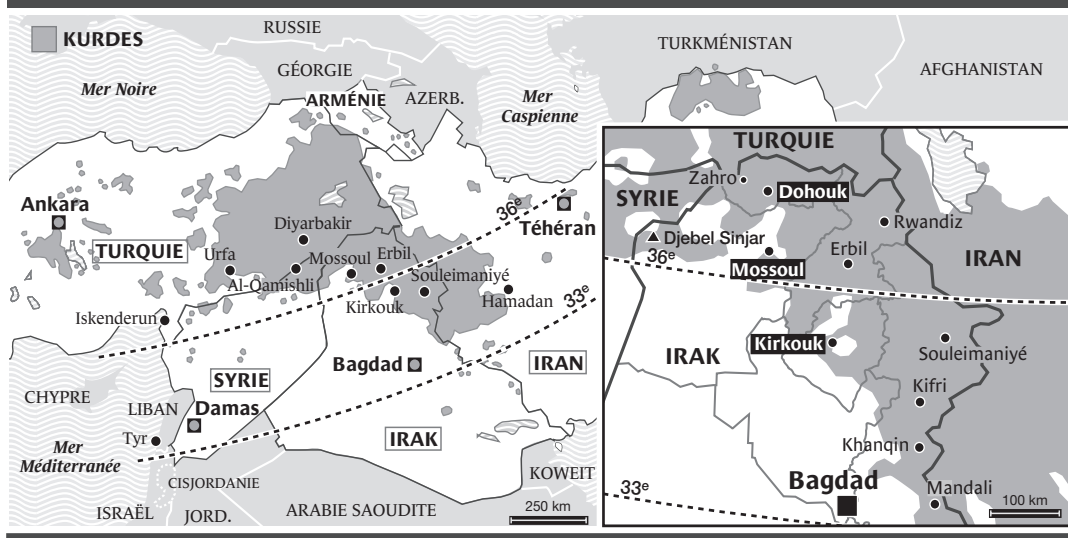
d'entraide), les interprètes sont kurdes, eux ne parlent qu'arabe. Et on a vu les notifications de refus d'admission sur le territoire, c'est n'importe quoi : l'un d'eux s'est vu attribuer par l'administration deux enfants irakiens qu'il ne connaît pas. » Ils ont, avec beaucoup d'approximations et de tâtonnements, raconté aux associations leur incroyable odyssée, mais il reste beaucoup de passages obscurs.

Et d'abord les raisons de leur départ. Les deux familles ont quitté la région de Tyr, dans le Sud-Liban, il y a un mois. Un « mafieux » leur aurait proposé de leur vendre un passeport et de les emmener par avion en Allemagne, via la Syrie. En fait, ils sont partis à Damas en voiture, sont montés dans un bateau en route vers l'Irak. Là, ils ont remonté le Tigre jusqu'à Dohouk, auraient été acheminés jusqu'à une ville nommée Zorou. Et le passeur, tantôt à pied, tantôt en voiture, les aurait conduit jusqu'à Silopia, dans le Kurdistan turc. Ils auraient enfin pris un bateau « sur la côte » : l'East Sea, qui est venu s'échouer sur une plage du Var. Au total, vingt-trois jours de voyage jusqu'au cargo, puis huit jours de mer.

La France n'accorde pas facilement l'asile aux Palestiniens, mais les avocats du MRAP, du Gisti (groupe d'information et de soutien des immigrés) et de la Cimade devaient soulever plusieurs irrégularités de procédure devant le tribunal.

Franck Johannès

## Une population répartie sur quatre pays



## Pourquoi les réfugiés de Fréjus ont-ils choisi de partir ?

### FRÉJUS

de notre envoyé spécial

Les grilles du camp se sont ouvertes. Reste la barrière de la langue. Invités à pénétrer dans l'enceinte de la caserne désaffectée où les quelque 900 naufragés de l'East-Sea avaient été mis en « zone d'attente » depuis le soir de leur échouage, les journalistes et les représentants des associations de droits de l'homme ont éprouvé les mêmes difficultés que les enquêteurs pour établir un réel dialogue. Venus en majorité de zones très rurales, les boat people ne parlent généralement pas anglais, encore moins français. Il faut le concours d'interprètes, qui sont souvent des militants de la cause kurde, pour obtenir, parfois très laborieusement, des ébauches de réponses aux nombreuses questions encore en suspens.

### QUI SONT-ILS ? D'OÙ VIENNENT-ILS ?

D'après leurs déclarations, la quasi-totalité sont des Kurdes d'Irak, partis de la région pétrolière de Mossoul et Kirkouk, deux villes placées sous le contrôle de Saddam Hussein. Mais plusieurs familles ont indiqué venir de Dehok, située un peu plus au nord, dans la « zone de protection » mise en place par l'ONU en 1991. Il y a aussi, mais en petit nombre, des Kurdes de Turquie. Quelques réfugiés sont de langue arabe : les uns se disent irakiens ; les autres, palestiniens, partis de Tyr, au Liban sud. Y a-t-il enfin des Kurdes venus d'Al-Qamishli, une ville syrienne proche de la frontière turque ? Depuis Stockholm, une représentante du Comité suédois de soutien aux Kurdes syriens affirme en avoir reconnus sur des images diffusées par les télévisions. A Fréjus, aucun ne s'est déclaré comme tel aux fonctionnaires de la PAF. Et les interprètes kurdes sont dubitatifs : « L'accent des Kurdes syriens est très reconnaissable. »

### COMMENT SONT-ILS PARTIS ?

Les enquêteurs de la Police des frontières ont longuement tenté d'établir les circonstances de leur départ. La grande majorité des familles viendrait de trois villages proches de Mossoul. Pour payer le prix demandé par les passeurs (jusqu'à 4 000 dollars par personne), elles ont vendu la totalité de leurs biens – maison, bétail, terrains, etc. Leur expédition était visiblement préparée de longue date. Comment croire, disent les enquêteurs, qu'une telle vague de défections ait pu rester secrète dans cette région rurale ? La question nourrit l'hypothèse d'une « complicité active » des autorités, que soutiennent les différents associations kurdes de France : « Il y a une volonté de vider le Kurdistan », affirme Mehmet Ali Dogan, du Centre de recherche et d'action sur les droits de l'homme en Méditerranée.

### QUEL ITINÉRAIRE ONT-ILS SUIVI ?

La thèse selon laquelle le bateau serait parti d'une plage proche d'Iskenderun, au sud de la Turquie, semble désormais confirmée, mais les récits sur le trajet emprunté depuis la frontière irako-turque jusqu'au lieu d'embarquement restent flous. Toutefois, les témoignages sur les jours, voire les semaines, de voyage à travers le sud de la Turquie, indiquent que les passeurs disposent d'un réseau dense de complicités. Farouk Doru, directeur du Centre d'information du Kurdistan à Paris, estime qu'« ils n'ont pas pu transiter par cette zone très militarisée sans un accord des autorités turques ». Dans la nuit du mardi 20 au mercredi 21 février, alors que les résidents du camp de Fréjus patientaient pour obtenir les sauf-conduits désirés, les enquêteurs de la PAF ont longuement interrogé quelques-uns des « porte-parole » que les réfugiés s'étaient donnés au cours des

jours précédents. De nombreuses zones d'ombre subsistent en effet sur le déroulé de leur long et pénible exode.

### POURQUOI SONT-ILS PARTIS ?

Qu'est-ce qui a poussé des familles entières, des grands-parents aux petits-enfants, à tout abandonner pour partir sur les chemins de l'exil ? Aucun événement précis. Les témoignages font état d'un climat de peur entretenu par des persécutions au quotidien. Dans les récits des paysans venus des villages proches de Mossoul, il est beaucoup question des incursions de l'armée de Saddam Hussein, d'un frère tué sous leurs yeux, d'un époux arrêté qui n'a plus jamais reparu, d'un fils parti au service militaire et dont on est « sans nouvelles depuis trois ans ». La famille Khaled a raconté à Salih Azad, de la Maison du peuple kurde de Marseille, comment son village, Schengale, a été encerclé à de nombreuses reprises, la population rassemblée sur la place centrale et certains hommes emmenés. Ahmet Alim, un économiste de Nice, membre du Congrès national du Kurdistan, a rencontré une femme embarquée seule avec son enfant sur l'East-Sea : « Elle a vendu sa ferme après que son mari, son fils et un cousin ont été tués au cours d'une descente de l'armée. »

Plusieurs réfugiés ont fait part aux interprètes de persécutions liées à leur confession yazidie, la plus vieille religion kurde, dont les racines remontent avant l'islam très militarisée sans un accord des autorités turques ». Dans la nuit du mardi 20 au mercredi 21 février, alors que les résidents du camp de Fréjus patientaient pour obtenir les sauf-conduits désirés, les enquêteurs de la PAF ont longuement interrogé quelques-uns des « porte-parole » que les réfugiés s'étaient donnés au cours des

## L'embargo international et les tensions avec Bagdad poussent les Kurdes irakiens à l'exil

**POURQUOI** les Kurdes d'Irak ne cessent-ils de quitter leur pays ? En apparence, leur situation apparaît moins inconfortable aujourd'hui que par le passé. Depuis 1991, les trois provinces kurdes du nord de l'Irak sont placées sous la protection des Nations unies, qui entretiennent sur place de nombreuses agences engagées dans leur développement. Elles reçoivent une part non négligeable (13 %, contre 53 % pour le reste de l'Irak) des recettes des ventes sous contrôle de pétrole irakien, autorisées dans

le cadre du programme dérogatoire à l'embargo international dit « pétrole contre nourriture ».

Les trois provinces bénéficient aussi depuis trois ans de la trêve conclue sous les auspices des Etats-Unis entre les deux principales factions kurdes : le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) de Massoud Barzani, qui tient l'ouest de la région, avec les villes de Dohouk et d'Erbil, et l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) de Jalal Talabani, installée dans l'Est, autour de Souleimaniyé. Pour le moment, les relations avec le régime de Bagdad sont plus calmes, surtout entre le PDK et Bagdad – Massoud Barzani s'était appuyé en 1996 sur l'armée irakienne lors d'une offensive contre son rival de l'UPK. Pour l'anecdote, le club de football de Dohouk joue dans le championnat irakien. Les frontières ne sont donc pas hermétiques entre les provinces administrées par Bagdad et celles placées sous la protection des Nations unies.

Mais les Kurdes d'Irak ne vivent pas tous dans cette zone protégée, où Bagdad n'est pas physiquement présent mais où opèrent néanmoins ses réseaux d'informateurs. Les deux grandes villes du nord de l'Irak, riche pour ses puits de pétrole, Mossoul – et surtout Kirkouk –, abritent aussi une forte population kurde, qui subit l'effet conjugué de l'embargo international décrété contre l'Irak et de la politique d'arabisation menée par le régime irakien dans cette région. Cette politique est ancienne et a été régulièrement dénoncée par le rapporteur spécial des Nations unies pour les droits de l'homme, Max Van der Stoep, auquel Bagdad refuse l'accès à son territoire. Elle pousse souvent les plus démunis vers les trois provinces autoadministrées, alors que les cadres et ceux qui disposent de

moyens peuvent prétendre au départ vers l'eldorado européen.

Les Kurdes ne sont pas les seuls à fuir l'Irak. La permanence des sanctions internationales et l'absence de perspective de règlement politique avec les Nations unies – où les Etats-Unis, soutenus par la Grande-Bretagne, continuent de faire obstacle aux tentatives de révision – ont alimenté un puissant mouvement d'immigration, qui continue de vider le pays de ses forces vives : ses cadres et sa jeunesse. C'est notamment le cas dans l'administration, où la génération des années 70, celle du décollage économique de l'Irak, attend vainement une relève. S'ajoute à ce climat, dans le nord du pays, la pression entretenue par les bombardements réguliers menés par les Américains et les Britanniques dans la zone dite d'exclusion aérienne, décrétée unilatéralement dans l'espace aérien irakien, au nord du 36° parallèle.

### PAS DE PERSPECTIVES

En dépit du calme qui y est revenu depuis trois ans, le sanctuaire des trois provinces n'est pas en mesure, lui non plus, de proposer de véritables perspectives aux Kurdes. Les deux principales factions semblent incapables de s'entendre durablement sur une formule de gouvernement, à commencer par la répartition des taxes perçues au poste frontière de Zahro, près de la Turquie, situé dans une zone contrôlée exclusivement par le PDK et par où transite une partie du fioul exporté en contrebande par Bagdad, en bonne intelligence avec la faction kurde.

L'embargo international, la menace permanente que représente Bagdad, le manque de confiance dans des responsables locaux divisés, sont autant de raisons qui poussent depuis dix ans les Kurdes à l'exil.

Gilles Paris

## Le yazidisme, une « hérésie » par rapport à l'orthodoxie musulmane

**DANS L'UN DES ALBUMS** de Hugo Pratt, *La Maison dorée de Samarkand*, Corto Maltese croise sur sa route, dans la ville de Van, un prêtre yazidi qui lui prédit l'avenir. Chez Pratt comme souvent ailleurs, ces religieux sont présentés improprement comme des « prêtres de Sheitan », des « adorateurs du diable ». En réalité, la doctrine yazidie, dont se réclame la majorité des réfugiés de Fréjus, est une déviance, une « hérésie » par rapport à l'orthodoxie musulmane sunnite. Elle puise un grand nombre de ses croyan-

ces dans des traditions antérieures à l'islam, principalement dans le zoroastrisme iranien, qui repose sur une théologie dualiste, d'inspiration manichéiste : il existerait un dieu du bien et un dieu du mal.

Pour les yazidis, le monde a été créé par une divinité unique, assistée de sept créatures semi-divines, parmi lesquelles la plus importante se nomme Tawous, « le paon », un animal qui est parfois associé dans l'islam à la figure de Satan. La doctrine yazidie affirme en effet que Satan-Tawous n'est pas damné : le tentateur a été sauvé par son repentir, et les larmes qu'il a versées ont même éteint les feux de l'enfer. Les yazidis ne croient donc pas en la damnation, mais pensent que les hommes se réincarnent selon leurs mérites. D'après Rochdy Alili (*Qu'est-ce que l'islam, La Découverte*), « on ne peut pas devenir yazidi, on naît yazidi ».

Le yazidisme se rattache au tronc musulman en tirant son nom du calife Yazid, responsable du massacre de Housayn, le fils cadet d'Ali et le martyr du chiisme (mort en 680). L'autre inspirateur du yazidisme est un pieux musulman, Cheikh Adi, qui vécut au XII<sup>e</sup> siècle et se retira, entouré de ses disciples, dans les montagnes au nord de l'Irak. C'est là, à côté de la ville de Dohouk, que se trouve encore son tombeau, devenu le principal sanctuaire du yazidisme.

Les yazidis sont nombreux autour de Dohouk, ainsi que dans le Djebel Sinjar, à l'ouest de Mossoul, c'est-à-dire dans des régions qui se trouvent à cheval entre la zone contrôlée par le régime irakien et celle contrôlée par le PDK. Considérés comme des hérétiques par les musulmans sunnites, ils ont toujours été stigmatisés de manière collective. Selon Chris Kutschera, auteur du *Défi kurde* (Bayard), ils forment « le noyau dur du peuple kurde, son rameau le plus ancien ».

D'après les chiffres fournis par le centre yazidi de Dohouk, les yazidis seraient 500 000 dans les zones contrôlées par Bagdad, près de 40 000 dans les zones contrôlées par le PDK, 8 à 10 000 en Syrie, moins de 1 000 en Turquie, 150 000 en ex-URSS et 75 000 en Europe occidentale, principalement en Suède.

Xavier Ternisien

## Persécutés par le régime de Saddam Hussein, ils ont fui le Kurdistan et vivent à Paris, Londres ou Berlin

● **Kisra, 26 ans, à Londres depuis 2000.**

« J'étais étudiant à Bagdad. J'ai été arrêté et torturé à deux reprises, en 1996 et en 1998, comme militant

### TÉMOIGNAGES

« Inquiète pour ma sécurité, ma famille a voulu me mettre à l'abri en Europe »

de la cause kurde. Mon père, un hôtelier prospère, a soudoyé des responsables du Baas pour obtenir ma libération. Je suis sorti de prison casé, un rein gravement endommagé par les coups et de graves troubles digestifs résultant de la malnutrition. Je me suis réfugié à Erbil, dans la zone contrôlée par les miens. Mais il n'y avait pas de travail là-bas. Je traînais à ne rien faire. Inquiète quant à ma sécurité et mon avenir économique, ma famille a voulu me mettre à l'abri en Europe. » Le visage de Kisra est marqué par la détresse. « Mes vieux ont versé 6 000 dollars aux passeurs. On était à douze dans le camion spécialement aménagé. Je n'avais aucune idée de la destination finale. J'ai su qu'on était en Angleterre quand les portes ont été ouvertes par des bobbies. J'étais plutôt content car, pour les Kurdes irakiens, la Grande-Bretagne passe pour une société tolérante. »

Kisra symbolise la nouvelle vague des réfugiés kurdes irakiens en Grande-Bretagne, dont l'afflux sans précédent remonte à janvier 2 000 : des jeunes de moins de tren-

te ans, éduqués, célibataires, souvent issus de milieu aisé, fuyant les persécutions autant que la crise économique. Demandeur d'asile au Royaume-Uni, il doit aujourd'hui déchanter : les coupons d'alimentation et le logement lui sont refusés en raison de sa volonté de rester à Londres, où vit la majorité des 20 000 Kurdes réfugiés dans l'ex-puissance tutélaire de l'Irak. Il survit grâce à l'aide matérielle de sa famille et loge dans une chambre de bonne du Kurdish Cultural Center de Kennington. « S'il y avait la paix dans mon pays, je n'hésiterais pas à rentrer », dit-il.

● **Bakhtiar, 34 ans, à Paris depuis 1990.**

Bakhtiar sait que le déracinement n'est jamais facile. « Un proverbe kurde dit : « Une pierre n'a son véritable équilibre que là où on la trouve ». Lui a choisi : à 34 ans, après avoir été réfugié politique pendant dix ans, il a pris la nationalité française.

Bakhtiar est né au hasard d'une des affectations de son père, préfet à Ammara, dans le sud de l'Irak. A l'arrivée au pouvoir du parti Baas, de Saddam Hussein, en 1968, son père est mis à la retraite d'office. La famille rejoint Souleimaniyé, « capitale intellectuelle et politique de tout le Kurdistan ». Bakhtiar souffre de l'arabisation du système scolaire. « Imaginez : on jette du jour au lendemain tous vos livres de classes en français et on les remplace par des livres en anglais. » Mais c'est à l'université que sa vie bascule. Dès le premier jour, un professeur avertit les Kurdes de la classe

de physique : « Faites attention ! ». Au bout de quatre mois, Bakhtiar est sommé d'adhérer au Baas, ou de partir. Le jeune homme rentre à Souleimaniyé et se terre. « Il y avait des contrôles militaires tous les cinquante mètres, ils passaient les gens à tabac, au hasard. »

Bakhtiar s'enfuit en Iran, en 1986, où il reste un an dans un camp, « coincé entre quatre montagnes », avant de rallier Strasbourg, où il s'inscrit à la faculté. Il est aujourd'hui peintre, termine une maîtrise, et se montre assez sévère pour les Kurdes débarqués sur la côte varoise. « Je ne peux pas être d'accord avec les gens qui arrivent comme ça. On leur a vendu du rêve, ils ne savent pas où ils vont, ni pour quoi faire. L'insertion est toujours difficile et ils vont être marginalisés dans la société d'accueil. » Il évoque ses amis en Hollande : « Ils ne sortent pratiquement pas, juste pour faire les courses. Ils regardent la télévision kurde par satellite. Quand ils se lèvent le matin, ils ont oublié qu'ils sont en Europe. Beaucoup regrettent d'être venus. »

● **Gururon, 34 ans, à Berlin depuis 1995.**

Lunette cerclée, chevelure frisée, barbe à la Trotsky, le visage de Gururon Osman est beau mais fermé. A la question maladroite – Saddam Hussein a-t-il persécuté votre famille ? –, la réponse tombe, cruellement anodine : « Oui ; par exemple, mon père a été exécuté en 1987 ». Celui-ci avait participé à la révolte kurde de 1975, poursuivait ses activités clandestinement à Souleimaniyé, jusqu'à ce que la

police secrète du Baas ne le découvre. Recherché, Gururon s'enfuit dans les montagnes du Kurdistan, où il rejoint l'UPK. Quatre ans plus tard, il rentre à Souleimaniyé, devenue autonome. Journaliste, il y dénonce les massacres de Saddam Hussein et les persécutions des populations civiles. « Mais l'influence de l'Irak était plus forte que celle de l'UPK, qui ne pouvait pas garantir de protection. » En 1995, le jeune homme gagne la Turquie, via l'Iran. Et, pour 5 000 dollars, obtient des papiers et un billet d'avion vers Düsseldorf. La frontière passée, il dépose une demande d'asile. Celle-ci lui donne droit à l'équivalent de l'aide sociale. Le jeune homme est d'abord logé dans un foyer de la région de Magdebourg, au cœur de l'ancienne RDA, et débarque à Berlin en 1997. « Les gens venus d'Irak arrivent essentiellement pour des motifs politiques, pas économiques, tient-il à préciser. Les bases économiques sont bonnes en Irak, mais c'est la politique qui détruit l'économie et l'espoir. »

● **Josef, 38 ans, à Berlin depuis 1990.**

Le 18 mars 1988, deux jours après son attaque chimique contre la ville d'Halabja, qui fit 5 000 victimes, l'armée de Saddam Hussein attaque le village de Sanadan, dans le Kurdistan irakien, à la frontière iranienne, où sont réfugiés 5 000 personnes et soldats de la résistance kurde. Le mécanicien automobile Josef Ahmad, vingt-cinq ans à l'époque, fait partie des combattants de l'UPK. Mais sa kalachnikov est de

Marc Roche (à Londres),  
Franck Johannès et  
Arnaud Leparmentier (à Berlin)



# Les résultats d'analyses ADN renforcent la thèse de l'innocence d'Omar Raddad

Le sang retrouvé dans la cave de Ghislaine Marchal n'appartenait pas au jardinier marocain

Le résultat des dernières analyses génétiques est favorable à la défense d'Omar Raddad, condamné en 1994 pour le meurtre de Ghislaine Marchal.

L'ADN masculin retrouvé mêlé au sang de la victime dans l'inscription « Omar m'a tuer... » sur la porte de la chaufferie n'est pas celui du jardinier marocain.

Ses avocats estiment que ces nouvelles données justifient désormais la révision de son procès.

UN VOILE est levé mais le mystère demeure. L'ADN masculin retrouvé dans la cave où Ghislaine Marchal a été assassinée, en juin 1991, dans sa propriété de Mougins (Alpes-Maritimes), n'est pas celui d'Omar Raddad. Le jardinier marocain a été condamné en 1994 pour ce meurtre à dix-huit ans de prison, puis partiellement gracié et libéré après sept ans de détention.

Selon les résultats d'une expertise scientifique, dévoilés mardi 20 février, les prélèvements sanguins effectués en janvier sur M. Raddad ne correspondent pas à l'ADN masculin identifié parmi les traces de sang ayant servi à rédiger la phrase accusatrice « Omar m'a tuer... » sur la porte de la chaufferie où s'était réfugiée la victime. Pour Jean-Louis Keita, l'un des avocats d'Omar Raddad, ce nouveau rebondissement confirme « l'innocence de [son] client ». En apprenant la nouvelle, Omar Raddad a ressenti « beaucoup d'émotion mais aussi beaucoup de tristesse », a déclaré son avocat dans un entretien au journal *Le Parisien* : « De la tristesse parce qu'il a été bafoué dans son honneur. Il est heureux parce qu'il a maintenant l'espoir que son procès soit rapidement révisé ».

Ces nouveaux résultats viennent s'ajouter aux conclusions d'expertises réalisées ces derniers mois. Des analyses graphologiques effectuées en octobre 2000 sur la porte de la cave où était inscrite la phrase entière « Omar m'a tuer » avaient, elles, effacé les certitudes sur l'identité de l'auteur de ces mots, contrairement aux conclusions d'une première analyse datant de 1991 et sur

laquelle s'était largement fondée l'accusation. En revanche, les analyses demandées en janvier pour rechercher des traces d'ADN sur le chevron de bois, avec lequel le meurtrier avait frappé la victime, ne permettent pas d'identifier à qui elles appartiennent.

La présence avérée d'un inconnu sur les lieux du crime suffi-

Marchal, les résultats de l'expertise scientifique « ne prouvent rien ni dans un sens ni dans l'autre » sur la culpabilité de M. Raddad. « Que l'on dise que ça ne prouve rien, très bien, s'insurge Jacques Vergès, avocat d'Omar Raddad, mais au moins que l'on prenne en compte le fait que cet ADN est peut-être celui de l'assassin. Il faut donc explorer cette

to comportant onze prises de vues a été détruite, la principale arme du crime – une arme blanche – n'a pas été retrouvée, tandis que le chevron de bois, autre arme utilisée par l'assassin, n'a été expertisé que dix ans après les faits.

Désormais, pour que la requête en révision déposée par M<sup>re</sup> Vergès le 27 janvier 1999 aboutisse, la commission de révision devra étudier le rapport d'expertise qui doit lui être officiellement remis avant la fin du mois de février. Cet examen pourrait prendre un à deux mois. La commission se prononcera alors sur l'opportunité de saisir la chambre criminelle de la Cour de cassation, si elle estime qu'il existe un fait nouveau de nature à faire naître un doute sur la culpabilité du condamné. La chambre criminelle, statuant alors en cour de révision, examinera le dossier dans un délai de quatre à six mois. Elle pourra rejeter le dossier, estimant qu'il ne donne pas lieu à révision, décider de reviser elle-même le dossier en annulant la condamnation d'Omar Raddad et le déclarer innocent ou annuler la condamnation tout en renvoyant l'affaire devant une cour d'assises pour un nouveau procès, où le jardinier pourrait être innocenté.

L'affaire Raddad serait alors achevée ; l'affaire Marchal pourrait rebondir. Le parquet ou le président de la cour d'assises pourraient en effet demander l'ouverture d'un supplément d'information judiciaire. Mais l'histoire pourrait tout aussi bien s'arrêter là, laissant le meurtre de Ghislaine Marchal inexplicé.

Stéphanie Le Bars

## Les limites des empreintes génétiques

Si elle se révèle souvent fort utile pour permettre d'innocenter un suspect, la technique des empreintes génétiques n'est pas toujours, à elle seule, susceptible de confondre un coupable. Dans l'affaire Ghislaine Marchal, l'ADN retrouvé, qui n'est pas celui d'Omar Raddad, n'est pas obligatoirement celui du meurtrier. « Il y a dans ce domaine différentes sources de contamination du prélèvement, explique le docteur Geoffroy Lorin, spécialiste de médecine légale (hôpital Raymond-Poincaré, Garches). Lors du recueil, par exemple, le port prolongé de gants en latex n'est parfois pas une garantie suffisante, une certaine porosité pouvant conduire à souiller l'échantillon. On peut aussi, plus rarement, avoir une contamination lors des manipulations de laboratoire. » En l'espèce, pour établir la preuve d'une contamination, il faudrait comparer l'ADN qui vient d'être identifié comme n'étant pas celui d'Omar Raddad à celui de chacune des personnes qui ont été impliquées dans le recueil, le transport et l'analyse du prélèvement.

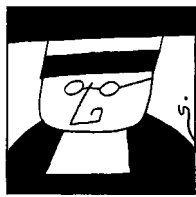
ra-t-elle a innocenter Omar Raddad ? Les prélèvements étant intervenus de nombreuses années après les faits, il est difficile de savoir avec certitude à quel moment cet ADN a été déposé. Il pourrait s'agir de traces laissées par les enquêteurs ou les experts qui se sont penchés sur les inscriptions ou bien encore de l'ADN de n'importe quelle personne ayant eu accès à la chaufferie avant les faits. D'ailleurs, pour Georges Kiejman, l'avocat du fils de Ghislaine

piste, au besoin en comparant l'ADN à celui des personnes susceptibles d'avoir laissé une trace, dans l'entourage de M<sup>re</sup> Marchal ou lors de l'enquête. Or depuis le début de cette enquête, à chaque fois que s'ouvre une piste qui ne concerne pas l'immigré, on la ferme ! ».

A plusieurs reprises, l'avocat a dénoncé les conditions dans lesquelles se sont déroulées l'enquête et l'instruction dans cette affaire. Les scellés n'ont pas été correctement conservés, une pellicule pho-

## Le nombre des prévenus ralentit le début du procès du Sentier

IL AURA fallu de longues minutes, mardi 20 février, avant que tous les habitués des prétoires trouvent leurs marques dans l'immense salle d'audience provisoire construite au palais de justice de Paris où sont jugés cent vingt-quatre personnes dans l'affaire dite du Sentier. Toutes sont soupçonnées d'avoir participé, dans ce quartier parisien de l'industrie de la confection, à « l'organisation frauduleuse » qui



PROCÈS

aurait permis, selon l'accusation, de détourner 540 millions de francs au préjudice d'une trentaine d'établissements financiers, banques et assurances (*Le Monde* du 21 février).

Avant que les débats ne commencent, chacun des prévenus a dû venir s'inscrire auprès des huissiers sur le registre d'audience. Déjà une heure de retard. Quand le tribunal, présidé par Anny Dauvillière, entre enfin dans la salle, le climat est encore un peu de l'improvisation : des avocats testent les micros, d'autres branchent consciencieusement leur ordinateur portable aux prises électriques spécialement installées pour permettre de consulter sur cédérom les quarante mille pages du dossier. D'autres encore commentent à se plaindre de ce procès hors normes, crai-

gnant que le nombre des prévenus et les dix semaines d'audience annoncées ne nuisent à une bonne administration de la justice. Certains, déjà présents deux ans et demi plus tôt au procès du « réseau Chalabi », où cent trente-huit personnes avaient été jugées dans des conditions similaires dans un gymnase de l'administration pénitentiaire à Fleury-Mérogis (Essonne), sont presque des habitués de ces procès-fleuve.

### CONTRAINTES IMPOSÉES

Malgré cette situation pour le moins inhabituelle, la présidente ne se laisse pas déborder et tente de faire preuve d'autorité. Elle consacre deux bonnes heures à l'interrogatoire d'identité de chacun des prévenus, insistant sur la vérification des états civils. Hormis la dizaine de prévenus en fuite pour lesquels un mandat d'arrêt a été lancé, il ne manque qu'une seule personne. A l'appel de leurs noms, certains s'inquiètent auprès du tribunal des contraintes imposées par la longueur du procès : l'un habite à l'autre bout de la France, un autre vient de retrouver du travail et imagine mal de pouvoir s'absenter si longtemps. M<sup>me</sup> Dauvillière rappelle à chacun que leur présence est nécessaire au bon déroulement du procès et qu'une demande d'absence doit être dûment justifiée avant de pouvoir être éventuellement accordée.

Parmi les prévenus présents, trois sont en détention provisoire. A la demande d'un avocat qui réclame la remise en liberté de son client, de nationalité israélienne, le procureur de la République, François Franchi, rétorque qu'il n'y est pas favorable. « Il est en cavale depuis trois ans, il a commis un trouble à l'ordre public en se rendant coupable de blanchiment aggravé », explique-t-il, avant de s'en prendre aux autorités israéliennes : « Un pays qui a choisi de ne pas satisfaire ses engagements internationaux et qui n'a effectué aucun travail de recherches pour que les treize personnes réfugiées là-bas puissent se présenter devant ce tribunal. » Rappelant que l'Etat d'Israël a été montré du doigt par le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), émanation du G 7, regroupant les principaux pays industrialisés, le représentant du ministère public affirme que le système bancaire israélien « favorise un certain nombre d'agissements qui expliquent aussi ce qui s'est passé dans cette affaire ».

Selon l'accusation, une partie des sommes détournées en France, par le biais notamment d'opérations de « cavalerie », aurait été « blanchie » dans des pays étrangers, et singulièrement en Israël, par certains des prévenus en fuite.

Acacio Pereira

## Un test espagnol permet de savoir si les bovins ont été nourris aux farines carnées

UNE ÉQUIPE de scientifiques espagnols dirigée par Antonio Delgado et Nicolas Garcia (Conseil supérieur des investigations scientifiques) vient d'annoncer avoir réussi à mettre au point une méthode originale de dépistage permettant d'identifier de leur vivant les animaux ayant été nourris avec des farines carnées. Révélée par le quotidien *El País* (*Le Monde* du 21 février) cette avancée technique pourrait, si elle était confirmée, conduire à un progrès notable dans la lutte contre l'épidémie d'encéphalo-

pathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la vache folle) ainsi que dans la détection des pratiques frauduleuses.

Le test mis au point en Espagne est fondé sur la technique dite de la spectrométrie de masse et l'analyse des isotopes de l'azote. Elle consiste à établir, à partir d'un simple prélèvement biologique (sang, muscle ou poil) un rapport entre les isotopes 14 et 15 de l'azote, le profil isotopique ainsi obtenu permettant de déterminer si l'animal a eu une alimentation exclusivement végétale

ou si, au contraire, des éléments carnés lui ont été donnés. Les chercheurs espagnols expliquent avoir travaillé sur près de 350 échantillons prélevés dans des élevages et des boucheries et mis en évidence que 20 % de ces échantillons provenaient de bovins ayant consommés des farines carnées qui sont officiellement interdites en Espagne depuis 1994. Ils ajoutent avoir également utilisé leur méthode sur 15 échantillons provenant de bovins originaires de deux pays étrangers qui se sont tous révélés positifs mais se refusent pour l'heure à révéler quels sont ces pays.

### « SPECTROMÉTRIE DE MASSE »

« Ce travail est à la fois intéressant et surprenant », a expliqué au *Monde* le professeur François André, spécialiste de biochimie (Ecole vétérinaire de Nantes). « Nous ne savions pas qu'il pouvait y avoir un enrichissement important en azote 15 à partir des protéines animales. Cette donnée demande à être vérifiée mais compte tenu des exploits que nous parvenons à faire en spectrométrie de masse avec les isotopes du carbone c'est tout à fait vraisem-

blable. L'autre question est de savoir combien les animaux doivent consommer de protéines animales pour obtenir des résultats détectables. » Si elle est d'ores et déjà protégée par trois brevets la méthode espagnole n'a pas encore fait l'objet d'une publication dans une revue scientifique. Interrogés sur ce point les chercheurs expliquent que, compte tenu des délais habituels en matière de publication il faudra attendre « plusieurs mois » pour que les détails techniques soient connus de la communauté des spécialistes.

La spectrométrie de masse et l'identification des profils isotopiques fournissent aujourd'hui de nouveaux et spectaculaires outils de contrôle. En travaillant sur les isotopes du carbone, l'équipe du professeur André a pour sa part développé une méthode permettant d'affirmer si un bovin a, ou non, consommé un jour du maïs. La demande croissante de traçabilité des aliments devrait conduire au développement rapide de ce nouveau secteur de la recherche appliquée.

Jean-Yves Nau

## La mission parlementaire antiblanchiment dénonce

le « combat de façade » de la Suisse

La Confédération demeure un « centre off-shore »

COMPTES NUMÉROTÉS d'Alfred Sirven dans des banques suisses pour l'affaire Elf (*Le Monde* du 7 février), société fiduciaire genevoise Gestoval utilisée pour la « caisse noire » de la Lyonnaise des eaux (*Le Monde* du 26 janvier), virements non déclarés au fisc sur un compte helvétique de Jean-Christophe Mitterrand dans l'Angolagate (*Le Monde* du 12 janvier) : l'intérêt du rapport consacré à la Suisse par la mission d'information de l'Assemblée nationale sur « la délinquance financière et le blanchiment des capitaux en Europe » est manifeste. Rendu public mercredi 21 février, après les monographies ayant déjà visé le Liechtenstein et Monaco, le rapport reproche à la Confédération de ne mener qu'un « combat de façade ».

La Suisse n'a certes « plus la réputation de coffre-fort inviolable de l'argent sale, grâce à l'activité de certaines autorités judiciaires, grâce à celle du législateur qui nous a dotés d'une panoplie de normes répondant à un standard convenable, grâce aussi à des efforts déontologiques importants de la part de la majorité des établissements bancaires suisses », a déclaré aux députés français le procureur général du canton de Genève, Bernard Bertossa. « L'existence de la loi est un chose, sa mise en œuvre en est une autre », a pourtant nuancé M. Bertossa, qui fut l'un des piliers de l'Appel de Genève contre la délinquance financière, lancé en 1996 par sept magistrats. « Si la Suisse donne l'impression de lutter ardemment contre le blanchiment, renchérit le rapport, les résultats obtenus et les moyens engagés par les autorités fédérales font apparaître un retard considérable sur ses voisins de l'Union européenne. »

### « UN TIERS DE LA FORTUNE MONDIALE »

Gérant « environ un tiers de la fortune privée mondiale, déposée majoritairement par des non-résidents », la Suisse est toujours « prédateur de la finance mondiale », note la mission présidée par Vincent Peillon, dont le rapporteur est Arnaud Montebourg. Même si le secret bancaire n'est plus absolu, la Confédération helvétique demeure un « paradis fiscal » pour les entreprises et les particuliers étrangers soucieux d'échapper au fisc : « 90 % des fonds d'origine étrangère déposés dans les banques suisses ne sont pas déclarés dans leur pays. » Et elle est encore un « centre off-shore », même si sa coopération avec les autorités internationales de régulation est désormais jugée satisfaisante.

Sous l'influence de scandales à répétition et sous la pression internationale, la Confédération s'est en effet « progressivement dotée d'un ensemble de normes antiblan-

chiment très complet » contenues dans la loi fédérale d'octobre 1997 sur le blanchiment et dans un ensemble de règles renforcées depuis plus de vingt ans par les banquiers, admet le rapport. Mais les autorités judiciaires helvétiques n'ont reçu « que quelques dizaines de déclarations de soupçons et la Suisse a continué, au cours des années 1990, d'accueillir en masse les capitaux douteux et notamment l'argent sale des pays de l'Est mais aussi des pays de l'Union européenne ».

### SYSTÈME D'AUTORÉGULATION

Entrée en vigueur en avril 2000, l'obligation légale de déclarer un soupçon de blanchiment aux autorités compétentes a ainsi été étendue à de « très nombreuses » professions : outre les banques et les bureaux de change, les avocats, les notaires, les gérants de fortunes, les négociateurs en valeurs mobilières ou les hôteliers, sont à présent soumis à un système d'autorégulation par des organismes créés sur la base de critères professionnels. Pourtant, cette obligation légale ne connaît qu'« un embryon d'application » – trois cent soixante-dix communications de soupçons pour l'année 1999-2000. En outre, elle est pour l'essentiel le fait des banques avec, en moyenne arithmétique, « moins d'une déclaration par banque et par an ».

S'étonnant de la faiblesse de ce nombre, quand la place suisse gère 4 000 milliards de dollars, le rapport remarque que, dans un tiers des cas, les déclarations des banques ont été « déclenchées par des informations [déjà] relatées par la presse ». Il souligne aussi que l'organisme autorégulateur des fiducies n'a fait aucune déclaration de soupçon. Or le rôle joué par ces sociétés garantissant l'anonymat de leurs bénéficiaires réels est stigmatisé par le Groupe d'action financière (Gafi) chargé de la lutte contre le blanchiment à l'échelle internationale. Répondant aux critiques de la mission, les autorités helvétiques plaident que leur dispositif en est encore à sa phase de rodage.

Les députés français déplorent enfin que la législation suisse conduise « à paralyser l'exécution des demandes d'entraide judiciaire internationale en maintenant des voies de recours totalement superflues » et « à accorder une protection judiciaire excessive à tous ceux qui ont décidé de placer en Suisse des fonds d'origine douteuse ». Ils regrettent particulièrement que la coopération soit très inégale d'un canton à l'autre, en opposant l'activité des cantons de Genève et du Tessin au formalisme manifesté par celui de Zurich.

Erich Inciyan

### DÉPÊCHES

■ **ANGOLAGATE** : Brenco France a été mise en liquidation judiciaire le 5 février par le tribunal de commerce de Paris, qui a constaté l'état de cessation de paiement de la société. Pierre-Joseph Falcone, l'un des dirigeants de cette filiale de Brenco International, est incarcéré depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2000 à la maison d'arrêt de la Santé, à Paris. Il est soupçonné d'être le personnage central d'une affaire de trafic d'armes vers l'Angola, dans laquelle Jean-Christophe Mitterrand, le fils de l'ancien président de la République, est aussi mis en examen.

■ **JUSTICE** : Isabelle Susic, la compagne d'Albert Foulcher, auteur présumé de quatre meurtres dans l'Aude début janvier, mise en examen pour « recel de malfaiteur », a commencé une grève de la faim, vendredi 16 février, à la prison Saint-Michel de Toulouse. Albert Foulcher s'était suicidé le 17 janvier dans l'appartement de sa compagne, à Béziers (Hérault), alors que celle-ci était absente. Une cache, recelant notamment des armes, y avait été découverte. Selon son avocat, M<sup>me</sup> Susic serait innocente du fait qu'on lui reproche puisque le code pénal précise que « le recel de malfaiteur ne s'applique pas à la personne qui vit notoirement avec la personne qu'elle héberge ».

■ **Hervé Desplat, ancien soldat de la guerre du Golfe**, qui avait déjà déposé une plainte contre X pour empoisonnement en raison d'une tuberculose qu'il attribue à son engagement dans ce conflit, vient d'entendre sa plainte à l'uranium appauvri. Selon son avocat, M<sup>re</sup> Gérard Boulanger, « la tuberculose dont souffre Hervé Desplat peut avoir pour origine l'utilisation des armes à l'uranium appauvri ».

■ **Le tribunal correctionnel de Rochefort (Charente-Maritime) a prononcé, mardi 20 février, la relaxe de Loïc Riou, inculpé de « blessures et homicides volontaires »**, propriétaire du chalutier qui avait fait naufrage, en août 1996, au large de La Cotinière (île d'Oléron), provoquant la mort de dix personnes, et d'Elisabeth Boussiron, ex-présidente du comité des fêtes. Loïc Riou a été condamné à une amende de 2 000 francs pour « non-respect d'un ordre donné par une autorité maritime ». Le 24 janvier, le parquet avait requis six mois de prison avec sursis à l'encontre des deux prévenus.

Holiday Inn  
HOTELS · RESORTS

De courts séjours en Europe.

weekenderplus.com

La formule Weekender Plus existe également dans plus de 100 hôtels Crowne Plaza et Express by Holiday Inn en Europe.

## DISPARITIONS

## Jacques Brenner

## Un bon connaisseur de la littérature contemporaine

L'ÉCRIVAIN et critique Jacques Brenner est mort lundi 19 février à son domicile parisien.

Né le 16 septembre 1922 à Saint-Dié (Vosges), Jacques Brenner avait eu Paul Guth comme maître au lycée Corneille de Rouen. Passionné de littérature, Jacques Brenner a fait toute sa carrière dans le milieu parisien des lettres dont il connaissait parfaitement la topographie.

Membre du jury du prix Renaudot depuis 1986, il avait commencé, au milieu des années 50, aux éditions de Minuit, puis avait travaillé chez Julliard avant de devenir, à partir de 1968, l'un des piliers de la maison Grasset. *Flâneur indiscret* – ainsi titra-t-il une chronique parue chez Julliard en 1995 –, il a collaboré à de nombreux journaux comme critique littéraire (de *Paris-Normandie* à *L'Observateur*, du *Figaro* au *Matin* et au *Quotidien de Paris*). De 1955 à 1968, il anima une bonne revue littéraire, les *Cahiers des saisons* ; il y publia Armand Robin, Armen Lubin, Jean-Paul de Dadelsen ou Henri Thomas.

Jacques Brenner est l'auteur de quelques romans et de livres de sou-

venirs. Citons notamment : *Les Lumières de Paris* (Julliard, 1962, réédité chez Grasset en 1983), qui est, sous le couvert de l'étiquette « roman », une chronique de la vie littéraire d'après-guerre, *La Race des Seigneurs* (Albin Michel, 1966), dont le sous-titre est explicite : « petit supplément à l'essai de Thomas de Quincey, *De l'assassinat considéré comme un des beaux-arts* », ou encore *La Rentrée des classes* (Grasset, 1977). Grand ami des bêtes, il signa un *Plaidoyer pour les chiens* (Julliard, 1973) et *Une humeur de chien* (Olivier Orban, 1985).

Mais ce qui fit davantage connaître Jacques Brenner d'un public élargi, ce sont des ouvrages panoramiques qu'il donna à partir de la fin des années 70 : *Histoire de la littérature française de 1940 à nos jours* (Fayard, 1978) ; *Tableau de la vie littéraire en France d'avant-guerre à nos jours* (Luneau Ascot, 1982) ; *Mon histoire de la littérature française contemporaine* (Grasset, 1987). S'ils comblent un certain vide dans l'étude de la littérature la plus actuelle et parient sur une création toujours vivante et en mouvement,

ces ouvrages se distinguent surtout par leur caractère conventionnel et désordonné : toute idée de théorisation ou de mise en perspective historique y est écartée, tandis que les tentatives de catégorisation en genres ou en écoles peinent à trouver leur pertinence.

Peut-être devra-t-on cependant retenir un goût qui ne craint pas de s'affirmer et une réelle connaissance d'une part de la création contemporaine. Ce qui n'est déjà pas si mal.

## Patrick Kéchichian

■ **JEAN GIRAUDY**, ancien président de la société éponyme, est mort mercredi 14 février à l'âge de quatre-vingt-seize ans, à l'hôpital de Monaco. Né en Tunisie, cet ancien avocat avait pris en 1927 la présidence de la société Affichage Giraudy, fondée par son père en 1911. Jean Giraudy a inventé le concept de « *publicité routière* » en implantant des panneaux d'affichage sur le bord des routes. Il s'était retiré en 1981 après avoir vendu sa société à Financière N° 1 qui regroupait alors Europe 1 et Publicis.

## JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du dimanche 18 février sont publiés :

● **Sport** : deux décrets relatifs aux statuts types des entreprises unipersonnelles sportives à responsabilité limitée et des sociétés anonymes sportives professionnelles.

Au *Journal officiel* daté lundi 19-mardi 20 février sont publiées :

● **Epargne** : la loi sur l'épargne salariale.

● **Réchauffement climatique** : la loi tendant à conférer à la lutte contre l'effet de serre et à la prévention des risques liés au réchauffement climatique la qualité de priorité nationale et portant création d'un Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer.

● **Financement politique** : deux décisions de la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques portant agrément d'association de financement d'un parti ou d'une organisation politique.

Au *Journal officiel* du mercredi 21 février sont publiés :

● **Polynésie** : un décret fixant au dimanche 6 mai la date des élections pour le renouvellement de l'assemblée de la Polynésie française.

● **CSA** : plusieurs décisions du Conseil supérieur de l'audiovisuel portant reconduction d'autorisations d'exploiter des services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence.

– Bordeaux. Saint-Jean-de-Luz.

M. et M<sup>me</sup> Jean-Pierre Destrade, M. et M<sup>me</sup> Jean-Pierre Demange, M. et M<sup>me</sup> Patrice Duboscq et leurs enfants, M. et M<sup>me</sup> Louis-Dominique Demange et leurs filles, M. et M<sup>me</sup> Alain Teisseire et leurs enfants, ses enfants, petits-enfants, Anne Destrade, Géraldine Dufour, M<sup>me</sup> Andoni Larrañaga, sa sœur, M. et M<sup>me</sup> Gustave Demange, son beau-frère et sa belle-sœur, Ses neveux, ont la grande tristesse de faire part du décès de

**M<sup>me</sup> Robert DEMANGE,**  
née **Suzanne PASSICOT,**

survenu dans sa quatre-vingt-troisième année, à Bordeaux, le 18 février 2001, munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques seront célébrées en l'église de Saint-Jean-de-Luz, le jeudi 22 février, à 16 h 15.

– M. et M<sup>me</sup> François Giraudy, son fils et sa belle-fille, M<sup>me</sup> Jeanne Bedin, née Giraudy, sa sœur, M<sup>me</sup> Isabelle Giraudy, M. et M<sup>me</sup> Hervé Giraudy, M. et M<sup>me</sup> Bertrand Giraudy, M<sup>me</sup> Anne Giraudy, M<sup>me</sup> Muriel Giraudy, M. et M<sup>me</sup> Millet, née Giraudy, ses petits-enfants, Benoît, Pauline, Raphaëlla, Charles, Alexis, Nicolas, Marie et Cédric, ses arrière-petits-enfants, M. et M<sup>me</sup> Auguste Giraudy, ses cousins, Ceux qui l'ont fidèlement accompagné pendant de nombreuses années : M<sup>me</sup> Sergine Martin, M. et M<sup>me</sup> Georges Mirabella, M. Jean-Paul Druard, M<sup>me</sup> Annie Giovanetti, ont la douleur de faire part du décès de

**M. Jean GIRAUDY,**

survenu à Monaco, le 14 février 2001, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Les obsèques et l'inhumation ont eu lieu au cimetière des Batignolles, à Paris, dans l'intimité familiale.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Avenue de la Gare,  
87380 Saint-Germain-les-Belles.

– M<sup>me</sup> Hervé Jonville, née Isabelle Charoy, son épouse, Valentine, Jules et Margaux, ses enfants, M. Raoul Jonville, M<sup>me</sup> Nanou Jonville-Constant et M. Augustin Masquillier, M<sup>me</sup> Jean-Guy Charoy, Ses grands-mères, Ses frères et sœurs, Ses beaux-frères et belles-sœurs, Ses neveux et nièces, Ses familles Jonville, Constant, Charoy, Bourriez,

ont l'immense tristesse de faire part du décès accidentel de

**M. Hervé JONVILLE,**

survenu le 15 février 2001, à l'âge de quarante ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 23 février, à 10 heures, en l'église Saint-Germain, à Mouvoux (Nord).

Cet avis tient lieu de faire-part.

435, avenue de la Marne,  
59700 Marcq-en-Barœul.

– Christine Lévy, maman de Flore et épouse de Thierry (Jean-Pierre), Sébastien Lévy-Chaumont, frère de Flore et fils de Thierry (Jean-Pierre), Jeanne Chaumont, mère de Thierry (Jean-Pierre) et grand-mère de Flore, Anne-Marie et André Lévy, grands-parents de Flore, Jacques et Luc Lévy, oncle de Flore, Madeleine Lévy-Faivre d'Arcier, tante de Flore, et Bernard Faivre d'Arcier, Sylvain et Christian Chaumont, frères de Thierry (Jean-Pierre) et oncles de Flore, Marie-Lorraine et Imona, leurs épouses, Maxime, Manon, Ariane, Salomé, leurs enfants, ont l'immense douleur de faire part du décès accidentel, survenu le 15 février 2001, de

**Flore LÉVY-CHAUMONT,**

âgée de onze ans,

et de

**Jean-Pierre, dit Thierry, CHAUMONT,**

âgé de quarante-sept ans.

La cérémonie aura lieu le vendredi 23 février, à 15 h 30, au cimetière de Talence, où l'on se réunira.

Christine Lévy et Sébastien Lévy-Chaumont, résidence Saint-Joseph, 1, petit chemin d'Ars, 33400 Talence. André et Anne-Marie Lévy, 19, avenue de la République, 33140 Villenave-d'Ornon.

– M. Georges El Assidi, M<sup>me</sup> Lucienne Trenet, font part du décès de

**M. Charles TRENET,**  
membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), commandeur de la Légion d'honneur, commandeur dans l'ordre national du Mérite, commandeur des Arts et des Lettres, commandeur des Palmes académiques,

survenu le 19 février 2001, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de la Madeleine (Paris-8<sup>e</sup>), le vendredi 23 février, à 14 h 45.

L'inhumation aura lieu à Narbonne, sa ville natale.

13, avenue Charles-Trenet,  
11100 Narbonne.

– M. Pierre Schoendoerffer, président, M. Arnaud d'Hauterives, secrétaire perpétuel, Et tous les membres de l'Académie des beaux-arts, ont la tristesse de faire part du décès de leur confrère,

**Charles TRENET,**  
membre de la section de composition musicale, commandeur de la Légion d'honneur, commandeur dans l'ordre national du Mérite, commandeur des Palmes académiques, commandeur dans l'ordre des Arts et des Lettres,

survenu le 19 février 2001, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Une messe sera célébrée en l'église de la Madeleine, à Paris-8<sup>e</sup>, le vendredi 23 février, à 14 h 45.

Académie des beaux-arts,  
23, quai de Conti,  
75006 Paris.

(*Le Monde* du 20 février.)

– On nous prie d'annoncer le décès de

**M. Jean VAN DER MEULEN,**  
officier de la Légion d'honneur, officier des Palmes académiques,

survenu le 19 février 2001, dans sa quatre-vingt-troisième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 22 février, à 10 h 30, en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal (96, boulevard Murat, Paris-16<sup>e</sup>), suivie de l'inhumation au cimetière de Boulogne-Billancourt.

– Luce Vidaud-Sirkis, Jacques Vidaud, Jean-Pierre Vidaud, et leurs conjoints, enfants et petits-enfants, ont la tristesse d'annoncer le décès de leur père, grand-père et arrière grand-père,

**Pierre VIDAUD,**  
docteur en droit, administrateur de la France d'outre-mer (e.r.),

survenu le 17 février 2001, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

Il a fait don de son corps à la science.

2215, Les Poissons-Charras,  
92400 Courbevoie.  
Mas des Saules,  
13210 Saint-Rémy-de-Provence.  
26, boulevard de Lozère,  
91120 Palaiseau.

## Anniversaires de décès

– Deux ans sans eux,

**Pierre ALLOUCHE,**  
5 juillet 1916 - 22 février 1999,

**Jean ALLOUCHE,**  
22 février 1954 - 3 mai 1999.

Pour que leurs noms soient prononcés, et que vivent leurs souvenirs.

## Messes anniversaires

– Le 28 février 1997,

**François GRIMM**

s'endormait dans la paix du Seigneur.

Unissez-vous à la messe qui sera célébrée à son intention, et à celle des défunts de sa famille, le samedi 24 février 2001, à 18 heures, en l'église Saint-Pierre de Montmartre, Paris-18<sup>e</sup>.

« La mesure de l'amour est dans la démesure. »  
Saint Augustin.

## Souvenir

– A la mémoire de

**Jean-Jacques POULIQUEN,**

qui a tellement donné de son temps, mais à qui le temps aura manqué pour participer à la préparation des élections municipales.

## NOMINATION

## ÉPISCOPAT

Le **Père Guy de Kérimel** a été nommé évêque auxiliaire de Nice (Alpes-Maritimes), lundi 19 février, par le pape Jean Paul II.

[Né le 7 août 1953 à Meknès (Maroc), le Père Guy de Kérimel est titulaire d'une maîtrise d'histoire. Elève de 1981 à 1987 au Séminaire français de Rome, où il obtient la licence de théologie, il est ordonné prêtre pour le diocèse d'Aix et Arles le 29 juin 1986. Guy de Kérimel appartient à la communauté charismatique de l'Emmanuel depuis 1978. Il a été membre du conseil de cette communauté de 1991 à 1994. Curé de Gardanne (Bouches-du-Rhône) depuis 1996, il était également doyen de la zone de Gardanne et membre du conseil épiscopal depuis 1997.]

## AU CARNET DU « MONDE »

## Naissances

M. et M<sup>me</sup> **Georges LACHERÉ** laissent à leurs enfants, **Cheikhna** et **Matilde KONATÉ**, la joie d'annoncer la naissance de

**Nafi-Amalia,**

à Paris-11<sup>e</sup>, le 18 février 2001.

4, rue de la Source,  
60240 Monneville.  
Liberté 6,  
6504 Dakar  
(Sénégal).

**Clément**

a la grande joie d'annoncer la naissance de son petit frère,

**Valentin,**

le lundi 19 février 2001, à Saint-Cloud, au foyer de **Karine** et **Eric ROUSSEAU.**

## Décès

**Marise ARNAUD-FISCHBACHER,**  
« **Pouliche** »,

est retournée à l'« Hort-de-Dieu » le mardi 20 février 2001.

Marie-Blanche et Roland Lacroix, Hélène et Joseph, Catherine Arnaud et Jacques Piens, Martine et Jean-Pierre Gruère, Sébastien, Guillaume et Eloïse, Charles-Antoine et Sylvie Arnaud, Manon, Anne-Lise, Agathe et Jean-Baptiste, Jean-Daniel et Françoise Arnaud, Marianne, Cyril et Alice, ses enfants et petits-enfants, Tili Baudry, sa sœur, Les familles Neel et Baudry, Et tous ceux qui l'ont aimée, vous invitent à partager leur émotion.

La cérémonie religieuse sera célébrée au foyer de Grenelle, Paris-15<sup>e</sup>, le jeudi 22 février.

– Lavelanet-de-Comminges (Haute-Garonne).

Son fils,  
Sa famille,  
Et ses amis,  
ont la douleur de faire part du décès de

**Françoise BOVANI,**

survenu le 18 février 2001, à Paris-10<sup>e</sup>, dans sa cinquante-deuxième année.

L'incinération a eu lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M<sup>me</sup> Georges E. Braun, née Colette Tharlet, son épouse, Ses enfants, Ses petits-enfants, Et toute la famille, ont le grand chagrin de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, de

**Georges-Edouard BRAUN,**  
architecte DPLG.

La messe sera dite en l'église Saint-Pierre de Neuilly, le vendredi 23 février 2001, à 14 heures, 90, avenue Achille-Peretti, Neuilly-sur-Seine, suivie de l'inhumation à Sandrancourt (Yvelines).

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, boulevard des Sablons,  
92200 Neuilly.

– Erlends Calabug Et sa famille, ont la tristesse de faire part du décès de

**Salvador CALABUG.**

De décembre 1962 à juillet 1994, il a collaboré à RFI. Au cours de ces années, il a plus particulièrement été responsable des émissions en langue espagnole pour les communautés étrangères en France. Musicien et compositeur, il a dirigé plusieurs orchestres en France, en Espagne et à l'étranger.

Il a enregistré plusieurs disques de musique classique et publié plusieurs ouvrages de musicologie et de folklore espagnol.

Tous ses amis et anciens collaborateurs pourront lui rendre un dernier hommage lors de la cérémonie religieuse célébrée à sa mémoire, le jeudi 22 février 2001, à 11 heures, en l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, 23, rue des Bernardins, 75005 Paris.

– Paul Chaspoul, son époux, Claude, sa fille, Sa famille, ont la douleur de faire part du décès de

**Fabienne CHASPOUL,**  
née **BENSOUSSAN,**

survenu le 19 février 2001.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

**Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 heures**  
**Permanence le samedi jusqu'à 16 heures**

– Danielle Chauvet, Ses enfants, Ses petits-enfants, Et toute sa famille, ont la tristesse de faire part du décès de

**Michel CHAUVET,**  
instituteur public retraité, militant syndical, militant laïque,

survenu le 19 février 2001, à l'âge de soixante-neuf ans.

Les obsèques civiles auront lieu au cimetière de Gien (Loiret), le 23 février, à 16 heures.

35, rue Pierre-Brossolette,  
76770 Malaunay.

– Instituteur public, militant syndicaliste et laïque,

**Michel CHAUVET**

a été à l'origine du développement de l'Ecole émancipée depuis 1968. Responsable national, à plusieurs reprises, il a représenté l'EE dans les instances syndicales à tous les niveaux, et a été directeur gérant de la revue *L'Ecole émancipée* pendant plus de dix ans. Fidèle au « refus de parvenir » des syndicalistes enseignants de la première heure, il est resté jusqu'à sa mort un militant, alliant rigueur et convivialité, et une référence pour ceux qui entendent continuer ses combats.

L'Ecole émancipée donne rendez-vous à ses ami(e)s le samedi 24 février, à 15 heures, au centre Boris-Vian, à Malaunay (Seine-Maritime).

Jean-François Pelé,  
9, rue F.-Pondemer,  
35720 (Saint)-Pierre-de-Plesguen.

– M<sup>me</sup> Michel David Et ses enfants, Christel et Jérôme, M. André David, ses enfants et petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de

**Michel DAVID,**

survenu à l'âge de cinquante-trois ans.

La cérémonie religieuse aura lieu à Lyon, le 22 février 2001, à 9 heures, au Grand-Temple (quai Augagneur). Elle sera suivie de l'inhumation, à Valence, dans l'intimité familiale.

Sans fleurs ni couronnes.

24, rue Madier-Montjau,  
69190 Saint-Fons.

**SOUTENANCES DE THÈSE**

**85 F TTC - 12,96 €** la ligne

Tarif étudiants année 2001

<b>CARNET DU MONDE</b> <b>TARIFS ANNÉE 2001 - TARIF à la ligne</b>
<b>DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 141 F TTC - 21,50 €</b> <b>TARIF ABONNÉS 119 F TTC - 18,14 €</b>
<b>NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS 600 F TTC - 91,47 € FORFAIT 10 LIGNES</b> <b>TARIF ABONNÉS 491 F TTC - 74,85 €</b> <b>FORFAIT 10 LIGNES</b> <b>La ligne suppl. : 60 F TTC - 9,15 €</b>
<b>THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €</b> <b>COLLOQUES - CONFÉRENCES :</b> <b>Nous consulter</b> <b>☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.29.96</b> <b>Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr</b>
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

<b>Manière de voir</b> <small>LE MONDE</small> <small>Le bimestriel édité par</small> <small>diplomatique</small>
<b>ATLAS 2001</b> <b>DES CONFLITS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'armée russe au pied du mur, par <b>Vicken Cheterian.</b></li> <li>■ Grandeur et déclin du tiers-monde, par <b>Immanuel Wallerstein.</b></li> <li>■ Révolution à Belgrade, par <b>Paul-Marie de La Gorce.</b></li> <li>■ Difficile rapprochement entre Athènes et Ankara, par <b>Niels Kadritzke.</b></li> <li>■ La fuite en avant des ultranationalistes basques, par <b>Cédric Gouverneur.</b></li> <li>■ Lourdes séquelles au Timor-Oriental, par <b>Roland-Pierre Paringaux.</b></li> <li>■ Le Proche-Orient à l'heure de la « paix armée », par <b>Geoffrey Aronson.</b></li> <li>■ Irrésistible ascension du Hezbollah, par <b>Marina Da Silva</b> et <b>Walid Charara.</b></li> <li>■ Reconstruction de la Somalie, par <b>Gérard Prunier.</b></li> <li>■ Paix fragile entre Ethiopie et Erythrée, par <b>Jean-Louis Péninou.</b></li> <li>■ Nouvelle donne entre Washington et La Havane, par <b>Janette Habel.</b></li> <li>■ etc.</li> </ul> <p><i>Analyses, cartes, sites Internet, bibliographie, glossaire, etc.</i></p>
<b>CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 45 F - 6,86 €</b>



MUNICIPALES

## Toulouse, les limites d'un melting-pot à l'occitane

20 000 Européens sont présents dans la ville d'Airbus. Mais un millier seulement sont inscrits sur les listes électorales pour les municipales. Ce sont les jeunes issus de l'immigration qui sont en pointe

### TOULOUSE

de notre correspondant

Dieter Hohmann n'est pas chauvin. Ce citoyen allemand, originaire de Hambourg, reconnaît que Toulouse était mieux placée que sa ville natale pour accueillir l'usine d'assemblage de l'A 380, le futur avion très gros porteur d'Airbus (*lire page suivante*). Pendant toute l'année 2000, Toulouse et Hambourg se sont disputés l'honneur de construire le plus gros avion civil jamais conçu, synonyme de milliers d'emplois et de rentrées fiscales phénoménales pour les collectivités locales. « Les bureaux d'études et la haute technologie, c'est ici. Le plus important, c'est qu'on va enfin dépasser Boeing », explique le jeune préretraité de DASA, l'entreprise allemande qui a fusionné avec Aérospatiale-Matra pour former le nouvel ensemble industriel européen EADS.

Pourtant, Dieter Hohmann aurait des raisons personnelles d'être mécontent. La maison qu'il a achetée à Cornbarrieu, petite commune de la deuxième couronne de l'agglomération, au nord-ouest des pistes de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, est proche de la zone industrielle de plus de 320 hectares, prévue pour accueillir les halls d'assemblage de l'A 380 et la foule d'entreprises sous-traitantes, qui se pressent déjà pour participer à la nouvelle aventure.

L'ingénieur allemand a été désigné secrétaire de l'association constituée en décembre 2000 pour défendre les intérêts des riverains. Dieter Hohmann se dit prêt à négocier des indemnités pour déménager, mais il confie qu'il préférerait rester dans cette maison, achetée après neuf ans de location, pour y couler une retraite paisible. Son fils travaille à Toulouse, sa fille s'est

mariée à un Français et veut ouvrir un cabinet de « comportementaliste animalier » dans la ville : ce Toulousain d'adoption n'a plus aucune raison de repartir sur les rives de l'Elbe.

Parfaitement intégré à la vie de la cité, Dieter Hohmann ne votera pourtant pas aux élections municipales : « Je n'ai pas été informé à temps. C'est raté pour cette fois, mais je participerai à la prochaine, c'est sûr. » Comme lui, la plupart des ressortissants européens – ils sont près de 20 000 recensés en Haute-Garonne – ne figurent pas sur les listes électorales : un millier seulement sont inscrits. La plupart travaillent entre Toulouse, Blagnac et Colomiers, le triangle d'or de l'aéronautique.

Beaucoup vivent dans les petites communes périphériques de l'Ouest toulousain. Les ressortissants européens représentent un dixième de la population de Pibrac, le village le plus prisé par la communauté aéronautique, en lisière de la forêt de Bouconne, le poumon vert de Toulouse. Mais ils sont... moins de dix sur les listes électorales de Pibrac. Robert Bon, le maire (PS) de cette pimpante commune de 7 800 habitants, raconte, sur un ton amusé, qu'il peut venir boire *inognito* une bière à The Bell, le pub de la communauté anglaise à Pibrac...

La plupart des ressortissants européens inscrits (750) sont à Toulouse, noyés dans la masse des plus de 210 000 électeurs de la ville-centre. Toulouse, illustration de l'édification d'un espace économique européen par la construction aéronautique, n'est donc pas un exemple d'intégration politique.

Aux élections européennes de 1999, la liste anti-Maastricht conduite par Charles Pasqua et Philippe de Villiers avait même talonné

les listes RPR-DL et UDF : un camouflet dans la ville dirigée alors par Dominique Baudis, qui avait conduit la liste d'union de la droite lors du précédent scrutin européen, en 1994. Européen convaincu, le maire de Toulouse avait alors rassemblé moins de 40 000 voix sur son nom, infiniment moins que pour chaque scrutin municipal. Depuis cette époque, l'Europe a cessé d'être un thème de campagne à Toulouse. Oublié, le temps où le maire centriste préconisait le développement d'un axe Toulouse-Barcelone, quand ses adversaires

### Oublié, le temps où le maire centriste préconisait le développement d'un axe Toulouse-Barcelone, quand ses adversaires socialistes lui préféraient Toulouse-Saragosse...

socialistes lui préféraient Toulouse-Saragosse...

Seuls les adversaires déclarés de l'Europe continuent à en parler. Une candidate du MPF de Philippe de Villiers et un candidat, non-officiel, du RPF de Charles Pasqua ont chacun annoncé leur intention de constituer une liste. Les favoris, eux, s'en tiennent au « minimum syndical ». Philippe Douste-Blazy a intégré la députée européenne Christine de Veyrac en bonne place sur sa liste (UDF-RPR-DL), mais cette parfaite inconnue à Toulouse n'a guère l'occasion de s'exprimer. François Simon (PS) a vaguement promis d'éditer un document de campagne en plusieurs langues à l'intention des ressortissants européens et a fait appel au soutien du

maire socialiste de... Barcelone, mais les dossiers de Bruxelles ou Strasbourg sont assurément trop éloignés de sa campagne de proximité.

Seuls les Verts innovent quelque peu, en intégrant une candidate belge. Paradoxalement, c'est au moment où l'Insee note que les ressortissants européens sont désormais plus nombreux que les Maghrébins à venir s'installer dans l'agglomération, que la question du droit de vote des étrangers non-communautaires refait surface avec force. Comme si la ville préfé-

rait se mobiliser pour un droit à conquérir, plutôt que pour un droit acquis. La faible mobilisation politique des ressortissants européens peut s'expliquer par le sentiment de n'être là que pour un temps. Passant leur vie entre deux avions, ils doivent atteindre l'âge de la retraite pour s'apercevoir, comme Dieter Hohmann, qu'ils sont devenus toulousains.

La question de l'intégration se pose en d'autres termes pour ceux qui vivent dans le même triangle Toulouse-Blagnac-Colomiers, où se concentrent 90 % des immeubles HLM de l'agglomération. Ce sont les jeunes issus de l'immigration qui revendiquent aujourd'hui, pour eux et leurs parents, cette recon-

naissance politique ignorée des lois. L'émergence de la liste Motivé-e-s, soutenue par les musiciens du groupe Zebda, ne peut pas s'expliquer par cette unique revendication. Mais l'insistance et la jubilation avec lesquelles ce groupe, mêlant des jeunes de familles d'origine kabyle, espagnole ou française, chante « on est chez nous » démontre à quel point le melting-pot toulousain ne saurait se résumer à la saga européenne d'Airbus.

Dans la capitale du cassoulet, on mange aussi du couscous... et de la paella. La communauté espagnole est encore la plus importante de l'agglomération. Cette immigration-là a commencé avec la victoire des troupes franquistes, qui a vu refluer dans la ville des bataillons entiers de combattants républicains – communistes, trotskistes ou anarchistes. La cohabitation entre ces différentes factions n'a pas toujours été facile, mais la Ville rose y a gagné la réputation d'une « République rouge », qui avait inquiété le général de Gaulle lui-même à la Libération.

Contrairement aux socialistes espagnols, qui avaient reconstitué leur parti à Toulouse pour préparer leur retour, ces militants d'une gauche plurielle avant l'heure se sont investis dans les associations ou les syndicats. Sans accéder au droit de vote, ils ont influencé, à leur manière, la vie politique locale. Leur forte présence explique le caractère volontiers frondeur de la ville, qui tranche avec ses rondeurs radicales de la III<sup>e</sup> République. Chaque visite de Jean-Marie Le Pen se traduit ici par des manifestations monstres et même Lionel Jospin peut s'y trouver malmené sur la question des sans-papiers.

Stéphane Thépot



Population totale  
390 301 hab.  
(Communauté d'agglomération  
584 270 hab.)

Evol. démographique + 31 662  
(1990-1999)

Population étrangère 28 073  
→ Europe 7 398  
→ Hors Europe 20 675

Parc de logement social 17,3 %

Taux de chômage 12,5 %  
(d'après l'Insee)

Taux de fiscalité locale  
• Taxe d'habitation 17,99 %  
• Taxe professionnelle 17,34 %

Revenu moyen/hab./an 45 941 F  
(d'après les revenus imposables  
de l'année 1998)

Source : AMGVF, Insee



## L'ère Baudis passée, le sort du Capitole est devenu un test national

### TOULOUSE

de notre correspondant régional

Le scénario semblait écrit d'une main de maître, où certains crurent reconnaître la patte du grand sortant, Dominique Baudis (UDF) (*voir portrait dans Le Monde du 18 janvier*) : le successeur désigné, Philippe Douste-Blazy (UDF), accéderait au Capitole dans un fauteuil, à l'instar de son prédécesseur. Philippe Douste-Blazy s'est vite fait accepter, en se situant avec intelligence dans la continuité d'une gestion plébiscitée par la population – « Je suis le garant de la fidélité », aime à dire le candidat –, profitant à plein de l'image, des réseaux et du soutien de Dominique Baudis, tout en commençant à faire entendre sa petite musique : un programme tout en douceur, mûné d'écologie urbaine, avec quelques « coups » médiatiques, comme l'adhésion à sa liste de personnalités rugbyistiques emblématiques, ou le tranfert du festival le Printemps de la photo de Cahors à Toulouse.

Tout semblait donc aller comme sur des roulettes. Toulouse, qui vote traditionnellement à gauche aux scrutins nationaux, resterait à droite aux municipales. Les instances dirigeantes du PS ne s'y sont

pas trompées. Elles ont refusé de céder aux sollicitations des militants locaux, qui souhaitaient un « parachutage » national. François Simon fut désigné. Le peu de notoriété de ce conseiller municipal, opiniâtre opposant, ne signait-il pas une défaite déjà intériorisée, confirmée par le paysage éclaté de listes concurrentes à gauche et chez les Verts ?

C'était compter sans l'imprévisibilité de la chose politique. À l'échelle nationale, Philippe Douste-Blazy se retrouve au cœur des polémiques qui alimentent la machine à perdre de la droite. L'écho local est désastreux : à Toulouse, le dirigeant du groupe UDF de l'Assemblée nationale veut gommer les clivages politiques, « inadaptés pour une élection municipale ». Dans la tradition de Dominique Baudis, il présente un programme « fédérateur » et intervient même auprès des instituts de sondage pour que les sigles du RPR, de l'UDF et de DL soient gommés de sa liste, au profit de son seul intitulé, « Toulouse pour tous ». Ce positionnement apparaît, aux yeux de beaucoup, paradoxal. « Le compromis historique toulousain autour des personnalités des Baudis père et fils, qui rassemblaient une partie de

la gauche, ne tient plus. commente Stéphane Rozès, directeur de CSA Opinion. La dislocation du système Baudis redonne place à des comportements d'élection nationaux. »

A partir de cette faille, perçue par l'opinion, la gauche se remobilise. François Simon affirme son style, modeste et bûcheur. Lionel Jospin n'hésite plus à le soutenir ouvertement. Et surtout, à côté de la liste PS-PC-PRG-MDC, et de celles des Verts et de l'extrême gauche, une nouvelle force émerge, qui bouscule le paysage : c'est la liste des Motivé-e-s, emmenée par Salah Amo-

### Avis à la population

« Toulouse ville forte, Toulouse ville douce. » Dominique Baudis aimait formuler ainsi l'identité de la ville dont il fut le maire pendant dix-huit ans. Question force, l'objectif semble avoir été atteint avec la décision d'assembler à Toulouse l'A-380, le plus gros avion du monde. Question douceur, les deux principaux candidats à la mairie font assaut de propositions pour rendre la ville plus agréable à vivre.

A gauche, François Simon (PS) propose rien de moins que de transformer les allées Jean-Jaurès, immense avenue réservée à la circulation automobile qui dirige un flux incessant de véhicules sur le centre-ville, en ramblas à la barcelonaise, consacrées à la flânerie des piétons. A droite, Philippe Douste-Blazy (UDF) veut poursuivre la réconciliation de la ville et de son fleuve en aménageant pour les piétons une passerelle suspendue sur la rive gauche de la Garonne et en installant des bouquinistes sur le pont Neuf. – (Corresp. rég.)

krane, regroupement associatif soutenu par le groupe musical Zebda. dont l'originalité est d'inviter les Toulousains à élaborer eux-mêmes leurs projets pour la ville. Motivé-e-s mobilise, pour le moment, les déçus de la gauche.

Tant et si bien qu'on ose évoquer ce qui était impensable, à savoir que Toulouse pourrait constituer, selon les mots de François Hollande, « la surprise des élections municipales ». Le dernier sondage réalisé par l'IFOP pour *La Dépêche du Midi* et Sud Radio, et rendu public mercredi 21 février (réalisé les 17 et

18 février sur un échantillon de 400 personnes) donne M. Douste-Blazy vainqueur au second tour avec 54 % des suffrages.

Philippe Douste-Blazy est donc loin d'être battu. Il apparaît même requinqué par les difficultés : la thématique traditionnelle des partis de droite, la lutte contre l'insécurité, est devenue sa priorité, il traite son adversaire d'« otage de l'extrême gauche ». François Simon, lui, fait de ses rapports avec les autres listes de gauche son atout principal : « Je suis le mieux placé pour réussir le grand écart, des radicaux à José Bové », estime-t-il. Leur sort respectif dépendra largement des décisions que les Motivé-e-s prendront au soir du premier tour. Désistement pur et simple, fusion avec la liste de gauche ou maintien ? Le débat ne sera tranché que pendant la nuit du dimanche 11 mars, au cours d'une assemblée générale qui risque d'être animée : plusieurs centaines de personnes sont attendues.

Jean-Paul Besset

Demain  
MONTPELLIER

### PROFIL

« LE SATIRICON »  
DE PIERRE SAMSON

Depuis six ans, un vilain petit canard s'amuse à jeter quelques pavés dans la mare. *Le Satiricon*, journal trimestriel satirique toulousain, est en passe de devenir une institution. Créé pendant la campagne électorale des précédentes municipales, « *lou journal des mémés qui aiment la castagne* » se veut l'équivalent local du *Canard Enchaîné* : des petits échos grinçants et quelques enquêtes dans les coulisses de l'actualité toulousaine, agrémentés de dessins et de caricatures, imprimés en noir et rouge sur quelques feuilles de papier journal vierges de toute publicité. La recette a trouvé son public.

Le directeur de la publication, Pierre Samson, revendique des ventes de plus de 3 000 exemplaires pour chaque numéro. Ce dessinateur de presse, qui confesse un certain esprit libertaire, dirige une équipe de journalistes dissimulant leurs identités sous des pseudonymes loufoques. « Une précaution indispensable pour continuer à travailler à Toulouse », explique Pierre Samson, qui précise que ses collaborateurs sont, pour la plupart, des professionnels qui contribuent bénévolement au *Satiricon*.

Lancée comme une plaisanterie de potaches en 1995, l'aventure dure toujours, au grand étonnement de son fondateur. Un procès en diffamation intenté par le maire d'alors, Dominique Baudis (UDF), avait abouti à la condamnation du directeur de publication à une lourde amende, et au retrait du premier numéro. Six ans plus tard, le journal satirique a démontré qu'il griffait aussi bien à droite qu'à gauche.

Le lecteur peut parfois s'interroger sur la part de rumeur, d'information ou de simple plaisanterie de son contenu, mais le *Satiricon* a au moins réussi à mettre les rieurs de son côté. Dans sa dernière livraison, le journal se permet même le luxe de remercier Dominique Baudis « d'avoir mis *Satiricon* sur orbite en lui offrant un procès ».

S. Th.

## L'activité aéronautique est condamnée à la croissance

TOULOUSE

de notre envoyée spéciale

Toulouse et l'aéronautique. Leurs histoires sont aujourd'hui indissociablement liées, même si rien, au départ, ne prédestinait la Ville rose, sans tradition industrielle, à être le berceau européen de la construction d'avions. Il aura fallu la deuxième guerre mondiale et la volonté des gouvernements d'installer des usines loin du front pour que Toulouse découvre sa vocation. L'aventure de la conquête des airs s'est progressivement transformée en réussite économique. Caravelle et Concorde ont laissé place à Airbus, qui vend des avions partout dans le monde et qui rivalise, sans complexe, avec l'américain Boeing.

« Toulouse et l'aéronautique sont aujourd'hui extrêmement dépendants », considère Bernard Keller, maire de Blagnac, qui abrite l'aéroport de Toulouse et plus de 300 entreprises, pour la plupart liées à l'aéronautique. En Midi-Pyrénées, l'Insee recensait, en 1999, 28 400 salariés qui travaillaient directement pour l'aéronautique, que ce soit chez des fournisseurs ou chez Airbus. Un chiffre à comparer à l'emploi total de la région (984 150) et surtout à l'emploi industriel (156 894), dont il représente plus de 18 %. Pour la seule Haute-Garonne, l'aéronautique représente 27 % des salariés de l'industrie.

Encore ces chiffres sous-estiment-ils le poids de l'aéronautique dans la région. Parce que chez les sous-traitants, il y a des salariés que l'Insee ne comptabilise pas, au motif qu'ils travaillent pour d'autres activités que l'aéronautique, alors que leurs emplois dépendent de la santé de ce secteur. Tout comme dans de nom-

### Les principaux secteurs d'activité en Midi-Pyrénées

Tout le monde est d'accord : Toulouse doit diversifier ses activités pour être le moins dépendante possible de l'aéronautique, le premier employeur de la région Midi-Pyrénées. Et les diversifier, si possible, vers des activités qui ne sont pas liées à l'aéronautique. Les programmes des politiques, à la veille des élections municipales, n'abordent pas ce sujet, en cette période de croissance et de succès pour Airbus.

Aujourd'hui, la région Midi-Pyrénées emploie 8 000 personnes dans l'espace, 18 500 dans l'agroalimentaire, 18 600 dans la construction électrique et électronique, 7 300 dans l'informatique, 14 700 dans le textile-habillement, 22 000 dans le secteur du bois-meuble-papier, 18 000 dans la chimie et la plâtrerie, et 8 000 dans la santé. Le verre, la céramique et les matériaux de construction font travailler 9 000 personnes, et la mécanique en emploie 8 500.

breuses activités de services, comme l'informatique ou l'électronique. Qui plus est, les salariés de l'aéronautique, plus qualifiés que la moyenne, ont un pouvoir d'achat important. Chez Airbus, le salaire moyen annuel brut est environ de 300 000 francs. Chez Latécoère, il est de 220 000 francs, alors qu'il est légèrement inférieur à 150 000 francs dans l'ensemble de la Haute-Garonne et à 135 000 francs en Midi-Pyrénées.

Dans ce contexte, que l'aéronautique tousse, et c'est tout Toulouse qui s'enrhume. Aujourd'hui, personne ne veut envisager ce scénario. Tous les indicateurs sont au vert, c'est vrai. Les carnets de commandes d'Airbus sont pleins. Le lancement du gros porteur A 380 et la décision de l'assembler à Toulouse entretiennent l'euphorie. « L'A 380, c'est la sécurité sur deux décennies », considère Jean-Louis Chauzy, du conseil économique et social. « L'A 380 a déjà 50 commandes fermes. Et c'est une perspective de 6 000 emplois », considère Claude Ducert, président de Midi-Pyrénées Expansion. « J'ai trois ans de chiffre d'affaires en portefeuille de commandes. Mon problème, aujourd'hui, c'est de faire face à la demande », confie Fran-

çois Junca, PDG de Latécoère et président de la chambre de commerce et d'industrie, qui dit avoir du mal à recruter, malgré un taux de chômage important - 12,5 % en septembre 2000 en Haute-Garonne, contre 10,4 % pour l'ensemble de la France. « Cela s'explique par la forte attractivité de la région, dont la population s'est accrue de 120 000 personnes entre 1990 et 1999 », explique M. Junca.

L'optimisme est tel que tout le monde semble avoir oublié la crise qu'a traversée l'aéronautique après la guerre du Golfe et dont elle n'est vraiment sortie qu'en 1997. Les chiffres sont pourtant là : en 1994, au plus fort de la crise, cette industrie faisait travailler, selon l'Insee, 13 900 salariés, contre 17 900 en 1991. « Un sous-traitant sur trois n'a pas survécu à la crise de 1993 dans la région de Toulouse », se souvient M. Chauzy. « A moins d'un conflit mondial, je ne vois pas ce qui pourrait entacher les perspectives de l'aéronautique, aujourd'hui excellentes », estime M. Keller. C'est oublier que l'aéronautique est une industrie cyclique. Alors que se passera-t-il au prochain retournement de cycle ?

#### UNE SOUS-TRAITANCE ACCRUE

Chez Airbus, on se veut confiant pour Toulouse. « La crise de 1993 nous a beaucoup servi. Elle nous a permis de mettre en place un système plus souple, qui devrait nous permettre d'amortir le prochain choc », y dit-on. La forte croissance de la sous-traitance - alors que, en 1985, 10 % d'un Airbus était sous-traité, ce pourcentage est aujourd'hui de 70 % - est au cœur de cette politique. Les sous-traitants, parce qu'ils ne produisent pas que pour Airbus, et parce qu'ils peuvent avoir d'autres activités que l'aéronautique, constituent un certain filet de sécurité.

Contrairement à Boeing, qui a, lors de la dernière crise, licencié des dizaines de milliers de personnes, Airbus et ses sous-traitants ont, d'une certaine manière, pu ainsi limiter les dégâts. Et rebondir quasi immédiatement lors de la reprise en 1997, contrairement à Boeing. « On a gagné des parts de marché sur Boeing au redémarrage », dit-on chez Airbus. « Je me souviens de Boeing, qui venait recruter à Toulouse en 1997 », raconte M. Keller.

Cela étant, il y a eu, ces dernières années, des changements dans l'industrie aéronautique qui laissent penser que le poids de Toulouse, au moins en effectifs, pourrait diminuer.

Tout d'abord en ce qui concerne l'assemblage même des avions. Depuis 1993, le site de Hambourg, berceau du partenaire allemand DASA, procède à l'assemblage des petits avions A 318, A 319 et A 321. Hambourg et Toulouse se sont livrés une véritable bataille pour l'assemblage de l'A 380. Le lieu d'assemblage est déterminant pour l'emploi, mais aussi pour la balance commerciale, car c'est là que l'avion est généralement livré, et donc payé. Toulouse a gagné. Mais Hambourg n'a pas dit son dernier mot. Si l'A 320, qui représente aujourd'hui le gros des ventes d'Airbus, est encore produit à Toulouse, il n'est pas sûr que cela reste éternellement le cas. « Notre outil industriel est saturé. On est en train de créer une chaîne supplémentaire à Hambourg pour assembler les A 320 qu'on n'arrive pas à faire ici », confie un cadre d'Airbus.

Quand le marché de ce type d'avions sera plus mature, et que les commandes redescendront à un niveau plus normal, la question se posera de savoir s'il faut maintenir la production des A 320 sur deux sites. La réponse sera probablement négative, avec un « Yalta » à la clé entre Hambourg, pour les petits porteurs, et Toulouse, pour les gros porteurs. Et si l'A 380 ne devait pas avoir le succès escompté ? « Il s'agit de décisions industrielles. Si pénurie il devait y avoir, on répartirait la pénurie », corrige-t-on chez Airbus. En clair, l'A 320 resterait à Toulouse. Airbus souligne aussi qu'il ne faut pas oublier les futurs programmes pour remplacer des avions en fin de vie, comme l'A 310 (250 places).

Mais Hambourg n'est pas le seul concurrent de Toulouse. Personne n'envisage aujourd'hui que

l'assemblage des Airbus puisse se faire ailleurs que dans l'une de ces deux villes. En revanche, de plus en plus, d'autres étapes de la production se font à l'étranger. D'abord parce qu'Airbus, quand il vend des avions, s'engage parfois, en contrepartie, à produire dans les pays acheteurs. Ainsi, le constructeur fabrique, entre autres, des portes en Chine. Qui plus est, par souci d'abaisser les coûts, les industriels délocalisent de plus en plus souvent la production de pièces qui ne demandent pas une technologie particulière. A commencer par les sous-traitants, qui ont dû, ces dernières années, satisfaire la demande des constructeurs de baisser leurs coûts de 20 % à 30 %.

« Il y a dix ans, on ne produisait rien à l'étranger. Aujourd'hui, on y fait 30 % de notre production. On est en Tunisie, en République tchèque, en Corée du Sud ou encore en Pologne. Et la part de l'étranger dans notre production va encore croître. Nous sommes incapables aujourd'hui, en France, de répondre au prix du marché. Nous sommes trop chers de 20 % », développe M. Junca. Pour Toulouse, il faut donc espérer que la croissance du secteur aéronautique permettra que le partage se fasse aussi à son profit.

Virginie Malingre

## La course contre la montre des salariés de Job pour se trouver un repreneur

TOULOUSE

de notre envoyée spéciale

Tous les moyens sont bons et le comité d'entreprise du fabricant de papier couché Job ne néglige aucun d'entre eux : depuis août 2000, il a créé un site Internet, www.cejob.com, dont la mission est, comme cela est annoncé sur la page d'entrée, la « recherche d'un repreneur qui puisse intégrer notre production dans un groupe papeterier ». Doté d'une version française et d'une version anglaise, celui-ci présente à ses visiteurs les caractéristiques du site toulousain et de sa production. Il donne aussi les coordonnées de l'administrateur judiciaire, auquel le chaland devra s'adresser si le dossier l'intéresse. Ici, il n'est pas question de faire peur, de lutter au sens traditionnel du terme, mais de séduire. A tel point d'ailleurs que les pages écrites par le comité d'entreprise ne mentionnent que très discrètement leur auteur.

Sur un autre front, les 168 salariés de l'usine toulousaine de Job, menacée de fermeture définitive si elle ne trouve pas de repreneur d'ici au 7 mars, sont beaucoup plus virulents. Depuis des mois, Toulouse s'est habituée à les voir manifester dans ses rues, accompagnés de milliers de flocons blancs émanant de chutes de papiers. Vendredi 16 février, ils ont interpellé Lionel Jospin, à la sortie de la salle des

fêtes de Balma, près de Toulouse, où le premier ministre était venu soutenir le candidat de la gauche plurielle à la mairie, Alain Filiola. Quelques jours avant, le 7 février, alors que le tribunal de commerce de Toulouse prononçait, en délibéré, la mise en liquidation judiciaire de Job, ils avaient déversé de la pâte à papier dans la Garonne, qui jouxte le site de l'usine. En janvier, les Job avaient même évoqué la création d'une liste aux municipa-

### La papeterie, créée en 1930, semble vivre ses derniers jours. Mais les machines ne tournent plus depuis plus de trois semaines

les, « Job-emploi », pour se faire mieux entendre.

Mais le temps leur est désormais compté. La mise en liquidation judiciaire du fabricant de papier couché de luxe s'est accompagnée d'une « autorisation de poursuite exceptionnelle de l'activité pendant un mois », c'est-à-dire d'un délai

supplémentaire d'un mois, qui expire le 7 mars, pour trouver un repreneur. Après le retrait du canadien Tembec, les chances de voir un sauveur apparaître semblent extrêmement faibles. La papeterie, créée en 1930, semble donc vivre ses derniers jours. Dans les faits, les machines ne tournent déjà plus depuis plus de trois semaines. En redressement judiciaire depuis juillet, les syndicats avaient obtenu du propriétaire de Job, l'allemand Scheufelen, qui avait succédé à Vincent Bolloré en 1995, le maintien de l'activité jusqu'au 5 avril 2001. Mais les allemands ont cessé de payer les factures le 15 janvier et, depuis, l'usine a dû s'arrêter.

Pour les syndicats, Scheufelen a tout fait pour mettre Job en faillite. Ils font valoir que le groupe allemand fixait à la fois le prix de la pâte à papier qu'il livre à l'usine toulousaine et celui des rouleaux de papier dont il est l'unique acheteur. Le parquet a d'ailleurs ordonné une enquête, à la suite d'une plainte de la CGT, sur la responsabilité de Scheufelen. Mais quoi qu'il en sorte, cela ne sauvera pas l'usine toulousaine. Les locaux de Job, qui se situent dans un quartier plutôt résidentiel, et qui s'étendent sur quelque 4 hectares, pourraient, en revanche, revêtir un véritable intérêt immobilier.

V. Ma.

**Le Monde**  
FÉVRIER 2001

**L'Amérique de la peine de mort**

Les Etats-Unis restent la dernière grande démocratie à pratiquer la peine capitale. Chaque année, le nombre d'exécutions croît. Des mineurs et des déficients mentaux sont condamnés à mort. Sous l'administration du gouverneur George W. Bush, au Texas, pendant six ans, un condamné a été exécuté toutes les deux semaines. Enquête sur les « couloirs de la mort » américains.

**LIRE ET VOIR**

ET AUSSI... SIBÉRIE : VIVRE PAR -40°C SANS CHAUFFAGE. KOUCHNER : RETOUR SUR LES ANNÉES KOSOVO. IL Y A DIX ANS : LA GUERRE DU GOLFE. LES « TONTONS » FLINGUENT TOUJOURS. RUSSIE : QUAND LE TSAR ENTERRAIT SES CHEVAUX. NOUVELLE-CALÉDONIE : LES TRÉSORS SOUS-MARINS DE L'ÎLE DE LIFOU. ISRAËL-PALESTINE : DEUX CONCEPTIONS SUR LA SOUVERAINETÉ.

George W. Bush  
43<sup>e</sup> président des Etats-Unis

N° 4

Belgique : 150 FB  
Suisse : 6 FS  
Luxembourg : 140 FL  
Maroc : 30 DH  
Canada : 8 \$ can.

M 5009 - 4 - 20,00 F

20F

MAGAZINE MENSUEL - 20 F

Il existe encore des bouchers heureux. Des hommes de l'art, que les vaches folles et les farines animales n'ont pas dégoûté du métier. Des professionnels satisfaits, et plutôt soulagés, de voir la clientèle « revenir à la qualité ». Bien sûr, il faut aller les chercher à bonne distance des grandes agglomérations et des centres commerciaux, loin des doutes citadins. A Charolles, par exemple, capitale du Charolais et terre de connaisseurs. Tout visiteur arrivant dans cette bourgade de Saône-et-Loire s'imaginerait au cœur de la tourmente, au plus près du désastre économique, découvrant des éleveurs inquiets et un boucher déprimé, prêt à rendre le tablier. Mais la maison Courtois, à deux pas de l'église, surmonte bien les épreuves sanitaires de l'époque. Mieux, elle n'a peut-être jamais eu autant de clients : des anciens, toujours fidèles, et des nouveaux, séduits par la réputation de l'endroit. Jean-Paul Courtois, le patron, préfère « toucher du bois » avant de confirmer l'évidence : sa petite entreprise ne connaît pas la crise.

Voilà deux ans que cet homme de trente-sept ans, fils d'ouvrier, et non de boucher, s'est installé avec son épouse et ses deux enfants dans cette ville considérée comme le berceau de la race charolaise. Deux ans que le couple travaille cinq jours et demi sur sept, sans fermeture à l'heure du repas, avec, pour tout personnel, deux apprentis et un ouvrier. Auparavant, ils tenaient une « boucherie minuscule » dans la Nièvre. M. Courtois partait chaque jour en tournée dans les campagnes à bord d'un camion de vente. En reprenant une affaire plus ambitieuse, à Charolles, il ne s'est pas seulement rapproché de son village d'origine, Varennes-Saint-Germain ; il a également relevé un pari audacieux : prouver qu'il était encore possible de préserver la confiance des consommateurs.

Même si quelques éleveurs locaux ont été récemment suspectés de « doper » leur bétail aux anabolisants, aucun cas d'ESB n'a été décelé, à ce jour, dans le Charolais. Ce terroir mondialement réputé n'a pas pour autant été épargné. La chute des cours, la baisse des ventes en supermarchés et surtout l'arrêt presque total des exportations de jeunes mâles vers l'Italie désespèrent les professionnels. Les sujets de colère ne manquent pas : Bruxelles, accusé de tous les maux de la terre ; les médias, taxés d'incompétence ; les industriels que la « course au profit » a conduits à faire « n'importe quoi »... « On a un sentiment d'injustice, car nous n'avons aucune responsabilité dans cette crise », témoigne Paul Chevalier, président de l'Institut du Charolais, un organisme chargé de défendre l'image de la « meilleure viande d'Europe ».

Comment, dans un tel contexte, avancer à contre-courant et attirer des clients ? Comment leur faire comprendre que les vaches abattues dans les autres régions étaient des laitières, non des bêtes spécialement élevées pour leur viande ? A en croire Jean-Paul Courtois, la confiance se conquiert au jour le jour, par un travail de proximité que bien des bouchers, même dans les zones rurales, ont délaissé depuis trop longtemps. D'où son souci de pratiquer le métier « à l'ancienne », en allant de ferme en ferme choisir les bêtes destinées à finir sur son étal. « Je faisais déjà ça dans la Nièvre, précise-t-il. Je les vois vivantes, je sais ce qu'elles mangent, je constate leur état d'engraissement... Ensuite, elles sont abattues à ma demande, à Paray-le-Monial, et je travaille la viande. C'est un ancien qui m'a appris tout cela il y a quatorze ans. Depuis, je n'ai jamais cessé. Et les clients le savent... »

Ils le savent même avant de pousser la porte de la boutique puisque M. Courtois indique la provenance de sa viande de bœuf sur un panneau, dressé sur le trottoir : « Génisse de Charcosset Jérôme à Colombiers-en-Brionnais. Poids morte 501,80 kg. » A l'intérieur, diverses étiquettes informent le client. Au-dessus de l'étal, il remarque de belles plaques en fer, des trophées de couleur, portant mention de tel ou tel concours à bestiaux. Dans la région, l'excellence s'affiche, se proclame. Bien que le seul nom d'un éleveur soit souvent un gage de sérieux, la parole du boucher tient lieu de garantie définitive. « Les habitués posent peu de questions, ils nous connaissent », assure M. Courtois. Pour certains, la vache folle est devenue un sujet de plaisanterie comme l'affaire Clinton-Lewinski. Seuls les gens de passage nous interrogent parfois. Eux aussi finissent par faire confiance. Ici,



JEAN-PAUL BAJART/EDITING

## 2 LA FILIÈRE DU BIEN-MANGER

# Valeureux boucher de Charolles

**A Charolles, capitale du Charolais, Jean-Paul Courtois ignore la crise. Cet artisan de la belle viande choisit ses bêtes sur pied et les suit de la ferme jusqu'à l'assiette. Une tradition qui paye : les clients, mis en confiance, n'ont jamais été aussi nombreux**

il n'y a pas d'élevages intensifs, la région a bonne réputation. D'une manière générale, je crois que les consommateurs reviennent aux produits de qualité. On voit même des jeunes et des clients qui délaissent les grandes surfaces ! C'est une récompense pour tout le boulot accompli... »

Ce « boulot » ne se limite pas à la seule boutique de la rue du Maréchal-Leclerc. Chaque vendredi matin, M. Courtois sillonne en camion les campagnes alentour. Il vend ses entrecôtes à des retraités et à des paysans que les histoires d'ESB finissent également par agacer. « Les pépères en ont marre de ce tapage, raconte le boucher, ils me lancent en rigolant "On en mange bien, nous, de la vache folle !" ou encore "La télé nous saoule avec ces conneries !" ». Ils ont toujours vécu ici et connaissent la viande. » Mais c'est surtout dans les fermes, quand il choisit les bêtes, que le boucher prend la mesure de son rôle : « Je sais que cela ne se fait plus beaucoup et que bien des confrères seraient incapables de dire si une bête vivante donnera ou non de la bonne viande, mais j'aime cet aspect du métier. Croyez-moi, c'est un réel plaisir. »

Ce jour-là, M. Courtois a rendez-vous à Vilars, à quelques kilomètres de Charolles. Un agriculteur, qu'il n'a jamais vu auparavant, veut lui proposer un veau. Un « beau bébé », paraît-il, élevé au lait de sa mère : une tétée le matin, une tétée le soir, pendant trois mois. « Pour les veaux, précise le boucher, il n'y a pas de problèmes d'ESB. Il n'est donc pas indispensable de bien connaître le vendeur. Mais je reste d'un naturel méfiant. Une fois sur place, je vérifie son état de santé, son environne-

ment, sa nourriture, et je négocie... Je sais qu'il sera examiné par un vétérinaire avant et après l'abattage. »

Le veau en question est un mâle à poil roux, un croisé montbéliard et charolais. M. Courtois soulève la paupière (« Si elle est claire, légèrement rosée, la viande tombera bonne »), observe le haut de la queue, tâte l'arrière-train, évalue la qualité des escalopes à en tirer et propose un prix : 40 francs le kilo. Le vendeur voudrait 4 francs de plus, soit un total d'environ 6 000 francs. L'affaire ne se fera pas. « Impossible de le laisser à ce prix-là », regrette le vendeur. L'enjeu, pour lui, est d'importance : les bêtes de qualité supérieure doivent se vendre au prix fort pour compenser les effets de la crise. « Le cours du broutard [jeune mâle, apprécié en Italie, dédaigné en France] a chuté à 8 ou 9 francs le kilo, explique-t-il. Pour nous, il devient plus rentable de faire des fromages que de la viande ! »

M. Courtois remonte dans sa voiture. Un autre rendez-vous l'attend à Colombiers-en-Brionnais. Cette fois, il s'agit d'une génisse de trente mois. Le risque d'ESB ne peut donc être écarté. « Depuis janvier, des tests sont pratiqués à l'abattoir. De mon côté, au moment du choix, je ne m'adresse qu'à des éleveurs que je connais. Une demi-douzaine tout au plus, avec lesquels je travaille régulièrement. En moyenne, il me faut une bête tous les quinze jours. Je les choisis sur pied, je ne fais pas appel à un intermédiaire. »

Cette fois encore, comme pour la génisse dont l'origine s'affiche sur le panneau de sa boucherie, le vendeur retenu par M. Courtois sera Jérôme Charcosset, un éleveur qui a pris la succession de son père en 1998. Lui aussi s'inquiète de la

mévente des jeunes mâles. « Pour les Italiens, s'emporte M. Charcosset, la viande c'est comme le foot : quand ils gagnent, c'est Dieu ; quand ils perdent, c'est le diable ! » Mais il admet aussi que les « bonnes bêtes » se vendent beaucoup mieux, surtout aux bouchers traditionnels tels que M. Courtois : « Pour ce type de produits, les prix n'ont pas baissé, au contraire. J'ai le sentiment que les gens se tournent vers la qualité. »

Jean-Paul Courtois ne négociera

de contrôles et j'ai entière confiance en lui... » La « confiance », encore...

En venant voir une dernière fois la génisse promise à sa boucherie, M. Courtois entend surtout s'assurer de son état d'engraissement et régler les détails de l'abattage, prévu pour le lendemain à la première heure. « Je la conduirai à l'abattoir de Paray, lui annonce l'éleveur. Je préfère l'emmener au dernier moment et non la veille, car les bêtes ont tendance à stresser, et la qualité

« Pour certains de mes clients, la vache folle est devenue un sujet de plaisanterie comme l'affaire Clinton-Lewinski. Seuls les gens de passage nous interrogent parfois. Eux aussi finissent par faire confiance »

pas. Voilà six semaines que l'affaire est conclue à 38,50 francs le kilo, soit un total de 21 000 francs. La bête est là, en contrebas, dans un enclos : elle a un arrière-train charnu, un dos bien plat. « On pourrait poser un plateau dessus ! », constatent les deux hommes, c'est un signe qui ne trompe pas. Il est vrai qu'elle a connu le pré et les menus de gourmet : pulpe de betterave, luzerne, maïs, lin, un peu de tournesol, minéraux et oligo-éléments, sans oublier un peu de paille pour faciliter la digestion, et du foin de temps en temps, mais sans excès car, à en croire les spécialistes, cela « ballonne » les plus gourmants. Précision de l'éleveur : « J'achète mes aliments chez un gars qui n'utilise aucun produit à base d'OGM ni aucune farine animale. Il fait l'objet

de la viande s'en ressent. » Le choix de la date d'abattage dépend essentiellement du boucher : c'est à lui d'évaluer à quel moment l'animal sera « à point », ni trop chétif ni trop gras. « Il arrive qu'on se trompe, admet M. Courtois, mais la pratique permet de limiter les risques. C'est tout l'art du métier... »

L'étape suivante conduit donc à l'abattoir de Paray-le-Monial, où le boucher évolue également en terrain connu. La génisse, dûment fichée (âge, provenance, certificats en tout genre), est examinée par un vétérinaire, avant de suivre un parcours dont M. Courtois sait tout. Elle est d'abord assommée à l'aide d'un pistolet d'abattage, puis saignée et découpée. Au moment d'enlever la tête, un employé ou un vétérinaire,

Jean-Paul Courtois, l'un des deux bouchers de Charolles (Saône-et-Loire), se rend lui-même dans les fermes pour choisir les bêtes à abattre. Chaque vendredi, il va au-devant de sa clientèle à bord d'un camion.

rinaire, équipé comme il se doit (lunettes, gants, tablier), prélève une partie du cerveau à l'aide d'une cuiller en plastique.

La substance ainsi ponctionnée est transmise à un laboratoire dijonnais chargé d'effectuer le test ESB dans un délai de vingt-quatre à quarante-huit heures. Dans l'attente des résultats, les divers morceaux de l'animal sont numérotés et consignés. « Nous partons du principe qu'il faudrait être capable de remonter la bête s'il fallait la remettre dans le champ », assure le responsable de l'abattoir, Christian Houel. Si le test se révèle négatif, la consigne est levée et la viande livrée au boucher. « De la ferme à l'assiette, on peut dire que je surveille pratiquement tout le parcours de la viande », résume M. Courtois.

Cette vigilance a un prix. Au coût de la bête en elle-même, négocié avec l'éleveur, il convient en effet d'ajouter les frais d'abattage (1,50 franc le kilo de viande) et ceux du test ESB (4 francs la cuiller et 1,20 franc par kilo). « En moyenne, le prix au kilo grimpe ainsi à 42 francs, poursuit M. Courtois. Après, il faut faire tourner la boutique, avec du pot-au-feu vendu à perte à 28 francs le kilo et des rosbifs à 108 francs. Chez nous, rien ne se perd, on utilise toutes les parties de l'animal pour faire du bœuf cuit, du bœuf à l'échalote, des saucisses... »

Avec la crise de ces derniers mois, M. Courtois a constaté une augmentation de son chiffre d'affaires par rapport aux années précédentes. Il s'est également étonné de voir arriver des clients inattendus : « Une cantine scolaire nous a demandé de la viande pour 600 enfants. Les bras m'en tombent un peu, car on a l'impression qu'ils nous découvrent maintenant, alors qu'auparavant ils achetaient de la merdouille. » Le boucher a préféré renoncer à ce contrat, qui l'aurait obligé à modifier ses méthodes de travail : « Je me contente de fournir une autre cantine, d'une quarantaine d'enfants, car cela reste raisonnable. J'ai toujours été exigeant, et je le resterai. J'aurai l'impression de tromper mes clients si je faisais autrement. Ils savent comment nous travaillons. C'est notre force. Pourquoi changer ? La confiance est à ce prix. »

Philippe Broussard

DEMAIN  
Un éleveur amoureux  
de ses blondes

# Non, le catholicisme d'ouverture n'est pas mort !

par Marc Leboucher et René Rémond

**L**A réaction de Gilles Martinet à notre ouvrage *Le Christianisme en accusation* (Desclée de Brouwer), publiée dans ces mêmes colonnes (*Le Monde* du 19 janvier), nous touche particulièrement de la part d'un homme qui se dit lui-même « *personnellement agnostique et allergique à tout comportement religieux* ». Elle soulève en effet un débat important quant à la place et à l'avenir du christianisme dans notre espace public. Avec beaucoup de finesse et non sans nostalgie lui aussi, ce militant socialiste historique met l'accent sur ce qu'il appelle « *le déclin du catholicisme d'ouverture* ». Selon lui, les générations de chrétiens engagés durant la Résistance ou pendant la guerre d'Algérie n'auraient pas eu de descendance spirituelle. Depuis mai 68, la source de ce catholicisme soucieux de politique et de social se serait fâcheusement tarie, les nouvelles générations de chrétiens se montrant davantage sensibles à une expression charismatique et identitaire de la foi plutôt qu'à une incarnation de celle-ci dans la vie collective. Avec tristesse, Gilles Marti-

net croit devoir refermer le cerceuil du catholicisme engagé...

Profondément attachés aux valeurs de ce catholicisme-là, porté avec éclat depuis Lamennais par des figures aussi différentes que Marc Sangnier, Jacques Maritain, Emmanuel Mounier, François Mauriac, Hubert Beuve-Méry ou Georges Hourdin, vécu par des centaines de milliers de croyants, nous ne pouvons que partager certaines craintes de Gilles Martinet. Il n'est pas bon en effet que le monde catholique et l'Eglise en particulier cèdent à la peur, à la tentation piétiste ou identitaire. Il n'est guère rassurant de voir réapparaître des attitudes de repli ou de cléricisme qu'on croirait d'un autre âge. Il est enfin bien peu évangélique de réduire le message chrétien à certaines pratiques de dévotion ou à des consignes en matière de morale privée.

Reste cependant que nous ne pouvons rejoindre Gilles Martinet lorsqu'il tresse une couronne émue, mais funéraire tout de même, sur cette mouvance symbolisée par le concile Vatican II... Non, le catholicisme d'ouverture n'est pas mort ! Il nourrit encore

les convictions et les engagements de beaucoup de Français d'aujourd'hui, même si leurs sentiments en ce domaine peuvent apparaître moins explicites ou ostentatoires qu'autrefois.

Curieusement, les médias préfèrent parler de l'attrait pour le bouddhisme ou des imprudences tragiques de l'abbé Cottard plutôt que du rôle positif joué par bien

intellectuelle ? Que deviendrait également notre vie politique ou littéraire sans des personnalités aussi diverses que Jean Delumeau, Jacques Delors, Sylvie Germain, Jacques Duquesne ou Jacques Julliard, qui se rattachent par des liens divers à cette sensibilité ? Dans de nombreux secteurs, dans les quartiers ou les groupes divers, bien des chrétiens conti-

**Toute vie sociale, toute vie politique appellent un engagement pour des valeurs. De ce point de vue, les occasions de nourrir l'action et l'imagination de la liberté issue du message évangélique ne manquent pas**

des catholiques conciliaires dans notre société. Mais que serait notre réseau associatif et caritatif sans ce courant, qui va bien au-delà des seules organisations comme le Secours catholique ou le CCFD ? Que serait notre presse sans des journaux aussi divers que *La Vie*, *Esprit* ou *Témoignage chrétien*, issus de cette famille

nent de participer à l'animation de notre espace public.

Certes, le catholicisme d'ouverture n'est pas exempt de critiques ni de faiblesses. Il a pu connaître – mais est-il le seul ? – la séduction des idéologies ou la crise des appareils, en particulier à partir des années 1960. Il a souffert comme l'ensemble de nos sociétés

d'un mouvement d'individualisme et de sécularisation sans précédent, qui rend plus difficile l'expression religieuse ou l'engagement politique, au point que certains ont pu parler de la « *fin des militants* » pour saluer dans les nouvelles générations de croyants le retour des « *pèlerins et des convertis* ». Il peine sans doute à retrouver un nouveau souffle en ce début de millénaire, privé qu'il est parfois de repères intellectuels ou spirituels pour penser et comprendre le monde. Plutôt que de se lamenter sur la disparition des grandes figures catholiques, il lui faut davantage susciter des chemins de réflexion originaux.

Non seulement le catholicisme d'ouverture n'est pas mort, mais il peut même avoir de beaux jours devant lui s'il sait s'atteler courageusement à des chantiers nouveaux en exerçant sa fonction critique. Car toute vie sociale, toute vie politique appellent un engagement pour des valeurs. De ce point de vue, les occasions de nourrir l'action et l'imagination de la liberté issue du message évangélique ne manquent pas.

Ainsi, saurons-nous donner une âme à la mondialisation pour

construire une économie au service de l'homme, et pas seulement soumise à une seule logique financière ? Doit-on se résigner à voir la vie politique accaparée par les « affaires » ou la pure mode médiatique ? Peut-on faire des choix en matière scientifique ou médicale sans que s'expriment aussi des points de vue issus du christianisme ? Et puis, le sens de l'Absolu n'est-il pas capable aussi de s'exprimer par l'art ou le travail de la raison ? Dans tous ces domaines, il ne s'agit pas de promouvoir un nouveau catéchisme ou d'imposer une quelconque apologétique, mais davantage de participer à la création d'une culture commune, en se référant aux idéaux de liberté, de sens de la personne et de laïcité inspirés par le christianisme...

Merci, cher Gilles Martinet, pour votre nostalgie qui réveille à point nommé les catholiques d'ouverture !

**Marc Leboucher** est directeur des éditions Desclée de Brouwer.

**René Rémond** est historien, membre de l'Académie française.

## La diplomatie au service de la démocratie

Suite de la première page

Là où la population vit dans un état d'extrême pauvreté, la démocratie restera également superficielle et fragile. Or la moitié de la population mondiale vit avec moins de 2 dollars par jour, près du quart avec moins de 1 dollar par jour !

Pour autant, violence et pauvreté ne justifient pas les dictatures. Mais on ne peut bâtir une démocratie solide qu'une fois sorti de la guerre et de l'économie de survie. D'où l'importance primordiale, pour la démocratisation, de la paix et du développement, c'est-à-dire des politiques de prévention ou de solution des conflits, et de la coopération sous toutes ses formes.

Ensuite, la démocratie suppose des structures étatiques efficaces, animées par des gouvernements compétents. En Europe occidentale, on peut se permettre de repenser l'Etat, de limiter son rôle, d'organiser des contre-pouvoirs. Mais ce serait une erreur de projeter cette problématique dans beaucoup de régions du monde où, mis à part les cas encore trop nombreux où ce sont les Etats eux-mêmes qui oppriment, c'est plutôt de l'inexistence des Etats, de leur incapacité à faire respecter l'ordre public et la loi, à faire fonctionner efficacement et équitablement les administrations, à assurer une protection sociale et l'éducation que souffrent aujourd'hui les populations.

Ma conviction est qu'il faut toujours, vis-à-vis de ces pays en difficulté, reconnaître leur droit à un Etat ; qu'il ne suffit pas de le déclarer, mais bien de le rendre tangible en apportant les moyens et les aides correspondants.

Ce qui est vrai dans l'ordre interne l'est aussi sur le plan international : ce sont aussi les Etats qui peuvent ensemble, forts de leur légitimité et après concertation avec la société civile, négocier, fixer des règles et les faire respecter pour que la mondialisation ne soit pas que la loi du plus fort. Et c'est encore par l'intermédiaire des gouvernements élus que les citoyens peuvent exercer une influence et que le fil entre mondialisation et démocratie pourra être rétabli.

Une fois posés ces principes, il faut, pour hâter la démocratisation, avancer dans l'analyse des situations. Une politique doit en effet toujours rechercher la combinaison optimale d'aides, de mesures coercitives ou d'initiatives qui amènent un pays à progresser. Cette combinaison doit être ajustée à chaque cas. L'efficacité des politiques dépend en effet du potentiel de démocratisation que recèle à un moment donné une société, lequel est très variable, en fonction des mentalités et des rapports de forces internes.

Rétablir la démocratie dans un pays qui l'a pratiquée antérieurement et qui en a été privé par une dictature, comme cela a été le cas en Amérique latine ou en Europe de l'Est, est une chose. Enraciner et bâtir la démocratie dans un pays qui ne l'a jamais vraiment connue auparavant, comme souvent en Afrique, en Asie, dans le monde arabe ou dans l'ex-URSS, en est une autre, très différente. Dans le premier cas, il s'agit de libérer des *démocraties confisquées*. Il faut remettre en route des procédures, rétablir des institutions qui avaient perdu tout crédit, redonner des libertés, rendre respect et confiance à l'opinion à l'égard de son système de gouvernement.

**Violence et pauvreté ne justifient pas les dictatures. Mais on ne peut bâtir une démocratie solide qu'une fois sorti de la guerre et de l'économie de survie. D'où l'importance primordiale, pour la démocratisation, de la paix et du développement, c'est-à-dire des politiques de prévention ou de solution des conflits**

Dans le second, il s'agit de bâtir et de conforter des *démocraties émergentes*, comme on parle d'économies émergentes. L'objectif est qu'un peuple s'approprie les valeurs de la démocratie et construise, en tenant compte de sa situation du moment, mais aussi de son histoire ou de sa culture, qui ne sont jamais réductibles à aucune autre et encore moins à un modèle, un ensemble de pratiques qui vont peu à peu enraciner la démocratie.

Si une politique étrangère consiste à trouver dans chaque cas la combinaison de mesures conduisant aux plus grands progrès possibles, sans retours en arrière, ces deux cas sont à traiter différemment, car chacun pose des problèmes spécifiques de transition, d'adaptation, et comporte des risques d'accidents qui ne sont pas de même nature.

La situation des démocraties émergentes est naturellement celle qui présente le plus haut degré de complexité. On ne peut exiger d'emblée d'elles le niveau de démocratie qu'elles n'atteindront que plusieurs étapes plus tard. Elles ont d'abord besoin de paix et de développement économique, c'est-à-dire d'un cadre aussi dynamisant que possible. Il nous faut aussi proposer des aides concrètes pour bâtir pierre à

pierre des Etats de droit, sans se contenter de critiquer ou d'admonester.

Ces dernières années, nous avons multiplié, dans plusieurs dizaines de pays, les actions qui concourent à la construction de l'Etat de droit, comme la formation de magistrats, la mise en place de structures administratives, le soutien à l'organisation des élections ou encore les aides aux médias. Au sein de l'Union européenne, nous avons demandé la réorientation dans ce sens du soutien aux réformes, des programmes de coopération. Cela peut, certes, amener à coopérer avec des régimes encore peu satisfaisants. Mais nous travaillons pour les peuples et pour l'avenir, et le mouvement ainsi engagé ne peut que renforcer la pression sur les dirigeants.

Le gouvernement n'agit pas seul dans cette direction. Les ONG sont en effet des partenaires indispensables dans l'aide aux processus de démocratisation, et je

pect de la primauté du droit et des principes démocratiques. Par la *convention de Cotonou*, signée avec 77 Etats, l'Union européenne a prévu que sa coopération puisse être suspendue avec un pays en cas de violation des droits de l'homme, et a déjà fait jouer cette clause quatre fois. Elle a également introduit un dispositif de vigilance dans les 39 accords d'association ou de partenariat conclus ou en cours de négociation, dans ses programmes de coopération MEDA avec les pays méditerranéens, et CARDS avec les Balkans. Dans tous ces cas, la conditionnalité est affichée clairement en préalable. Elle fait partie d'un contrat : l'aide ou l'adhésion d'un côté, la démocratisation de l'autre. Elle s'oppose à la conditionnalité, imposée unilatéralement, dans le cadre d'une relation commerciale par exemple, ou que certains pays exigent en réclamant des résultats qui vont au-delà des engagements sous-crits.

Encore faut-il que les conditionnalités soient pertinentes et fassent évoluer la situation dans le bon sens. C'est ainsi que j'ai été amené, l'an passé, à préconiser une nouvelle orientation de la coopération occidentale avec la Russie, prenant mieux en compte les capacités, les insuffisances et les besoins russes. Dans tous les cas, le but ne doit pas être d'enserrer le partenaire dans un réseau de contraintes, mais bien de l'encourager au progrès démocratique.

Mais quand et comment faut-il sortir de ce cadre positif ou incitatif, et condamner telle ou telle situation ou abus ? Les condamnations ne peuvent constituer à elles seules une politique, mais elles peuvent encourager ceux qui se battent sur place pour la démocratie et contribuer à contraindre les gouvernements à modifier leurs pratiques. Avec l'aide des ONG et de tous ceux qui la connaissent bien, il faut apprécier la situation réelle des pays concernés. C'est ce que recherche l'Union européenne lorsqu'elle présente à la Commission des droits de l'homme des Nations unies à Genève non seulement des projets de condamnation mais aussi des recommandations concrètes, comme elle l'a fait en l'an 2000 sur la Tchétchénie, la Birmanie, l'Irak, l'Iran, le Soudan ou les implantations israéliennes.

La condamnation, certainement nécessaire lorsque la situation a franchi les limites du tolérable, n'est en tout cas jamais suffisante.

**AU COURRIER DU « MONDE »**

**RECONSTRUIRE LE COLLÈGE**

Votre journal estime que la « *constitution de classes de mauvais élèves alimente la violence au collège* », tandis qu'un de vos interlocuteurs objecte que les classes hétérogènes engendrent « *de la rébellion et de la passivité* » (*Le Monde* du 6 février). Qui croire ?

Si la question appelle des réponses aussi opposées, c'est qu'elle est mal posée. On s'interroge sur la méthode alors que le principe est en cause. Laisser entendre qu'il

Elle ne gagne pas toujours à être plus rapide, ou plus sévère. L'objectif est en effet toujours de nature politique : il s'agit de faire réagir, de mettre ou remettre en mouvement un processus démocratique et de laisser un espace de réponse suffisant au pays concerné.

Dans quels cas faut-il aller au-delà et décréter des *sanctions*, face à des Etats qui non seulement ne respectent pas les règles fondamentales de la démocratie mais oppriment de façon intolérable leurs populations ou mettent en péril la stabilité d'une région ? Nous n'écartons pas *a priori* le recours aux sanctions, et d'ailleurs

**A nos principes les plus légitimes, à nos objectifs ambitieux s'oppose une réalité complexe, loin de toute utopie**

nous en appliquons à l'encontre d'une dizaine de pays. Nous tenons d'abord à ce qu'elles soient décidées conformément à la légalité internationale. Les Etats individuellement, l'Union européenne ou l'OUA peuvent prendre de telles mesures, mais seul le Conseil de sécurité peut imposer le respect de ses décisions à tous. Nous voulons encore qu'elles soient bien ciblées alors que, trop souvent, elles pénalisent plus les populations victimes que les gouvernements visés, et affaiblissent la capacité des sociétés ainsi frappées à se transformer de l'intérieur. Souvent, en effet, infliger des sanctions économiques à un pays exsangue revient à lui maintenir la tête sous l'eau, sans perspective de lui faire trouver le chemin de la démocratie.

Nous voulons aussi que les sanctions soient limitées dans le temps, tout en étant renouvelables s'il le faut par une décision réfléchie, pour les ajuster à la situation. La France a fait prévaloir cette approche depuis un an au Conseil de sécurité à propos de l'Ethiopie, de l'Erythrée, de l'Afghanistan, et au sein de l'Union européenne sur Timor.

serait possible, avec un peu de bonne volonté pédagogique, de couler dans le même moule des élèves adaptés aux exigences scolaires et d'autres qui ont déjà un vécu d'échec parfois très lourd (les tests d'entrée en sixième en attestent), et aspirent à autre chose, c'est entretenir une illusion qui nuit aux uns comme aux autres. (...)

Les compétences et l'appétence scolaires étant largement établies à l'entrée en sixième, ne vaudrait-il pas mieux agir en amont et offrir à ce stade des parcours diversifiés ? Les uns fondés sur les actuels

Même à propos de l'Irak, un nombre croissant de pays commencent à prendre conscience de la nécessité de changer la politique de sanctions, comme la diplomatie française le demande depuis longtemps.

Dans quelques cas extrêmes, nous devons aller plus loin. Pour corriger une situation inacceptable, mettre fin à une tragédie ou accéder à des victimes, la Communauté internationale peut donc décider d'intervenir par la force. Au Kosovo, par exemple, nous avons jugé qu'une intervention militaire était devenue le seul recours face à une situation intolérable, et après que tous les efforts diplomatiques eurent échoué. Nous l'avons décidée en raison de la gravité des événements bien que nous n'ayions pas obtenu, du fait de l'opposition de certains membres permanents, une résolution du Conseil de sécurité ordonnant le recours à la force.

J'insiste sur cette exigence importante. Sauf exception très solidement argumentée, elle doit alors le faire conformément à la légalité internationale, c'est-à-dire au chapitre VII de la Charte des Nations unies, qui a été conçu à cette fin. Pour faciliter ce recours et éviter que le Conseil de sécurité ne soit contourné, j'ai d'ailleurs proposé il y a un an que les cinq membres permanents entament une réflexion pour définir un usage responsable du droit de veto et éviter son abus.

La démocratie demeure une grande exigence pour la politique étrangère française en même temps qu'une œuvre de longue haleine. A nos principes légitimes, à nos objectifs ambitieux s'oppose une réalité complexe, loin de toute utopie. Il n'y a pas lieu d'en conclure que la politique étrangère se résume à gérer l'inéluctable et à n'intervenir de temps à autre que pour soulager les souffrances humaines, mais que nous sommes tenus de faire preuve chaque jour d'imagination et de persévérance pour soutenir aussi efficacement que possible les processus de démocratisation. Nous devons dans cette entreprise réunir tous les acteurs, mobiliser tous les instruments, considérer toutes les situations concrètes, mais avec une conviction que je crois primordiale : la capacité des Etats à assumer leur rôle est une des clés de la démocratisation.

**Hubert Védrine**

savoirs abstraits et conduisant à des études longues, les autres sur des compétences donnant une qualification professionnelle dès l'âge de seize ans.

On peut discuter des modalités : s'inspirer de nos voisins d'outre-Rhin, si souvent cités en exemple, ou rétablir des quatrièmes et troisièmes technologiques, malencontreusement abandonnées. Mais prolonger l'actuelle fiction d'un même collège pour tous est désastreux. (...)

**Christian Bardot**  
Saintry-sur-Seine (Essonne)

# Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

## Droit d'asile

**QUELLES** que soient les circonstances précises du départ d'Irak des quelque 900 naufragés de l'East-Sea et de leur arrivée inopinée sur les côtes françaises de la Méditerranée, le gouvernement français a eu raison d'accorder à la quasi-totalité d'entre eux un sauf-conduit pour leur permettre de présenter ensuite une demande d'asile. Il a eu raison parce que, selon la plupart des témoignages recueillis auprès de leurs interprètes, ils fuyaient davantage les persécutions que la misère et parce que l'application du droit d'asile, en pareil cas, est conforme à la tradition républicaine. Le gouvernement a surtout bien fait de se contredire... Car, dans un premier temps, sa réaction avait été particulièrement dure. Comme s'ils s'étaient donné le mot, les principaux dirigeants socialistes avaient pris soin de déclarer, après l'échouage volontaire du cargo, que les nouveaux venus ne devaient pas nourrir « l'espoir d'une intégration dans notre pays » - selon l'expression de François Hollande - et qu'il ne fallait pas - selon la formule de Lionel Jospin - « donner une sorte de prime à ces entreprises criminelles de transport ».

En termes de responsabilité gouvernementale, la préoccupation exprimée par le premier ministre et par d'autres responsables socialistes était sans doute légitime. Mais elle ne pouvait masquer leur incapacité à trouver les mots d'humanité et de générosité qu'on aurait attendus aussi en pareille situation. Comme s'ils raisonnaient en termes globaux et abstraits, sans être ébranlés par la situation infiniment concrète des

boat-people kurdes. Une chose est en effet le discours sur le refus d'accepter toute la misère du monde, selon l'ancienne formule de Michel Rocard. Autre chose est la réaction instinctive quant ladite misère s'incarne soudain avec cette image terrible à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle d'un bateau échoué avec sa cargaison humaine. Le cœur a aussi des arguments, voire tout simplement des réflexes, que la raison doit savoir entendre.

A l'inverse, la première attitude du gouvernement était risquée juridiquement et maladroite politiquement : les recours déposés par les avocats des réfugiés avaient de fortes chances d'aboutir ; l'opinion publique semblait prendre plutôt le parti des Kurdes. Le changement de langage du gouvernement n'est donc pas dénué de considérations tactiques. Mais cette nouvelle attitude d'ouverture est peut-être aussi le signe que le climat est en train de changer à propos de l'immigration. Alors que les polémiques entretenues depuis près de vingt ans sur la question de l'immigration économique avaient relégué au second plan le vieux principe de l'asile politique, l'occasion est bonne de réaffirmer qu'il demeure l'un des fondements des libertés publiques. Mais c'est aussi l'immigration économique elle-même qui suscite aujourd'hui une nouvelle réflexion. Avec le retour de la croissance, la baisse du chômage, le développement des échanges internationaux, il est possible de regarder autrement l'accueil des étrangers. L'immigration a cessé d'être au centre des affrontements électoraux. L'affaire des Kurdes peut paradoxalement contribuer à cet apaisement.

« **LE CLUB** le plus fermé du monde » : ainsi les « vaticanistes » ont-ils coutume de qualifier le collège des porporati, ces cardinaux dont la soutane de couleur pourpre rappelle la mémoire du sang versé par les premiers martyrs. Avec le huitième consistoire (création et assemblée de cardinaux) du pontificat de Jean Paul II, mercredi 21 février à Rome, le collège des premiers conseillers du pape va s'ouvrir à des dimensions inconnues dans l'histoire de l'Eglise catholique. Quarante-quatre nouveaux cardinaux vont recevoir les insignes (barrette, anneau) de leur fonction. Le Sacré Collège compte désormais cent quatre-vingt-quatre membres, dont cent trente-cinq en âge (moins de quatre-vingts ans) de participer à la prochaine élection du pape.

Soixante-dix pays sont représentés dans ce collège. Ils n'étaient que cinquante lors des deux conclaves de 1978, qui avaient élu Jean Paul I<sup>er</sup> et Jean Paul II, et seulement vingt-quatre en 1958, quand Jean XXIII avait été désigné. Composé des plus hauts fonctionnaires de la Curie et des prélats des grands sièges épiscopaux, ce club le plus fermé du monde est le microcosme d'une Eglise d'un milliard d'hommes étendue sur la surface de la planète et le symbole d'une universalité que contredisent chaque jour davantage les crispations centralisatrices de Rome. A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, cette Eglise n'a jamais semblé aussi écartelée entre une vision mondialisatrice du gouvernement des âmes et l'héritage des petites communautés des premiers siècles qui, à travers les aires grecque et latine, en Asie mineure jusqu'en Inde et en Afrique, ont fait progresser la foi chrétienne devenue, pour le meilleur et sou-

vent pour le pire, modèle de civilisation. Trop d'inconnues rendent plus que hasardeux les pronostics sur la succession de Jean Paul II.

La première est bien sûr la date du scrutin, liée à la mort du pontife. La deuxième est précisément cette internationalisation géographique, culturelle, linguistique d'un collège de cardinaux où l'élection d'un pape polonais, en 1978, a fait sauter le verrou italien serré pendant quatre siècles et demi. La seule certitude est le changement complet de l'axe d'un christianisme désormais minoritaire dans les pays d'Occident et majoritaire dans l'hémisphère Sud.

### UN PROCESSUS IRRÉVERSIBLE

En 1980 déjà, l'Eglise catholique ne comptait plus que 44 % de ses fidèles dans les pays de vieille chrétienté européenne et, grâce à ses migrants irlandais, italiens et hispaniques, dans une Amérique du Nord bastion du protestantisme antipapiste. Aujourd'hui, les proportions sont de 35 % de catholiques en Occident et 65 % en Afrique, en Amérique latine, en Asie, ces continents qui fourniront demain les bataillons de religieux et prêtres pour suppléer des Eglises européennes défaillantes.

Autrement dit, avant 2010, l'Eglise catholique comptera plus des deux tiers de ses membres dans des aires culturelles, linguistiques et religieuses qui n'ont plus rien à voir avec l'aire gréco-latine qui fut, pendant des siècles, l'espace naturel de l'Eglise, d'où elle continue aujourd'hui d'imposer ses normes, sa discipline, son argent, son pouvoir. Le processus est irréversible. Le catholicisme sera demain hispanique (les

catholiques hispaniques sont déjà majoritaires aux Etats-Unis), noir (en Afrique, il progresse aussi vite que l'islam) ou jaune. Fondée en Espagne et en France au XVI<sup>e</sup> siècle, la Compagnie de Jésus compte désormais le tiers de ses membres en... Inde, et il y a de fortes chances que le prochain général des jésuites vienne de ce sous-continent.

La composition du nouveau collège des cardinaux est elle-même typique à cet égard. Avec soixante-trois membres, les Européens ne représentent même plus la moitié du collège qui aura demain à choisir le futur pape. Longtemps maîtres absolus du jeu électoral, les Italiens ne sont plus que vingt-trois. Pour la première fois, les Latino-Américains les ont dépassés et forment, avec les Espagnols et les Portugais, « un bloc ibérique et sud-américain » (Marco Politi dans *La Repubblica*) de trente-quatre électeurs, qui sera l'axe du prochain conclave.

A cet éclatement géographique s'ajoute un flottement au « centre » romain, que traduisent des décisions contradictoires et des conflits de clans. L'effet en est d'autant plus désastreux que les questions délicates ne sont jamais collectivement débattues au sommet. Quelle est la cohérence de ce collège cardinalice qui compte désormais deux fortes personnalités allemandes aux vues aussi dissymétriques que le libéral Karl Lehmann (Mayence), porté à l'indulgence pour les divorcés-remariés et les centres catholiques de planning familial de son pays, et Josef Ratzinger, maître de la plus stricte orthodoxie romaine ? Qui compte de brillantes personnalités réformistes comme Carlo-Maria Martini (Milan) ou Godfried Danneels (Bruxelles), réclamant depuis longtemps de nouvelles formes de délibération pour traiter des sujets qui divisent l'Eglise, et des hommes comme Giacomo Biffi (Bologne) menant des combats d'arrière-garde contre les immigrés musulmans accusés de nuire à l'« identité nationale catholique » de l'Italie.

### LES DÉFIS DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

Ira-t-on ou non vers une « délatinisation » du catholicisme ? Vers cette « passation de pouvoirs » aux continents du Sud que souhaite un René Luneau, théologien spécialiste des Eglises du tiers-monde ? Lors des derniers synodes continentaux, des évêques japonais n'ont pas craint d'exprimer leur lassitude d'être la « copie carbone » d'un catholicisme dicté par Rome et des prélats africains de revendiquer un « droit propre » pour leurs Eglises, à l'égal des Eglises d'Orient qui, pour des raisons historiques, ne sont pas soumises à la discipline (clergé marié) et aux rites latins. Est-il nécessaire, par exemple, que toutes les traductions de livrets liturgiques dans le monde soient encore soumises à la censure romaine de la congrégation des cultes ?

La liste des défis lancés à cette Eglise du XXI<sup>e</sup> siècle semble inépuisable : la montée en Occident d'une sécularisation qui n'exclut pas des formes de renouveau religieux incontrôlé ; l'effondrement des vocations religieuses en Europe et en Amérique du Nord ; la concurrence dévorante, dans les grandes métropoles du tiers-monde, des Eglises évangéliques, des sectes et d'un « pentecôtisme » débridé ; l'influence menaçante d'un islam extrémiste en expansion en Asie et en Afrique ; les pannes dans le dialogue œcuménique avec les anglicans et avec les orthodoxes ; les contestations internes liées au déficit de démocratie dans l'Eglise, au statut des femmes, à l'obligation du célibat des prêtres, à une morale sexuelle jugée dépassée. Tenant compte de la pertinence des valeurs universelles transmises par ce christianisme bimillénaire, l'actuel fonctionnement centralisé de l'Eglise catholique ne crée plus les conditions nécessaires pour débattre de telles urgences.

Henri Tincq

## Gens de Moscou par Ahmet Sel



**Branislava Doubner. Branislava Anatolievna Doubner « Pani Brona », soixante-dix-sept ans. A été élue Miss Top Model Alternative en 1998 à Londres. Ancienne concierge d'un immeuble communautaire rasé pour la construction d'un centre commercial, elle s'est retrouvée à la rue et recueillie par les « alternatifs » de Moscou.**

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhometou

Directeur artistique : Dominique Royette

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ;

Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;

Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;

Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;

Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg

Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,

Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,

Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

## IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

### La durée des congés scolaires

LE PROJET de modification des congés scolaires actuellement examiné par le ministère de l'éducation nationale n'a pas pour unique objectif un « étalement » des congés, qui éviterait en août un engorgement maintes fois constaté ; il entend surtout remettre de l'ordre dans la scolarité : les examens de plus en plus nombreux réduisent en effet progressivement le temps consacré aux études.

Dès le mois de mai, les jeunes professeurs, les délégués rectoraux, abandonnent leur classe pour les concours d'agrégation. En juin et juillet les élèves se présentent au baccalauréat, au brevet d'études du premier cycle (BEP) ou subissent les examens de passage et les épreuves de fin d'année.

A la multiplicité des examens s'ajoute la multiplication des élèves. Les candidats bacheliers étaient 31 000 en 1910 ; ils furent

136 000 l'an dernier. Les professeurs volontaires des seules classes d'examen suffisaient jadis pour constituer les jurys. Aujourd'hui une armée d'enseignants, de la sixième aux classes préparatoires aux grandes écoles, doivent désertir les chaires pour renforcer les effectifs des correcteurs.

Le résultat ? Tous les élèves sans exception voient la durée de leurs études amputée de plusieurs semaines. Dans les lycées, les vacances commencent officiellement le 14 juillet - au lieu du 31 juillet -, mais les familles sont avisées que les cours « normaux » prennent fin le 30 juin. A la rentrée, les sessions de repêchage imposent aux études un rythme ralenti pendant les deux premières semaines d'octobre.

Michel Tombelaine  
(22 février 1951.)

## Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn) ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60

Index du Monde : 01-42-17-29-89. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

## Le redoutable défi de l'insécurité

À L'ÉPOQUE encore toute proche où la France comptait près de 13 % de chômeurs, comment les quelque 87 % de la population active épargnés ressentent-ils, de façon presque physique, que ce mal rongerait la société ? Tout simplement parce que de nombreux Français, dans leur entourage familial, amical, professionnel, associatif... connaissent, directement ou indirectement, un, deux, dix cas de personnes touchées par le chômage. Aujourd'hui, dans un contexte différent, le même phénomène se reproduit avec l'insécurité. Pourquoi cette préoccupation arrive-t-elle en tête dans tous les sondages ? Est-elle évoquée par tous les élus, à quelques semaines des élections municipales, comme un thème omniprésent chez leurs concitoyens ? Parce que, aujourd'hui, il n'y a même plus besoin de médias pour être sensibilisé à la montée de la petite délinquance, qui pourrit la vie quotidienne : c'est l'environnement personnel qui nourrit le sentiment d'insécurité.

De nombreux Français, quel que soit leur milieu, connaissent, directement ou indirectement, un, deux, dix cas de personnes qui ont subi un cambriolage, un vol de voiture... ou ont été témoins d'une manifestation des fameuses « incivilités » - sans parler de cette autre forme d'insécurité que représentent les inquiétudes autour de la

« malbouffe » ou des effets de la pollution. Les derniers chiffres, qui montrent un transfert de la délinquance de type urbain vers les zones rurales (*Le Monde* du 3 février), ne peuvent que renforcer le sentiment d'une diffusion en profondeur de l'insécurité. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il est logique que la question de la sécurité soit aujourd'hui aussi prégnante dans la société, que l'a été celle du chômage il y a quelques années.

### LE REFUS DU RÈGNE DU « FRIC »

Les racines anciennes de cette montée de l'insécurité sont connues : il s'agit de l'erreur historique des politiques et des urbanistes des années 1960, bâtisseurs de cités souvent devenues autant de ghettos sociaux et ethniques - en ayant parfois l'illusion sincère de réinventer la ville - où ont prospéré, à partir de la décennie suivante, chômage, exclusion, échec scolaire, surbase de racisme, de xénophobie et de déracinement culturel. Il faut y ajouter, à partir des années 1980, la dérive de la société dans son ensemble, qui a eu dans les quartiers sensibles des répercussions dramatiques, lorsque, sur fond de libéralisme économique dominant, l'important est devenu la réussite individuelle, mesurée exclusivement à l'argent et à ses signes extérieurs.

Heureusement, la majorité ne suit pas ce chemin. Mais puisque seul le « business » de chacun compte, il ne faut pas s'étonner que les plus fragiles ou les plus malléables des jeunes de banlieue, abreuvés d'images de réussites individuelles sonnantes et trébuchantes, se lancent dans le seul « business » à leur portée, celui de l'économie parallèle. Les gamins déboussolés d'une cité marginalisée qui « tournent mal » sont-ils vraiment libres de choisir - sauf à être un héros, un saint ou un génie -, lorsque tout les pousse à avoir l'argent facile pour seule référence culturelle ? Que peuvent les conseils ou les admonestations d'un père chômeur chronique ou d'une mère seule au foyer, accrochée à l'arrivée mensuelle du RMI, face à la ronde des voitures rutilantes des dealers du coin ? Pis peut-être, certains de ceux qui ne parviennent pas à s'inscrire dans cette économie parallèle - drogue et armes - vivent une véritable régression, en faisant de la défense d'un « territoire » mythifié leur seule raison de vivre, et parfois de mourir.

Enoncer ces évidences n'aide certes pas à résoudre ce qui est devenu un défi et un casse-tête un peu plus redoutable chaque jour. Au moins les politiques, et plus largement l'ensemble des responsables, devraient-ils comprendre ceci : au-delà des réponses en ter-

mes d'intégration et de politique de la ville, au-delà même des variations du couple prévention-répression, la réhabilitation et la valorisation des valeurs collectives et citoyennes, du « vivre ensemble », le refus du règne du « fric » dans les consciences individuelles, participent au socle qui permettra peut-être de couper court à cette formule de reproduction de comportements collectifs et individuels, en marge de la société ; afin d'éviter que la courbe du chômage et celle de l'insécurité ne soient définitivement dissociées. A moins que la France ne se résigne à s'inscrire dans un modèle qui conjurerait prospérité et violence.

Déjà on sent, ici ou là, les prémices d'une évolution qui consisterait à prendre son parti de l'existence de ghettos de pauvres, face auxquels - le plus loin possible - se constitueraient des ghettos de riches ultraprotégés. La nouvelle loi Gaysot sur la solidarité et le renouvellement urbain vise à éviter une telle fracture en imposant la mixité sociale. Elle ne suffira probablement pas. Il faut en tout cas refuser l'idée que, au fond, cette fracture ne dérangerait que lorsque les règlements de comptes entre « damnés des cités » font intrusion dans le monde des nantis.

Jean-Louis Andreani

**AUTOMOBILE** PSA Peugeot-Citroën a annoncé, mercredi 21 février, un bénéfice net de 1,3 milliard d'euros pour 2000. Son rival Renault a dégagé pour sa part

1,08 milliard d'euros. ● **LES DEUX CONSTRUCTEURS français** ont ainsi réussi une année flamboyante avec des stratégies pourtant radicalement opposées. ● **JEAN-MARTIN FOLZ**, le

patron de PSA, dans un entretien au *Monde*, explique pourquoi il maintient son choix d'indépendance et de croissance interne, tournant le dos aux fusions et acquisitions prati-

quées par ses grands rivaux. ● **D'AUTRES DIFFÉRENCES** apparaissent clairement entre les deux champions nationaux, à commencer par leur actionnariat, public pour l'un,

familial pour l'autre. ● **RENAULT**, en prenant le contrôle de Nissan, a choisi une internationalisation rapide, sur des marchés où les Français sont faibles, Asie et Etats-Unis.

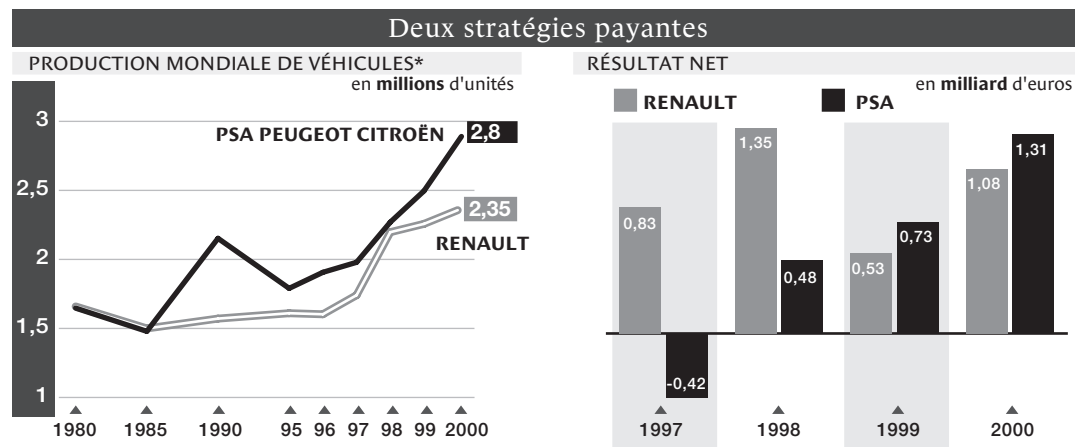
## PSA et Renault, deux stratégies opposées pour faire de gros profits

Peugeot-Citroën a annoncé, mercredi, un bénéfice de 1,3 milliard d'euros pour 2000, soit un résultat encore supérieur à celui de son rival français. Le choix d'indépendance fait par Jean-Martin Folz se révèle aussi payant que celui des alliances retenu par Louis Schweitzer

IL Y A seulement cinq ans, personne, dans l'industrie automobile, n'aurait misé sur les constructeurs français. Recroquevillés sur leur marché national, affichant des pertes abyssales, souffrant à tort ou raison d'une réputation de qualité médiocre, Renault et PSA Peugeot-Citroën devaient tôt ou tard être les victimes d'un secteur en pleine recomposition. Un retournement de cycle et quelques fusions plus tard, force est de constater que les deux constructeurs nationaux font incontestablement partie du camp des gagnants.

Records de vente, bénéfices en forte hausse, usines tournant à plein régime, les deux français sont désormais regardés avec envie par leurs concurrents. PSA a ainsi annoncé, mercredi 21 février, un bénéfice net de 1,31 milliard d'euros (8,6 milliards de francs), un peu mieux que les 1,08 milliard de Renault. L'automobile est même l'un des rares secteurs industriels dans laquelle la France compte deux champions nationaux détenant au total 10 % du marché mondial. Ce retournement de situation est d'autant plus remarquable que les deux constructeurs ont trouvé la voie du succès en suivant deux stratégies diamétralement opposées.

Renault s'est véritablement converti à la mondialisation il y a seulement deux ans. La conquête a débuté par le Brésil : Renault va inaugurer cette année sa troisième usine dans ce pays, où il était enco-



\*HORS CAMIONS  
D'une taille équivalente dans les années 80, les deux constructeurs ont basé leur croissance sur deux stratégies différentes. Renault s'internationalise tandis que PSA privilégie la croissance interne. Bien qu'opposées, les deux politiques se traduisent par une augmentation des ventes et des bénéfices.

re absent en 1998. Parallèlement, les acquisitions se sont multipliées à un rythme impressionnant. Après avoir noué son destin à celui du japonais Nissan, en 1999, le constructeur français s'est doté d'une seconde tête de pont en Asie grâce au coréen Samsung. Au préalable, le groupe avait mis la main sur le roumain Dacia. Sans les ventes de Nissan, le groupe s'est fixé comme objectif de vendre 4 millions de voitures à l'horizon 2010, contre 2,3 millions en 2000.

Aujourd'hui, l'ensemble Renault-Nissan joue désormais dans la même cour que Toyota, Volkswagen ou DaimlerChrysler. Mais

c'est surtout pour son management et sa gestion que le groupe est maintenant reconnu.

Malgré des résultats commerciaux mitigés en 2000, Renault reste l'un des constructeurs européens les plus rentables. La rapidité du redressement financier de Nissan a surpris. Même Jürgen Schrempp, le patron de DaimlerChrysler, prend désormais la méthode du français en exemple.

Le contraste avec PSA est saisissant. Pendant que la planète automobile se recomposait à grands coups de fusions, le groupe de Sochaux a voulu suivre sa propre voie en gardant jalousement son

indépendance. PSA a préféré nouer des partenariats techniques et ponctuels plutôt que des grandes alliances capitalistiques. Le groupe de Jean-Martin Folz fabrique des moteurs et des boîtes de vitesse avec Renault, des véhicules utilitaires et des monospaces avec Fiat. Plus récemment, il a signé un accord avec Ford pour développer des moteurs diesel. Mais son succès, le constructeur le doit surtout à ses produits. Il dispose d'une gamme jeune, comme la Peugeot 206 ou la 307, qui sera commercialisée en avril, et le petit monospace Citroën Picasso. PSA profite également de son rang de numéro un

mondial du diesel. Le groupe y a cru dès les années 80.

Les résultats sont spectaculaires : en trois ans, PSA a doublé un à un ses concurrents directs : Renault, Honda, Fiat, Nissan. Dixième constructeur mondial en 1998, le groupe est aujourd'hui sixième. Cette année, le cap des 3 millions de véhicules vendus sera probablement dépassé. Un objectif que Renault ne compte atteindre qu'en 2005.

### ACTIONNARIAT DIFFÉRENT

Internationalisation d'un côté, croissance interne de l'autre. Deux stratégies, dont les différences tiennent avant tout à l'actionnaire majoritaire respectif des deux constructeurs. La présence de l'Etat à hauteur de 44 % dans le capital de Renault a facilité la prise de participation dans Nissan. Une opération qui constituait une fantastique opportunité mais aussi une prise de risque que le petit constructeur national qu'était Renault à l'époque n'aurait pas pris s'il n'avait eu cette garantie.

Au contraire, la doctrine plus solitaire de PSA est largement dictée par la famille Peugeot, qui détient encore 37,4 % des droits de vote au sein du capital, une participation qu'elle ne souhaite pas pour l'heure voir diluer.

Les cultures d'entreprise peuvent également expliquer l'approche différenciée du développement des deux groupes. Renault se veut plus avant-gardiste, une sorte de défricheur de marché, censé repérer les niches à succès de demain comme en leur temps l'Espace ou le Scenic. PSA mise plutôt sur des valeurs sûres, en surfant sur des modes déjà existantes mais en y apportant une patte originale comme la Peugeot 206 ou la Citroën Picasso.

Si les deux stratégies sont aujourd'hui couronnées de succès, elles doivent être jugées sur la durée. « Les produits qui sont actuellement dans les tuyaux de PSA sont impressionnants, relève le Crédit suisse, dans une récente étude. Les marges sont importantes grâce à des modèles attractifs et à une bonne utilisation de ses capacités industrielles. » Le groupe vient d'annoncer la sortie de vingt-cinq nouveaux modèles d'ici à 2004.

En revanche, les prochaines années s'annoncent délicates pour Renault. « La gamme de Renault est vieillissante. Nous pensons que cela va se traduire par des pertes de marché sur les deux prochaines années et une augmentation des rabais qui font affecter ses marges », souligne la banque suisse. Car si Renault est en train de renouveler son haut de gamme, ses petits modèles, ceux qui génèrent les gros volumes, ne seront renouvelés que dans deux ou trois ans.

### Volkswagen, champion européen pour les ventes et les bénéfices

Volkswagen (VW), premier constructeur automobile européen, a annoncé, mardi 20 février, des résultats 2000 meilleurs que ne l'espéraient les analystes. Son chiffre d'affaires a progressé de 13,8 %, à 167,3 milliards de marks (85,8 milliards d'euros) et son bénéfice avant impôt a progressé de près de 66 %, à 8,175 milliards de marks (4,1 milliards d'euros). Le bénéfice après impôt s'est envolé de 144 %, à 4,032 milliards de marks (2,06 milliards d'euros).

VW a précisé que ses résultats annuels tenaient compte d'une provision exceptionnelle de 1,391 milliard de marks due au respect de la directive européenne sur le recyclage des véhicules anciens. En janvier, VW avait annoncé que ses ventes avaient augmenté en volume de 3,9 % l'an dernier, à 5,06 millions de véhicules, sa part du marché mondial passant ainsi de 12 à 12,2 %.

Par ailleurs, si le développement international de Renault est prometteur, il ne portera vraiment ses fruits que dans cinq à dix ans. Samsung et Dacia ne gagneront de l'argent qu'à partir de 2004. Enfin, si le redressement de Nissan est en bonne voie sur le plan financier, des interrogations pèsent sur le plan commercial.

Reste que PSA a également son talon d'Achille. Malgré sa récente implantation au Brésil et ses positions en Chine, le groupe réalise encore 83 % de ses ventes en Europe. Or, « 90 % de la future croissance dans le secteur automobile se situera dans les pays émergents », note le Crédit suisse. L'accélération de l'internationalisation deviendra donc très vite incontournable. PSA en aura-t-il les moyens ?

S. L.

## Les constructeurs français au banc d'essai

● **Ventes** : Peugeot et Citroën ont vendu 2,8 millions de véhicules dans le monde en 2000 (+ 11,8 %), contre 2,3 millions (hors Nissan) pour Renault. Le groupe PSA a conforté sa place de deuxième constructeur européen derrière Volkswagen, avec 13,7 % de part de marché, alors que Renault a vu ses volumes reculer de 4 %, avec 11 % de pénétration en Europe.

● **Résultats financiers** : PSA a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 44,2 milliards d'euros, en hausse de 16,9 %, et une marge opérationnelle de 2,12 milliards d'euros en 2000, soit 4,8 % du chiffre d'affaires. PSA a dégagé une rentabilité sur capitaux employés de 11,1 % après impôt en 2000 et annonce un objectif de 13,5 % pour 2001. Renault a, lui, annoncé un chiffre d'affaires de 40,2 milliards d'euros (+ 5,6 %), et une marge opérationnelle

de 5 %, à 2 milliards d'euros. L'investissement dans Nissan se révèle être un bon placement financier : la contribution du japonais au bénéfice net est de 56 millions d'euros, et les 36 % possédés par Renault sont évalués à environ 11 milliards d'euros, soit deux fois et demie la mise de départ. La reprise en mains de Samsung et Dacia a, en revanche, coûté 120 millions d'euros.

● **Politique sociale** : Renault a accordé pour 2001 une augmentation générale de 2,5 % contre 1 % chez PSA (plus une prime de 140 francs). Pour les bas salaires, la hausse est de 3,4 % chez Renault mais de 3,5 % chez PSA. Le salaire de base d'embauche chez PSA passe de 6 795 francs à 7 380 francs. Chez Renault, il est de 9 280 francs. La prime d'intéressement versée en 2001, au titre des résultats 2000, sera

de 6 715 francs chez Renault. PSA versera, lui, 9 700 francs en moyenne au titre de l'intéressement et de la participation aux bénéfices.

● **Capital** : PSA est détenu à 25 % par la famille Peugeot (qui dispose de 37,4 % des droits de vote). Le « noyau dur » de Renault est encore l'Etat français, qui détient 44,2 % du capital.

● **Internationalisation** : PSA est remonté en trois ans de la dixième à la sixième place mondiale, passant devant Renault, Honda, Fiat et... Nissan. Mais la prise de participation de 36 % de Renault dans le japonais lui permet de se rapprocher des géants mondiaux de l'automobile, GM, Ford, Toyota, Volkswagen, et de prendre pied sur deux grands marchés où les Français sont absents ou modestes : l'Asie et les Etats-Unis.

### Jean-Martin Folz, président du directoire de PSA-Peugeot-Citroën

## « Nous continuons à ne pas croire à l'efficacité des fusions-acquisitions »

« Renault et PSA Peugeot Citroën ont adopté des stratégies divergentes qui leur permettent pourtant de réaliser tous deux de bons résultats. Quels enseignements en tirez-vous ?

– Il faut se méfier de la pensée unique dans tous les domaines. Avec Renault, nous faisons ensemble 10 % du marché mondial avec des stratégies bien différenciées. PSA est de loin le constructeur qui a le plus fort taux de croissance : 34 % en trois ans. Nous continuons à ne pas croire à l'efficacité des fusions-acquisitions et nous demeurons fidèles à notre stratégie de croissance interne, assortie de coopérations ponctuelles avec d'autres constructeurs.

– Les structures actuelles du groupe, notamment le poids dans le capital de la famille Peugeot, ne seront-elles pas un frein à votre expansion ?

– Au plan financier, le groupe n'a pas de dette, il a même un « endettement négatif ». Il génère clairement les ressources nécessaires à son développement. Du point de vue industriel, nous avons également les moyens de notre croissance. Nous sommes actuellement à 101 % d'utilisation de nos capacités de production, ce qui signifie que nos usines fonctionnent en trois équipes partout. Pourtant, deux grandes usines européennes tournent encore à moins de 100 %. Elles offrent une

réserve de croissance qui nous permettra d'atteindre un taux d'utilisation global de 115 % ou 120 % en 2004. En Europe, nos parts de marché vont continuer à grimper, mais elles n'iront pas jusqu'au ciel. Nous estimons donc que nous avons les capacités suffisantes. Par ailleurs, une partie significative de notre croissance se trouve en Amérique du Sud ou en Chine, où nous avons un outil de production en développement.

– Votre partenariat historique avec Renault semble compromis depuis l'alliance conclue par ce constructeur avec Nissan.

– Renault est l'un de nos partenaires historiques, sur deux organes mécaniques, un moteur V6 et une boîte de vitesses, pour lesquels nous sommes liés par contrat jusqu'en 2010 et 2012. C'est au moment du renouvellement de ces organes que la question se posera de savoir si nous voulons refaire une coopération et avec qui. Si Renault ne souhaite pas poursuivre avec nous, nous trouverons quelqu'un d'autre. Fiat est plus important pour nous, puisque nous avons fait ensemble deux plateformes de véhicules – nous venons d'ailleurs de reconduire notre coopération. Et Ford est aussi important : nous développons et produisons ensemble toute une gamme de moteurs Diesel.

» Pour qu'une coopération fonctionne, il faut d'abord qu'existe

une certaine empathie, qui permette de travailler ensemble, ensuite que les deux constructeurs aient des besoins qui se ressemblent, par exemple dans la définition technique des produits, enfin qu'on soit d'accord sur le calendrier de lancement, pour éviter de voir un seul des partenaires récupérer les lauriers... Mon sentiment, c'est que PSA, qui n'est lié avec personne, est un partenaire attrayant pour tout le monde.

« En 2000, nous avons embauché 15 000 personnes. Ce chiffre restera exceptionnel »

– Volkswagen a récemment provisionné 720 millions d'euros pour financer le prochain coût du recyclage des voitures usagées, imposé par Bruxelles. Cela vous semble-t-il réaliste ?

– Il est vraiment trop tôt pour avancer un chiffre. A moins qu'il ne s'agisse de faire pression sur les pouvoirs publics. En France, il existe déjà un dispositif économique de recyclage des automobiles qui fonctionne. Quoi qu'il en soit, si l'application de cette directive doit

avoir des conséquences sur les résultats de PSA, elles ne bouleverseront pas notre équilibre financier.

– Vous annoncez de gros investissements et des restructurations dans votre réseau. Est-ce l'amorce d'une reprise en main de votre distribution dans la perspective du changement de réglementation européenne en 2002 ?

– Nous avons en effet prévu d'investir dans des points de vente qui nous appartiennent, situés dans des lieux emblématiques, de grands centres urbains, dont les coûts immobiliers sont hors des moyens d'une entreprise concessionnaire traditionnelle. Nous le faisons au Brésil, en Argentine, en Pologne, en Allemagne. Les constructeurs n'ont pas à rougir de leur système de distribution par concessionnaires, tant en termes de concurrence que du point de vue des services rendus aux clients. Ce système assure une véritable « traçabilité » de la voiture, indispensable en cas de rappel.

– L'automobile recommence à créer des emplois. Est-ce durable ?

– Nous avons embauché 15 000 personnes en 2000, dont 7 000 en France. Ces chiffres restent exceptionnels. En France, nous sommes passés à trois équipes à Mulhouse, à Sochaux et à Rennes. A chaque fois, c'est 1 500 à

2 000 personnes de plus. Nous avons également embauché 1 350 ingénieurs et cadres, pour accompagner nos investissements de recherche et développement qui ont augmenté de 40 % en deux ans. Cet effort aussi va se stabiliser.

– Votre salaire n'apparaît pas dans les comptes 2000 du groupe, malgré la demande du président du Medef d'aller vers plus de transparence. Pourquoi ?

– J'ai toujours dit que c'était une mauvaise idée. Tant que la loi ne sera pas votée, je ne le ferai pas. Cela ne correspond à aucune demande autre que celle du voyeurisme national. Parmi les fameux investisseurs internationaux, personne ne m'a jamais posé la question.

– Si un étranger s'emparait de Valeo, quelle serait votre réaction ?

– Valeo est un de nos grands fournisseurs. Des regroupements entre équipementiers qui créeraient une situation monopolistique nous préoccuperaient. Mais si nous avons en face de nous une entreprise qui fait de la recherche, qui baisse ses prix et qui accepte de discuter avec nous d'économies techniques annuellement, ça nous va très bien, quelle que soit la nationalité de ses actionnaires. »

Propos recueillis par Pascal Galinier et Stéphane Lauer

ANYWAY.com  
Comparez. Voyagez.

VOUS Avez taxes aéroport comprises	
Rome	1410F
Athènes	1315F
Rio de Janeiro	3955F
New York	2050F
Caracas	3455F
Boston	2090F
Fort de France	2790F
Istanbul	2095F

0 825 008 008  
www.anyway.com  
3615 ANYWAY™

\*Prix par personne à partir de, susceptible de changement sans préavis. Pour la validité, nous consulter. Caid. S.A. RCS Paris B391482452. Lic. 075960011. \*\*0,99€/min. \*\*\*2,23€/min



# Les syndicats d'Air Littoral et d'Air Liberté en appellent aux actionnaires et à l'Etat

Le sort du groupe se jouera début avril

CINQ JOURS après sa nomination à la tête du directoire du pôle aérien AOM-Air Liberté et Air Littoral, Marc Rochet a réuni, mardi 20 février, deux comités d'entreprise extraordinaires : l'un regroupant les représentants du personnel d'AOM et d'Air Liberté, l'autre ceux d'Air Littoral.

Le rendez-vous s'annonçait difficile. M. Rochet avait quitté la présidence d'Air Liberté, début 2000, parce qu'il était en désaccord avec la stratégie des nouveaux actionnaires : le suisse SAirGroup, maison mère de Swissair, et Ernest-Antoine Seillière, à travers sa holding Marine-Wendel. Son rappel aux commandes par ces actionnaires en dépit des réticences syndicales – les salariés lui auraient intenté plus de cent procès, selon le syndicat national des pilotes de lignes (SNPL) –, apparaît comme une opération de la dernière chance.

## SITUATION « GRAVISSIME »

Devant les représentants du personnel, M. Rochet a dressé un tableau sombre de la situation du groupe, qualifiée de « gravissime ». Selon lui, « les pertes du groupe en 2000 sont supérieures à 2,5 milliards de francs [380 millions d'euros], ce qui représente environ 400 000 francs par salarié ». Les pertes représentent 35 % du chiffre d'affaires sur la Réunion, 76 % sur Bordeaux, 43 % sur Marseille-Nantes, etc. « Nous vivons sous perfusion à raison d'une injection de 10 millions de francs par jour », a expliqué M. Rochet, qui entend « augmenter les recettes commerciales, supprimer les réseaux sans avenir, réduire les coûts de production ». Sans reprendre les chiffres à son compte, il a rappelé que les suppressions d'emplois évoquées jusqu'à présent allaient de 400 à 2 000 personnes, sur un effectif d'environ 7 000 salariés.

Démentant un éventuel démantèlement, M. Rochet a rappelé qu'il souhaitait accélérer le rapprochement d'Air Liberté et d'AOM « afin

d'essayer de les sauver ». Quant à la compagnie régionale Air Littoral, basée à Montpellier, elle « ne sera pas indépendante mais devra conserver son autonomie ». Il n'a pas exclu un dépôt de bilan.

M. Rochet a indiqué qu'il disposait des finances nécessaires pour faire fonctionner le groupe... jusqu'au 19 mars, date à laquelle il doit remettre ses propositions à Moritz Suter, nouveau directeur de l'ensemble des activités aériennes de SAirGroup. Les actionnaires devraient rendre leur verdict lors d'un conseil d'administration le 2 avril.

## SANS ILLUSIONS

Les syndicats semblent sans illusions. « Il veut faire payer aux salariés la politique dont sont responsables les actionnaires », estime Gilles Nicoli, responsable CFDT d'Air Liberté. Celui-ci veut que les actionnaires s'expriment devant les représentants du personnel et que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités : « Veut-on vraiment deux compagnies aériennes et le TGV ou, dans un souci de partage du ciel européen, le gouvernement privilégie-t-il une alliance internationale autour d'Air France ? », s'interroge M. Nicoli. Jean Immédiato, président du SNPL d'Air Liberté, est encore plus sévère : « M. Rochet nous a annoncé qu'il allait fermer des lignes et mettre hors service quatre appareils. Cela veut dire 40 emplois de navigants en moins sur 600. Nous ne voulons plus réduire quoi que ce soit ni donner un centime à M. Rochet. Toute la question est de savoir comment les actionnaires vont partir : la tête basse ou la tête haute. »

Pourtant, pour le moment, les représentants du personnel n'entendent pas appeler à cesser le travail. « Faire grève revient à faire faire des économies à la direction. Nous n'allons pas offrir ce cadeau aux actionnaires », ironise M. Immédiato.

Frédéric Lemaître

# Le gouvernement annonce des mesures pour renforcer la sécurité des cartes bancaires

Banquiers et commerçants signent une charte pour protéger les consommateurs

Le ministre de l'économie, Laurent Fabius, s'apprête à présenter, jeudi 22 février, des mesures pour améliorer la sécurité des cartes bancaires.

Une loi devrait renforcer les compétences de la Banque de France. Une charte doit être signée par les banquiers et les commerçants pour répon-

dre aux demandes des consommateurs, élaborées par un groupe de travail dans le cadre du Conseil national de la consommation.

LE MINISTRE de l'économie, des finances et de l'industrie, Laurent Fabius, a décidé de se saisir du dossier de la sécurité des cartes bancaires. Il doit présenter jeudi 22 février une série de mesures pour renforcer la sécurité sur ce moyen de paiement.

Au cœur de son dispositif, le ministre a prévu d'élaborer un projet de loi qui renforce les compétences de la Banque de France en matière de sécurité des moyens de paiement. Depuis la loi de 1993, la banque centrale est déjà compétente pour surveiller la sécurité des systèmes de paiement. Ses missions seront élargies et clarifiées. Selon *La lettre de L'Expansion* du 19 février, le projet de loi instituera un Observatoire des cartes de paiement réunissant l'ensemble des émetteurs de cartes, le GIE Cartes bancaires et les représentants du commerce, des consommateurs et des administrations concernées. La présidence de cet observatoire sera confiée à la Banque de France. L'une de ses missions, outre la surveillance de toutes les statistiques concernant les cartes, sera de veiller à la bonne application d'une charte qui doit être signée

jeudi par Jean Laurent, le président de l'Association française des établissements de crédit et entreprises d'investissement (Afecei), et par des représentants du commerce, en présence du ministre et de François Patriat, secrétaire d'Etat aux PME, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.

Cette charte synthétise les propositions faites par un groupe de travail mis en place par Marylise Lebranchu, prédécesseur de M. Patriat. S'y retrouvaient des banquiers, des associations de consommateurs, des représentants du commerce et de l'administration. Créé dans le cadre du Conseil national de la consommation (CNC), ce groupe avait pour rapporteurs Reine-Claude Mader, présidente de la Confédération de la consommation du logement et du cadre de vie (CLCV) et Bernard Sioufi, délégué général de la Fédération des entreprises de vente à distance. « Le groupe de travail a fait des propositions très pratiques, demandant par exemple que le numéro de la carte bancaire ne figure plus intégralement sur les factures chez les commerçants, afin qu'il ne puisse pas être utilisé par

des fraudeurs pour faire des achats à distance », explique un banquier. Il a également recommandé que les terminaux sécurisent les transactions en s'appuyant systématiquement sur la carte à puce, recon-

« Le groupe de travail a demandé que le numéro de la carte bancaire ne figure plus intégralement sur les factures chez les commerçants »

nue comme le moyen le plus sûr. Il a également plaidé pour une simplification des systèmes de franchise en cas d'utilisation frauduleuse d'une carte perdue ou volée. « Le système sera plus transparent et il existera une franchise unique valable dans tous les cas de figure », commente un banquier. Le groupe de travail du CNC préconise que cette franchise soit de 150 euros. Les banquiers, eux, visent plutôt un seuil de 450 euros. Ils rappellent qu'elle ne s'applique que pour les opérations effectuées avant la perte ou le vol de la carte et que les banques proposent des assurances pour cette période particulière.

Les banquiers sont d'autant plus enclins à apporter leur soutien à la charte qu'ils travaillent déjà à l'amélioration de leurs dispositifs sur ces sujets depuis plusieurs mois. Les banques, réunies dans le Groupement Cartes Bancaires, et les représentants du commerce, réunis au sein du Conseil du commerce de France, qui regroupent plus de 120 fédérations d'entreprises de commerce, avaient ainsi conclu un accord en janvier sur la

modernisation des quelque 700 000 terminaux de paiement. Le but est de « renforcer le niveau de sécurité des équipements et assurer le passage à l'euro », soulignait un communiqué du Groupement des Cartes Bancaires le 23 janvier. Ce sont près d'un million de commerçants qui devront moderniser leurs équipements, afin notamment de supprimer le nom et le numéro de carte sur les factures. Au total, ce dispositif coûtera 5 milliards de francs répartis entre les deux professions. Cette modernisation devra être terminée au 1er mai 2003. Une première étape, destinée à préparer le passage à l'euro et à renforcer la sécurité, sera bouclée avant la fin 2001.

Plus qu'une révolution, ces mesures sont surtout une clarification utile des dispositifs existants, que banquiers et commerçants s'efforcent régulièrement d'améliorer, en particulier pour diminuer les fraudes liées à la vente à distance et à Internet, le mécanisme de la puce restant l'un des plus sûrs au monde. Une fois la nouvelle loi adoptée, la Banque de France pourra en outre exercer plus directement et plus explicitement, un contrôle qu'elle mène déjà de manière implicite.

Le calendrier choisi par M. Fabius pour annoncer ces mesures a surpris à la fois les banquiers et les consommateurs. La charte s'appuie sur les conclusions d'un rapport qui n'a pas encore été définitivement bouclé. Il doit être soumis au col-lège des associations de consommateurs du CNC le 1<sup>er</sup> mars puis à celui des commerçants. M<sup>me</sup> Mader s'est dite « très surprise de cette annonce ». Elle n'a appris que vendredi 16 février la date de la conférence de presse prévue par M. Fabius. Dans les couloirs d'UFC-Que choisir, on ironisait aussi mercredi matin sur l'intérêt soudain des pouvoirs publics pour les consommateurs.

Sophie Fay et Pascale Santi

## Une forte augmentation des fraudes en 2000

● **Cartes.** On dénombre en France plus de 40 millions de cartes bancaires (CB) en 2000. Pas moins de 4,5 milliards de transactions ont été réalisées, pour un chiffre d'affaires de 220 milliards d'euros (1 443 milliards de francs) en 2000.

● **Terminaux de paiement.** 610 000 terminaux de paiement sont installés dans le commerce de proximité dans l'Hexagone, et 130 000 dans la grande distribution.

● **Fraude.** Le montant de la fraude a atteint 270 millions de francs en France en 2000, soit

48,3 % de plus qu'en 1999 (178 millions de francs), selon les chiffres du GIE Cartes bancaires. Le taux de fraude reste toutefois limité (0,028 %), contre 0,02 % en 1999. Le montant de la fraude sur les paiements à l'étranger a atteint 0,55 %, passant de 141 millions en 1999 à 190 millions en 2000. Au total, le montant de fraudes à la carte réellement enregistré par les banques a atteint 472 millions de francs en 2000, soit une augmentation de 45 % par rapport au montant de 325 millions de francs enregistré en 1999.

# L'Airbus A 380 pourra être en partie produit à Hambourg

L'USINE Airbus de Hambourg, qui emploie 7 500 personnes, va pouvoir se préparer à la production de l'avion géant A 380. La cour d'appel du tribunal administratif de la ville a rejeté, mardi 20 février, les plaintes déposées contre le lancement des travaux d'agrandissement prévus pour le dernier-né de la gamme Airbus. L'extension de cette unité, située sur les rives de l'Elbe, est très contestée par les mouvements écologistes, car elle met en danger un site naturel protégé. La décision du tribunal, très attendue en Allemagne et dans les rangs d'EADS, la maison mère d'Airbus, confirme Hambourg comme l'un des sites de production de l'A 380. Les travaux devaient commencer jeudi 22 février. Au terme de laborieuses négociations, Hambourg a été chargé de réaliser l'aménagement intérieur des avions gros porteurs, assemblés à Toulouse.

Tous les modèles destinés à l'Europe et au Moyen-Orient seront en principe livrés depuis la ville hanséatique. Les écologistes n'ont cependant pas dit leur dernier mot : ils veulent porter l'affaire devant la Cour constitutionnelle. Airbus a d'ores et déjà reçu une cinquantaine de commandes de cet avion lancé officiellement en décembre 2000.

# Les marchés financiers américains broient du noir

LE MORAL des investisseurs sur les marchés financiers n'est pas au beau fixe. Les places boursières européennes s'orientaient en baisse, mercredi 21 février dans les premiers échanges, dans le sillage de la mauvaise orientation de Wall Street la veille : un recul de 0,64 % pour Paris, de 0,8 % pour Francfort et de 0,14 % pour Londres, qui avait clôturé la veille à son plus bas niveau depuis octobre 1999.

Les actions américaines, surtout les technologiques, avaient lourdement chuté, mardi. L'indice Nasdaq, regroupant l'essentiel des sociétés de la nouvelle économie, avait plongé en clôture de 4,41 %. Preuve du pessimisme ambiant, l'indice Standard & Poor's, étroitement suivi par les stratèges puisqu'avec ses 500 valeurs il représen-

te mieux l'économie que le Dow Jones, avait abandonné 1,74 %. Pour sa part, le Dow Jones des 30 premières capitalisations n'a cédé que 0,64 %. Selon Richard McCabe, le stratège vedette de Merrill Lynch, le processus de correction du marché initié début février se poursuit, « mais nous nous attendons à une remontée des cours en mars-avril », a-t-il indiqué.

## CHUTES IMPRESSIONNANTES

Malgré l'absence d'annonces négatives des sociétés, mardi – seul Intel a signalé qu'il allait réduire sensiblement ses coûts (*lire page 20*) –, de nombreux secteurs d'activité ont été touchés. Les valeurs bancaires ont enregistré un fort mouvement de recul, Lehman Brothers abandonnant 9,02 % et

Citigroup 5,19 %. Du côté des valeurs technologiques, les chutes étaient impressionnantes : 7,94 % pour Hewlett-Packard, 6,38 % pour Dell, 8,55 % pour Intel, 7,74 % pour Cisco qui a atteint son plus faible niveau depuis plus d'un an et demi. Retirant leurs capitaux de la Bourse en période d'incertitude sur l'évolution de l'économie, les investisseurs se sont reportés sur le marché des obligations d'Etat américain. Ces emprunts ont mécaniquement vu leur rendement se détendre, à 5,09 %, contre 5,10 % pour ceux à dix ans et à 5,44 %, contre 5,45 %, pour ceux à trente ans.

Sur le marché des changes, l'euro, qui enregistre des mouvements de très forte amplitude face au billet vert, est brutalement passé de 0,9239 à 0,9050 dollar, pâtis-

sant du retour des investisseurs américains, absents la veille. Mercredi matin, la monnaie unique remontait légèrement et s'échangeait à 0,9145 dollar, après la publication de l'indice du climat des affaires en Allemagne de l'institut Ifo, en hausse pour la première fois depuis mai 2000, contre toute attente. De son côté, la Bundesbank a indiqué mercredi que la croissance devrait avoir ralenti plus nettement qu'attendu au quatrième trimestre 2000 et signale que les risques se sont accrues dans la zone euro.

Les opérateurs guettent le moindre signe de ralentissement économique qui pourrait justifier une détente monétaire dans la zone euro.

Cécile Prudhomme

# Sans voiture, Denise est menacée de licenciement à La Poste

NANCY

de notre correspondant

« On se croirait revenus au XIX<sup>e</sup> siècle ! A La Poste, si vous n'avez pas de voiture, vous n'avez pas de boulot. » Denise Engel, quarante ans, qui élève seule deux enfants, est certaine qu'elle va être licenciée. Agent contractuel de La Poste à Nancy, elle distribue non pas le courrier mais les plis non adressés. Chaque jour, après les avoir triés et rassemblés en liasses, elle dépose les prospectus publicitaires dans les boîtes aux lettres.

Elle accomplissait son travail à bord de sa voiture, une Fiat Tipo vieille de dix ans, lorsque son véhicule a commencé, l'an passé, à donner des signes de faiblesse. « Mes amortisseurs ont lâché. J'avais 130 000 km au compteur. Ce n'est pas avec le 1,80 franc que La Poste m'alloue au kilomètre, les 200 francs mensuels de prime et un salaire de 3 000 francs que je pouvais en plus payer l'essence et entretenir la voiture. » Aussi a-t-elle envoyé la facture (1 800 francs) à la direction départementale de La Poste de Meurthe-et-Moselle.

C'est là que les choses ont commencé à se gâter. Denise en a fait une affaire de principe. Elle a décidé qu'elle ne prendrait plus sa voiture personnelle pour effectuer ses tour-

nées, réclamant une « voiture jaune » comme celle des postiers. Elle considère que son travail, la charge des documents publicitaires (jusqu'à 300 kg de prospectus par tournée, deux fois par jour), les nombreux démarrages (400 à 500 boîtes à lettres à visiter) ont accéléré l'usure de la voiture.

## CONSEIL DE DISCIPLINE

Soutenue par deux syndicats, la Confédération nationale du travail (CNT) et SUD-PTT, cette femme, titulaire d'un contrat à durée indéterminée, a comparu, lundi 19 février, menacée de licenciement, devant la commission consultative paritaire de La Poste, transformée en conseil de discipline. En l'espèce, son employeur, qui l'a mise à pied pour faute grave en décembre, lui reproche un refus d'obéissance pour n'avoir pas repris le volant. Pour sa défense, La Poste, qui a adouci sa position et converti le motif de rupture du contrat en « licenciement pour cause réelle et sérieuse », estime avoir été suffisamment patiente. « Voilà neuf mois qu'on discute avec elle. On lui a laissé le temps de réparer son véhicule. On lui a même proposé de contracter un prêt social sans intérêt auprès de nos services. Mais elle se braque. Les syndicats veulent en fai-

re une affaire exemplaire », soupire Denis Waxweiler, directeur départemental de La Poste de Meurthe-et-Moselle. C'est lui qui devra trancher, le conseil de discipline n'étant pas parvenu à se départager. « Et puis, ajoute-t-il, tous nos concurrents travaillent de la même façon. Posséder une voiture personnelle est stipulé dans le contrat de travail... » Au siège parisien, on affirme qu'« il y a de très faibles chances qu'elle soit licenciée ».

Denise s'arc-boute sur sa position, veut vivre décemment de son travail, sans recourir au service social de La Poste. « Je ne lâcherai pas, affirme-t-elle. Mon cas n'est pas isolé. Il y a une autre personne sur la sellette à Nancy, et peut-être même deux à Besançon. » Elle explique que, par ce système, La Poste maintient dans une situation de précarité les contractuels qu'elle emploie. « Il y a des gens qui roulent sans assurance professionnelle car c'est trop cher pour eux, 1 000 francs ou 1 500 francs par an, ou qui partent avec les pneus lisses. »

La direction nationale reconnaît que plusieurs milliers de contractuels travaillent dans les mêmes conditions. La CGT évoque, elle, le chiffre de 20 000.

Monique Raux

**ISEG**  
ÉTUDES SUPÉRIEURES DE COMMERCE  
ET DE MANAGEMENT INTERNATIONAL

**BACHELIERS S, ES, L**  
**LE CHOIX DE L'INTERNATIONAL**

COURS EN 4 ANS APRÈS LE BAC, dont :

- 6 à 12 mois en Universités Partenaires (EUROPE et USA)
- 12 mois en entreprise, stages et missions en France ou à l'étranger

SUP RESEAU / 1 CONCOURS COMMUN / 3 SESSIONS 2001

7 ECOLES DE COMMERCE EN RESEAU  
ISEG PARIS / ISEG BORDEAUX / ISEG LILLE  
ISEG LYON / ISEG NANTES / ISEG STRASBOURG  
ISEG TOULOUSE

CENTRE D'INFORMATION. GROUPE ISEG  
28 rue des Francs Bourgeois 75003 Paris Tél. 01 44 78 88 88.  
www.iseg.fr

# Le pouvoir autrichien mis en cause pour ses pressions sur les médias

Reporters sans frontières estime que les tendances autoritaires de la droite populiste et le monopole d'Etat dans la télévision hertzienne limitent le pluralisme de l'information. Une autorité de régulation de l'audiovisuel a du mal à voir le jour

VIENNE

de notre correspondante

Fait exceptionnel, l'organisation Reporters sans frontières (RSF) se préoccupe de la liberté de la presse dans un pays membre de l'Union européenne : jusqu'à présent, elle ne l'avait fait qu'une fois – en raison des agressions commises contre des journalistes dans le Pays basque espagnol. Bien que les cas ne soient nullement comparables, elle a décidé de publier, mercredi 21 février, un rapport sur la situation en Autriche depuis l'arrivée au pouvoir, il y a un an, d'une coalition de droite alliant les chrétiens conservateurs de l'ÖVP et le FPÖ de Jörg Haider, un parti populiste connu pour sa rhétorique xénophobe et anti-européenne.

RSF rappelle combien ce virage a suscité des réactions hostiles dans les médias à l'échelle internationale comme en Autriche. Alors que ce régime reste sous surveillance, même après la levée officielle, mi-septembre 2000, des « sanctions » européennes, RSF examine les conséquences, pour la liberté de la presse et le pluralisme de l'information, de l'entrée au gouvernement d'un parti « peu routinier des pratiques démocratiques et sans ancrage dans les médias ». La dénonciation des supports d'information

est une constante du discours de Jörg Haider depuis qu'il a pris la tête du parti, en 1986. RSF relève plusieurs déclarations du leader populiste, convaincu qu'il existe une « internationale des médias acquis à la gauche » qui tendent à présenter le FPÖ « comme une force politique radicale, extrémiste et dangereuse ». D'ou les promesses répétées de « nettoyer les salles de rédaction » et de couper les subventions aux journaux mal pensants : « Quand je donne à manger à un chien et qu'il me mord, j'arrête de lui donner à manger, sinon il me mordra encore », a-t-il déclaré. En janvier 2001, à un meeting du FPÖ, il menaçait encore de débusquer le « nid de résistants » tapis au cœur de l'ORF, la télévision publique.

AVALANCHE DE PROCÈS

L'arrivée au pouvoir de la droite populiste ne se traduit pourtant pas par des licenciements en nombre. La seule éviction pour des motifs politiques, celle d'un journaliste d'un quotidien régional de Haute-Autriche, est souvent interprétée aujourd'hui comme un excès de zèle d'un rédacteur en chef opportuniste.

En revanche, le FPÖ s'est heurté à une vive résistance des milieux professionnels lorsqu'il a mis en cause, en novembre, le chef du bureau de

l'agence autrichienne APA à Klagenfurt – le fief de M. Haider –, accusé d'avoir « perdu la boussole et écrit une dépêche regorgeant d'absurdités et de mensonges ». Même s'il utilise volontiers les attaques personnelles contre des journalistes (dont Jörg Haider s'est fait une spécialité en direct sur les plateaux de télévision), c'est surtout par une avalanche de procès que le FPÖ cherche à intimider ses adversaires, et à leur faire baisser le ton sous peine de lourdes conséquences financières. On compte par dizaines les procédures engagées actuellement contre les hebdomadaires *News*, *Falter*, *Profil* ou *Format*, le quotidien libéral *Standard* ou le directeur du Centre de documentation sur la Résistance autrichienne.

Ce recours systématique aux tribunaux, épinglé dans le rapport, suscite un malaise dans la magistrature, d'autant plus que le juge le plus souvent appelé à trancher, en deuxième instance, dans les affaires de presse impliquant le FPÖ, siège lui-même, et au nom de ce parti, au directoire de la télévision publique !

Source principale d'information télévisée sur les sujets de politique intérieure (les deux chaînes publiques diffusent le même journal à 19 h 30), la télévision d'Etat a été l'objet de toutes les attentions du

nouveau régime. RSF souligne que l'Autriche est « le dernier pays d'Europe à n'avoir pas libéré ses ondes », les radios privées existantes étant loin de concurrencer sérieusement le secteur public, tandis que le réseau hertzien reste entièrement aux mains de l'Etat. L'indispensable réforme du statut de l'ORF (*lire ci-dessous*) s'annonce épineuse.

« ATTITUDE MALSAINE »

L'interventionnisme politique s'est concentré sur la télévision depuis le « tournant » de février 2000. En octobre, la société des rédacteurs de l'ORF a dénoncé « l'ampleur insupportable de la pression exercée par les partis au gouvernement », allant jusqu'à « des tentatives ciblées d'intimidation de journalistes ». Pour empêcher le journal télévisé d'évoquer un scandale embarrassant pour le FPÖ, le chef de la fraction parlementaire populiste, Peter Westenthaler, était intervenu vingt-deux fois en une seule journée, tandis que son homologue conservateur envoyait un fax de plusieurs pages énumérant les « erreurs » commises dans les bulletins d'information, et exigeant des rectifications immédiates.

De l'avis général, c'est surtout « le ton qui a changé », comme le souligne l'ex-chef du service politi-

que du quotidien conservateur *Die Presse*, Anneliese Rohrer : « Ce qui me surprend, c'est l'intolérance à l'égard de la critique. Cela existait auparavant, mais pas sous cette forme. Les deux partis [ÖVP et FPÖ] se rejoignent dans leur attitude malsaine face aux médias », dit-elle.

Principal soutien du grand virage à droite, le quotidien conservateur s'alarme, comme ses concurrents de gauche *Der Standard* et *Falter*, de la fusion imminente des groupes de presse *Mediaprint* (*Kronenzeitung*, *Kurier* et *Profil*) et *News*, adossés respectivement aux géants allemands WAZ et Gruner und Jahr (Bertelsmann). Autorisé fin janvier, ce mariage aboutira à une domination presque totale du marché des magazines, et plus de la moitié des quotidiens (*Le Monde* du 27 octobre 2000).

Pour RSF, un gouvernement « non dénué de tendances autoritaires », le monopole d'Etat sur la télévision et l'extrême concentration de la presse écrite sont les trois facteurs qui convergent en Autriche, en dépit d'un indéniable « ancrage démocratique » de la société, pour favoriser l'autocensure et « limiter potentiellement le pluralisme de l'information ».

J. S.

## La difficile naissance d'une instance de régulation de l'audiovisuel

VIENNE

de notre correspondante

A la différence de la plupart des pays industrialisés, il n'existe en Autriche aucune instance de régulation de l'audiovisuel, comparable au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) français, ni de loi anti-cartel digne de ce nom.

Dans son programme de gouvernement, rendu public début février 2000, la nouvelle coalition de droite annonçait une politique offensive de « numérisation » de la télévision, et la création d'une « institution indépendante pour les télécommunications, la technologie de l'information et les médias », assumant les compétences éparpillées actuellement entre plusieurs ministères, et capable de conseiller le gouvernement ou d'établir des coopérations internationales. Mais « Komm-Austria », dont la naissance devait être approuvée par une majorité des deux tiers au Parlement, est restée à l'état de projet.

La situation est plus complexe que ne le laissent supposer les protestations indignées de l'opposition socialiste – qui dénonce un retour aux méthodes autoritaires du prince Metternich – ou, à l'inverse, le discours « modernisateur » de la majorité, qui aura du mal à renoncer aux avantages politiques procurés par le système actuel.

Dans la presse et l'audiovisuel, l'Autriche semble tentée par un modèle « à l'italienne », avec la constitution d'empires « politico-médiatiques » proche de

celui de Silvio Berlusconi. Le nouveau groupe News-Mediaprint, en voie de constitution, qui n'a jamais caché ses appétits télévisuels, répond à ce schéma.

La télévision autrichienne obéit aussi à un autre modèle, radicalement différent, celui de ses voisins de l'ancien bloc socialiste, auquel elle semble attachée par une sorte de pesanteur historique. Les conflits de pouvoir qui se nouent actuellement autour du contrôle de la télévision, entre majorité et opposition, et au sein même de la coalition de droite, rappellent des situations que l'on peut observer en Hongrie, et récemment en République tchèque. La grève des journalistes de la chaîne publique contre la nouvelle direction que le gouvernement tchèque voulait leur imposer a été suivie avec intérêt depuis Vienne.

Le PDG de l'ORF, la télévision publique, nommé du temps des socialistes, s'est battu contre la création d'un CSA à l'autrichienne, avec le soutien chaleureux du journal *Kronenzeitung*, dont les intérêts commerciaux sont déjà fortement imbriqués avec ceux de l'ORF et du groupe News, principal promoteur de jeux télévisés tels que « Taxi Orange » ou « Comment gagner des millions ». Les députés socialistes ou Verts ne sont que des figurants très secondaires dans un jeu où les géants allemands Bertelsmann et WAZ, « parrains » de News et de Mediaprint, sont hégémoniques dans la petite république alpine.

J. S.

TROIS QUESTIONS À...

STEFAN SCHENNACH

**1 En tant que représentant des Verts au directoire de la télévision autrichienne, avez-vous le sentiment que les pressions politiques ont diminué ?**

Elles restent très fortes et efficaces. [L'ORF [la télévision publique] n'est certainement pas le « foyer de résistance » gauchiste que le FPÖ se plaît encore à dénoncer. Une étude de Media Watch montre que, l'an dernier, le gouvernement a occupé 75 % du temps d'antenne consacré à l'information, et l'opposition 25 %. Alors que la majorité gouvernementale ne regroupe que 54 % des suffrages, elle contrôle aujourd'hui 65 % des postes au sein du directoire de l'ORF : il ne lui manque qu'un mandat pour pouvoir limoger à sa guise le PDG.

**2 Pourquoi l'opposition socialiste et écologiste a-t-elle refusé la création d'un organe de régulation de l'audiovisuel, qui pourrait enfin ouvrir la voie à une télévision privée hertzienne ?**

professionnelle de VUP. De même, le magazine spécialisé *Le Nouvel Hebdo*, qui sera lancé par Test début mars, échappera à la galaxie de l'Expansion, dont l'économie reste pourtant la spécialité. Alors que le marché jugé prometteur de la Netéconomie subit un coup de froid, les perspectives de croissance et de développement, tant auprès du lectorat que des annonceurs publicitaires, risquent d'être moins euphoriques que prévu.

Ces « erreurs » de positionnement, autant que la persistance de différends internes, ont accéléré le départ de Damien Dufour, président de *L'Expansion*, qui sera remplacé par le journaliste Gilles Le Gendre, directeur de la rédaction de *Challenges*, le mensuel du groupe *Nouvel Observateur*. Le choix de Denis Jeambar, un autre journaliste, à la tête du pôle, n'est pas non plus jugé avec un *a priori* défavorable.

Pour l'heure, le nouveau président se refuse à dévoiler ses intentions, sa méthode et son calendrier. Compte tenu des exigences de rentabilité et d'économies imposées dans le groupe Vivendi Universal, ses premières décisions n'en seront que plus révélatrices. Dans le pôle, on se contente de remarquer que le rapprochement de *L'Express* et de *L'Expansion* n'est, en fin de compte, qu'un retour aux origines de ces deux titres, du temps de la famille Servan-Schreiber.

Michel Delberghe

## TF1 condamnée pour abus de position dominante

TF1 ET SA RÉGIE publicitaire TF1 publicité ont été condamnés, mardi 13 février, par le Conseil de la concurrence, pour abus de position dominante sur le marché de la publicité télévisuelle. Cette décision, assortie d'une amende de 8 millions de francs, est la conséquence d'une plainte déposée par Canal+ en décembre 1996. La chaîne cryptée accusait la Une, qui détenait plus de 50 % du marché de la publicité télévisée de 1995 à 1997, d'appliquer une politique commerciale « susceptible de bloquer le marché ». Les annonceurs se voyaient octroyer des remises supplémentaires, en plus des rabais habituels pratiqués par la chaîne, s'ils s'engageaient à ne pas placer leurs spots publicitaires sur les chaînes concurrentes. Le Conseil fait valoir que ces pratiques ont eu pour effet de « maintenir la position dominante détenue par TF1 et de faire obstacle à la fluidité du marché ».

DÉPÊCHES

■ **CÂBLE** : la Cour suprême des Etats-Unis a débouté en appel Time Warner Entertainment (AOL Time Warner), qui contestait la limitation, imposée par une loi de 1992, du nombre de canaux employés par un réseau câblé pour diffuser des programmes. Time Warner s'est également pourvu en appel pour contester le seuil maximal de 30 % du marché, fixé aux câblo-opérateurs par la Commission fédérale des communications (FCC). Le groupe américain n'est pourtant pas encore directement concerné par ce plafonnement, puisqu'il ne détient aujourd'hui que 20 % du marché du câble.

■ **INTERNET** : CanalWeb, pionnier de la télévision sur Internet, va rendre payant l'accès à ses programmes, faute de revenus publicitaires suffisants. Le fondateur, Jacques Rosselin, a indiqué mardi 20 février : « Nous commencerons, en avril, par un abonnement gratuit puis nous testerons différentes offres [payantes] au deuxième et troisième trimestres 2001 », sans en préciser le montant. CanalWeb.net, qui attire 400 000 visiteurs chaque mois, « vise un million d'abonnés d'ici cinq ans ».

■ **TÉLÉVISION** : Pathé devrait prendre 30 % du capital d'Histoire, la chaîne thématique contrôlée par France Télévision et France Telecom, annonce, mercredi 21 février, Toutsurlacom.com, lettre d'information en ligne. Le groupe de Jérôme Seydoux reprend les 20 % détenus par la société financière Finances et Communication DVPT et 10 % au terme d'une augmentation de capital. Le reste sera notamment détenu par La Sept/Arte (25 %), France Télévision (20 %), France Telecom (10 %) et Suez (10 %).

## Le groupe L'Expansion s'inquiète de son rapprochement avec L'Express

QUE CACHE la réorganisation du pôle d'informations générales de Vivendi Universal Publishing (ex-Havas), associant, sous une même direction, les groupes L'Express, L'Expansion et L'Etudiant, jusqu'à présent autonomes ? Posée sous différentes formes, la question continue de susciter des inquiétudes au sein du groupe Expansion qui, outre le bimensuel éponyme, édite *La Vie financière*, *L'Entreprise*, *Courrier international*, des lettres spécialisées et plusieurs sites Internet.

Annoncée à quelques jours du lancement de la nouvelle formule du bimensuel (*lire ci-contre*), ce rapprochement, placé sous la responsabilité de Denis Jeambar, président du directoire de *L'Express*, n'a pas totalement mis fin aux rumeurs qui, depuis plus d'un an, agitent cette entreprise de 400 personnes. Officiellement, il s'agit « d'adapter les synergies aux spécificités de chaque secteur dans une perspective de croissance ». Pour autant, les nouveaux dirigeants du pôle sont restés plutôt évasifs sur la traduction concrète des objectifs assignés par Vivendi à cette division.

MAILLON LE PLUS FRAGILE

Comme ils l'ont indiqué aux salariés, aucun plan de restructuration n'a été arrêté. Il ne serait donc pas question de « casser quoi que ce soit » ou de mettre en œuvre un plan d'économies drastiques avec des suppressions d'emplois à la clé. De même, l'indépendance des titres a été soigneusement réaffirmée.

Ce discours plutôt apaisant, laissant néanmoins ouvertes toutes les hypothèses, n'a pas suffi à calmer les craintes des salariés et de leurs représentants. Certains redoutent un regroupement des services communs de l'administration ou de la publicité, qui pourrait se traduire par des compressions de personnels. D'autres s'interrogent sur une réorientation de la politique éditoriale ayant des incidences sur le maintien ou la vente de certains titres jugés moins rentables. Bien que ferme-

### Une nouvelle formule pour le bimensuel

Plus incisif dans le ton, plus coloré dans la forme avec un nouveau format carré, le bimensuel *L'Expansion*, créé en 1967 par Jean-Louis Servan-Schreiber, s'offre un lifting pour accompagner son redressement : après deux années de chute, la diffusion est remontée à 147 602 exemplaires (+ 4,7 %) en 1999-2000, selon Diffusion Contrôle.

Au sommaire du numéro sorti le 15 février : « Bourse : pourquoi on vous ment – du patron à l'épargnant, tous victimes du grand bluff financier », et une enquête sur les nouveaux juges.

ment démentie dans l'immédiat, l'hypothèse d'un rapprochement géographique dans un même espace ne semble pas totalement écartée.

Ces interrogations sont d'autant plus vives à L'Expansion que ce groupe paraît, à l'évidence, le maillon le plus fragile du nouvel ensemble. Après des années difficiles, il a certes commencé son redressement avec, selon la direction, de très bons résultats en l'an 2000. Pour autant, son taux de ren-

tabilité brute, aux alentours de 10 % pour un chiffre d'affaires de 700 millions de francs, reste assez éloigné des performances de L'Express (13 % sur un chiffre d'affaires de 800 millions de francs) et de L'Etudiant (14 % avec 230 millions de francs).

Si *La Vie financière* (118 803 exemplaires en diffusion totale payée) poursuit une forte progression, *Courrier international* commence à s'imposer en sortant du rouge. Quant aux magazines *L'Expansion* (147 602 exemplaires)

et *L'Entreprise* (89 540 exemplaires), ils misent sur la rénovation de leur formule pour conquérir de nouveaux publics. En décembre 2000, le groupe a été contraint d'arrêter *L'Entreprise en solo* (52 000 exemplaires), destiné aux petites sociétés.

En revanche, le groupe a laissé passer l'occasion de s'associer au lancement du mensuel *Newbiz*, consacré à la nouvelle économie, confié à *L'Express* et au groupe Test, une des branches de la presse

Propos recueillis par Joëlle Stoltz

**Le Monde**  
à l'école  
pendant une semaine

Pour suivre l'actualité sur toute une semaine et mieux comprendre la presse

Du 12 au 17 mars 2001,  
Le Monde vous propose son

**KIT-PRESSE**

- 20 exemplaires du Monde par jour pendant 5 jours.
- la nouvelle mallette pédagogique et sa vidéo.

Tarifs et commandes :

Tél. : 01-42-17-37-64 / 33-04

Fax : 01-42-17-21-70

e-mail : grondard@lemonde.fr

Offre réservée aux établissements scolaires

## TABLEAU DE BORD

## AFFAIRES

## INDUSTRIES

● **E.ON : le groupe énergétique allemand a déposé mercredi 21 février une offre** pour les parts qu'il ne détient pas encore dans le suédois Sydkraft.

● **COCA COLA/PROCTER & GAMBLE : le numéro 1 mondial des boissons sans alcool et le géant des produits de grande consommation ont annoncé, mercredi, la création d'une coentreprise indépendante spécialisée dans les jus de fruits et les biscuits salés.** Cette nouvelle entité devrait réaliser un chiffre d'affaires annuel de plus de 4 milliards de dollars.

● **MARC RICH INVESTMENT : l'homme d'affaires américain Marc Rich, gracié récemment par l'ex-président Bill Clinton, a vendu son entreprise de négoce, MRI (Marc Rich Investment) à une société russe, Crown Resources, selon un communiqué publié mercredi.**

● **DAIMLERCHRYSLER : le constructeur allemand va annoncer, lundi 26 février, une restructuration de sa direction, au cours de sa conférence de presse bilan, selon le quotidien britannique Financial Times de mercredi.** Le président du directoire, Jürgen Schrempp, dirigerait un nouveau « comité » chargé notamment de superviser Mercedes-Benz et Chrysler ainsi que l'alliance avec Mitsubishi Motors.

● **GLAXOSMITHKLINE : vingt-cinq manifestants d'Act Up ont investi, mardi, les bureaux new-yorkais du numéro deux mondial de la pharmacie et se sont enchaînés à une table de conférence.** Ils accusent GlaxoWellcome d'avoir bloqué des exportations vers l'Afrique du Sud et le Ghana, de médicaments bons marchés contre le sida.

● **ASTRAZENECA : le laboratoire pharmaceutique anglo-suédois a remporté, mardi, l'autorisation de mise sur le marché aux Etats-Unis du Nexium, présenté comme le successeur de son antitacréux Losec, qui est le médicament le plus vendu au monde.**

● **TOTALFINAELF : la branche chimie du groupe pétrolier, Atofina, va diminuer le nombre de ses métiers afin de se développer géographiquement,**

selon son président François Cornélis, cité par Les Echos mercredi. Atofina est actif dans 27 métiers et emploie 70 000 salariés.

● **DOUX : la quasi-totalité des salariés de l'Unité économique et sociale (UES) du groupe volailler breton, soit environ 2 000 salariés selon les syndicats, se sont mis en grève illimitée mardi en revendiquant une augmentation mensuelle de 500 francs.**

● **INFORMATIQUE : les ventes d'ordinateurs de bureau ont baissé de 26 % en volume et 28 % en valeur dans les magasins aux Etats-Unis en janvier, poursuivant ainsi leur déclin, a annoncé la société d'études PC Data mardi.**

## SERVICES

● **SPRINT FON : France Télécom a annoncé, mercredi, avoir déposé un dossier auprès des autorités boursières américaines, afin de vendre les 9,9 % qu'il détient dans la compagnie de télécoms américaine Sprint FON à travers une offre publique de vente, censée lui rapporter environ 2 milliards de dollars au cours actuel.** Deutsche Telekom compte aussi céder sa participation, équivalente à celle du français.

● **FRANCE TÉLÉCOM : ébranlé par l'entrée en Bourse laborieuse de sa filiale de téléphonie mobile Orange le 13 février, l'opérateur procédera en mars à l'une des plus fortes émissions obligataires jamais réalisées par un groupe français - 7 à 8 milliards de dollars - pour refinancer sa dette existante à court et moyen terme.**

## RÉSULTATS

● **HYPOVEREINSBANK : la deuxième banque privée allemande a multiplié par 2,7 son bénéfice net à 1,184 milliard d'euros en 2000, selon des chiffres provisoires annoncés mercredi.** La progression des bénéfices s'explique par la baisse de 52 % des provisions pour risques à 1,186 milliard.

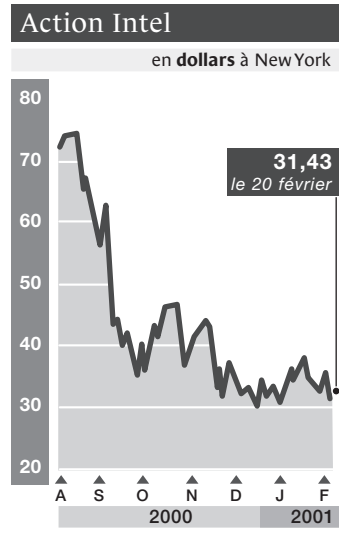
● **DRESDNER BANK : la troisième banque allemande privée a annoncé, mardi, des résultats inférieurs aux prévisions.** Son bénéfice imposable a enregistré un recul de 24 % par rapport à 1999, à 1,61 milliard d'euros. Le bénéfice net 2000 a affiché une hausse de 61 %, à 1,74 milliard d'euros, uniquement grâce à des effets fiscaux et des exceptionnels.

## VALEUR DU JOUR

## Cure d'austérité chez Intel

C'EST par un simple courrier électronique envoyé à ses salariés que le PDG d'Intel, Craig Barrett, les a informés, mardi 20 février, que leur groupe commençait une cure d'austérité. Contrairement aux autres entreprises américaines du secteur, qui ont annoncé des plans massifs de suppressions d'emplois, Intel compte diminuer ses effectifs grâce au mouvement naturel des départs à la retraite et des démissions. La semaine dernière, Motorola avait annoncé la suppression de 4 000 emplois dans sa branche semi-conducteurs, Dell a envoyé, jeudi 15 février, une lettre de licenciement à 1 700 de ses employés au siège et son concurrent Gateway prévoit de supprimer 10 % de ses effectifs.

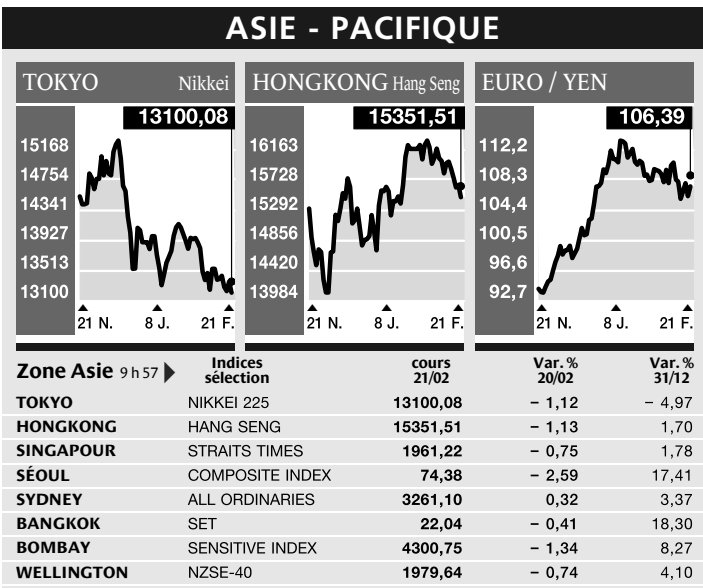
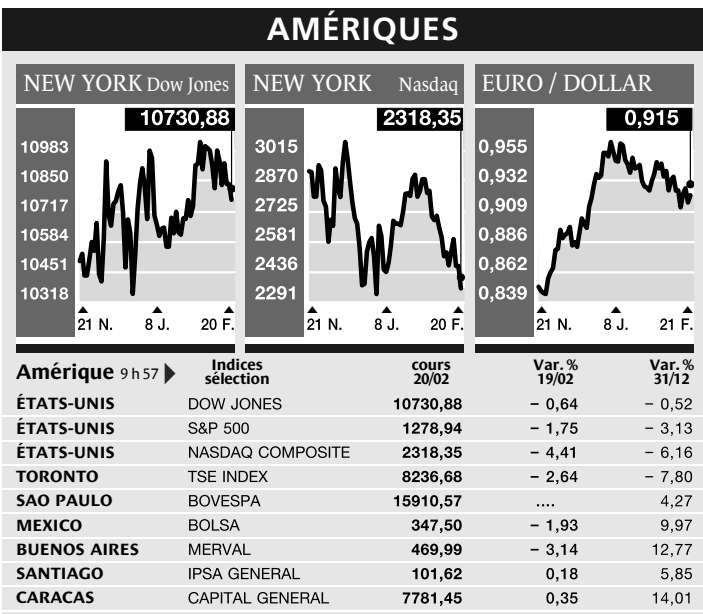
En échange, Intel demande à ses 87 000 salariés de se serrer la ceinture. Confronté à un recul de ses ventes, il cherche à économiser « plusieurs centaines de millions de dollars » en 2001. Les augmentations de salaires des cadres, associées aux évaluations de performance et habituellement consenties en avril, seront reportées, au mieux, en octobre. Les autres salariés toucheront la moitié de leurs augmentations en avril. En octobre, Intel examinera la situation du marché et pourra décider de consentir ou de reporter ces augmentations. En 2001, le groupe va réduire de 30 % ses dépenses liées aux voyages, aux heures supplémentaires ou au recours à des consultants extérieurs. Grâce à ces économies,



il compte maintenir son budget d'investissement de 7,5 milliards de dollars, ainsi que les dépenses en recherche et développement prévues cette année.

Intel espère que la crise sera passagère. Il a maintenu ses objectifs de chiffre d'affaires pour le premier trimestre de l'exercice 2001, soit un recul de 15 % par rapport aux 8,702 milliards engrangés au quatrième trimestre 2000. Les analystes financiers craignent que cela soit encore trop optimiste. Celui de Salomon Smith Barney a jeté un froid, mardi. En expliquant que compter sur un redressement de la conjoncture pour le marché des semi-conducteurs au second semestre était « trop optimiste », il a contribué à la chute de l'action Intel de 8,5 %, à 31,43 dollars.

Christophe Jakubyszyn



## SUR LES MARCHÉS

## PARIS

L'INDICE CAC 40 était en baisse de 0,43 %, mercredi 21 février dans les premiers échanges, à 5 524,88 points. L'indice avait terminé, mardi, en repli de 0,64 %, à 5 548,74 points. L'indice IT CAC 50 des valeurs technologiques avait reculé de 0,49 %, à 2 245,87 points.

## FRANCFORT

THERMOMÈTRE de la Bourse allemande, l'indice DAX était en baisse de 0,91 %, mercredi matin, à 6 393,17 points. Mardi, le DAX avait clôturé en baisse de 0,32 %, à 6 451,57 points. De son côté, l'indice Nemax 50 des valeurs technologiques avait cédé 1,77 %, à 2 215,08 points.

## LONDRES

L'INDICE de référence des valeurs britanniques, le Footsie perdait 0,09 %, mercredi matin, à 5 974,90 points. Cet indice avait perdu 1,87 %, mardi, à 5 980,1 points. L'indice technique des principales valeurs de la technologie avait cédé 1,19 %, à 2 475,60 points.

## TOKYO

LES VALEURS NIPPONNES ont encore clôturé en baisse mercredi. L'indice Nikkei a perdu 1,12 %, à 13 100,08 points, son niveau de clôture était « trop optimiste », il a contribué à la chute de l'action Intel de 8,5 %, à 31,43 dollars.

## NEW YORK

LES VALEURS technologiques ont à nouveau plongé sur les marchés américains, mardi 20 février, dans le sillage de JDS Uniphase, le premier fournisseur mondial de composants pour fibres optiques, tombé à un plus bas depuis seize mois à New York. La chute de JDS a été déclenchée par la révision en baisse par les analystes de Lehman Brothers de ses prévisions de résultats, en raison d'une détérioration des perspectives de marché des télécommunications. L'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq a chuté, mardi, de 4,41 %, à 2 318,35 points, atteignant son plus bas niveau depuis le 2 janvier. L'indice Dow Jones, principal indicateur de Wall Street, a perdu de son côté 0,64 %, à 10 730,88 points.

## TAUX

LE MARCHÉ OBLIGATAIRE restait hésitant, mercredi matin 21 février, le rendement des emprunts d'Etat se repliant de quelques fractions. L'OAT française à dix ans s'inscrivait à 4,95 %, et son homologue allemand, le Bund, affichait un taux de 4,80 %.

## MONNAIES

LA MONNAIE EUROPÉENNE franchissait à nouveau en hausse le seuil des 0,91 dollar, mercredi dans les premiers échanges, à 0,9113 dollar. Le yen, au contraire, connaissait un net accès de faiblesse face au billet vert, à 116,43 yens pour 1 dollar.

## ÉCONOMIE

## Le Japon enregistre son premier déficit commercial depuis 1997

LE JAPON a enregistré en janvier son premier déficit commercial en quatre ans, à 95,3 milliards de yens (890 millions d'euros), contre un excédent de 520,5 milliards un an plus tôt, a annoncé, mercredi 21 février, le ministère des finances. Les exportations ont progressé de 3,1 % en janvier, à 3 623,4 milliards de yens, mais les importations ont bondi de 24,3 %, à 3 718,6 milliards. En décembre 2000, l'excédent commercial avait atteint 817,7 milliards de yens.

Ce déficit est le premier depuis janvier 1997. Les statistiques de janvier sont connues pour être inconstantes en raison des fêtes du début de mois, mais les économistes conviennent que ce déficit symbolise l'effritement régulier de l'excédent commercial. Un responsable du ministère des finances a estimé que le déficit résultait pour partie de facteurs saisonniers mais aussi d'un ralentissement de l'économie américaine, de la hausse des prix du pétrole, de la progression de la demande en composants électroniques importés et du recul des exportations automobiles.

FRANCE : la production industrielle a enregistré en décembre 2000 une hausse de 0,1 % par rapport au mois précédent et de 2,3 % sur un an, selon les données publiées, mardi, par l'Insee. La France se trouve en deçà de la moyenne de la zone euro : selon l'Office européen des statistiques (Eurostat), la production industrielle a augmenté de 8 % en décembre en glissement annuel dans la zone euro. Calculée en moyenne annuelle, la hausse pour l'ensemble de l'année 2000 a atteint 3,2 % en France, contre 5,5 % dans la zone euro et 5 % pour l'ensemble des pays de l'Union européenne.

ALLEMAGNE : la croissance devrait avoir ralenti de façon plus importante que prévu au quatrième trimestre 2000, avec une progression d'environ 0,25 % du produit intérieur brut (PIB) par rapport au troisième trimestre, contre 0,6 % au trimestre précédent, a estimé mercredi la Bundesbank. Pour la zone euro, la banque centrale allemande n'exclut pas un « atterrissage mouvementé [de l'économie américaine], qui implique un ralentissement de la croissance à moins de 2 % ».

ESPAGNE : le déficit de la balance commerciale a augmenté de 32,2 % sur l'année 2000 et atteint 43,04 milliards d'euros, selon le ministère de l'économie. Les exportations ont progressé de 19,1 % (123,1 milliards d'euros) alors que les importations ont augmenté de 22,3 % (166,14 milliards d'euros).

PORTUGAL : le déficit de la balance commerciale s'est creusé à 14,4 milliards d'euros pendant la période de janvier à novembre 2000, soit une dégradation de 19,9 % par rapport à la même période de l'année précédente, a annoncé mardi l'Institut portugais de statistiques (INE). Avec les pays de l'Union européenne, la balance commerciale portugaise s'est dégradée de 15,6 %, le solde étant négatif de 9,3 milliards d'euros.

EUROPE : le Paraguay a interdit l'importation de viande et de produits dérivés en provenance des pays de l'Union européenne afin de limiter les risques de propagation de la maladie dite de la vache folle, selon un décret présidentiel diffusé mardi par la presse locale.

ÉTATS-UNIS : la croissance ralentira sensiblement en 2001, sans aller jusqu'à la récession, avec un rebond au second semestre de l'année, selon une étude de la Réserve fédérale de Philadelphie. D'après son rapport trimestriel de prévisions, paru mardi, la croissance du PIB serait de 2,2 % en moyenne.

CANADA : le nouveau gouverneur de la banque centrale canadienne, David Lodge, s'est déclaré, mardi, optimiste quant aux perspectives de l'économie de son pays en 2001, malgré le ralentissement de la croissance aux Etats-Unis. « Les gains de productivité et l'augmentation du revenu disponible engendrée par les réductions d'impôts contribuent à soutenir l'expansion de la demande intérieure. »

RUSSIE : 31 millions de Russes (sur plus de 145 millions) ont des revenus inférieurs au minimum vital, a indiqué, mardi, le ministre russe du travail, Alexandre Potchinok. Les retraités comptent parmi les catégories sociales les plus démunies. D'ici à la fin 2002, le nombre de pauvres devrait passer à 17 ou 18 millions, a assuré le ministre.

INDONÉSIE : le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 4,77 % en l'an 2000, après une croissance presque nulle l'année précédente et une contraction de près de 14 % en 1998.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC.....	6,55957	EURO.....	0,15245
DEUTSCHEMARK.....	1,95583	DEUTSCHEMARK.....	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000).....	1,93627	LIRE ITAL. (1000).....	3,38774
PESETA ESPAG. (100).....	1,66386	PESETA ESPAG. (100).....	3,94238
ESCUDO PORT. (100).....	2,00482	ESCUDO PORT. (100).....	3,27190
SCHILLING AUTR. (10).....	1,37603	SCHILLING AUTR. (10).....	4,76703
PUNT IRLANDAISE.....	0,78756	PUNT IRLANDAISE.....	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS.....	2,97660
FRANC BELGE (10).....	4,03399	FRANC BELGE (10).....	6,12607
MARKKA FINLAND.....	5,94573	MARKKA FINLAND.....	1,10324
DRACHME GREC. (100).....	3,40750	DRACHME GREC. (100).....	1,92503
		COURONNE DANOISE.....	7,4630
		COUR. NORVÉGIENNE.....	8,2195
		COUR. SUÉDOISE.....	8,9645
		COURONNE TCHÈQUE.....	34,5500
		DOLLAR AUSTRALIEN.....	1,7316
		DOLLAR CANADIEN.....	1,3928
		DOLLAR HONGKONG.....	7,0744
		DOLLAR NÉO-ZÉLAND.....	1,2141
		FORINT HONGROIS.....	265,7300
		LEU ROMAIN.....	24416
		ZLOTY POLONAIS.....	3,7905

Cours de change croisés						
21/02 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR.....	.....	0,85973	0,91510	0,13944	1,44575	0,59526
YEN.....	116,31500	.....	106,39000	16,21500	168,16000	69,21500
EURO.....	1,09278	0,93994	.....	0,15245	1,58065	0,65065
FRANC.....	7,17165	6,16675	6,55957	.....	10,36980	4,26790
LIVRE.....	0,69168	0,59465	0,63265	0,09650	.....	0,41165
FRANC SUISSE.....	1,67995	1,44475	1,53705	0,23430	2,42960	.....

## Taux d'intérêt (%)

Taux 20/02	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE.....	5,45	4,70	4,96	5,44
ALLEMAGNE.....	5,65	4,79	4,82	5,32
GDE-BRETAG.....	5,63	5,67	4,95	4,49
ITALIE.....	5,65	4,73	5,23	5,81
JAPON.....	0,39	0,21	1,39	2,11
ÉTATS-UNIS.....	5,53	5,05	5,13	5,48
SUISSE.....	3,25	3,41	3,48	4,03
PAYS-BAS.....	5,50	4,73	4,95	5,39

## Matif

Cours 9h57	Volume 21/02	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5	.....	.....	.....
MARS 2001.....	12107	89,52	89,50
Euribor 3 mois	.....	.....	.....
MARS 2001.....	NC	NC	NC

## Pétrole

En dollars	Cours 20/02	Var. % 19/02
BRENT (LONDRES).....	26,62	.....
WTI (NEW YORK).....	0,29	-0,03
LIGHT SWEET CRUDE.....	28,60	-1,99

## Or

En euros	Cours 20/02	Var. % 19/02
OR FIN KILO BARRE.....	9100	.....
OR FIN LINGOT.....	9250	+0,98
ONCE D'OR (LO).....	266,40	.....
PIÈCE FRANCE 20 F.....	51,70	-3,36
PIÈCE SUISSE 10 F.....	51,70	.....
PIÈCE UNION LAT. 20.....	53	+2,51
PIÈCE 10 DOLLARS US.....	183,25	.....
PIÈCE 20 DOLLARS US.....	360	-4
PIÈCE 50 PESOS MEX.....	336	+0,07

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». [www.lemonde.fr/bourse](http://www.lemonde.fr/bourse)

VALEURS EUROPÉENNES

L'action du groupe sidérurgique espagnol Aceralía s'est envolée de 27,58 %, mardi 20 février, à 14,20 euros, au lendemain de l'annonce de sa fusion avec le français Usinor et le luxembourgeois Arbed. Le titre du groupe industriel diversifié Finmeccanica, premier actionnaire de STMicroelectronics (composants électroniques), a terminé mardi sur une perte de 3,19 %, à 1,123 euro. Le marché s'inquiète pour l'activité des fabricants de semi-conducteurs en 2001. Le titre du distributeur allemand Metro a perdu mardi 2,87 %, à 52,55 euros, après avoir été rétrogradé lundi par la banque ABN

Amro, estimant que le titre était surévalué. L'action SSL International, le fabricant des préservatifs Durex, qui avait perdu lundi 20 % de sa valeur après le départ d'une partie de son équipe dirigeante et un nouvel avertissement sur ses résultats, a repris 3,67 %, à 424 pence, mardi. Le numéro 1 mondial des opérateurs de télécoms mobiles Vodafone s'est fait souffler, récemment, la place de première capitalisation de la Bourse de Londres par British Petroleum. L'action a continué de reculer mardi, perdant 4 %, à 190 pence, à la suite d'inquiétudes sur la vente de sa filiale Infostrada à Enel.

21/02 10h08

Table of stock prices for the AUTOMOBILE sector, including companies like AUTOLIV SDR, BASF AG, and BMW.

BANQUES

Table of stock prices for the BANQUES sector, including companies like ABBEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDING, and ALL & LEICS.

CONGLOMÉRATS

Table of stock prices for the CONGLOMÉRATS sector, including companies like D'IETTEREN SA, AZEL, and GBL.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Table of stock prices for the TÉLÉCOMMUNICATIONS sector, including companies like ATLANTIC TELECOM, AIRTRONIC, and BRITISH TELECOM.

CONSTRUCTION

Table of stock prices for the CONSTRUCTION sector, including companies like ACCIONA, ACS, and AGGREGATE IND.

PRODUITS DE BASE

Table of stock prices for the PRODUITS DE BASE sector, including companies like ACERALIA, ACERINOX R, and ALUMINIUM GREEK.

CHIMIE

Table of stock prices for the CHIMIE sector, including companies like AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, and BASF AG.

NORSK HYDRO

Table of stock prices for NORSK HYDRO and related companies.

DJ E STOXX CHEM P

Table of DJ E STOXX CHEM P index values.

DJ E STOXX CONG P

Table of DJ E STOXX CONG P index values.

DJ E STOXX AUTO P

Table of DJ E STOXX AUTO P index values.

DJ E STOXX HEAL

Table of DJ E STOXX HEAL index values.

DJ E STOXX TCOM P

Table of DJ E STOXX TCOM P index values.

DJ E STOXX ENCY P

Table of DJ E STOXX ENCY P index values.

DJ E STOXX MEDIA P

Table of DJ E STOXX MEDIA P index values.

DJ E STOXX BANK P

Table of DJ E STOXX BANK P index values.

DJ E STOXX CONG P

Table of DJ E STOXX CONG P index values.

DJ E STOXX ENCY P

Table of DJ E STOXX ENCY P index values.

DJ E STOXX MEDIA P

Table of DJ E STOXX MEDIA P index values.

DJ E STOXX BANK P

Table of DJ E STOXX BANK P index values.

DJ E STOXX CONG P

Table of DJ E STOXX CONG P index values.

DJ E STOXX ENCY P

Table of DJ E STOXX ENCY P index values.

DJ E STOXX MEDIA P

Table of DJ E STOXX MEDIA P index values.

DJ E STOXX BANK P

Table of DJ E STOXX BANK P index values.

DJ E STOXX CONG P

Table of DJ E STOXX CONG P index values.

DJ E STOXX ENCY P

Table of DJ E STOXX ENCY P index values.

DJ E STOXX MEDIA P

Table of DJ E STOXX MEDIA P index values.

DJ E STOXX BANK P

Table of DJ E STOXX BANK P index values.

DJ E STOXX CONG P

Table of DJ E STOXX CONG P index values.

DJ E STOXX ENCY P

Table of DJ E STOXX ENCY P index values.

DJ E STOXX MEDIA P

Table of DJ E STOXX MEDIA P index values.

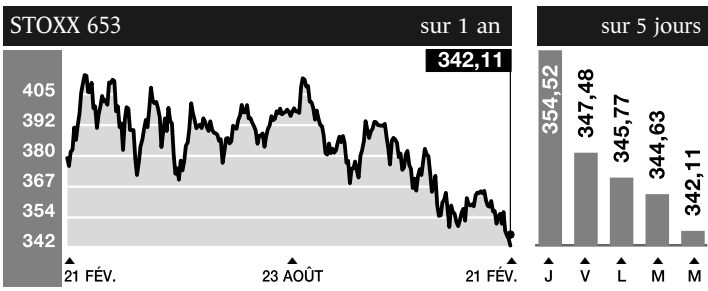


Table of stock prices for various companies in the STOXX 653 index.

Table of stock prices for companies in the PHARMACIE sector.

Table of stock prices for companies in the BIENS D'EQUIPEMENT sector.

Table of stock prices for companies in the ENERGIE sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

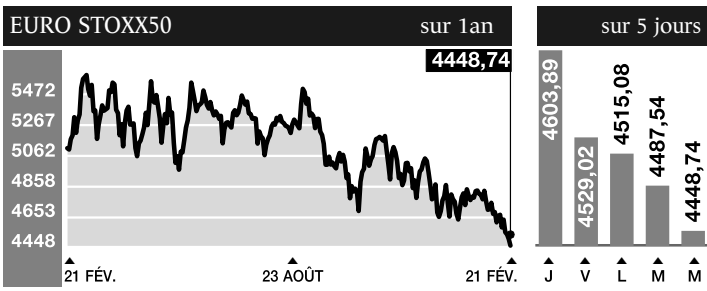


Table of stock prices for various companies in the EURO STOXX50 index.

Table of stock prices for companies in the ASSURANCES sector.

Table of stock prices for companies in the ASSURANCES sector.

Table of stock prices for companies in the ASSURANCES sector.

Table of stock prices for companies in the ASSURANCES sector.

Table of stock prices for companies in the ASSURANCES sector.

Table of stock prices for companies in the ASSURANCES sector.

Table of stock prices for companies in the ASSURANCES sector.

Table of stock prices for companies in the ASSURANCES sector.

Table of stock prices for companies in the ASSURANCES sector.

Table of stock prices for companies in the ASSURANCES sector.

Table of stock prices for companies in the ASSURANCES sector.

Table of stock prices for companies in the ASSURANCES sector.

Table of stock prices for companies in the ASSURANCES sector.

Table of stock prices for companies in the ASSURANCES sector.

Table of stock prices for companies in the ASSURANCES sector.

Table of stock prices for companies in the ASSURANCES sector.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table of stock prices for companies in the HAUTE TECHNOLOGIE sector.

Table of stock prices for companies in the HAUTE TECHNOLOGIE sector.

Table of stock prices for companies in the HAUTE TECHNOLOGIE sector.

Table of stock prices for companies in the HAUTE TECHNOLOGIE sector.

Table of stock prices for companies in the HAUTE TECHNOLOGIE sector.

Table of stock prices for companies in the HAUTE TECHNOLOGIE sector.

Table of stock prices for companies in the HAUTE TECHNOLOGIE sector.

Table of stock prices for companies in the HAUTE TECHNOLOGIE sector.

Table of stock prices for companies in the HAUTE TECHNOLOGIE sector.

Table of stock prices for companies in the HAUTE TECHNOLOGIE sector.

Table of stock prices for companies in the HAUTE TECHNOLOGIE sector.

Table of stock prices for companies in the HAUTE TECHNOLOGIE sector.

Table of stock prices for companies in the HAUTE TECHNOLOGIE sector.

Table of stock prices for companies in the HAUTE TECHNOLOGIE sector.

Table of stock prices for companies in the HAUTE TECHNOLOGIE sector.

Table of stock prices for companies in the HAUTE TECHNOLOGIE sector.

Advertisement for Golf 4MOTION, featuring a Volkswagen logo and promotional text about 4MOTION technology.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche FI : Finlande - BE : Belgique - GR : Grèce.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - SE : Suède GB : Grande-Bretagne - DK : Danemark.

VALEURS FRANCE

Le titre Alcatel perdait 2,88 %, mercredi 21 février dans les premiers échanges, à 47,15 euros. Selon l'édition Internet du Wall Street Journal, Alcatel pourrait se porter candidat au rachat de la filiale fibres optiques de Lucent Technologies.

Table of stock prices for various French companies including Alcatel, Air France, and others, with columns for company name, price, and change.

Table of stock prices for various international companies including Remy Cointreau, Renault, and others, with columns for company name, price, and change.

Table of stock prices for various international companies including ADECO, American Exp., and others, with columns for company name, price, and change.

PREMIER MARCHÉ

MERCREDI 21 FÉVRIER Cours à 9 h 57
Dernier jour de négociation des OSRD : 22 février

Table of market data for France, including indices like CAC 40 and DAX, with columns for index name, value, and change.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 20 FÉVRIER
Une sélection. Cours relevés à 18 h 11

Table of stock prices for various companies in the 'New Market' section, including CMT Medical, Coala, and others.

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 21 FÉVRIER
Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of stock prices for various companies in the 'Second Market' section, including Ab Groupe, Actelec, and others.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

Table of stock prices for various companies in the 'Second Market' section, including Geodis, Gfi Industri, and others.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 20 février

Table of SICAV and FCP products, including AGIPI, Indocam, and Banque Populaire Asset Management, with columns for product name, value, and date.

ÉCUR. TECHNOLOGIES ..... 49,76 326,40 20/02

Table of various financial products and services, including FCPs, mutual funds, and other investment vehicles.

Fonds communs de placements WEB INTERNATIONAL ..... 38,74 254,12 20/02

Table of various financial products and services, including mutual funds, SICAVs, and other investment vehicles.

SG ASSET MANAGEMENT Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,21 F/mn)

Table of various financial products and services, including mutual funds, SICAVs, and other investment vehicles.

**SPORTS** Le Paris-Saint-Germain a ajouté, mardi 20 février, un chapitre supplémentaire à sa série d'infortunes en concédant au Parc des Princes un match nul (1-1) face au Mi-

lan AC pour le compte de la 4<sup>e</sup> journée de la 2<sup>e</sup> phase de la Ligue des champions. ● LAURENT ROBERT a donné l'avantage aux Parisiens en transformant un coup-franc à la

75<sup>e</sup> minute. Les Italiens sont revenus au score pendant le temps additionnel grâce à un but heureux de Jose Mari. ● CE RÉSULTAT nul hypothèque un peu plus les chances de qualifica-

tion du PSG pour les quarts de finale. Avec 2 points seulement, l'équipe occupe la dernière place du Groupe B, toujours dominé par les Turcs de Galatasaray Istanbul malgré leur défaite

(0-2) sur le terrain des Espagnols de La Corogne. ● LE PSG, qui est apparu en progrès face aux Milanais, va devoir désormais assurer son maintien en première division.

# L'horizon européen s'assombrit un peu plus pour le Paris-Saint-Germain

Tenu en échec (1-1) par le Milan AC, qui a égalisé pendant le temps additionnel, le PSG n'a plus que des chances infimes d'accéder aux quarts de finale de la Ligue des champions. Les Italiens étaient pourtant à la portée de l'équipe de Luis Fernandez

**ENCORE SOUS LE COUP** de l'égalisation (1-1) du Milan AC au cours des derniers instants de la partie, l'entraîneur du Paris SG ne s'est pas attardé dans les couloirs du Parc des Princes, mardi 20 février, au terme de la rencontre de la Ligue des champions. Luis Fernandez a expédié l'exercice imposé du commentaire d'après match en moins d'un quart d'heure. On ne l'en blâmera pas, tant son équipe aurait mérité de briser enfin la spirale des infortunes.

Il ne manquait plus que le mauvais sort pour enfoncer un peu plus le PSG. Le chat noir est espagnol. Il s'appelle Jose Mari. Entré en jeu à la 77<sup>e</sup> minute, juste après le coup-franc victorieux de Laurent Robert, le remplaçant a marqué presque par hasard pendant le temps additionnel en profitant d'une situation confuse devant le sanctuaire parisien.

Meurtri par les critiques suscitées par ses choix tactiques très prudents face à l'Olympique de Marseille (0-1), Luis Fernandez avait remodelé sa formation en alignant quatre joueurs à vocation offensive. La situation l'exigeait au regard du seul point comptabilisé lors des trois premières rencontres de la deuxième phase de la Ligue des champions.

Et le rival s'y prêtait avec un Milan AC guère plus vaillant dans son championnat que les Parisiens. Si les Italiens firent illusion en début de match (tir hors cadre de Leonardo, frappe de Serginho repoussée par Lionel Letizi), le PSG installait ensuite sa domination en alternant les attaques placées avec des séquences échevelées. Chaque corner exécuté



PATRICK HERTZOG/AP

**L'attaquant parisien Nicolas Anelka tente de tirer au but, lors de la rencontre PSG-Milan AC au Parc des Princes, mardi 20 février.**

par Laurent Robert jetait l'effroi dans la défense adverse.

A l'instar de la première manche, disputée mercredi 14 février au stade San Siro (1-1), le milieu de terrain italien dévoilait un fond de jeu atone qui laisse rêveur au regard du budget de fonctionnement (plus de 700 millions de francs) mis à la disposition de l'entraîneur, Alberto Zaccheroni.

La deuxième mi-temps confirmait l'ascendant du vice-champion de France, même si l'addition des occasions de but restait modeste au regard du laxisme de l'adversaire. « Nous méritons amplement de l'emporter », se lamentera plus tard Luis Fernandez qui n'a pas abandonné tout espoir de qualification pour les quarts de finale. « Il nous reste deux rendez-vous, à La

Corogne puis chez nous face à Galatasaray, explique-t-il. Avec deux victoires, je suis sûr que nous terminerons dans les deux premiers de notre groupe. » En s'accrochant à la méthode Coué, le technicien parisien ne rend pas forcément service à son club dont la priorité absolue consiste d'abord à assurer le maintien en 1<sup>re</sup> division. « La Coupe

d'Europe transcende la motivation des joueurs », reconnaît l'ancien international qui sait, par expérience, que la concentration et l'engagement physique exigés par ces confrontations se traduisent souvent par des relâchements dans le championnat national.

« Il faut se préparer à l'idée que nous ne disputerons pas de compétition européenne la saison prochaine », a déclaré le président-délégué Laurent Perpère dont la démission a été réclamée, mardi 20 février, par les spectateurs du kop de Boulogne. En termes d'image, le coup est rude. Pour les finances, il ne l'est pas moins, après avoir consacré 500 millions de francs au recrutement en juin 2000. Le budget, qui atteint les mêmes proportions, sera donc revu à la baisse.

« **REFONTE DE LA FORMATION** » Luis Fernandez ne s'en formalise pas pour autant. Il se satisfait d'avoir les mains libres pour composer le prochain effectif et d'amener l'héritage de son prédécesseur, Philippe Bergeroo. « Lors de ma première expérience d'entraîneur au Paris SG entre 1994 et 1996, la situation était plus complexe car, à peine arrivé, le club avait été mis sous recrutement contrôlé par la Direction nationale du contrôle de gestion, qui épiluche les comptes des clubs professionnels », rappelle l'entraîneur.

« Luis veut construire une équipe sur trois ans, précise un dirigeant. Dans son projet, il englobe une refonte de la formation des jeunes. Il ne supporte plus de voir de jeunes

footballeurs de la région parisienne rejoindre des clubs de la province. Son intérêt se porte même sur la commercialisation des produits dérivés. » L'homme à tout faire au PSG entend s'inspirer du modèle Manchester United qui forme une par-

## La fiche technique

PARIS SG - MILAN AC : 1-1

Ligue des champions  
4<sup>e</sup> journée de la 2<sup>e</sup> phase  
• Parc des Princes ; temps froid, pelouse correcte ; 41 450 spectateurs ; Arbitre : M. Wegereef (Pays-Bas)

## BUTS

PARIS SG : Robert (75<sup>e</sup>)  
MILAN AC : Jose Mari (91<sup>e</sup>)

## AVERTISSEMENTS

PARIS SG : E. Cissé (82<sup>e</sup>) sera suspendu pour le prochain match de Ligue des champions à La Corogne (Espagne) le 13 mars.  
MILAN AC : Helveg (44<sup>e</sup>), Gattuso (74<sup>e</sup>), Chamot (79<sup>e</sup>).

## LES ÉQUIPES

**PARIS SG** (entraîneur : Fernandez) : Letizi • A. Cissé (Ducrocq, 61<sup>e</sup>) ; Déhu (cap.) ; Distin • Leroy (Rabesandratana, 86<sup>e</sup>) ; E. Cissé ; Arteta ; Domi • Benarbia (Luccin, 70<sup>e</sup>) ; Robert ; Anelka.  
**MILAN AC** (entraîneur : Zaccheroni) : Abbiati • Helveg ; Sala ; Maldini (cap.) ; Coco • Ba (Chamot, 71<sup>e</sup>) ; Albertini ; Gattuso ; Serginho (Jose Mari, 78<sup>e</sup>) • Leonardo (Boban, 82<sup>e</sup>) • Chevchenko.

## Manchester United et le FC Valence au coude à coude

À DEUX JOURNÉES de la fin de la 2<sup>e</sup> phase de la Ligue des champions, aucun club des Groupes A et B n'est assuré de disputer les quarts de finale de la compétition. Les Anglais de Manchester United, qui recevaient les Espagnols du FC Valence, ont longtemps cru qu'ils tenaient leur 5<sup>e</sup> qualification d'affilée, mardi 20 février, sur leur terrain d'Old Trafford. Les Mancuniens avaient ouvert le score dès la 12<sup>e</sup> minute à la suite d'un mouvement offensif ultrarapide conclu par Andy Cole. Canizares, le gardien du FC Valence, encaissait là son premier but du deuxième tour de la Ligue des champions, après avoir résisté pendant 4 heures et 40 minutes de jeu.

Les Espagnols, plus à l'aise après la sortie, sur blessure, du talentueux Ryan Giggs, ont jeté toutes leurs forces dans la bataille afin de rapporter 1 point d'Angleterre et de rester dans la course à la qualification pour les quarts de finale. A force d'obstination, et à l'issue d'une période de domination, ils ont réussi à égaliser en toute fin de match sur un centre de Vicente

détourné par le défenseur Wes Brown dans la cage de Fabien Barthez (87<sup>e</sup>). Ce but égalisateur permet à Valence de prendre l'avantage sur Manchester : en cas d'égalité de points à la fin du 2<sup>e</sup> tour, les Espagnols se retrouveraient devant les Anglais, qui avaient concédé un match nul lors du match aller à Valence, mais sans marquer de but (0-0).

### « GRAND NOMBRE D'OCCASIONS »

Pour Hector Cuper, l'entraîneur argentin de Valence, le résultat est « satisfaisant », même s'il estime que son équipe « aurait mérité une victoire, car elle s'est créé un plus grand nombre d'occasions ». Sir Alex Ferguson, le manager de Manchester United, est, lui, « déçu » : « Tout aurait pu être terminé ce soir, mais nous commençons à avoir l'habitude de laisser les choses se décider à la dernière minute », a-t-il déclaré, dans une allusion à la finale de la Ligue des champions 1999, gagnée par ses joueurs dans les arrêts de jeu, contre le Bayern Munich (2-1).

Dans l'autre match comptant pour le Groupe A, les Autrichiens du Sturm Graz, tombeurs de l'AS Monaco au cours de la 1<sup>re</sup> phase, ont confirmé qu'il faudrait compter avec eux jusqu'à la fin de la 2<sup>e</sup> phase, en allant s'imposer à Athènes, sur la pelouse du Panathinaïkos (1-2), grâce aux buts de Schopp (25<sup>e</sup>) et Haas (42<sup>e</sup>). Les Grecs, qui ont répondu tardivement avec Goumas (73<sup>e</sup>), sont d'ores et déjà éliminés de la course aux quarts de finale.

La situation demeure plus ouverte dans le Groupe B, celui du Paris Saint-Germain. La nette victoire (2-0) du Deportivo La Corogne sur les Turcs de Galatasaray, grâce aux buts de Victor (40<sup>e</sup>), et de Djalminah (73<sup>e</sup>, sur pénalty), permet aux Espagnols de rejoindre le Milan AC à la deuxième place du classement, avec 6 points. Les Italiens disposent toutefois d'une meilleure différence de buts (+2) avant de retrouver les Espagnols lors du dernier match de la 2<sup>e</sup> phase, mardi 13 mars.

Eric Collier

## Résultats

### Ligue des champions (2<sup>e</sup> phase, 4<sup>e</sup> journée)

Matches du mardi 20 février.

#### ● Groupe A

Panathinaïkos (Grè.)-Sturm Graz (Aut.) : 1-2  
Manchester United (Ang.)-FC Valence (Esp.) : 1-1  
Classement :  
1. Manchester United, 8 pts ;  
2. FC Valence, 6 pts ;  
3. Sturm Graz, 6 pts ;  
4. Panathinaïkos, 1 pt.

#### ● Groupe B

Deportivo La Corogne (Esp.)-Galatasaray (Tur.) : 2-0  
Paris SG-Milan AC : 1-1  
Classement :  
1. Galatasaray, 7 pts ;  
2. Milan AC, 6 pts ;  
3. La Corogne, 6 pts ;  
4. Paris SG, 2 pts.  
Prochaine journée mercredi 7 mars.

Elie Barth

## Avec Pauleta, Bordeaux a déniché un buteur aussi redoutable que mystérieux

### BORDEAUX

de notre envoyé spécial

Son front se plisse légèrement et son regard s'adoucit. Il se penche en avant et lâche d'un ton

### PORTRAIT

Jusqu'à ce qu'il ait marqué, le taciturne Portugais gardera l'œil noir

énigmatique : « Le but, je le ressens en moi dès que je reçois le ballon. » Il hausse ensuite les épaules, comme pour signifier qu'il n'en dira pas plus. Pauleta n'est pas le genre d'homme à se lancer dans de longues tirades.

Pedro Miguel Carreiro Resendes, dit Pauleta, foulera la pelouse espagnole du Rayo Vallecano, jeudi 22 février, en huitièmes de finale retour de la Coupe de l'UEFA, avec une seule idée en tête : marquer. Si l'attaquant bordelais y parvient, son visage anguleux s'illuminera, le temps de partager sa joie. Puis, jusqu'au prochain ballon qu'il expédiera au fond des filets, son œil se fera noir

A Nantes, en septembre 2000, le placide Portugais avait inscrit trois buts consécutifs en moins de 70 minutes. Il ne s'était entraîné qu'une seule fois avec ses partenaires, la veille du match. « Au cours de cette séance, sa détermination et son efficacité m'avaient alors étonné, se souvient Ulrich Ramé, le gardien de but bordelais. Le lendemain soir, j'ai vu qu'il s'entraînait comme il jouait ! » A en perdre haleine.

Trois semaines plus tard, face aux Belges de Lierse en Coupe d'Europe, Pauleta a réalisé un nouveau triplé et s'est forgé une belle réputation de buteur en série. Insatiable, il a depuis frappé à Paris, à Strasbourg, contre Rennes, Auxerre... pour se hisser, en compagnie du Colombien de Toulouse, Victor Bonilla, en tête du classement des buteurs avec 14 réalisations.

Natif de l'archipel portugais des Açores, Pauleta a grandi dans la ferme de ses parents. Il a vécu une enfance joyeuse et modeste, et reçu comme éducation des valeurs simples, que ceux qui le côtoient apprécient. L'origine de son surnom demeure un peu vague :

« C'est une sorte de diminutif que m'a donné ma famille quand j'étais jeune. Des copains l'ont entendu et c'est resté. » Détecté à l'âge de seize ans par le FC Porto, il quitte son archipel pour la grande ville du nord du Portugal. Mais l'exil tourne à l'échec. Un mélange de saudade, de vague à l'âme et de « promesses non tenues » provoquent son retour sous le protecteur anticyclone de l'Atlantique nord.

Durant plusieurs années, Pauleta va s'atteler à améliorer la précision de ses tirs - des deux pieds - et faire de son jeu de tête un atout considérable. A vingt-deux ans, il signe son premier contrat professionnel à Estoril, club modeste de division 2 portugaise. Il traverse ensuite une partie de l'Espagne pour Salamanque, club qui entend miser sur lui pour l'accession en première division. Sa technique redoutable face au gardien lui permet de s'illustrer. Il inscrit 19 buts et propulse son équipe parmi l'élite dès la première année. Le Deportivo La Corogne le réclame. Il part en Galice et décroche le titre de champion d'Espagne. Bien que remplaçant, Pauleta marque

33 buts (en 92 matches) et s'ouvre ainsi les portes de la sélection portugaise. Il participe dans la foulée à l'Euro 2000 mais joue de manière sporadique.

### CONTRAT DE QUATRE ANS

A l'aube de la saison 2001, alors âgé de vingt-huit ans, il rêve d'un poste de titulaire que le Deportivo La Corogne ne peut lui garantir. De l'autre côté des Pyrénées, Bordeaux déprime dans le championnat de France. Au terme de la 5<sup>e</sup> journée, le club aquitain occupe une inquiétante 16<sup>e</sup> place, avec seulement trois points. Privée de Sylvain Wiltord parti rejoindre Thierry Henry à Arsenal, l'attaque souffre d'une profonde asthénie.

Le contrat de quatre ans liant Bordeaux et Pauleta a été signé le 31 août à 23 h 50, soit dix minutes avant la clôture du marché des transferts. L'expérience et la rigueur du libero Alain Roche, recruté quasiment en même temps alors qu'il s'entraînait seul sur les terrains du Haillan, ajoutée à l'habileté du Portugais, ont mis un terme au spleen des Girondins. Le club est même rassuré. A sept journées de la fin du championnat

Pierre Lepidi

### DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL** : la commission juridique de la Ligue nationale de football (LNF), a infligé une sanction minimale, trois mois de suspension avec sursis, à Emiliano Manuel Romay, mardi 20 février. L'ancien attaquant de l'OGC Nice (Division 2), soupçonné de détenir un faux passeport italien, a également été entendu trois heures dans les locaux de la Division nationale pour la répression des atteintes aux personnes et aux biens (DNRAPB). Le club n'a pas été pénalisé.

■ **RUGBY** : le Sud-Africain Cobus Visagie a été suspendu pour deux ans de toute activité liée au rugby, à compter du 27 octobre 2000, a annoncé, mardi 20 février, la Fédération sud-africaine de rugby (SARFU). Le pilier international (27 ans, 18 sélections) avait été contrôlé positif à la nandrolone en octobre 2000, lors d'un test antidopage dont les résultats avaient été confirmés par une contre-expertise effectuée en novembre. Les avocats de Cobus Visagie avaient alors affirmé que le joueur n'avait jamais pris que des produits fournis par son club (Western Province) ou par la SARFU.



GUY TILLIM

## Cap au large

### LE CAP

de notre envoyé spécial

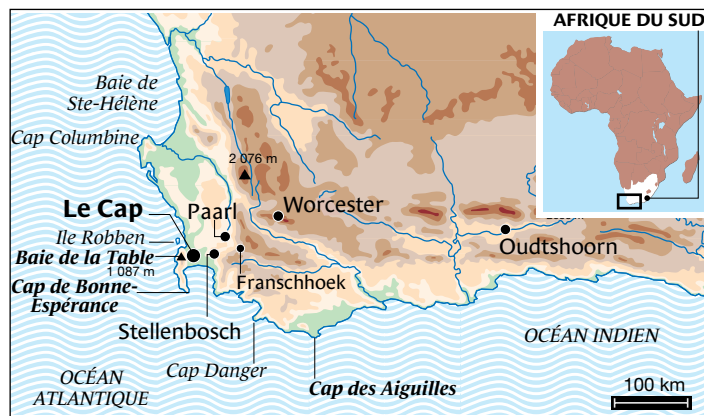
Le Cap a toujours été une ville à part. Et pas seulement en raison de sa situation géographique, à l'extrême pointe du continent africain. Une sorte de cocktail dont on goûte, petit à petit, les différents ingrédients. Perle estivale de l'Afrique du Sud, plutôt secrète, elle n'est pas du genre à s'exhiber façon Miami. Elle cultive la discrétion et le calme au point qu'on se demande parfois s'il s'agit bien de la capitale parlementaire et touristique du pays de Nelson Mandela.

Inutile de se précipiter. Avant tout, il est impératif de s'installer dans la géographie compliquée de ce bout du monde. Une ville, certes, mais aussi, et surtout, une vaste zone mouvementée avec le cap de Bonne-Espérance pour fleuron, la montagne de la Table pour curiosité et l'Interland, l'arrière-pays, comme récompense. Une sorte d'accroche-cœur planté dans l'océan et dont la boucle enserme une baie parfaite. Vue de la mer, la côte est impressionnante : une barrière de rochers abrupte au sommet parfaitement plat, d'où dévalent, en cascade, des nuages aussitôt dispersés par la chaleur.

Combien de légendes ont été bâties sur ce site unique, apparu en 1488 à Bartolomeu Dias comme un havre idéal sur la route des

Ni véritablement africaine, ni vraiment sud-africaine, ni authentiquement anglo-saxonne, Le Cap est un melting-pot discret qui redécouvre son front de mer et joue la carte du tourisme

Indes ? Le navigateur portugais, venant de franchir les eaux tumultueuses du cabo da Boa Esperança, croyait certainement avoir dépassé la pointe la plus méridionale du continent. En fait, contrairement à une idée reçue, l'extrémité de l'Afrique se situe à une bonne centaine de kilomètres plus à l'est. Au cap des Aiguilles exactement, ainsi nommé parce que la boussole des bateaux qui longent cette côte indique définitivement le Nord une fois le promontoire franchi. Là, et là seulement, les courants de l'Atlantique se mêlent à ceux de l'océan Indien. Ce n'est donc pas la



ligne d'écume, visible au large de la pointe Dias, qui marque la séparation des eaux, même si l'image reste commode.

En dépit de la majesté de l'endroit, Le Cap, pendant près de deux siècles, ne sera qu'une escale sur la route des épices. En 1652, les Hollandais décideront d'y établir un comptoir, et Jan Van Riebeeck sera le premier colon de ces terres australes, disputées, avec âpreté, aux ethnies de langue khoïsan.

#### HOLLANDAIS ET HUGUENOTS

De cette épopée naîtra l'histoire d'un pays et ses multiples tourments : en subsistent un fort et Company's Gardens, le jardin botanique qui, à l'époque, n'était qu'un potager destiné à ravitailler en légumes frais la Compagnie des Indes. En 1688, après la révocation de l'édit de Nantes, ces solides

Hollandais, armés de la Bible et du fusil, seront rejoints par les huguenots. Quelque 200 exilés s'installeront alors un peu plus au nord, au pied des montagnes du Drakensberg.

Si la langue française s'est perdue depuis longtemps, il reste toujours les patronymes et ces noms qui chantent le long des routes et à travers les vignobles que ces calvinistes implantèrent dans la région et qui, depuis, ont fait florès. Franschoek, littéralement le coin des Français, petit bourg vivace, témoigne de cette incrustation tricolore dans ce qui fut un rude paradis pour ces hommes et ces femmes de convictions, forgés par Dieu et le travail. Un musée relate les étapes de cette aventure et les origines des familles qui ont bâti l'Afrique du Sud et dont les noms résonnent encore jusqu'au tro-

pique du Capricorne. A ces pionniers succéderont les colons anglais (avec pour conséquence l'exil des Afrikaners vers l'intérieur des terres, « le Grand Trek »), la main-d'œuvre malaise et tous ceux qui feront du Cap un melting-pot, une « ville arc-en-ciel » où les métis représentent toujours une forte communauté.

Même au temps de l'apartheid triomphant, cette cité libérale et modérée s'est toujours distinguée par une application plus souple des lois ségrégatives. Ce qui n'a pas empêché les autorités de frapper durement, comme ce fut le cas en 1966 dans le district 6, zone multiethnique située au centre du Cap, carrefour de vie et laboratoire du jazz, avant d'être déclarée zone blanche.

Ainsi, du jour au lendemain, 50 000 habitants, dont certaines familles qui vivaient là depuis cinq générations, allaient être contraintes de quitter les lieux. Tout fut rasé, sauf les écoles et les églises. Depuis, cette zone est devenue taboue, un no man's land, une cicatrice sur la joue gauche de Cape Town. Un musée raconte fort bien l'histoire de ce quartier vidé de toute vie pour que les races se développent séparément, sans promiscuité. Aujourd'hui seulement, sept ans après l'arrivée de Nelson Mandela au pouvoir, le tabou va sans doute être transgressé et le terrain vague va pouvoir reprendre vie.

Une tranche d'histoire va se refermer, mais elle sera toujours présente, comme le sont toutes celles

### La vitrine dorée du front de mer

Après des décennies d'oubli, Le Cap s'est souvenu que son port existait. Sur les quais abandonnés et les hangars désaffectés, une société semi-publique s'est ingéniée, au début des années 1990, à faire revivre cet espace moribond, symbolisé par une autoroute aérienne inachevée, stoppée en plein ciel. La réussite est indéniable : le vaste ensemble d'hôtels, restaurants, boutiques s'inscrit dans les activités quotidiennes du port. Cette combinaison plaît aux visiteurs, d'autant que les anciens bâtiments ont été conservés et restaurés. Le front de mer est devenu un centre de shopping, de loisirs et de divertissements, le poumon animé d'une ville qui en avait bien besoin. Reste désormais à faire la jonction avec le centre de la cité. Un projet de canal est en cours de réalisation. Un métro aérien est à l'étude. Un centre de conférences va être construit. Les projets ne manquent pas : 6 milliards de francs d'investissements au total, l'œuvre est ambitieuse.

### Carnet de route

● **Accès.** La compagnie South African Airways (SAA) assure cinq vols par semaine Paris-Le Cap, via Johannesburg (1 h 30 de correspondance), à partir de 4 700 francs, 716 €, l'aller-retour TTC, jusqu'au 23 juin (tél. : 01-55-61-94-55).

● **Étapes.** Les tarifs des hôtels ont considérablement augmenté mais il existe des *beds & breakfast* à prix modestes (comme Bluegum Hill Guest House, tél. : 00-27-21/439-87-64, environ 200 F, 30 € la chambre). A l'inverse, le top du top reste le Mount Nelson, un peu suranné, british à souhait et très confortable (tél. : 483-1000 ; fax : 423-1060 et Leading Hotels of the World sur Internet, www.lhw.com). Ou encore le Kensington Place (tél. : 424-47-44) et, sur le port, The Victoria & Alfred (tél. : 419-66-77). A retenir enfin dans l'arrière-pays, le Roggeland Country House au pied du Drakensberg (tél. : 868-25-01).

● **Tables.** Les restaurants sont très abordables. Ne pas manquer Mama Africa, 178, Long Street au

centre-ville, musique africaine, ambiance et plats typiques. Egalement The African Café, 108, Shortmarket Street, assortiment complet des cuisines africaines et, sur le Waterfront, le revigorant Quay Four. Enfin le Black Marlin, à proximité de Simon's Town, pour les amateurs de bons poissons.

● **Forfaits.** Parmi les voyageurs, Beachcomber Tours, qui s'est fait une spécialité de l'Afrique australe, propose des formules « charme » dans les *guest houses*, ou « grande tradition » dans les Relais & Châteaux. Notamment au Mount Nelson (5 nuits avec petits-déjeuners, vol de Paris sur SAA et transferts : 11 100 francs, 676 €, en avril). Un programme à la carte peut être établi pour la région du Cap ainsi que des forfaits « voyages de noces » couplés avec l'île Maurice (tél. : 01-44-94-72-70 et dans les agences).

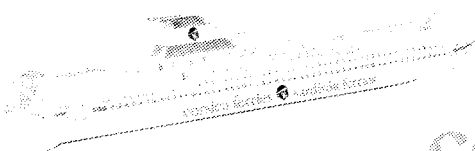
● **Visites.** Tour du cap par Camps Bay, Hout Bay, la corniche de Chapman's Peak, la falaise des Douze-Apôtres, Simon's Town, Fish Hoek et la plage de Muizenberg. Grande variété de

bruyères et protéas, la fleur nationale. Jardin botanique de Kirstenbosch à Constantia. Randonnées sur la montagne de la Table. Vivement conseillé, pas uniquement pour les amateurs de vins, l'arrière-pays, Stellenbosch et Paarl, avec les maisons typiques du style Cape Dutch, toutes blanches. Pour bénéficier d'un bon guide dans le dédale difficile des *townships*, s'adresser à Neville Saint-Clair de l'agence Bonani Tour (tél./fax : 423-29-71). Et pour le reste de la ville à GO Tourism Promotions, dirigée par le Français Gilles Guiot (tél. : 461-84-55).

● **Renseignements.** A l'Office du tourisme sud-africain, 61, rue La Boétie, 75008 Paris, tél. : 01-45-61-01-97 et sur Internet (www.cape-town.net).

● **Lectures.** L'Alliance, de Michener (Points, Le Seuil). Et les romans de Brink, Gordimer, Breytenbach et Coetzee. Sur place, les librairies Exclusive Books offrent un excellent choix. Côté guides : *Afrique du Sud*, (Guide bleu Evasion, Hachette) pour une approche générale et *Cape Town* (Lonely Planet).

# La Compagnie



corsica ferries



GUY TILLIM



GUY TILLIM

qui ont fait Le Cap, ville souvenir de quatre millions d'habitants. De Bo-Kaap, le quartier malais, et ses maisons colorées, en passant par l'hôtel de ville, d'où Nelson Mandela prononça son premier discours d'homme libre, le 11 février 1990, aux différentes townships, ces quartiers noirs qui cernent la ville et débordent de toutes parts, s'enflant de l'afflux continu des campagnes, la perle australe se cherche un équilibre tout en se remémorant son passé de lutte. Dans les townships, la lutte pour l'émancipation de la population noire a été rude, et on ne se prive pas de le rappeler, pas plus que de montrer ce que fut une époque où la liberté n'avait pas la même valeur suivant la couleur de la peau. A commencer par les tour-opérateurs locaux qui proposent la visite, à Langa ou ailleurs, des vestiges du temps de l'apartheid, des lieux de lutte et des traces d'un passé récent et douloureux.

**CELLULE GRISE ET BLANCHE**

Dans ce registre, Robben Island, l'île pénitencière, ancrée à quelques encablures de la côte, est une visite obligée. Tout d'abord et surtout parce que Nelson Mandela y a passé dix-huit des vingt-sept années pendant lesquelles il fut emprisonné. Grise et blanche, sa cellule, la numéro 5, est identique à toutes les autres. On y a simplement laissé ce qui faisait partie de son ordinaire : un seau, des couvertures, des boîtes de rangement scellées au mur, une assiette et un bol en métal. Un ancien prisonnier, Owen, explique ce qu'était la vie

*Vu de False Bay, le cap de Bonne-Espérance (ci-contre) est une côte austère, à l'image de Robben Island (ci-dessus, en bas), l'île-pénitencière où Nelson Mandela fut incarcéré pendant dix-huit ans. Un décor dépouillé qui contraste avec la convivialité du Waterfront, ce front de mer rénové (ci-dessus, en haut) dédié au shopping et aux divertissements.*

d'un condamné du temps de l'apartheid dans une prison de sécurité maximale, d'où il était impossible de s'échapper.

Un « Alcatraz africain » dans lequel la conscience noire a été emprisonnée, et dont Nelson Mandela a voulu faire une université. Pendant longtemps, cette ancienne île de lépreux, convertie en pénitencière pour quelque 400 prisonniers qui travaillaient dans les carrières de chaux, a été le symbole d'un régime. Désormais, elle fait partie du patrimoine de l'humanité. Le village est toujours habité par les gardiens, et l'un d'entre eux vend des souvenirs sur l'embarcadere d'où partaient les détenus.

Étrange retournement de l'histoire ! Selon le mot d'ordre officiel, la réconciliation doit être la priorité. Une époque est révolue. Place à une autre. Celle du boom touristique, de la candidature aux Jeux olympiques, de la capitale des top models et de l'immobilier de luxe.

Michel Bôle-Richard

**A tous prix**

■ 2 290 francs (349 €) : un duo écossais pour découvrir, jusqu'au 31 mars, Edimbourg et Glasgow dans le cadre d'un forfait concocté avec Air France : trois jours sur place avec l'avion de Paris (A/R), 2 nuits en chambre double dans un trois-étoiles (nuit supplémentaire à partir de 300 francs, 45,50 €, par personne), les petits déjeuners et le transfert en train (moins d'une heure) entre les deux cités. On peut commencer par Edimbourg l'historique ou par Glasgow la « branchée » avec ses galeries d'art et ses musées, la Burrell Collection et les œuvres de l'architecte Charles Rennie Mackintosh. Renseignements auprès de CelticTours (tél. : 01-44-88-54-54) et Bennett Voyages (tél. : 01-42-85-64-30).

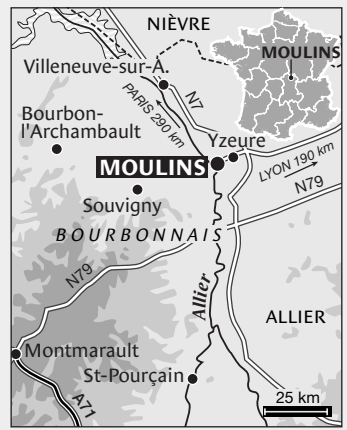
■ 4 900 francs (747 €) : long week-end maltais de 4 jours dans l'une des dix-sept suites du Xara Palace Hotel, un Relais & Châteaux situé à Mdina, l'ancienne capitale qui domine l'île du haut de ses remparts. Ville-musée, cette cité fortifiée recèle quelques-unes des plus belles demeures et églises du XVII<sup>e</sup> siècle dont cette maison, ayant appartenu à la baronne

Xara qui accueillit Napoléon Bonaparte lors de son passage à Malte. Le forfait inclut le vol sur Lufthansa, de Paris (départ jeudi, retour dimanche), les transferts et l'hébergement avec petits déjeuners. Supplément de 180 francs (27 €), par jour, pour la demi-pension. Départs de province. Réservation chez Iles du monde, tél. : 01-43-26-68-68.

■ 22 360 francs (3 409 €) : golf sur glace au Groenland, à 590 km au nord du cercle arctique, au large d'Uummannaq qui, les 7 et 8 avril, accueillera le championnat du monde de la spécialité, sur un 9-trous dessiné à travers de vastes étendues de glace. En marge du tournoi, excursions, traîneaux à chiens, pêche sur glace. Les greens, tout blancs, sont délimités par une marque rouge. Prix par personne en chambre double, du 4 au 11 avril, avec le voyage de Paris, deux nuits à Copenhague et, sur place, l'hébergement en pension complète, la soirée de gala et la remise des prix. Informations auprès de l'Office du tourisme du Danemark (tél. : 01-53-43-26-26) et sur Internet (www.greenland-guide.gl/ice-golf).

**Week-end « Anne de Beaujeu » à Moulins**

Parité ou pas, loi salique ou pas, Anne de Beaujeu (1461-1522), fille de Louis XI et de Charlotte de Savoie, « gouvernante » (1483-1491) de son frère cadet le roi Charles VIII, fut l'une de ces « maîtresses femmes » (Brantôme) qui, sans rien abdiquer de leur féminité,



illustrèrent l'Ancien Régime. La dame de Beaujeu – ou du Beaujolais –, mariée à douze ans à son cousin Pierre de Bourbon, marqua aussi sa capitale matrimoniale, Moulins, où le pavillon justement nommé Anne-Beaujeu, est « le premier édifice de la Renaissance en France » (Pradel). Sa construction débuta dès 1488, le millésime même où la régente maita la sédition féodale, dite Guerre folle.

Le célèbre triptyque du Maître de Moulins, visible à la cathédrale, montre, entre autres, le portrait décolleté de « Madame la Grande » (Anne de Beaujeu), flanquée de sa fille, la malingre Suzanne. L'ère des Bourbons de Moulins (entrés dans la famille capétienne par mariage en 1272) dura de la fondation par eux de cette cité en 990, jusqu'à la complète intégration du Bourbonnais à la France en 1523.

De son millénaire, Moulins conserve maints témoignages valant le détour, que ce soit la Malcoiffée, tour étrange, prison jusqu'en 1986, ou bien les palets d'or, chocolats inventés ici en 1898 par Bernard Sérardy (tué durant la Grande Guerre), avant de faire le tour du monde. Apparaissant, les Moulinois avaient élevé une statue au parnassien Théodore de Berville, qui versifia sur sa ville natale (*Les Cariatides*, 1842 ; *Les Stalactites*, 1846). Après le chocolatier de la rue de Paris, une autre enseigne locale à ne pas manquer est le Grand Café, « grotte » Belle Epoque, resté

en l'état, avec les fresques du Moulinois Sauroy, depuis son inauguration en 1899, et surnommé « Le Grand Jus ». Autour s'étoilent rues médiévales, Renaissance ou Grand Siècle, surmontées par le Jacquemart de 1455, où toujours s'active en famille le sonneur.

C'est hasardeux par ces temps de « vache folle », mais célébrons néanmoins, pour le passé et, souhaitons-le, l'avenir, le bœuf bourbonnais de race charolaise, servi ici avec un pâté de pommes de terre, arrosé de saint-pourçain, vin prisé par Valéry Larbaud et suivi d'un pâté aux poires et bien sûr de palets d'or.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

★ Musée Anne-de-Beaujeu, tél. : 04-70-20-48-47. Chocolatier Jarriges, tél. : 04-70-44-02-71 ; le kilo de palets d'or : 350 francs (53 €). Grand Café, tél. : 04-70-44-00-05 ; repas avec spécialités et vin : 150 francs (22 €). Hôtel-restaurant de Paris, 3 étoiles, fondé en 1834, menu du marché : 160 francs (24 €) ; menu gourmand du week-end : 250 francs (38 €) ; chambres à partir de 350 francs (53 €, tél. : 04-70-44-00-58). Pour les week-ends « terroir et patrimoine », à tarifs préférentiels, à partir du printemps, et pour les visites guidées, contacter l'Office du tourisme (tél. : 04-70-44-14-14). A Villeneuve-sur-Allier, voir le château de Riau, qui appartient à Anne de Beaujeu (ouvert à partir du 1<sup>er</sup> avril, tél. : 04-70-43-34-47) et l'arboretum de Balaine, parc à l'anglaise créé en 1804, incluant 2 500 espèces sur 20 hectares (à partir du 1<sup>er</sup> avril, tél. : 04-70-43-30-07). Lire *Anne de France*, de Pierre Pradel, Publisud, 250 p., 195 francs (29 €).

**DÉPÊCHE**

■ GUIDES. Le Guide 2001 des chambres et tables d'hôtes (120 francs, 18 €) recense près de 24 000 « bed & breakfast à la française » répartis dans l'Hexagone. Celui consacré aux chambres d'hôtes et gîtes de charme (même prix) présente plus de 750 étapes de qualité, du château au mas provençal. A la Maison des gîtes de France (59, rue Saint-Lazare, 75009 Paris, tél. : 01-49-70-75-75), dans les FNAC, grandes surfaces et librairies. Le Guide du routard des tables et chambres à la campagne (Hachette, 79 francs, 12 €) propose, lui, plus de 1 600 adresses pour goûter les charmes du terroir.

**EVASION**  
Publicités

**ISLANDE ILES FÉROË**  
Faites la traversée avec le Ferry de la Smyril Line  
Agent général : **TOURISME gallia**  
42, rue Étienne Marcel 75002 Paris  
Tél. 01 45 08 44 80 - Fax 01 42 36 45 33  
www.voyages-gallia.fr

Compagnie Italienne de Tourisme  
**PÂQUES A NAPLES**  
du 13 au 16 avril 2001, à partir de **2 441 F ttc**  
Avion spécial au départ de Paris, transferts aéroport/hôtel, aéroport, logement en hôtel 4\* base chambre double et petit-déjeuner  
Rens. et inscription au : 08 10 00 70 70 ou dans toutes les agences de voyages  
www.citvoyages.com - Email : citvo@citvoyages.com

**AUTOTOUR MAROC**  
**Villes Impériales**  
à partir de **2 950 F TTC** par personne  
Vol spécial Paris - Casa + 7 nuits hôtel 3\* en chambre double, location de voiture catégorie A (base 4 personnes par véhicule) et petit déjeuner inclus.  
Départs mois de mars à partir du 9. Jours sup. et prix enfants : nous consulter.  
**Directours**  
www.directours.com  
3615 Directours (21 Fini) et 01.45.62.62.62  
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 av. Champs-Élysées Paris 8e.

**Club Aventure**  
RANDONNÉES-VOYAGES  
Voyages pour Actifs de Nature  
90 pays, 200 itinéraires  
CATALOGUE GRATUIT AU **0 303 306 032**  
www.clubaventure.fr  
18 rue Séguier, 75006 Paris

Marcher 8 j. en Turquie ça requinque et ça coûte **4 350 F (seulement !)**  
(et il y en a 200 autres comme cela...)  
avec **NOMADE** Aventure  
Rens. : 01 46 33 71 71  
www.nomade-aventure.com

Marcher 12 j. au Népal ça requinque et ça coûte **7 950 F (seulement !)**  
(et il y en a 200 autres comme cela...)  
avec **NOMADE** Aventure  
Rens. : 01 46 33 71 71  
www.nomade-aventure.com

Marcher 8 j. dans le Hoggar ça requinque et ça coûte **5 950 F (seulement !)**  
(avec vol direct Paris-Tangier-Paris !)  
avec **NOMADE** Aventure  
Rens. : 01 46 33 71 71  
www.nomade-aventure.com

**CUBA**  
Nous saurons vous rendre amoureux de la Grande Île  
Programmes à thèmes (cigares, salsa, architecture...), circuit à la carte (location voiture + réservation hôtel), séjours balnéaires (Vendredi, Dimanche...)  
Pour plus d'information, brochure sur demande  
**"CUBA TROPICAL"**  
Tél. : 01 41 16 92 65 / Fax : 01 41 16 92 12  
E-mail : cuba@latitudocuba.com - info@cubatropical.com

**DJOS' AIR VOYAGES**  
01 41 71 19 19  
www.djosair.fr  
**DUBAI**  
Forfait 5 nuits en hôtel\*\*\*\*  
**6 425 F\***

**MSC CROISIÈRES**  
**Prix spéciaux aux Caraïbes à bord du Melody**  
SUR LA ROUTE DE CORTÈS - 12 nuits / 13 jours  
En double intérieure : **8 880 F\*** Paris/Paris (brochure 12 435<sup>†</sup>)  
En double extérieure : **9 990 F\*** Paris/Paris (brochure 14 100<sup>†</sup>)  
Départ 30 mars au 11 avril avec 1 nuit d'hôtel  
**TRANSAT RETOUR - 18 nuits / 19 jours**  
En double intérieure : **10 500 F\*** de Paris (brochure 14 830<sup>†</sup>)  
En double extérieure : **12 490 F\*** de Paris (brochure 17 070<sup>†</sup>)  
Départ 10 avril au 28 avril avec 1 nuit d'hôtel  
N° vert 0800 506 500 Agences de voyages ou au 01 48 04 76 20  
\* Taxes d'aéroport en plus, 420 F environ.

**PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE APPELEZ LE : 01.42.17.39.63**

**NOUVELLES FRONTIÈRES**  
nouvelles-frontieres.fr  
**les premiers prix**  
**TUNIS 1315 F**  
BARCELONE 999 F  
ROME/VENISE 1 126 F  
LISBONNE 1 148 F  
SEVILLE 1 220 F  
MARRAKECH 1 415 F  
LA FINLANDE 1 550 F  
TENERIFE 1 680 F  
NEW YORK 1 958 F  
LA REUNION 3 787 F  
PRIX TTC PAR PERSONNE  
TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRIS  
PAYABLES EN FRANCE, SUSCEPTIBLES DE MODIFICATIONS SANS PREAVIS  
SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ  
VOIS ALLER RETOUR DÉPART DE PARIS À CERTAINES DATES  
c'est l'affaire d'un coup de fil  
N° Indigo 0 825 000 825





**ART** On connaissait la passion de Picasso pour la sexualité. La Galerie du Jeu de paume à Paris fait découvrir ou redécouvrir plus de 300 croquis, dessins et peintures érotiques du

peintre, issus en majorité des collections du Musée Picasso à Paris. Après la France, où elle reste jusqu'au 20 mai, l'exposition ira à Montréal et à Barcelone. ● ELLE MONTRE TOUT

– ce qu'on n'avait pas cru bon de faire jusqu'alors – sans cache-sexe : une œuvre qui épate surtout par sa vitalité, jusqu'au bout. Ces corps offerts, ces couples en parfaite symbiose in-

vent finalement à réfléchir sur le regard et le désir ou encore sur l'érotisme et la modernité. ● C'EST L'ARTISTE et écrivain Jean-Jacques Lebel qui en a porté le projet, dont « l'idée

était d'amener un autre regard sur le peintre le plus connu, le plus galvaudé du XX<sup>e</sup> siècle ». Un regard, selon lui, « caché pour des raisons idéologiques, pour des raisons de marché ».

## Le haut, le bas, le dessus, le dessous de l'amour selon Picasso

La Galerie nationale du Jeu de paume présente, jusqu'au 20 mai, plus de trois cents œuvres du peintre de son enfance à la veille de sa mort. Elles ne cachent rien du lien intime qui unissait son art et sa passion de la sexualité

**PICASSO ÉROTIQUE.** Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, Paris-8<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Concorde. Tél. : 01-42-60-69-69. Tous les jours, de 12 heures à 19 heures. Nocturnes mardi et jeudi, jusqu'à 21 h 30. Fermé le lundi. 45 F (6,86 €). Entrée sur réservation (dans les FNAC et par téléphone au 08-92-68-46-94) : tous les jours de 10 heures à 12 heures, sauf le lundi (51 F, [7,77 €]). Jusqu'au 20 mai.

Picasso encore ! Mais oui. Par le bon bout ? On peut le penser, ça n'est pas dit. Mais tant pis, on ne va pas boudier son plaisir alors qu'on nous montre au grand jour ce Picasso des tiroirs secrets, des dessous de manteaux et des arrières de rideaux, non pas comme des écarts de langage, accessoirement, mais, principalement, comme des effervescences nécessaires à la compréhension de l'acte de création. Cette fois, on va droit au sexe, comme le peintre lui-même s'est autorisé à nous y conduire, à l'époque surtout où l'âge lui donnait le temps de méditer sur la vie, la grande et la petite mort, en faisant de nous les premiers spectateurs de tel ou tel corps de femme ouvert. Il montre tout : le haut, le bas, le dessus, le dessous, des érections, des fellations, des vulves et des anus étoilés, bien en face, que le regard n'y coupe pas. Sans censure, sans le prétexte de la qualité pour garder au placard quantité d'œuvres scabreuses qui ne sont pas forcément géniales, mais pas forcément mineures non plus.

A nous de voir croquetons de potaches, croquis et caricatures de cahiers et de carnets, études poussées d'accouplements, de viols, de postures ahurissantes, de corps ourlés, roulés, recomposés, de baisers fusionnels comme le cinéma n'en fera jamais, même en transposant. Ces dessins, choisis parmi tant d'autres, passeront pour pornographiques, ou pour érotiques. Ils dérangeront parfois. Mais, surtout, ils épateront de tant de vitalité jusqu'au bout et inciteront à se demander si Picasso plaisait quand il répondait à Jean Leymarie que « l'art et la sexualité, c'est la même chose ». Du vécu et une langue protéiforme, constamment renouvelée selon les femmes convoitées, aimées, détestées, selon les humeurs, les circonstances. Avec humour. Avec tendresse.

Dès sa jeunesse, Picasso dessine comme il respire et désire ; il peut mettre le trait dans tous ses états à volonté : le faire gras, dramatique à la manière de Goya, ou de Munch, et sombre plus que sale dans les images de prostitution, clair et trans-



« Le Baiser », 26 octobre 1969, huile sur toile, 97 x 130 cm, Musée Picasso, Paris.

parent, alors si proche de Rodin, ou bien parfait comme chez Ingres, ou comme dans les vases grecs, à moins qu'il ne s'amuse à faire du Félicien Rops avec Pipo sexe ouvert face à un minuscule roquet. Les « putains », les amis au bordel, Picasso lui-même, osant, au temps de sa jeunesse, se mettre en scène se faisant faire une fellation dans la pose de la Maja de Goya. Plus tard, il sera Minotaure. Et mousquetaire.

### DANS LES BORDELS ET TRIPOTS

Filles en bas rayés dans toutes les positions, toutes les rigolades, et tendresse du trait épuré, innocenté, des amours divins, danse de Salomé, nue, jambe en l'air face à Hérode... En deux salles, nous sommes dans le bain, au temps des initiations, entre Barcelone, Madrid et Montmartre. Le jeune Picasso s'y avère très tôt préoccupé de tout ce qui a trait à la sexualité, au point même que ses initiations artistiques et sexuelle semblent inextricablement mêlées. Premier croqueton montré : l'accouplement d'un bour-

ricot et d'une bourrique vers 1894. Picasso a treize ans. L'adolescent, potache de La Corogne, grandit à Barcelone, entouré de copains plus âgés qui lui font connaître les bordels de la capitale catalane et les tripots de Madrid. Il traite alors de sa débauche et de celle de ses copains, de la prostitution autour de la mère maquerelle : la Célestine, l'héroïne, génie du mal du théâtre de Fernando de Rojas.

L'exposition, qui est chronologi-

que, remet les choses en place, avec quelques tableaux de la période bleue de 1901-1904, qui commence par le suicide d'un de ses compagnons de débauche, Casagémas, et de la période rose, qui culmine avec le *Harem*, de 1906, où la peinture se fait chair, et la chair peinture, presque en même temps d'ailleurs que naissent les très célèbres *Demaiselles d'Avignon* évoquées par quelques études dans le parcours. Deuxième moment fort : la fin des

années 1920 et le début des années 1930. L'époque des baigneuses, des figures au bord de la mer, gloutonnements et monstrueusement remembrées, de la sculpture en ronde bosse et des *Métamorphoses* d'Ovide. Trois Grâces pourront faire les frais de ces jeux de plage, ramenées à des échafaudages de cubes, de tubes, et d'entonnoirs. Des accouplements seront aérodynamiques et papillonnants, d'autres fleur bleue, et d'autres frénétiques, sauvages, avec ou sans la charge du Minotaure sur le corps rose de Dora Maar. La bestialité n'est décidément qu'un des aspects de ces jouets sexuelles.

Le troisième moment fort du parcours est celui des gravures, des amours de Raphaël et de la Fornarina, une suite extraite des 347 gravures réalisées en 1968 et qui sont l'histoire en images du peintre, depuis le saltimbanque jusqu'aux odalisques ingresques, en passant par la Célestine et les Majas. La suite de Raphaël et de la Fornarina, toute en arabesques à la manière orientale,

met en scène les ébats du peintre et de son modèle avec un témoin oculaire : le pape, éventuellement sur son pot de chambre, et Michel-Ange, caché sous le lit. Picasso s'y montre plus que jamais irrévérencieux, mais pas obscène – l'élégance du trait fait tout passer –, si drôle, si définitif quant à l'inextricable relation de l'art et de l'amour, si réfléchi quant au travail du regard qui, dans chaque scène, mène l'intrigue des corps, des sexes, de la palette, du pinceau et du tableau. On retrouve les données de cette affaire, mais dans un style plus broussailleux, avec Degas en voyeur, chez les filles de la (sa) maison Tellier, Degas qui, remarquait Picasso, lui « aurait foutu son pied dans le cul s'il s'était vu comme ça ».

### « L'ART N'EST PAS CHASTE »

Suite et fin : les ultimes visions dramatiques habitées par la mort, étreintes et nus de cette écriture griffée qui coute la peau raccornie de quelque vieux corps épousant lamentablement la forme d'un fauteuil. *Hasta la muerte*. « C'est l'âge qui nous a forcés à arrêter, mais il reste l'envie de fumer. C'est la même chose que pour faire l'amour. On ne le fait plus mais on en a encore envie. »

Au total, plus de trois cents numéros alimentent cette exposition qui veut tout montrer – ce qu'on n'avait pas cru bon de faire jusqu'à : une production sans cache-sexe, illustrant au besoin cette remarque de Picasso : « L'art n'est pas chaste. » Ce parcours inédit ne bouleverse pas pour autant de fond en comble ce que l'on sait de Picasso depuis les révélations, non pas des compagnes de l'artiste, mais des œuvres gardées dans ses ateliers, qui ont fait l'objet de dations et de donations, et ont été publiées, sinon montrées. Et puis le « dernier Picasso », qui parle ouvertement du sexe et du désir, est maintenant partout. Mais l'exposition invite à réfléchir en très bonne compagnie, à quelques binômes : voyeurisme et exhibitionnisme, regard et désir, ou encore érotisme et modernité. « Ce qui est en jeu, dans l'érotisme, c'est toujours une dissolution des formes constituées », disait Georges Bataille. N'est-ce pas cela aussi, la modernité ?

Enfin, de cette production érotique – qui respire la santé plutôt que la saleté – sort une image de Picasso quelque peu corrigée, moins chargée en clichés. Non, le monstre n'était pas un monstre anthropophage et cannibale ! D'aucuns baisers, d'aucunes étreintes, d'aucuns corps en parfaite symbiose le montrent assez.

G. B.

### Contributions

● **Le catalogue.** Editions RMN / Montréal-Barcelone, 368 p., 400 illustrations en couleurs, 150 en noir et blanc, 290 F (44,21 €). Parmi la douzaine de contributions :

● « **Leçon d'abîme** », de Jean Clair (Gérard Régnier), est un éclairage espagnol entre Eros et Thanatos. On lit : « Picasso le déformateur, le défigurateur, l'icône, le liquidateur disait Roger Caillois, en fait le premier artiste, peut-être, à respecter, à prendre en compte l'irréductibilité de chaque être – de chaque femme, de chaque sexe –, son refus à l'inscrire dans un schéma directeur. En cela fidèle à son pays, farouchement patriote – en compensation sans doute du meurtre du père. »

● « **La peinture dans le boudoir** », d'Annie Lebrun, traite du bordel philosophique, premier titre du tableau *Les Demaiselles d'Avignon*, en relation avec Sade, Jarry et Duchamp.

● « **Le regard de Picasso** », érotique, par Jean-Jacques Lebel, rapproche *Le Désir attrapé par la queue* des *Onze mille verges* d'Apollinaire, et s'intéresse au peintre voyeur devenu regardeur.

Jean-Jacques Lebel, artiste et écrivain

## « Un Picasso caché pour des raisons idéologiques, pour des raisons de marché »

**JEAN-JACQUES LABEL, artiste et écrivain, est le détonateur de l'exposition du Jeu de paume, dont il avait le projet depuis longtemps. Pendant l'été 1967, il a monté la pièce de Picasso, Le Désir attrapé par la queue, pour le Festival de la libre expression à Ramatuelle. Il a alors rencontré le peintre.**

« **Pourquoi avez-vous porté le projet de cette exposition ?**

– J'ai commencé à m'intéresser à Picasso érotique à travers *Le Désir attrapé par la queue*, pièce qu'il a écrite en 1941. A l'époque, je faisais des happenings et je croyais qu'on avait vraiment inventé quelque chose.

– **La pièce de Picasso était un happening ?**

– Pas vraiment, parce qu'il y avait un texte et des rôles, mais c'était indiscutablement la préfiguration de ce que nous faisons. J'ai donc décidé de la monter. Fin 1965- début 1966, grâce à Michel Leiris, j'ai pu rencontrer Picasso à La Californie. Je voulais lui demander de me vendre les droits pas trop cher. J'avais pas un rond à

l'époque. Il m'a donné les droits pour zéro franc, zéro centime. Il m'a aussi montré des dessins érotiques qu'il tenait enfermés dans un meuble.

– **De quelle période ?**

– Des dessins de Barcelone, des copulations délirantes de l'époque surréaliste, des visages transformés en organes sexuels... Je connaissais alors Picasso comme tout le monde, par les expositions. Donc je ne connaissais pas son versant érotique, qui n'apparaissait jamais dans les expositions. Celles qui avaient lieu à La Maison de la pensée française, stalinienne, n'allaient pas montrer ça : l'érotisme, c'est pour les bourgeois. L'exposition de New York, pour les soixante-quinze ans de Picasso, non plus : là, on était chez les puritains. A Paris, dans l'hommage en 1966 pour les quatre-vingt-cinq ans, Picasso érotique n'existe pas plus. L'œuvre est censurée, filtrée.

– **Donc, vous montez sa pièce...**

– Je l'ai montée en 1967, à côté de Ramatuelle, sous un chapiteau.

Elle n'avait jamais été créée, seulement lue une fois, en 1944, sous la direction de Camus, chez Michel Leiris. Il y avait Sartre, Simone de Beauvoir, Leiris, Zette, Dora Maar, Valentine Hugo, Queneau, Aubier et sa femme, et Lacan, qui ne s'est pas souvenu s'il l'avait lue ou s'il était dans le public. J'ai travaillé sans rien changer du texte. Picasso m'attendait : « Je voudrais voir comment vous allez traiter la pissouse... »

» Vous connaissez les personnages, tous délirants : La Tarte qui ressemble beaucoup à Dora Maar, et Gros Pied qui ressemble énormément au sieur Picasso. A un moment, La Tarte se place face au trou du souffleur et pisse pendant dix bonnes minutes. Après elle tête et elle commence à démolir ses doigts de pied. Picasso est venu voir, il a trouvé ça formidable. La Tarte a pissé très longuement. Elle avait pris du thé, et bu de la tisane de queues de cerises. On avait enregistré une bande-son du pipi. Le rôle devait être tenu par Bernadette Lafont, une copine ; malheureusement, elle avait

été engagée pour un film quinze jours avant. Bernadette disait : « C'est le rôle de ma vie. »

– **Et l'exposition ?**

– L'idée était d'amener un autre regard sur le peintre le plus connu, le plus galvaudé du XX<sup>e</sup> siècle. Je me suis demandé comment il se faisait qu'aucune exposition ne montrait jamais de traces d'érotisme. Censurer Picasso à ce point, c'est épouvantable. Michel Leiris m'a fourni des éléments de réponse en me racontant l'épisode de Paul Rosenberg à qui Picasso montre un nu de Marie-Thérèse, on n'a jamais su lequel, mais il devait être assez osé. Le marchand, à sa vue, a piqué une crise de rage, et lui a dit : « Sors-moi ça d'ici, je ne veux pas de trou du cul dans ma galerie. »

» Deuxième exemple : celui du Met de New York, qui acquiert par donation un petit chef-d'œuvre de 1903, une peinture à l'huile où l'on voit Picasso sur un lit en train de se faire faire une fellation. Le tableau, une rareté – comme les huiles de cette époque – n'a jamais été mon-

tré. Il l'est dans l'exposition.

– **Pensez-vous, comme Gérard Régnier, que tout Picasso est érotique ?**

– Non, je suis pas d'accord avec ça. Dans la période stalinienne, quand Picasso réalise les tableaux autour des massacres en Corée, et quand il fait le portrait de Staline, je ne vois pas en quoi c'est érotique. Par contre, qu'il y ait eu en lui plusieurs Picasso simultanés, ça oui. Même dans la période stalinienne, il a dû faire des œuvres érotiques qu'il n'a jamais montrées aux flics du parti. Pour la première fois, on va montrer d'une façon cohérente, et j'espère convaincante, un Picasso caché pour des raisons idéologiques, pour des raisons de marché. Je crois que si Paul Rosenberg disait ne pas vouloir de trous du cul dans sa galerie, ce n'est pas qu'il était contre les trous du cul, mais qu'il craignait que ça fasse peur aux clients américains. »

Propos recueillis par Geneviève Breerette

# Airs populaires de Bosnie d'avant-guerre

Formé en 1998, le groupe Mostar Sevdah Reunion perpétue les chants traditionnels bosniaques. Avec l'espoir de faire renaître ce genre déclinant

IL Y A des ponts où l'on danse, d'autres sous lesquels on s'embrasse. « Toutes les histoires d'amour commençaient là », se souvient Mustafa Santic, accordéoniste du groupe Mostar Sevdah Reunion, évoquant le Stari Most, un pont construit au XVI<sup>e</sup> siècle qui enjamait la rivière Neretva à Mostar. Ville martyre, ravagée par les bombardements des forces croates de Bosnie (HVO), Mostar a perdu son célèbre pont en 1993, détruit comme la quasi-totalité de la vieille ville. « Tout le monde attend sa reconstruction, c'était un symbole important pour la ville, dont le nom signifie d'ailleurs "Gardiennage du pont" ».

Au-delà de sa fonction « romantique », le Stari Most reliait les parties croate et musulmane de Mostar. « On a tous des souvenirs précis attachés à ce pont. » Ilijaz Delic, le chanteur de Mostar Sevdah Reunion, comme Mustafa Santic, est né à Mostar. Sexagénaire, d'un maintien toujours impeccable, il a la classe, l'assurance d'un crooner sûr de ses capacités vocales et de son charisme. L'art et la manière de faire chavirer un auditoire, de l'emporter dans un tourbillon d'émotion, il connaît. Il a la voix et le talent qu'il faut pour cela. Son métier, il l'a appris dans les restaurants chics de Belgrade où il a passé trente-six années de sa vie, avant de revenir à Mostar en 1991. Peu de temps après son retour, le pays sombra dans le chaos.

Dans la ville, tous les musiciens se connaissent. Ilijaz Delic et Mustafa Santic se sont trouvés sans vraiment se chercher. Unis par la même cause, le même défi : chanter et jouer le *Sevdah*, envers et contre les bombes, les douleurs, les larmes de la guerre. Bien que personne n'en soit certain, on situe généralement la naissance de ce style, au départ uniquement vocal, mêlant des influences turques et tsiganes, au XV<sup>e</sup> siècle, époque où la Bosnie fut intégrée à l'Empire ottoman.

Ilijaz Delic se soucie peu de l'histoire du *Sevdah*, de savoir quand l'accordéon, le violon, la clarinette et autres instruments modernes ont chassé le luth *saz*, seul, accompagna un temps la voix. Ce qu'il sait, c'est qu'il l'a toujours chanté. « Dès mon enfance je l'écouais. Mes parents, sans être musiciens ou chanteurs, l'interprétaient, comme tout le monde. C'est la chanson populaire bosniaque. » Une chanson gorgée de sentiment, qui célèbre souvent l'amour et dont les couplets évoquent de temps à autre le Stari Most, le fameux pont.

## TRISTESSE INFINIE

Les paroles peuvent sécréter une tristesse infinie, totalement bouleversante. « On parle alors de "Kara Sevdah", de "Sevdah noir". C'est une sorte de blues profond. Pour l'interpréter, il faut être dans un certain état d'esprit. Ce n'est pas donné à n'importe qui », explique Dragi Sestic, l'un des initiateurs du groupe Mostar Sevdah Reunion, formé en 1998 autour de Ilijaz Delic et Mustafa Santic. Il les a découverts tous les deux, pendant « les événements », en 1993, lors d'un concert qu'ils donnaient en duo devant une assistance restreinte, dans une maison, à la lueur des bougies. Sestic travaillait alors pour une station de radio, « le seul endroit de Mostar où l'électricité continuait de fonctionner ». Quelques mois plus tard, il fait enregistrer un album à Delic, qui sortira en tirage limité.



FRANÇOIS VERNHET

Ilijaz Delic, chanteur de Mostar Sevdah Reunion. Un crooner sûr de son charisme.

Installé à partir de 1994 aux Pays-Bas, Dragi Sestic revient à Mostar durant l'été 1998 avec au fond de la poche un CD, *Buena Vista Social Club*, un cadeau destiné à un ancien collègue journaliste de radio, Faruk Kajtaz. Cet album, qui a largement participé à la redécouverte et à la mode de la musique cubaine, leur donne une idée : « Nous avons eu envie d'enclencher la même chose

pour le *Sevdah*, de le faire découvrir au monde ». Aussitôt dit, (presque) aussitôt fait.

En janvier 1999, Ilijaz Delic et Mustafa Santic se retrouvent au studio Neretva du Music Center Pavarotti, un centre musical au financement duquel le ténor italien a participé. Autour d'eux, Senad Trnovac, batteur de rock à Mostar, Nedjo Kovacevic, violoniste installé à Belgrade, Miso Petrovic et Sandi Durakovic, deux guitaristes résidents, eux, aux Pays-Bas, plus quelques autres encore. « Des Bosniaques éparpillés en Europe et certains de Mostar, où il ne reste qu'environ 70 000 habitants sur les 120 000 que comptait la ville avant la guerre », souligne Dragi Sestic. L'avenir du *Sevdah* ? Certainement pas en Bosnie actuellement : « Il n'y a plus d'endroit pour cette musique. Les jeunes ne s'y intéressent pratiquement pas. Ce qui marche maintenant c'est le turbofolk trash, avec des filles en

mini-jupes, des guitares saturées et des synthés. »

Peut-être qu'une reconnaissance préalable à l'extérieur du pays aura un effet retour bénéfique (on a déjà observé le phénomène avec certains artistes, comme Cesaria Evora ou Compay Segundo). Tous les espoirs reposent donc sur le disque, sorti en 2000, chez World Connection, éditeur néerlandais (distribué par Night & Day), et surtout le souvenir marquant des récents concerts en Europe, notamment le 6 février au New Morning à Paris. Epoustouffant de virtuosité, de présence, d'émotion, d'une générosité vaillante, le groupe y a provoqué l'enthousiasme.

Patrick Labesse

★ Mostar Sevdah Reunion : 1 CD World Connection 43011. Distribué par Night & Day. Tournée française en juillet.

## Petit clin d'oreille au jazz blanc de blanc

**AFFICHES** grand format, campagne nationale dans les magasins de vente de livres et de disques Extrapole : « Le mois du jazz blanc ! » Plus loin, nouveau panneau : « Découvrez notre sélection de visages pâles à prix extra ! » Dernière touche au nuancier, un argumentaire d'où il ressort que le jazz, « né de la culture noire », a vu ses « géants » rejoindre « le panthéon des génies musicaux » ; du coup, à dégager le cimetièrre des éléphants, l'occasion est trop belle de faire un « clin d'oreille » aux artistes « moins connus, leurs frères aux visages pâles ». L'inflation de l'expression « faire un clin d'œil » ne suffit plus. La voici en version cérumen.

Suit donc la liste des Blancs de blancs. Où figurent, à l'ouverture, St Germain, Julien Lourau, Laurent de Wilde, Eric Truffaz, va pour la fusion à venir ; puis « les héritiers », « les amplifiés », « les innovateurs », « les traditionnels » – et, très lestes mais dans la liste, les dames, à leur place, on serait plutôt gêné. Après la taxidermie de feu les grands « classiques » (Armstrong, Billie Holiday, Miles Davis), place à la taxinomie des modernes. Ces listes de noire mémoire n'ont pas inspiré la moindre protestation. Pourquoi se gêner ? Il y a trente ans, le public « traditionnel » n'hésitait pas à classer Martial Solal (innovateur ?) dans le « judéo-jazz ». Quant à Philippe Pétain, il put aller jusqu'à écrire – mais là, on touche carrément à la musicologie sans partition : « Le jazz est nègre, mais le swing est juif. »

La gêne est un sentiment difficile. Miles Davis, à qui l'on aime prêter un racisme anti-Blancs (ça arrange), disait à propos de Bill Evans ou de Lee Konitz (classés « innovateurs » par le « big band des

disquaires » d'Extrapole), que peu lui chaut qu'ils soient orange ou bleus à pois roses. La question est celle de la musique. Et de la haine du jazz.

Extrapolons : le malentendu remonte au moins au premier film parlant, *Le Chanteur de jazz* (1927, pour la Warner), avec un Al Jolson tout encragé pour singer ce qu'il croit d'un chanteur noir. Trois ans plus tard, le chef d'orchestre à succès Paul Whiteman (ça ne s'invente pas) cabotine pour Universal dans *Le Roi du jazz*.

Or, autre campagne, toujours en janvier 2001 : une « major » publie un CD de compilation sous photo d'un bébé grinçant. Titre : « Je hais le jazz ! » Textes : débiles. Compilation : forcément pas mal. Résultat : le recyclage arrogant d'une idée plutôt charmante, celle qui anima un numéro d'Actuel il y a vingt ans : « Cent disques pour ceux qui n'aiment pas le jazz ! » Sans doute pour répondre à la demande, plus fréquente qu'on ne croit, telle que formulée par cette dame, un 24 décembre en début d'après-midi, dans un grand magasin des Champs-Élysées : « Monsieur, je voudrais un disque de jazz qui ne fasse pas trop jazz, c'est pour offrir à quelqu'un qui n'aime pas le jazz. »

« Tout de même ! », murmurait en feuilletant un magazine de jazz ce restaurateur américain de Capistrano Beach, trompettiste du dimanche, un pur Caucasic (il écumait tous les soirs les clubs de musique blanche « dixieland » à San Francisco) : « Tout de même, tant de Noirs dans cette musique ! » On allait le dire.

Francis Marmande

## Espagne : Valence annonce la création d'une biennale des arts

**LA GÉNÉRALITÉ** de Valence (Espagne) a décidé la création d'une biennale des arts qui se tiendra à Valence du 13 juin au 20 octobre 2001. Déjà organisatrice d'une « rencontre mondiale des arts » bisannuelle résolument pluridisciplinaire, la Généralité (exécutif régional) entend regrouper dans cette biennale des formes d'expressions très différentes : les arts de la scène, avec une création théâtrale de la Fura dels Baus associée à des créateurs de mode ; les arts plastiques et le cinéma, avec le critique d'art italien Achille Bonito Oliva et le cinéaste et peintre britannique Peter Greenaway, qui inviteront une centaine de plasticiens ; la musique et la performance, dirigées par le Londonien Scanner ; le cinéma et le théâtre à nouveau, avec un projet confié à Emir Kusturica et Mladen Materic...

Pluridisciplinarité encore avec une section confiée à Shiro Takatani, directeur du groupe japonais Dump Type, qui réunit architectes, ingénieurs du son, vidéastes, danseurs, musiciens, ou avec le specta-

cle Russian Madness, qui sera dirigé par Bob Wilson et l'historien d'art russe Viktor Misisiano. Une section sera dédiée à l'art vidéo, un autre à l'art sur Internet, et une dernière entend mettre en valeur les jeunes artistes valenciens.

Le conseiller culturel de la Généralité, Manuel Tarancon, membre du Parti populaire (PP) du premier ministre José Maria Aznar, et sa directrice générale de la promotion culturelle et du patrimoine artistique, Consuelo Ciscar Casaban, ont décidé de placer cette première biennale sous le thème général des passions. Consuelo Ciscar Casaban se dit convaincue que « le monde contemporain est gouverné par l'émergence de champs interdisciplinaires », qui, dans les domaines de la communication ou du management, ont à apprendre des artistes. Cette volonté de mêler les arts fait l'originalité de cette nouvelle biennale, qui vient concurrencer celles de Venise et de Lyon, qui ouvrent presque aux mêmes dates.

Harry Bellet

## « Montréal en lumière », un festival artistique et culinaire pour supporter l'hiver

### MONTRÉAL

de notre correspondant

L'hiver québécois est encore là pour de longues semaines, avec certes ses belles tempêtes de neige, mais aussi ses froids vifs, ses redoux pluvieux et ses vents parfois violents. Les Montréalais, d'ordinaire si prompts à sortir « jouer dehors », hibernent un peu. « Il fallait être assez fou pour organiser un festival dans ces conditions, au Québec, pays de "faux Nordiques" qui n'aiment pas tant leurs hivers », dit Michel Labrecque, président du festival Montréal en lumière, dont la deuxième édition se tient du 8 au 25 février.

Ce festival éclectique est le petit dernier des grands événements qui ont déjà fait la renommée estivale de la métropole québécoise :

Feria du vélo, Festival de jazz, Francofolies, festival Juste pour rire, Festival des films du monde...

Alain Simard et son Equipe Spectra ont fondé celui-ci comme ils l'avaient fait il y a plus de vingt ans pour le jazz, en prenant appui sur les talents locaux pour proposer le défi d'une rencontre avec les meilleurs jazzmen du monde, les meilleurs humoristes ou chanteurs... Montréal en lumière espère attirer 200 000 personnes. Ses organisateurs n'ont pas placé la barre trop haut. « Nous avons un plan de développement de cinq ans pour faire notre marque », dit Michel Labrecque. Forts de leur expertise, ils ont mis plusieurs atouts dans leur jeu pour « ramener les gens au centre-ville en hiver ».

### CULTURE, GASTRONOMIE, PLEIN AIR

Rassemblant les forces vives du « village » montréalais, ils en ont fait des partenaires engagés : une quarantaine d'organismes culturels, musées, théâtres, de nombreux restaurants et hôtels, plusieurs grandes sociétés, des spécialistes du tourisme, des fonctionnaires... Puis, ils ont concocté un

festival touche-à-tout en trois volets : culture, gastronomique et de plein air – une fête de la lumière axée sur des activités extérieures (exposition, illuminations, cinéma, amuseurs publics...). Au total, 180 spectacles, conférences ou ateliers culinaires, dont près d'un tiers gratuits.

On peut ainsi passer d'une soirée avec les danseurs du Béjart Ballet de Lausanne ou d'une dégustation à un « 5 à 7 » (au Québec, l'expression désigne un innocent apéritif) décontracté autour d'un braser sur le parvis de la place des Arts. Par un froid cinglant, on peut grimper aux flambeaux sur le Mont-Royal, comme l'ont fait 400 personnes samedi 10 février, pendant que 9 000 autres se pressaient à un spectacle gratuit dans l'agora d'une tour du centre-ville. L'orchestre de chambre I Musici et le Cirque Eloize s'y étaient donné rendez-vous pour un duo inhabituel.

Le mélange des genres est largement encouragé. On croise des stars bien sûr, comme Béjart, la violoniste Midori ou la toujours flamboyante chanteuse Diane Dufresne. De la danse, avec les Bal-

lets de Monte-Carlo et les grands noms montréalais, dont La La Human Steps, O Vertigo et Margie Gillis. Montréal en lumière semble avoir déjà trouvé son signe distinctif en misant sur les mélanges inattendus.

### « BANQUETS POPULAIRES »

C'est ainsi qu'on mange quasiment en plein théâtre avec Bouffe, comédie gastronomique associée à un repas « convivial » pour les spectateurs. Dehors, quelques amuseurs publics et six artistes, dont le Français Hervé Nahon, participent à un « symposium de lumière », musée à ciel ouvert placé sous le thème de « L'idée du Nord ». Dimanche 18 février, tout un patrimoine historique, autour de l'hôtel de ville de Montréal, a été illuminé pour la première fois. Après cette mise en lumière, les spectateurs étaient invités à ne surtout pas rentrer chez eux. Place au patinage dans le Vieux-Port de Montréal ou à une escapade vers les « délices des Amériques » pour un repas en compagnie du grand chef argentin Martin Carrera.

Le prochain week-end, ce sera au tour de Paul Bocuse, parrain du

festival, d'accueillir 400 personnes pour une immense « Table gauloise » autour de son célèbre pot-au-feu. Français d'origine et professeur à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, Jean-Paul Grappe aime l'idée de ces « banquets populaires ». C'est lui qui a convaincu une trentaine de grands chefs, dont Charlie Trotter, de Chicago, de venir à Montréal durant la saison creuse. Aux fourneaux dans le restaurant d'un chef montréalais, ces maîtres queux ont concocté ensemble un menu spécial festival.

Dans le quartier chinois, c'est le chef Ken Chong qui accueille Wun Man Cheong, le maître sculpteur de fruits et légumes venu de Macao. Le Français Rémy Giraud s'est, lui, installé au casino de Montréal, où il officie en compagnie du chef du lieu, Jean-Pierre Curtat. Plusieurs des grands chefs invités animent même des ateliers culinaires et livrent quelques-uns de leurs petits secrets. Et peut-être est-ce justement dans cette convivialité toute québécoise que se trouve la future recette gagnante de ce jeune festival.

Anne Pélouas

## Une lettre ouverte à Catherine Tasca pour défendre le festival des Inaccoutumés

**APRÈS** la décision de l'Adami (société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes) de ne pas reconduire la subvention de 180 000 francs qu'elle versait aux Inaccoutumés, manifestation de danses expérimentales qui se tient deux fois par an à la Ménagerie de verre, à Paris (*Le Monde* du 13 février), Marie-Thérèse Allier, directrice du lieu, est dans l'impossibilité de maintenir la 12<sup>e</sup> édition prévue pour juin. Le chorégraphe Alain Buffard, à l'origine d'un comité de soutien des Inaccoutumés, a rédigé, le 12 février, une lettre ouverte à la ministre de la culture, Catherine Tasca, dans laquelle il explique que « l'Adami n'a pas à se substituer à la collectivité publique (ministère, Ville de Paris et région), et les motifs avancés par son directeur, François Chesnais, pour expliquer cette récente décision le rappellent à juste titre. (...) Il est essentiel qu'un tel festival continue. Les Inaccoutumés témoignent d'un sens assez rare de la liberté, offrant aux chorégraphes et aux metteurs en scène celle de présenter des œuvres sans les contraintes de format qui régissent habituellement les contrats de productions ». La Ménagerie de verre a ouvert en 1983, 12-14, rue Lécœur, à Paris. Elle est un point de repère actif de la jeune création européenne. La lettre ouverte à Catherine Tasca peut être consultée sur Internet : www.mouvement.net.

### DÉPÊCHES

■ **OBSÈQUES** : le premier ministre, Lionel Jospin, assistera à la cérémonie religieuse en hommage à Charles Trenet, vendredi 23 février, en l'église de la Madeleine, à Paris. La cérémonie sera célébrée à partir de 14 h 45 par Mgr Jean-Michel di Falco, évêque auxiliaire de Paris.

■ **Le peintre Balthus, mort dimanche 18 février à l'âge de quatre-vingt-deux ans** (*Le Monde* du 19 février), sera inhumé samedi 24 février à Rossinière. Ses obsèques devraient se tenir dans la matinee dans l'église catholique de ce village du canton de Vaud (Suisse). Balthus sera ensuite inhumé dans une parcelle de terrain que la Fondation Balthus est en train d'acquérir, dans le village, à proximité du grand chalet où le peintre et sa famille se sont établis en 1977.

■ **DANSE** : Maguy Marin, qui dirige un centre chorégraphique national à Rillieux-la-Pape, dans la banlieue lyonnaise, fait savoir que les collectifs Ras l'Front et la Ligue des droits de l'homme ont tenu une conférence de presse à Lyon, le 19 février, pour dénoncer les alliances locales avec l'extrême droite. Une manifestation est annoncée pour le 24 février à Rillieux-la-Pape.

■ **CINÉMA** : le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) déplore « la perte d'un grand serviteur de l'antiracisme » après la mort du cinéaste américain Stanley Kramer, lundi 19 février, à Los Angeles. Dans un communiqué publié à Paris, le MRAP écrit notamment que « c'est avec beaucoup de tristesse et d'émotion » qu'il a appris la disparition du réalisateur. « Le MRAP, attristé, perd un grand serviteur en faveur de la lutte contre la haine et pour la fraternité humaine. »



La Cantate Rebelle  
une ode à la vie

Création de Farid Paya,  
Compagnie du Lierre

Du 21 février au 13 mai 2001

Réservations : 01 45 86 55 83

Lierre 22, rue du Chevaleret  
75013 Paris

GALERIE PATRICE TRIGANO  
4 bis, rue des Beaux-Arts - 75006 Paris  
Tél. 01 46 34 15 01 - Fax 01 46 34 64 02  
E-mail : atrigano@aol.com  
Web : http://www.od-arts.com/patricetrigano

**PICASSO**  
GRAVEUR  
Jusqu'au 17 mars



■ A gauche : Notre-Dame-de-la-Pentecôte, érigée par Frank Hammoutène dans le quartier de la Défense. Un ensemble étonnant par le sentiment de perfection formelle qu'il dégage. ■ Ci-dessus : Notre-Dame-de-la-Sagesse, signée Pierre-Louis Faloci, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Une simple boîte rectangulaire et un parti pris de discrétion, une écriture simple en apparence, piégée dès qu'on est entré.

## Deux architectes au chevet du Cardinal

Frank Hammoutène et Pierre-Louis Faloci signent à Paris deux églises inspirées, hymnes à l'angle droit

ON REDOUTAIT naguère une extinction de foi. Depuis quelques années pourtant, les lieux de culte se sont mis à proliférer. Mosquées, églises, synagogues ou temples bouddhiques apparaissent dans les endroits les plus inattendus, comme champignons après la pluie. Les querelles de clocher heureusement se sont éteintes, mais cela ne facilite pas la tâche des architectes, qui doivent se livrer à des acrobaties pour trouver ce qui fait signe au dehors, sens au dedans, selon chaque religion.

Avec parfois de terribles contradictions : ainsi les nouvelles mosquées, en France, doivent s'afficher comme havres de tolérance face à un islam dont tous les imams ne partagent pas la même vision. Ainsi l'Église de Jean Paul II, à nouveau triomphante, commande l'humilité et le recueillement. Elle a été à cet égard fort bien servie par la sévérité des grands modernes, en tête desquels Le Corbusier à Ronchamp (1955) et au couvent de la Tourette (1960), qui rompait avec les tentatives, d'ailleurs souvent heureuses, d'un Paul Tournon (1881-1964), ce familier des Chantiers du Cardinal, qui tentait de conserver l'esprit des volumes légués par l'histoire dans les matériaux et techniques que livrait le présent.

Dans la foulée du Suisse Mario Botta, auteur de l'église d'Evry (1995), seul édifice français du XX<sup>e</sup> siècle à avoir reçu le statut de

cathédrale, quelques architectes sont restés fidèles aux rondeurs sensuelles et aux courbes, tel Philippe Gobled pour l'église Sainte-Marie, au Havre, livrée en septembre 2000.

Ces versions taumachiques de l'arène catholique apparaissent minoritaires : l'hymne à l'angle droit semble la réponse la plus consensuelle, comme le montrent trois exemples parisiens récents. Dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, l'église Saint-Luc, signée par Pierre-Henri Montel et Christian Besset, rue de l'Ourcq, adopte ce principe pour faire oublier le caractère ingrat de son terrain triangulaire. Quelques éternements structurels, une curieuse utilisation de la croix, qui singe les campaniles, n'empêchent pas cependant la dignité, élément basique de tout culte.

### L'INTIMITÉ DE LA BRIQUE

L'aventure de Notre-Dame-de-la-Sagesse, en plein cœur du nouveau 13<sup>e</sup> arrondissement, rue Abel-Gance, consacrée elle aussi en septembre dernier, commençait à l'inverse sur un terrain presque vierge, à l'ombre de la Bibliothèque François-Mitterrand. Un square serein était prévu alentour. Pierre-Louis Faloci, l'architecte, a donc joué sur les registres de la discrétion - faible hauteur, absence de toute gestulation - et sur cette hospitalité, cette annonce d'intimité inhérente à la brique dont a usé Tournon (église du

Saint-Esprit, 12<sup>e</sup> arrondissement) après Anatole de Baudot (Saint-Jean de Montmartre, 18<sup>e</sup> arrondissement).

Le vocabulaire architectural rappellerait plutôt le Frank Lloyd Wright de la Robie House (1906) ou du temple unitarien d'Oak Park, près de Chicago (1908), si Faloci n'était aux commandes avec son écriture propre, simple et lisible d'apparence, mais toute organisée comme un piège d'où l'on ne sait comment sortir puisque, une fois entré, les clés de lecture du monde extérieur ont changé.

C'est ici une simple boîte rectangulaire, dont les côtés laissent couler une lumière épurée des méchancetés de la ville. L'émotion y peut être vive, ou la sérénité intense, selon ce qu'on apporte en entrant, mais la paix, assurément, est au rendez-vous. Elle a ceci de merveilleux, cette église, qu'elle pourrait aussi bien servir le rite protestant, dont les temples parisiens sont rarement des cadeaux architecturaux. Mais l'urbanisme et la vie de quartier, au dehors, ont trahi la virtuosité de Faloci et la singularité de Notre-Dame-de-la-Sagesse. Avec un nom pareil, il faut bien se faire une raison.

Pour Notre-Dame-de-la-Pentecôte, l'architecte Frank Hammoutène se trouvait dans une posture exactement inverse, à l'épicentre du quartier de la Défense, cerné de tours, de cubes et de voûtes, vrombissant de voitures, de bus, de busi-

ness. Trouver plus ingrat comme terrain semble même difficile, comme si l'Église avait voulu punir Hammoutène de son mauvais caractère, qui est grand. Moins grand, Dieu soit loué ! que le talent qu'il a déployé pour faire exister son volume de piété dans l'avalanche des glaçons urbains, aux formes débridées.

Un seul signe, face au CNIT : un haut mur vert marqué en filigrane d'une croix, tranquille appel à repentance pour tous les marchands qui, à leur décharge, préexistaient au temple. Un quart de tour vers l'est, et l'église révèle un autre sortilège, une paroi vitrail, à cheval sur deux niveaux de routes dans lesquelles on peut se plaire à lire de modernes catacombes.

Extérieur, intérieur, le sombre Frank Hammoutène a organisé un clair assemblage de plans, de volumes, de porte-à-faux, de matières, ensemble étonnant par le sentiment de pureté, de perfection formelle qu'ils dégagent, de flirt paisible avec le nombre d'or. Tout le contraire, a priori, de la sombre Dame-de-l'Arche-d'Alliance, d'Architecture-Studio (1998), où nous sommes retournés après l'avoir peu ou prou estourbi : il nous faut à présent confesser une plus haute estime pour ce bâtiment singulier, ouvert à la raison du maçon comme à celle du fidèle.

Frédéric Edelmann

## Paolo Portoghesi s'appête à construire la grande mosquée de Strasbourg

UNE « VALEUR SÛRE » : c'est ainsi que l'on pourrait qualifier le projet de Paolo Portoghesi, finalement retenu pour la future grande mosquée de Strasbourg en novembre 2000, par un jury composé de personnalités musulmanes et non musulmanes désignées par la ville et la mosquée de Strasbourg. Le lauréat, architecte italien renommé, est déjà l'auteur de la mosquée de Rome, achevée en 1991. Le nouvel édifice devrait être achevé en 2004.

La municipalité contribue au financement du projet - d'un coût estimé à 120 millions de francs - à hauteur de 10 %, grâce au régime des cultes propre à l'Alsace. Elle a cédé un terrain en bordure de l'Ill, car elle voulait un « repère fort », un élément identifiant au même titre que la cathédrale et le Parlement européen. La mosquée doit symboliser un « islam européen », moderne et totalement intégré à la société française. L'objectif est ambitieux. Aucune mosquée de cette importance n'a été construite en France depuis

les années 1920, lorsque la grande mosquée de Paris, de style hispano-mauresque, a été édifée non loin du Quartier latin. Pourtant, le projet strasbourgeois est sage, et même un peu convenu. Postmoderne par nature, Portoghesi, historien autant qu'architecte, a choisi de construire sa mosquée autour d'une vaste coupole cuivrée, de couleur verte, soutenue par des piliers extérieurs massifs, de manière à dégager au maximum l'espace intérieur de la salle de prière. Détaché du bâtiment, un minaret ajouré rappelle les campaniles italiens de la Renaissance.

### CLIVAGE ENTRE ANCIENS ET MODERNES

Un autre projet avait fortement séduit une partie du jury : celui de la Britannique d'origine irakienne Zaha Hadid. Le bâtiment qu'elle proposait, tout en volutes, avait pour référence explicite la calligraphie ottomane. Il rompait radicalement avec l'architecture musulmane traditionnelle. Son audace a provoqué un véritable cli-

vage au sein du jury, entre anciens et modernes et, pour une part, entre musulmans et non-musulmans. Comme l'explique avec regret un membre du jury favorable au projet de Zaha Hadid, « l'idée de départ était d'éviter toute architecture "importée" et d'anticiper sur ce que pourrait être l'islam de demain. Nous avons rêvé un islam du futur, mais ce n'est pas forcément ce dont rêvait la communauté musulmane de Strasbourg »...

Parmi les autres projets présentés à l'occasion de ce concours restreint, celui de l'architecte suisse Mario Botta a déçu : le toit de l'édifice rappelait trop une architecture industrielle, cet islam des caves et des usines désaffectées dont on voulait précisément sortir. Le projet de l'équipe alsacienne Valente-Pfister reposait, lui, sur une symbolique complexe du cube, censé évoquer « la maison du Prophète à Médine ». Il a été jugé trop transparent.

Xavier Ternisien

## Le dispositif déroutant de la danseuse chorégraphe Myriam Gourfink

TOO GENERATE, de Myriam Gourfink (chorégraphie et interprétation). Les Inaccoutumés, 12-14, rue Léchevin, Paris-11<sup>e</sup>. Prochains spectacles : Tino Sehgal, Benoît Izard (21 février). Superamas (du 22 au 24 février). Jusqu'au 24 février, 20 h 30. Tél. : 01-43-38-33-44.

Autre spectacle de Myriam Gourfink : Taire avec Laurence Marthouret, Centre national de la danse, Studio, 9, rue Geoffroy-L'Asnier, Paris-4<sup>e</sup>. Jusqu'au 23 février. Tél. : 01-42-74-44-22.

Salons d'abord la performance, au sens strict du terme, de la danseuse chorégraphe Myriam Gourfink dans son solo *Too Generate*, présenté dans le cadre des Inaccoutumés à la Ménagerie de verre. Un solo accompagné par son complice, le compositeur Kasper T. Toeplitz, au cours

duquel cette adepte des micromouvements déroule centimètre par centimètre, dans une concentration extrême, une partition gestuelle réduite, en tout cas dans sa surface d'évolution.

Une infime contraction du dos, soudain un peu plus cambré sous la veste de tailleur guenilles, indique que le « spectacle » a démarré - il faudrait plutôt parler de respiration. Les mains de Myriam Gourfink se lèvent, sa tête se penche, sa jambe droite avance à une allure de zombie. Des gestes simples et volontairement mal dégrossis soutenus par un flux d'énergie continue, tenue comme une fréquence sonore.

Il faut une certaine puissance et une concentration hors pair pour supporter cette épreuve pendant plus de deux heures de temps et garder le cap sans varier d'intensité. Sur-tout quand les vrombissements saturés, les sons suraigus de Kasper

T. Toeplitz dilatent l'espace à fond. Saluons donc illico la performance des spectateurs, surtout ceux peu nombreux restés jusqu'à l'extinction des moteurs, confrontés à un système gestuel extrêmement singulier et qui tentent d'en saisir la substance. Car il ne s'agit évidemment pas ici de mouvement au sens commun du terme, mais d'un dispositif plastique exigeant un regard d'une grande acuité.

Pour se couler dans cette rêverie du corps et suivre le périple interne de Myriam Gourfink, il est nécessaire de sortir de ses repères pour investir une pensée de la danse résolument autre. Au risque de sortir un brin nerveux de cette mise sous tension inexorable. Certains prennent d'ailleurs l'air au bar pour revenir un peu plus tard, requinqués. Une alternative dans l'esprit oriental des spectacles se déroulant pendant toute la nuit, qui paraît finalement

assez juste, au vu de cette expérience.

La chorégraphe travaille à partir du logiciel LOL (du nom d'une de ses poupées et de son roman favori, *Le Ravissement de Lol V. Stein*, de Marguerite Duras), qu'elle a conçu en collaboration avec l'informaticien Frédéric Voisin et la danseuse Laurence Marthouret. Destinée à la composition chorégraphique, LOL se présente comme une partition musicale moderne composée à partir d'éléments de la notation Laban, fondée sur des mouvements de rotation, de flexion, attribués à des parties du corps. Sur ce programme, Myriam Gourfink a ajouté ses paramètres personnels de respiration (haute, moyenne, basse), de regard, de direction, de points de focalisation de la pensée dans l'espace. A percevoir ou pas.

Rosita Boisseau

## SORTIR

### PARIS

#### Conversation

Haussmann (1809-1891), serviteur de Napoléon III et grand rénovateur de Paris (1851-1870), sera l'unique objet de la 56<sup>e</sup> « conversation », organisée jeudi 22 février, du « Salon » de l'Institut français d'architecture. Y participeront en effet Françoise Choay et Bernard Landau, éditeurs pour Le Seuil des monumentales *Mémoires* du baron Haussmann, Michel Carmona, auteur du laconique *Haussmann* des éditions Fayard, Georges Valance pour son *Haussmann le Grand* (Flammarion), ainsi que l'historien François Loyer, pour qui le baron n'a plus aucun secret. Un absent au programme : Nicolas Chaudun, auteur d'un *Haussmann au crible* (Editions des Syrtes), qui n'aurait en rien déparé l'assemblée. IFA, 6 bis, rue de Tournon, Paris-6<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Odéon. De 18 h 30 à 20 h 30. Tél. : 01-46-33-90-36. Entrée libre.

#### Olga Mesa

On ne connaît pas encore cette jeune chorégraphe espagnole, invitée pour la première fois par le Théâtre de la Ville, mais elle arrive nimbée d'une réputation de femme forte, brandissant sa singularité avec une vigueur tranchante. Sur le plateau du Théâtre de la Ville, elle propose *Esto no es mi corpo*, un solo accompagné dédié à sa mère, dans lequel elle opère à vif dans l'intimité.

Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Châtelet. 21 heures, jusqu'au 24. Tél. : 01-42-74-22-77. 70 F.

## GUIDE

### TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

### VERNISSAGES

#### Rétrospective Félix Vallotton

Lyon (69). Musée des beaux-arts, palais Saint-Pierre, 20, place des Terreaux. Tél. : 04-72-10-17-40. De 10 h 30 à 18 heures. Fermé mardi. Du 22 février au 20 mai. 25 F. Joël Hubaut : *Clom trok-lu, pink pink Nantes (44)*. Le Lieu unique, Scène nationale, 2, rue de la Biscuiterie. Tél. : 02-51-82-15-00. De 15 heures à 21 heures ; jusqu'à 19 heures, le dimanche. Fermé lundi et fêtes. Du 23 février au 17 juin. Entrée libre.

### ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

#### Le Malade imaginaire

de Molière, mise en scène de Claude Stratz, avec Alain Pralon, Catherine Hiegel, Catherine Sauval, Thierry Christian, Jean Dautremay, Eric Ruf, Hans Blanc, Alain Lenglet, Alexandre Pavloff, Julie Sicard, Cynthia Groggia, Camille Lebert, Amina Toudjine, Véronique Sourisse, Anne-Laure Lalivière, Emmanuelle Guigues, Isabelle Saint-Yves et Carole Segura Kremer. Comédie-Française, 2, rue de Richelieu, Paris-1<sup>er</sup>. M<sup>o</sup> Palais-Royal. 20 h 30, les 22, 23, 24, 26. Tél. : 01-44-58-15-15. Jusqu'au 25 juillet.

#### Mnemonic, théâtre de complicité (en anglais, stf)

de Simon McBurney, mise en scène de l'auteur, avec Catherine Schaub-Abkarian, Katrin Cartlidge, Richard Katz, Simon McBurney, Tim McMullan, Kostas Philippoglou et Daniel Wahl. Bobigny (93). MC 93, 1, boulevard Lénine. 20 h 30, les 22, 23, 24, 27, 28 février et les 1<sup>er</sup>, 2, 3 mars ; 15 h 30, les 25 et 4. Tél. : 01-41-60-72-72. De 50 F à 140 F.

### Feydeau, Terminus

Derrière ce titre se cache un choix de trois pièces en un acte de Georges Feydeau - *Feu la mère de Madame* (1908), *On purge bébé !* (1910), *Léonie est en vacances* (1911) - adaptées et mises en scène par Didier Bezace. Derrière le rire, ces pièces portent l'empreinte douce-amère de l'échec de son mariage avec Marianne Carolus-Duran. Pour le vaudevilliste qui s'était réfugié à l'Hôtel Terminus, le couple était devenu le sujet central. Le directeur du Théâtre de la Commune d'Aubervilliers, qui a placé sa saison sous le thème de l'exploration biographique, propose, à travers des fragments de ces tragi-comédies conjugales, une « biographie de l'auteur ». *Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson (93). M<sup>o</sup> Aubervilliers - 4-Chemins. 20 h 30, du mardi au samedi ; 16 heures, le dimanche. Du 22 février au 7 avril. Tél. : 01-48-33-93-93. De 50 F à 130 F.*

### SÈTE

#### Laure Bonicel

Jeune femme de tempérament et impeccable danseuse, Laure Bonicel, artiste associée à la Scène nationale de Sète depuis deux ans, a bâti sa nouvelle pièce *Millefeuille* sur les multiples travestissements utilisés par les hommes (et les femmes) pour se bâtir une identité de rêve. Un leurre que Laure Bonicel va se plaire à démasquer en scrutant le corps au plus secret de son intimité. Un travail qu'elle sait généralement très bien mener. *Sète (34). Théâtre Molière, avenue Victor-Hugo. 20 h 30, le 23. Tél. : 04-67-74-66-97. De 70 F à 110 F.*

### Internet : le culte et l'usage

Forum animé par Philippe Breton, auteur du *Culte de l'Internet* (éditions La Découverte, 2000) dans le cadre de la série « Audiovisuel et nouveaux médias ».

Centre Pompidou, entrée par la piazza, Paris-4<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Rambuteau. 19 h 30, le 22. Tél. : 01-44-78-43-59. Entrée libre.

#### Yura Lee (violon), Robert Koenig (piano)

Beethoven : *Sonate pour violon et piano op. 23*. Part : Frates. Bizet-Waxman : *Fantaisie sur des airs de « Carmen »*. Tartini : *Les Trilles du diable*.

Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, Paris-1<sup>er</sup>. M<sup>o</sup> Louvre. 12 h 30, le 22. Tél. : 01-40-20-84-00. 60 F. Georges Arvanitas solo.

#### Didier Levallet Quartet

Maison de Radio France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris-16<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Passy. 20 heures, le 22. Tél. : 01-56-40-15-16. 30 F.

Zool Fleischer

7 Lézards, 10, rue des Rosiers, Paris-4<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Saint-Paul. 21 h 30, le 22 février et le 1<sup>er</sup> mars. Tél. : 01-48-87-08-97. 90 F.

Tierra del Fuego

Cithéa, 114, rue Oberkampf, Paris-11<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Parmentier. 22 heures, le 22. Tél. : 01-40-21-70-95. 30 F.

### RÉGIONS

#### Quatuor Ludwig

Wolf : *Quatuor à cordes*. Brahms : *Quatuor à cordes n° 2*.

Toulouse (31). Théâtre du Capitole, place du Capitole. 18 heures, le 24. Tél. : 05-61-63-13-13. 50 F.

Raisons de famille

de Gérard Aubert, mise en scène de Gildas Bourdet, avec Jacques Gamblin, Geneviève Fontanel, Sam Karmann et François Lalande.

Arras (62). Théâtre, place du Théâtre. 20 h 30, le 23. Tél. : 03-21-71-66-16. 140 F et 160 F.

Meeting

d'Éléonora Rossi, mise en scène de l'auteur.

Bordeaux (33). TNT Manufacture de chaussures, 226, boulevard Albert-1<sup>er</sup>. 20 h 30, du 22 au 28. Tél. : 05-56-85-82-81. 50 F.

**UNE PETITE FILLE PRIVILÉGIÉE**  
DU 20 FÉVRIER AU 31 MARS 2001 - 21H00

"ADMIRABLE MIREILLE PERRIER" MARIANNE  
"ÉPOUSTOUFLANTE MIREILLE PERRIER" LA TRIBUNE  
"UNE GRANDE COMÉDIENNE" LE NOUVEL OBS  
"POUR SE SOUVENIR DANS LA GRÂCE" TELERAMA  
"UN MOMENT DE PURE ÉMOTION" LE JDD  
"MIREILLE PERRIER IRRADIE LE SPECTACLE" LES INROCKUPTIBLES  
"UNE COMÉDIENNE RARE" FIGAROSCOPE  
"L'UN DES PLUS BEAUX SPECTACLES DU MOMENT" À NOUS PARIS  
"BOULEVERSANT" PARIS MATCH  
"DU GRAND THÉÂTRE!" LE QUOTIDIEN DU MÉDECIN  
"BOULEVERSANT, TONIQUE, UN TÉMOIGNAGE RARE!" LE PARISIEN  
"MIREILLE PERRIER CONFONDANTE, NOTRE GRATITUDE À PHILIPPE OGOUZ" LE MONDE  
"À VOIR D'URGENCE!" ACTUALITÉ JUIVE

Chaire LMP Lavoisier Moderne Parisien  
tél. : 01 42 52 09 14

## EN VUE

■ « Il est formidable ; quand je l'observe, il me fait venir les larmes aux yeux », a déclaré **Robert Noortman**, marchand d'art néerlandais, qui vient d'acheter un **Rembrandt** dans l'intention de le revendre aussitôt.

■ « J'ai demandé à un ami cher d'en faire don de ma part, parce que j'ai vécu dans la pénombre jusqu'à mon grand âge et que j'entends y rester jusqu'à ma mort », a-t-on pu lire dans une lettre anonyme accompagnant trois miniatures des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles déposées au guichet de la Dulwich Art Gallery de Londres par un inconnu furtif.

■ Ayant perdu un procès l'an dernier contre le Brooklyn Museum of Arts, où était accroché le tableau d'une Vierge entourée d'excréments d'éléphants, **Rudolph Giuliani**, fervent catholique, maire de New York, ne se fait guère d'illusion en portant plainte cette année contre le musée qui expose *Cène avec femme nue à la place du Christ*.

■ « Quoi qu'il arrive, nous n'enlèverons pas la voile », proteste **Helena Benaouda**, secrétaire du Conseil musulman de Suède, depuis que le règlement exige des oreilles bien dégagées sur les photos d'identité.

■ « J'aime jouer avec le parasite et le disparaître », s'enchaîne le couturier **Jean-Charles de Castelbajac** en taillant ses modèles dans des tissus imités des tenues de camouflage portées par les soldats au combat.

■ L'armée britannique a réduit la paie de la caporale **Roberta Winterton** qui a posé les seins nus dans un quotidien « sans autorisation de ses supérieurs ».

■ Avec sa crème dépilatoire à base d'éflornithine, substance efficace dans le traitement de la maladie du sommeil, le laboratoire américain Bristol-Myers Squibb, propriétaire de la molécule, sauverait des milliers de vie en Afrique.

■ Intrigués, les policiers de Brescia en Italie ont découvert dans le véhicule d'**Alberto Inzoli**, chauve, 500 grammes de cocaïne dissimulés dans une bouteille de shampoing.

■ **Patrick Lardeux**, ancien producteur de fromage, entame une marche de 2 400 kilomètres, pour protester contre l'« hygiénisme » des normes européennes, annonce « Les pieds dans le plateau ! », son comité de soutien.

■ En dépit des normes fromagères américaines qui interdisent des diamètres excédant 13/16<sup>e</sup> d'un pouce, l'Emmental suisse gardera ses grands trous.

Christian Colombani

## « Dérives sectaires » dans l'Eglise catholique

L'hebdomadaire « La Vie » consacre un important dossier à cinq communautés religieuses soupçonnées d'abus de pouvoir et de maltraitances à l'égard de leurs membres. Une enquête menée au nom de l'Évangile, c'est-à-dire de la défense des plus faibles

C'EST SANS DOUTE le prochain dossier brûlant sur lequel l'Eglise catholique de France devra mener une « opération vérité », comme elle vient de le faire courageusement à propos de la pédophilie. L'hebdomadaire catholique *La Vie* lance un pavé dans la mare en posant nettement la question, dans son édition du 15 février : y aurait-il « des gourous dans les couvents » ? Au terme d'une enquête minutieuse, cinq communautés religieuses, de création récente, sont directement mises en cause pour leurs « dérives sectaires », passées ou présentes. Apparitions et messages de la Vierge inventés de toutes pièces pour retenir au monastère une religieuse en proie



au doute ; soupçons de pédophilie dans une communauté qui accueille des enfants trisomiques ;

emprise psychologique de la fondatrice sur les membres d'une « communauté de guérison »... Les faits relatés sont graves, même si – souligne le directeur de *La Vie*, Jean-Claude Petit – ils ne doivent « en aucun cas être généralisés ni jeter la suspicion sur l'immense majorité des communautés ».

Les Sœurs mariales d'Israël et de Saint-Jean sont une nouvelle fois montrées du doigt (*Le Monde* daté 28-29 janvier). Cette communauté religieuse, fondée en 1982 dans le diocèse d'Autun, est maintenant implantée près de Roanne, dans le diocèse de Lyon. En 1986, les parents de six religieuses dénoncent, dans une lettre à l'évêque d'Autun, les graves dérives

imputables à la fondatrice, Tünde Szentés, qui a pris le nom de Mère Myriam : « Immédiateté de l'entrée dans la communauté et de la prise d'habit, la plupart du temps à l'insu des familles ; rupture brutale des relations avec l'entourage ; vexations, humiliations, sévices corporels ; alimentation carencée ; pression psychologique de la supérieure, entraînant une dépendance des sœurs à son égard, dans un climat de peur et d'angoisse »...

## « VICTIME PRÉFÉRÉE »

Un an plus tard, un jugement du tribunal ecclésiastique de Lyon conclut à « l'étroite dépendance des sœurs » envers Mère Myriam. Ce qui n'empêche pas la commu-

nauté d'être reconnue, en 1994, comme association privée de fidèles par l'archevêque de Lyon. En 1995, elle est admise comme une « nouvelle branche » des Frères et Sœurs de Saint-Jean, une « famille » religieuse dont le fondateur, le dominicain Marie-Dominique Philippe, joue un rôle de « conseiller » auprès de Mère Myriam. Un conseiller qui revient un jour du couvent des sœurs « avec des bleus au visage et les lunettes cassées », rapporte *La Vie* !

La « victime préférée » de Mère Myriam, Sœur Marie-Madeleine, est morte le 19 janvier dernier, après avoir été hospitalisée d'urgence. « Elle était souvent frappée au point d'avoir la tête comme un « compteur à gaz », assurent plusieurs témoins. Les parents de la religieuse n'ont été prévenus que deux jours après le décès. Sa mère a ces mots terribles : « Cette femme [Mère Myriam] nous aura volé notre fille jusque dans la mort ».

Face à ces lourdes accusations, la réaction des évêques paraît encore bien prudente. « Attention à ne pas tomber dans une chasse aux sorcières. (...) Certains faits sont délictueux ou criminels, il faut absolument les condamner. Pour le reste, il faut vraiment faire œuvre de discernement », explique Jean-Charles Thomas, ancien évêque de Versailles. Quant à l'évêque d'Autun, Mgr Raymond Ségué, il se défend en accusant les journalistes d'être une « mafia » acharnée à « détruire l'Eglise ».

Xavier Ternisien

## DANS LA PRESSE

## LIBÉRATION

Jacques Amalric

■ Qu'un gouvernement reconnaisse qu'il allait commettre une erreur politique et fasse le nécessaire pour l'éviter est un événement suffisamment rare pour qu'on le salue. Il faut donc se réjouir de la volte-face effectuée hier soir par le ministère de l'intérieur, avec l'accord (ou à la demande ?) de Matignon, en ce qui concerne le sort à réserver aux neuf cents échoués de l'*East-Sea*. C'est la crainte puis la certitude d'un imbroglio judiciaire sans précédent qui ont convaincu les autorités de rendre leur liberté aux réfugiés kurdes plutôt que de les maintenir illégalement en « zone d'attente » et de les soumettre à une procédure d'urgence hau-

tement contestable. Que le ministère de l'intérieur ait dû finalement reconnaître que les demandes d'asile formulées par les réfugiés « ne sont pas apparues manifestement infondées au sens des dispositions en vigueur » serait presque comique, si tout l'exercice n'était affligeant.

## FRANCE INTER

Dominique Bromberger

■ Figurez-vous qu'il existe en France une législation, une réglementation et des décisions de justice sur le droit d'asile. Il fut même un temps où le droit d'asile était inscrit dans la Constitution. C'était une disposition qui remontait à la Révolution française et qui a été abolie très récemment. Or, femmes et hommes politiques se comportent comme s'il s'agissait d'un problème d'appréciation person-

nelle. Hier, c'était M<sup>me</sup> Mitterrand qui, se croyant investie d'une autorité morale à définir, déclarait que tous les réfugiés devaient être acceptés en bloc sans en savoir plus que vous et moi sur ce qui avait amené ces hommes, ces femmes et ces enfants sur les rivages français. Dans l'autre sens, et c'est beaucoup plus grave, ce sont les fonctionnaires du ministère de l'intérieur qui renvoient vers leur pays, où ils sont authentiquement persécutés, des réfugiés qui vont ainsi droit à la prison, voire à la torture.

## LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Lionel Jospin a choisi – fait rare – de ne tenir aucun compte des critiques formulées par le Conseil d'Etat [à propos de la

Corse]. Il a résolu – comportement exceptionnel – de passer outre à l'avertissement du chef de l'Etat. Le premier ministre, enfin, a décidé – option étonnante – de maintenir et de présenter à la discussion à l'Assemblée nationale un texte dont il connaît par avance le caractère anticonstitutionnel. Il n'est que deux explications à ce comportement déroutant. Ou bien le premier ministre a décidé de se défaire de sa responsabilité sur l'Assemblée nationale. Il escompte que les élus recaleront ce texte de loi. Ou bien il veut tenter de faire adopter en l'état un projet dont il sait qu'il sera ensuite recalé par le Conseil constitutionnel. Dans le premier cas, ce serait plutôt un manque de courage. Dans le second, plutôt un défaut d'honnêteté intellectuelle.

www.vectorama.org

Un terrain de jeu collectif et égalitaire, peuplé d'objets virtuels modifiables à volonté

PENDANT plus de six mois, Jurg Lehm, son frère Urs et leur ami Rafael Koch, trois jeunes graphistes et programmeurs suisses, ont consacré l'essentiel de leur temps libre à construire sur le serveur Internet de l'université de Bâle un « terrain de jeu collectif » pouvant accueillir jusqu'à dix participants : « Ce n'est pas un jeu classique. Il réclame plus d'effort, car chacun doit concevoir et fabriquer son propre jeu. »

En arrivant, l'internaute découvre d'une part un écran vierge et, de l'autre, une série d'objets et de personnages rangés dans une « boîte à outils » : des silhouettes d'hommes et de femmes, des animaux, des arbres, des vêtements de poupée, des signaux urbains, des engins de guerre allant du pistolet au char d'assaut, des bonhommes de neige, des cristaux, des maisons, usines et bâtiments de toutes sortes, des hélicoptères... D'un clic, il peut installer dans l'écran les objets de son choix, puis les disposer à sa guise, les colorier, les agrandir, les défor-



mer, les orner de graffiti... S'il sait dessiner, il pourra aussi créer de nouveaux objets, grâce à un logiciel graphique intégré.

Parallèlement, les autres participants font la même chose avec leurs propres objets, qui viennent tous s'inscrire dans la même fenêtre. Le terrain de jeu peut vite

devenir très encombré, mais si chacun tient compte des actions des autres, le résultat pourra être harmonieux ou logique, et donner naissance à des tableaux vivants, des jeux de rôle, des saynètes... Pour imaginer ensemble un environnement cohérent, s'inventer des règles de conduite ou simple-

ment faire connaissance, les participants disposent d'un canal de dialogue en direct : « *Vectorama* est égalitaire, explique Jurg, il n'y a pas de maître du jeu. Tous les visiteurs voient la même image, possèdent les mêmes droits et les mêmes pouvoirs. N'importe qui peut modifier vos objets à tout moment sans vous demander votre avis, il faut l'accepter. » En revanche, chacun peut revenir en arrière à volonté, car le système mémorise et archive l'image générale toutes les cinq minutes.

Jurg, Urs et Rafaël ont l'intention de continuer à travailler sur *Vectorama* pour y ajouter des nouvelles fonctionnalités : « Jusqu'à présent, notre seul but était le plaisir du design et des rencontres. Mais on peut imaginer que, dans une version ultérieure, *Vectorama* devienne un atelier virtuel collectif pour graphistes professionnels. A plusieurs, le travail irait plus vite, et chacun aurait plus de temps pour s'amuser par ailleurs. »

Yves Eudes

## SUR LA TOILE

## FOYERS CONNECTÉS

■ Selon une étude publiée par le magazine informatique *Science et Vie Micro (SVM)*, 17 % des foyers français étaient équipés d'une connexion Internet à la fin 2000, ce qui représente une progression de 6 % par rapport à fin 1999. L'écart continue donc à se creuser entre la France et les pays d'Europe du Nord : pour la même période, la progression a été de 8 % en Grande-Bretagne (26 % de foyers connectés) et de 12 % aux Pays-Bas (48 %). – (AFP.)

## CONCOURS RATÉ

■ Grâce à un concours organisé par une station de radio, Richard Kosior, un Américain habitant à Orlando (Floride), avait pu rejoindre Anita Perry, de Melbourne (Australie), avec qui il correspondait via Internet depuis 1999 et qu'il voulait épouser. Or, juste après la manifestation médiatique organisée à Melbourne pour célébrer la rencontre des « mariés de l'Internet », les autorités australiennes ont découvert que M. Kosior avait un lourd casier judiciaire (vol, cambriolage, possession de cocaïne, recel, coups et blessures...). Il sera donc expulsé vers les Etats-Unis avant d'avoir eu le temps d'épouser sa promise. – (AP.)

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à  
**360<sup>F</sup>**  
d'économie  
soit  
**7 semaines**  
de lecture  
**GRATUITE\***

Offre valable jusqu'au 31/12/2001

ABONNEZ-VOUS  
ET DEVEZ LECTEUR  
PRIVILÉGIÉ DU MONDE

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 562 F  6 MOIS - 1 086 F  1 AN - 1 980 F

au lieu de 585 F\* au lieu de 1 170 F\* au lieu de 2340 F\*  
\* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement) Soit 360 F d'économie

je joins mon règlement soit :  F 101 MQ 001

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N°

Date de validité  Signature :

M.  Mme Nom :

Prénom :

Adresse :

Localité :  Code postal :

TARIFS HORS FRANCE		
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 190 F	2 960 F
3 mois	598 F	790 F

USA - CANADA  
\*Le Monde\* (USPS-009729) is published daily for \$ 892 per year « Le Monde » 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices, POSTMASTER: Send address changes to LMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518  
Pour les abonnements souscrits aux USA: INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3530 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23461-2983 USA - Tél.: 800-428-30-03

Offre valable jusqu'au 31/12/2001

• Pour tout renseignement concernant : le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc.

Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8h30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99 F TTC/min).

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

## Les cracks

par Luc Rosenzweig

NOUS DEVONS le sauvetage de tant de fins d'après-midi hivernales et cafardeuses à « Questions pour un champion », sur France 3, qu'il eût été de la plus noire ingratitude de snober ici les Masters d'or de ce jeu, diffusés mardi soir. On y réunissait, en smoking pour messieurs les candidats et le présentateur Julien Lepers, en robe longue pour les dames compétitrices, les vainqueurs des quatre dernières années de cette joute intellectuelle, alliant culture et vivacité d'esprit.

On commença par un affrontement entre des candidats étrangers, mais si féroce de notre langue et de notre culture qu'ils forçaient l'admiration. Nous n'aurions pas, au début, risqué le moindre markka finlandais sur Richard, proviseur de lycée au pays du renne et de Sibélius, tant Jean-Claude, le Jordanien disert, et Luigi, le Milanais expansif, nous paraissaient sûrs d'eux et à l'aise face à ce timi-

de nordique. Les apparences étaient trompeuses : une fois mise en marche, la machine intellectuelle de Richard, qui faillit être éliminé au premier tour, se montra d'une telle efficacité qu'il remporta la victoire, une Vénus d'or portant un livre ouvert. Dans le public, les fanions blancs à croix bleue s'agitaient, mais sans excès, la joie du Nord étant plutôt intérieure.

Le match entre les quatre meilleurs compétiteurs français de ces dernières années fut à la hauteur de l'enjeu, même si l'on put voir dès le départ qu'il allait se conclure par un duel entre Bruno, genre premier de la classe espigle à ses heures, directeur, en Chine, de la filiale d'une entreprise française, et Frédéric, une exubérante animatrice pédagogique de Narbonne-Plage, qui salue ses amis en occitan. Ce fut elle qui l'emporta, son adversaire ayant été victime d'un trou de mémoire relatif à La

*Vita nuova*, qui est, comme chacun sait, l'œuvre où Dante Alighieri clame son amour pour Béatrice.

Si nous fûmes ravis par le jeu, ce n'est pas sans un sentiment de déception qu'il nous faut parler de la partie récréative de l'émission. Celle-ci était assurée par les p'tites femmes de la revue du Moulin-Rouge. Leur cancan était poussif et, surtout, leur apparition finale, emperlousées et plumes quelque part, était rendue ridicule par le port d'un soutien-gorge couleur chair qui volait leurs appas, sans doute à cause du caractère familial de l'émission, et de la présence du président du CSA... Nous serons néanmoins, au total, tout à fait d'accord avec Frédéric Dard, alias San Antonio, qui écrivait, dans l'un de ses derniers ouvrages, *Lâche-le, il tiendra tout seul!* (éditions Fleuve noir) : « La concierge regardait "Questions pour un champion", la seule émission de télévision qui mérite que l'on paie la redevance. »

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 20.45 et 1.00 Le Club. LCI
- 21.00 Albanie, l'apprentissage de la liberté. Forum
- 22.00 Stones, les papys du rock. Forum

MAGAZINES

- 18.30 L'Invité de PLS. LCI
- 18.40 Nulle part ailleurs. Invités : Axel Kahn, Gilles Verlant. Canal +
- 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La maison russe : L'ambassade russe à Berlin. Arte
- 20.55 Des racines et des ailes. En direct de l'abbaye royale de Fontevraud. La vallée des rois. Des ailes pour le passé. Châteaux made in USA. France 3
- 21.05 Strip-tease. Scarface. Les caprices du chef. TV 5
- 22.35 Ça se discute. Comment vit-on l'adaptation de sa vie au cinéma ? France 2
- 23.35 Les Dossiers de l'Histoire. Images inconnues, la guerre du Vietnam [3/3] : Le secret des hommes. France 3
- 23.55 Le Club. Invitée : Andréa Ferreol. TMC
- 0.55 Aimer vivre en France. Les carnivals. TF 1
- 1.00 Des mots de minuit. Invités : Jean-Marie Besset, Michel Pastoureau. France 2

DOCUMENTAIRES

- 20.15 Reportage. Volkswagen Park. Arte
- 20.30 L'Art de la direction d'orchestre. [2/2]. Planète
- 21.35 Nés sous le signe du lion. Planète
- 21.40 Iannis Xenakis, quelque chose de riche et d'étrange. Arte
- 21.50 Fritz Lang, le cercle du destin. Ciné Classics
- 22.25 Albanie, la transition. Planète
- 22.45 Gainsbourg à la télé. Canal +
- 23.20 Profil. Le Poète Johannes R. Becher. Assassin, junkie et ministre. Arte
- 23.20 Jazz Heroes. [2/6]. Planète
- 0.20 La Lucarne. Dolce. Arte

SPORTS EN DIRECT

- 20.00 Volley-ball. Ligue des champions masculine. Quart de finale. Match retour : Paris - Istanbul. Pathé Sport
- 20.30 Basket-ball. SuproLigue (1<sup>re</sup> phase, Groupe A, 15<sup>e</sup> journée) : Asvel - Maccabi Ra'anana. Eurosport
- 20.45 Football. Ligue des champions (2<sup>e</sup> phase, 4<sup>e</sup> journée, Groupe C) : Arsenal - Lyon. TF 1

MUSIQUE

- 21.00 Classic Archive. En 1963. Par l'Orchestre national et les Chœurs de la RTF, dir. J. Horenstein. Mezzo

- 22.50 Musica. Pèlerinage pour Jean-Sébastien Bach. Avec Joanne Lunn, soprano ; Daniel Taylor, alto ; Christoph Genz, ténor ; Gotthold Schwarz, basse. Par le Monteverdi Choir, dir. John Eliot Gardiner. Arte
- 0.30 Nice Jazz Festival 2000 (programme 5). Kind of Blue Tribute. Muzzik

TÉLÉFILMS

- 20.50 Une femme piégée. Laurent Carcelès. O. M 6
- 20.55 La Revanche d'Al Capone. Michael Pressman. O. TMC
- 22.15 La Clé des champs. Charles Nemes [4/6]. TV 5
- 22.30 Femme de rêve. Michael Cristofer. O. M 6
- 22.30 La Raçon mexicaine. Roger Young. O. Téva

SÉRIES

- 19.25 Hill Street Blues. L'appât. O. TMC
- 20.55 Marie Fransson. Bonne chance, mamans. France 2
- 21.00 Star Trek, Deep Space Nine. Tout est dans les cartes. O. Canal Jimmy
- 21.25 Profiler. La fin de Jack. O. Série Club
- 21.35 Gabriel Bird, profession enquêteur. Les affaires sont les affaires. 13<sup>ème</sup> RUE
- 0.30 La Loi de Los Angeles. Trop câlin pour être père. France 3
- 0.35 Sex and the City. On achève bien les célibataires, n'est-ce pas ? O. M 6

FILMS

- 15.40 Le Rebelle. King Vidor (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 110 min). TCM
- 16.05 Le Cri de la liberté. Richard Attenborough (EU, 1987, v.o., 155 min) O. Ciné Cinémas 1
- 17.00 Une aventure de Buffalo Bill. Cecil B. DeMille (EU, 1936, N., v.o., 110 min) O. Ciné Classics
- 18.55 Mad Max 3, au-delà du dôme du tonnerre. George Miller et George Ogilvie (Australie, 1985, 110 min) O. Cinéfaz
- 20.30 Les Tois Lumières. Fritz Lang (All., 1921, muet, N., v.o., 80 min) O. Ciné Classics
- 20.45 Brazil. Terry Gilliam (Grande-Bretagne, 1984, v.o., 140 min) O. Cinéfaz
- 22.05 Ghost Dog, la voie du samouraï. Jim Jarmusch (Etats-Unis, 1999, v.o., 110 min) O. Canal + Vert
- 22.15 La Femme défendue. Philippe Harel (France, 1997, 105 min) O. Ciné Cinémas 1
- 22.40 Vacances romaines. William Wyler (Etats-Unis, 1953, N., v.o., 110 min) O. Cinétoile
- 22.45 Les Bourreaux meurent aussi. Fritz Lang (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 120 min) O. Ciné Classics
- 0.15 Miss Missouri. Elie Chouraqui (France, 1989, 100 min) O. Ciné Cinémas 2



- 0.30 Ginger et Fred. Federico Fellini. Avec Marcello Mastroianni, Giulietta Masina (Fr. - It., 1986, v.o., 120 min) O. Cinétoile
- 0.30 Les Passagers de la nuit. Delmer Daves (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 110 min). TCM

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1
- 16.40 Alerte Cobra.
- 17.35 Sunset Beach.
- 18.25 Exklusif.
- 19.05 Le Bigdil.
- 20.00 Journal, Tiercé, Météo.
- 20.35 Football. Ligue des Champions. 20.45 Arsenal - Lyon. 22.45 Résumé des autres matches.
- 0.10 Exklusif.

FRANCE 2

- 16.30 Des chiffres et des lettres.
- 17.00 Shasta.
- 17.25 Premier rendez-vous.
- 17.55 Friends.
- 18.25 Tutti frutti.
- 19.15 Qui est qui ?
- 19.50 Un gars, une fille.
- 19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
- 20.00 Journal, The Race, Météo.
- 20.55 Marie Fransson. Bonne chance, mamans.
- 22.35 Ça se discute. Comment vit-on l'adaptation de sa vie au cinéma ?
- 0.40 Journal, Météo.

FRANCE 3

- 16.30 MNK, A toi l'actu@.
- 17.50 C'est pas sorcier.
- 19.15 Un livre, un jour.
- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.10 Tout le sport.
- 20.20 Tous égaux.
- 20.55 Des racines et des ailes. En direct de l'abbaye royale de Fontevraud.
- 22.50 Météo, Soir 3.
- 23.35 Les Dossiers de l'Histoire. Images inconnues, la guerre du Vietnam. [3/3] Le secret des hommes.
- 0.30 La Loi de Los Angeles.

CANAL +

- 17.15 Animasia.
- En clair jusqu'à 21.00
- 18.00 Futurama.
- 18.25 Nulle part ailleurs.
- 20.35 Le Journal du cinéma.
- 21.00 Mauvaise passe. Film. Michel Blanc O.
- 22.45 Gainsbourg à la télé.
- 23.10 Phantoms. Film. Joe Chappelle O.
- 0.50 La vie privée d'un aigle.

ARTE

- 19.00 Connaissance. Homéopathie.
- 19.45 Météo, Arte info.
- 20.15 Reportage. Volkswagen Park.
- 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. L'ambassade russe à Berlin.
- 21.40 Hommage à Iannis Xenakis.
- 22.50 Musica. Pèlerinage pour Jean-Sébastien Bach. Avec John Eliot Gardiner et le Monteverdi Choir.
- 23.20 Profil. Le Poète Johannes R. Becher.
- 0.20 La Lucarne. Dolce.

M 6

- 18.00 Highlander.
- 19.00 Le Flic de Shanghai.
- 19.50 I-minute, le Six Minutes, Météo.
- 20.05 Une nounou d'enfer.
- 20.40 Déchouages info, Jour J.
- 20.50 Une femme piégée. Téléfilm. Laurent Carcelès O.
- 22.30 Femme de rêve. Téléfilm. Michael Cristofer O.
- 0.35 Sex and the City O.
- 1.05 Two.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Fiction 30. Le Repas de poisson, d'Adam Biro.
- 21.00 Mesures, démesures.
- 22.12 Multipistes.
- 22.30 Surpris par la nuit. Johan van der Keuken [1/3].
- 0.05 Du jour au lendemain. Patrick Kéchichian (Les Origines de l'alpinisme).

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 Concert. Donné par le Chœur et l'Orchestre du Théâtre Mariinski de Saint-Petersbourg, dir. Valery Gergiev. Œuvres de Prokofiev, Scriabine, Stravinsky.
- 22.00 Jazz, suivez le thème.

RADIO CLASSIQUE

- 20.40 Les Rendez-vous du soir. Don Quichotte, de Massenet. Orlando Palatino, de Haydn, par l'Orchestre de Chambre de Lausanne, dir. Antal Dorati, Arleen Auger (Angelica), Ely Ameling (Eurilla).
- 23.30 Les Rendez-vous du soir (suite). Musiques pour le mariage de Henri IV et Marie de Médicis. Par l'Ensemble Douce Mémoire, dir. Denis Raison-Dadre.

Le Monde TELEVISION

PARIS PREMIÈRE

- 22.00 Toast. On savait que Jean-Luc Delarue était un homme pressé. Il le confirme avec « Toast », son nouveau magazine proposé un mercredi sur deux (et multidiffusé), lancé fin 2000 sur Paris Première, une chaîne dans laquelle il n'avait pas encore pris pied. L'animateur-producteur joue la carte de la branchitude minimaliste avec des reportages dédiés aux « tendances » et aux innovations les

plus pointues et les plus décalées. Des postes de télévision sont posés à même le sol en évidence, et des caméras, faussement déjantées, filment l'animateur sous toutes les coutures. Réservoir Prod., la société de production de Jean-Luc Delarue, n'hésite pas à envoyer des reporters à New York, Londres ou dans les rues de Paris pour dénicher ce dont on parlera demain. Tous les univers culturels - musique, cinéma, mode, architecture, design, photo, peinture... - sont hâtivement survolés.

ARTE

- 0.20 La Lucarne : Dolce. L'histoire de Miho, veuve d'un ancien kamikaze, recluse sur son île du sud du Japon, est filmée par Alexander Sokurov, l'un des plus grands cinéastes russes vivants, dont Arte a déjà accueilli de nombreuses œuvres. Le raffinement de la forme décuple la force du propos - en l'occurrence, un récit filmique en succession d'estampes, précédé d'un album photo aux accents funèbres. Superbe.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 16.30 Projection Publique. L'interruption volontaire de grossesse. LCP-AN
- 20.45 et 1.00 Le Club. LCI
- 21.00 Des médicaments à quel prix ? Forum
- 22.00 Requins, la fin du massacre ? Forum

MAGAZINES

- 14.10 et 17.10 LCA, la culture aussi. LCI
- 14.35 La Cinquième rencontre... Santé - Science : L'évolution des espèces. La Cinquième
- 17.00 Les Lumières du music-hall. Frank Sinatra. Annie Cordy. Paris Première
- 18.30 L'Invité de PLS. LCI
- 19.30 et 0.30 Rive droite, rive gauche. Paris Première
- 21.00 Envoyé spécial. L'infarctus à quarante ans. Tintin : la traversée du siècle. Les silences de l'Yonne. France 2
- 22.30 Toutes les téléés. Temptation Island. Blind Date. Monica's Postcards. Weddings from Hell. Marie Thérèse. L'amour homosexuel vu par la télé étrangère. Les marionnettes les moins politiquement correctes. Un nouveau cours sur l'orgasme féminin. Un zapping des plus surprenantes émissions d'amour. M 6
- 22.50 Courts particuliers. Jeanne Balibar. Paris Première
- 22.50 Faxculture. Gainsbourg, dix ans déjà. Invités : Gilles Verlant, Pierre Koralnik, Les Dead Brothers. TSR
- 23.10 Comme au cinéma. Erotisme et cinéma. Les hommes aussi. Portrait de Russ Meyer, le Walt Disney de l'érotisme. Métier : chef-opérateur, le maître de la lumière. Invités : Jacques Villeret, Mathilde Seigner, André Dussolier, Richard Berry, Cécile de France. France 2
- 23.45 Le Club. Invitée : Andréa Ferreol. Ciné Classics
- 0.00 E = M 6 spécial. Les prodigieux pouvoirs du corps humain. Les prodiges de la mémoire. Communiquer par la pensée. Sportifs d'exception... Mais qu'ont-ils de plus que nous ? Le corps humain comme vous ne l'avez jamais vu ! M 6

- 18.30 L'Actors Studio. Tim Robbins. Paris Première
- 19.00 Voyages, voyages. Marseille. Arte
- 19.10 Gens de la Lune. Ruwenzori 95. Planète
- 19.15 JFK, dossier ouvert. Histoire
- 20.05 Esprit des peuples premiers. [12/13]. Des fusées et des rennes. Planète
- 20.15 Reportage. Foot de Dieu. Arte
- 20.30 Les Ailes du futur. [2/3]. Géants et superpersonnes civiles. Planète
- 20.46 Thema. Mobbing. Le harcèlement moral au travail. Brimé, éliminé. Le Harcèlement moral ou Comment s'en sortir. Le Salaire de la souffrance. Arte
- 21.05 Un éden au Sahara. TV 5
- 21.15 Partir avec National Geographic. La vie privée d'un aigle. Canal +
- 21.25 Cobayes humains. Planète
- 22.05 Fous D'Animaux. Les yeux de la mer. Disney Channel
- 22.15 L'Art de la direction d'orchestre. [2/2]. Planète
- 22.15 Aventures françaises. A Chamonix. Odyssee
- 22.30 Légendes. Cléopâtre. Téva
- 22.35 Chroniques d'Hollywood. Histoire
- 23.00 Passé sous silence. Un mensonge d'Etat. France 3
- 23.45 Guerre et civilisation. [5/8]. L'ère des révolutions. Histoire
- 0.15 Albanie, la transition. Planète
- 0.35 Ombres chinoises. [3/3]. Histoire

SPORTS EN DIRECT

- 13.00 Ski de fond. Championnats du monde. Relais 4x10 km messieurs. Eurosport
- 15.00 Football. Championnat d'Europe en salle. Pologne - Croatie. Eurosport
- 16.30 Tennis. Tournoi féminin de Dubaï (Emirats arabes unis). Quarts de finale. Eurosport
- 17.30 Football. Championnat d'Europe en salle. Russie - Italie. Eurosport
- 19.00 Football. Coupe de l'UEFA (8<sup>e</sup> de finale) Match retour : Bordeaux - Rayo Vallecano. Canal +
- 19.00 Football. Coupe de l'UEFA (8<sup>e</sup> de finale) Match retour : Parme - PSV Eindhoven. Pathé Sport
- 20.30 Football. Coupe de l'UEFA (8<sup>e</sup> de finale) Match retour : Nantes - FC Porto. Eurosport
- 21.00 Football. Coupe de l'UEFA (8<sup>e</sup> de finale) Match retour : Liverpool - AS Rome. Pathé Sport

DOCUMENTAIRES

- 17.45 Fritz Lang, le cercle du destin. Ciné Classics
- 18.05 Le Monde des animaux. [24/24]. La Fin de l'histoire. La Cinquième

Le Monde TELEVISION

FRANCE 2

- 21.00 Tintin : la traversée du siècle. Ce reportage de Philippe Poirer et Pierre Leherle, consacré à Tintin, est diffusé dans « Envoyé spécial », avec deux autres sujets, l'un, dramatisant, sur « L'infarctus à 40 ans » et l'autre sur l'affaire Emile Louis, intitulé « Les silences de l'Yonne ». Les auteurs tiennent la gageure de faire le tour de la galaxie Tintin et exhument des documents rares

13<sup>ÈME</sup> RUE

- 22.45 L'Invraisemblable vérité. Commencée avec Furie (1936), qui s'élevait contre le lynchage et l'intolérance, la carrière américaine de Fritz Lang se clôt avec L'Invraisemblable Vérité, œuvre épurée, implacable, tournée en 1956, sur les failles du système judiciaire et le mal profond de la nature humaine. Une vertigineuse variation sur la vérité et le mensonge, l'innocence et la culpabilité. En v.o.

MUSIQUE

- 18.00 Le Messie, de Haendel. Par le Brandenburg Consort et le Chœur du King's College de Cam, dir. Stephen Cleobury. Mezzo
- 19.00 Les Solistes de la fondation Beracasa. Avec Viviane Hagner, violon ; Markus Becker. Œuvres de Brahms, Mozart, Saint-Saëns, Bartok, Wieniawski. Muzzik
- 22.25 Récital à l'auditorium du Louvre. Avec Marek Dumicz, violon ; Grzegorz Kotow, violon ; Vladimir Mystitka, alto ; Marcin Sieniawski, violoncelle. Muzzik
- 23.45 Une petite flûte enchantée. Opéra de Mozart. Mise en scène de Louis Erlo. Par l'Atelier lyrique, la Maîtrise et l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. Claire Gubault. Mezzo

TÉLÉFILMS

- 18.15 La Clé des champs. Charles Nemes [4/6]. TV 5
- 18.40 La Fille des nuages. Henri Helman [2/2]. Festival
- 22.10 Le Dernier Été. Claude Goretta. Festival
- 22.15 La Femme abandonnée. Edouard Molinaro. TV 5
- 22.40 Randonnée fatale. David Warry-Smith. O. TF 1
- 22.40 De gré ou de force. Fabrice Cazeneuve. Arte

COURTS MÉTRAGES

- 20.35 Courts au 13. Les Redoutables : Yvette. Frédéric Forestier. O. 13<sup>ème</sup> RUE

SÉRIES

- 17.45 Code Quantum. Cœur de catcheur. O. Série Club
- 18.00 Futurama. L'inspectrice de l'administration centrale. O. Canal +
- 19.25 Hill Street Blues. La vie, la mort, etc... O. TMC
- 19.50 Michael Hayes. Racket à la carte. O. Série Club
- 20.15 Friends. Celui qui s'est fait piquer son sandwich. RTL 9
- 20.40 Buffy contre les vampires. Le chouchou du prof (v.o.). Série Club
- 20.55 Commissariat Bastille. En toute innocence. TF 1
- 23.25 Taxi. Louie and the Blind Girl (v.o.). Série Club
- 23.45 Michael Hayes. Racket à la carte. O. Série Club
- 0.30 Les Craquantes. Joyeux Noël (v.o.). O. Téva

FRANCE 3

- 23.00 Passé sous silence. Après l'excellente biographie télévisée « François Mitterrand, le roman du pouvoir », de Patrick Rotman et Jean Lacouture, diffusée en octobre 2000, France 3 met de nouveau en examen l'ancien président de la République via un document de William Karel. Un mensonge d'Etat raconte comment et pourquoi François Mitterrand a caché son cancer, avant de mettre en scène sa propre mort.

FILMS

- 13.10 Le Plus Sauvage d'entre tous. Martin Ritt (Etats-Unis, 1963, N., 110 min) O. Cinétoile
- 15.00 Vacances romaines. William Wyler (EU, 1953, N., 115 min) O. Cinétoile
- 15.30 Saadia. Albert Lewin (Etats-Unis, 1953, v.o., 90 min). TCM
- 16.45 Mad Max 3, au-delà du dôme du tonnerre. George Miller et George Ogilvie (Australie, 1985, v.o., 105 min) O. Cinéfaz
- 18.25 Les Félics. René Clément (France, 1963, N., 95 min) O. Cinétoile



- 18.40 Les Trois Lumières. Fritz Lang. Avec Lil Dagover, Bernhardt Goetzke (All., muet, 1921, N., v.o., 80 min) O. Ciné Classics
- 18.50 L'Année de tous les dangers. Peter Weir (Australie, 1982, v.o., 115 min) O. TCM
- 18.55 Cul-de-sac. Roman Polanski (GB, 1965, N., 110 min) O. Cinéfaz
- 20.30 La Veuve Couderc. Pierre Granier-Deferre (Fr., 1971, 90 min) O. Ciné Cinémas 2
- 21.00 Boudou sauvé des eaux. Jean Renoir (France, 1932, N., 85 min). Paris Première
- 21.00 Mystery Train. Jim Jarmusch (EU - Jap., 1989, v.o., 110 min) O. Canal Jimmy
- 21.55 Les Neiges du Kilimandjaro. Henry King (Etats-Unis, 1952, v.o., 110 min) O. Ciné Cinémas 1
- 22.25 Le Roman d'un tricheur. Sacha Guitry (France, 1936, N., 80 min) O. Ciné Classics
- 22.30 Le Couteau dans l'eau. Roman Polanski (Pologne, 1962, N., v.o., 100 min) O. Cinéfaz



- 22.45 L'Invraisemblable Vérité. Fritz Lang. Avec Dana Andrews, Joan Fontaine (Etats-Unis, 1956, N., v.o., 85 min). 13<sup>ème</sup> Rue
- 22.50 Dead Man. Jim Jarmusch (EU - All., 1995, N., v.o., 125 min) O. Canal Jimmy
- 0.10 Brazil. Terry Gilliam (Grande-Bretagne, 1984, 140 min) O. Cinéfaz

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1
- 13.55 Les Feux de l'amour.
- 14.50 Madonna, une star en herbe. Téléfilm. Bradford May.
- 16.40 Les Dessous de Palm Beach.
- 17.35 Sunset Beach.
- 18.25 et 1.25 Exklusif.
- 19.00 Etre heureux comme...
- 19.05 Le Bigdil.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.55 Commissariat Bastille. En toute innocence.
- 22.40 Randonnée fatale. Téléfilm. David Warry-Smith O.
- 0.25 Vol de nuit.

FRANCE 2

- 13.55 Flic de mon cœur.
- 14.45 En quête de preuves.
- 15.30 Planque et caméra.
- 15.40 Tiercé.
- 16.00 Cap des Pins.
- 16.25 Un livre.
- 16.30 Des chiffres et des lettres.
- 17.05 Un toit pour trois.
- 17.35 Viper.
- 18.25 Tutti frutti.
- 19.15 Qui est qui ?
- 19.50 Un gars, une fille.
- 20.00 Journal, Météo, Point route.
- 21.00 Envoyé spécial.
- 23.10 Comme au cinéma. 0.55 Journal, Météo. 1.15 Nikita. O.

FRANCE 3

- 13.55 C'est mon choix.
- 15.00 Roswell, le mystère. Téléfilm. Jeremy Paul Kagan.
- 16.30 MNK.
- 17.35 A toi l'actu@.
- 17.50 C'est pas sorcier.
- 18.15 Un livre, un jour.
- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.50 Le 19-20 de l'info, Météo.
- 20.10 Consomag, Tout le sport.
- 20.25 Tous égaux.
- 20.55 Entrez chiens et chats. Film. Michael Lehmann.
- 23.30 Météo, Soir 3.
- 23.00 Passé sous silence. Un mensonge d'Etat.
- 23.55 Texto.
- 0.30 Espace francophone.

CANAL +

- 16.05 L'Appartement. La crise.
- 16.35 Mister Cool. Film. Sammo Hung Kam-Bo O.
- En clair jusqu'à 19.00
- 18.00 Futurama.
- 18.25 Nulle part ailleurs musique.
- 18.45 Football. Coupe de l'UEFA : Bordeaux - Rayo Vallecano.
- 21.15 Partir avec National Geographic. La vie privée d'un aigle.
- 22.10 Le Dernier Harem. Film. Ferzan Ozpetek O.
- 23.55 En direct sur Ed TV. Film. Ron Howard (v.o.). O.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 14.05 Architectures de l'habitat.
- 14.35 La Cinquième rencontre...
- 16.00 Le Temps des souris.
- 16.30 Les Ecrans du savoir. Vive la République ! Georgette Elgey, de gaulle contre Pompidou. Au nom de la loi. Juge d'instruction.
- 17.35 100 % question 2<sup>e</sup> génération.
- 18.05 Le Monde des animaux.
- 18.35 Le Journal de la santé.
- 18.55 Météo.
- 19.00 Voyages, voyages. Marseille.
- 19.45 Météo, Arte info.
- 20.15 Reportage. Foot de Dieu.
- 20.45 Thema. Mobbing, le harcèlement moral au travail. 20.46 Brimé, éliminé. 22.00 Le Harcèlement moral ou Comment s'en sortir. 22.40 De gré ou de force. Téléfilm. Fabrice Cazeneuve. 0.05 Le Salaire de la souffrance.
- 0.40 Les Gladiateurs. Film. Delmer Daves.

M 6

- 13.35 Au secours, maman est invisible ! Film. Fred Olen Ray. O.
- 15.20 Les Routes du paradis. O.
- 17.05 M comme musique.
- 17.30 Mariés, deux enfants. O.
- 18.00 Highlander.
- 19.00 Le Flic de Shanghai.
- 19.50 I minute.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.05 Une nounou d'enfer.
- 20.40 Passé simple.
- 20.50 Les Parasites. Film. Philippe de Chauveron O.
- 22.30 Toutes les téléés. 0.00 E = M 6 spécial.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 19.30 Cas d'école.
- 20.30 Fiction 30. Disparition première, de Nathalie Quintane.</

## Épuration clandestine ?

par Pierre Georges

SIL'ON avait quelque sens de la dérision, on ne résisterait pas à la tentation de citer cette dépêche venue des Caraïbes : un bateau de croisière français, le *Mistral*, s'est échoué mardi sur un banc de sable près des côtes de l'île de Nevis. Le navire n'a pas subi d'avarie. L'équipage n'a pas pris la poudre d'escampette. Et les 1 200 passagers restés à bord n'ont pas demandé l'asile politique. Désensablé, le *Mistral* met le cap sur Antigua.

En somme la croisière s'est amusée. Ce qui fait toute la différence entre un paquebot et un vraquier, trop bien nommé, pour avoir jeté en douce et d'une certaine manière en douceur, en Douce France, 900 hommes, femmes, enfants, vieillards. Bref des familles entières en vrac. Une cargaison kurde, car aussi bien, ces centaines de gens voyageant à fond de cale ne furent pas autrement traités que du bétail ou du fret par les flibustiers payés pour les convoier.

L'*East-Sea*, navire improbable, peint en noir, couleur de nuit sans lune et de voyage sans retour, s'est donc jeté à la côte. Comme d'autres partout en Europe maritime viennent déverser des hommes de tant de pays réduits à la non-condition humaine, à la non-existence administrative du clandestin.

Un bateau est venu, une sorte d'*Exodus* clandestin et fantôme, est venu frapper aux côtes du pays. Sans autre destination que de n'en plus partir et sans autre pavillon que celui des demandeurs d'asile, ayant eux brûlé économiquement leurs vaisseaux. L'*East-Sea* en somme est venu tester les principes humanitaires de la France, pays des droits de l'homme. Comme d'autres bateaux viendraient

tâter de ses défenses côtières.

La comparaison est osée. Et pourtant c'est bien de cela qu'il s'est agi. Mettre la France au pied de ses principes. D'où le débat virulent sur les hésitations du gouvernement, partagé visiblement entre la nécessaire générosité, le non moins nécessaire devoir d'asile et la crainte d'encourager le crime de trafic de clandestins, comme d'autres le vice. Les principes éternels contre une réalité actuelle. Ce qui fait sans cesse hoqueter administrativement le droit d'asile entre deux mécaniques rivales : la pompe qui se fait trop refoulante. Par peur d'être trop aspirante.

Les principes l'ont emporté sur les préoccupations. Tant mieux, en espérant que les saufs-conduits accordés plutôt que de conduire partout, c'est-à-dire nulle part, dans une sorte d'après-moi le compassionnel, offrent à ces familles, réfugiées politiques effectivement, un vrai asile économique et humain.

Mais il reste, au-delà de deux questions. La première tient à l'aventure même de l'*East Sea*, à sa fausse errance trop bien organisée. Quelque chose ne colle pas dans tout cela, qui fait par trop penser à une opération concertée, délibérée, encore plus que criminelle. D'où la deuxième question : et si nous en étions à une opération-vidange des populations kurdes par quelques Etats ? Si ces faux clandestins, qui ont tout vendu, tout soldé de leurs biens et leur patrie étaient les victimes d'une manière d'épuration ethnique par l'exil ? Si tel est le cas, alors n'en doutons pas : pas plus que les autres, la France ne saura accueillir toute la non-patrie kurde du monde.

## Togo : une commission d'enquête internationale conclut à des violations des droits de l'homme

L'ONU et l'OUA l'avaient saisie de la polémique opposant le général Eyadéma à Amnesty International

UNE COMMISSION d'enquête internationale, mise en place pour arbitrer une polémique entre le régime du général-président Gnassingbé Eyadéma et Amnesty International, conclut à « l'existence d'une situation de violations systématiques des droits de l'homme au Togo dans le courant de l'année 1998 ». Toutefois, elle ne peut « ni confirmer ni infirmer, en l'état actuel des éléments en sa possession », l'accusation de l'organisation humanitaire selon laquelle « en juin 1998, pendant la campagne pour l'élection présidentielle et après la proclamation des résultats, des centaines de personnes, dont des militaires, ont été exécutées de manière extrajudiciaire », leurs corps ayant été largués par avion en haute mer puis retrouvés sur des plages au Togo et au Bénin voisin.

Le rapport de la commission conjointe des Nations unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), dont *Le Monde* s'est procuré une copie avant sa publication, exprime le regret de ne pas avoir disposé « de plus de temps et de moyens qui lui auraient permis d'évaluer la plupart des faits faisant l'objet de son enquête ». Créée en juin 2000, la commission, composée de deux Africains et d'un Brésilien qui ont été épaulés par une « équipe d'appui » de neuf membres, s'est rendue pendant cinq semaines « sur le terrain », avant de remettre ses conclusions fin décembre 2000. Son rapport, de trente-sept pages, a été rédigé à partir de « plus de cent témoignages », dont ceux de pêcheurs ayant indiqué « quelques » tombes de cadavres rejetés par la mer. La commission n'a cependant pas procédé à des exhumations « faute de ressources humaines et scientifiques ».

Déclarant ne pouvoir conclure sur le nombre et l'identité des victimes, sur la cause de leur mort, leur éventuel largage par avion et la dérive des cadavres « dans la mer territoriale adjacente aux côtes du Togo et du Bénin », les enquêteurs de l'ONU et de l'OUA recommandent « la désignation d'une autre équipe d'experts » et, notamment, de médecins légistes. Ils font état

de la suite de tortures dans des centres de détention. Malgré l'absence de certitudes factuelles sur les cadavres jetés à la mer, la commission « a la conviction que les exécutions extrajudiciaires perpétrées au Togo devraient être prises en considération ». N'étant pas fondée sur de nouveaux éléments d'investigation, cette « conviction » se nourrit de la condamnation renou-

mer, la FIDH n'en stigmatisait pas moins des « pratiques totalitaires » au Togo, une « semi-démocratie en trompe-l'œil ».

Privé de l'aide de l'Union européenne depuis 1993, en raison de ses atteintes aux libertés fondamentales, le régime du général Eyadéma espérait enfin remonter la pente. Fin janvier, à l'issue de négociations engagées avec l'opposition, il a annoncé l'organisation de législatives anticipées, les 14 et 28 octobre, l'élection du Parlement en mars 1999 ayant été boycottée par les opposants les plus représentatifs. Cette annonce avait été saluée comme une « première étape » par le président de la Commission européenne, Romano Prodi, qui envisageait la reprise de la coopération en fonction des « progrès » qui seraient accomplis par la suite.

Mais le général Eyadéma, actuel président en exercice de l'OUA, se sent « complètement trahi » par la commission d'enquête conjointe ONU-OUA, comme il l'a fait savoir au secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, en marge du récent sommet franco-africain. Réfutant en bloc le rapport qui lui a été communiqué, et dont la publication fait l'objet d'après tractations, le chef de l'Etat togolais n'a pas hésité à produire quatre lettres prétendument adressées par son principal opposant, Gilchrist Olympio, au secrétaire général d'Amnesty, promettant à ce dernier 500 000 dollars pour sa participation à un « complot » en vue de déstabiliser le régime au Togo. Les prétendus conjurés ont, tous deux, vigoureusement dénoncé des « faux » produits pour salir leur réputation.

Stephen Smith

### « Une opération de manipulation », selon Jacques Chirac

En visite au Togo en juillet 1999, deux mois après la publication du rapport controversé d'Amnesty International, Jacques Chirac avait pris fait et cause pour le général Eyadéma. Aux yeux du chef de l'Etat français, le Togo avait eu « raison de porter plainte » contre l'organisation de défense des droits de l'homme. « Il s'agit là, dans une certaine mesure, d'une opération de manipulation, expliquait-il, car il n'y a aucun témoignage, et on peut se demander d'où proviennent les informations [d'Amnesty] et qui en est à l'origine. » Alors chargé par le gouvernement togolais de poursuivre Amnesty en justice, à la tête d'un collectif de six avocats, M<sup>e</sup> Jacques Vergès, se référant au « massacre en Roumanie, déclarait que le rapport de l'organisation intitulé « Togo, Etat de terreur » constituait « une manipulation encore plus grossière que celle de Timisoara ».

d'un « dialogue laborieux entre le gouvernement togolais et la commission », en particulier pour obtenir le retrait, au préalable, d'une plainte pour diffamation déposée contre le secrétaire général d'Amnesty, Pierre Sané, et des garanties écrites pour la protection des témoins. Ils accusent également les autorités togolaises de « manœuvres d'intimidation et de corruption ».

Par ailleurs, pour l'année 1998, ils listent nommément huit personnes « qui auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires », huit autres « portées disparues » et deux personnes qui seraient décé-

velées des atteintes avérées aux droits de l'homme d'un régime en place depuis trente-quatre ans. La commission rejoint ainsi les conclusions d'un rapport de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) qui, ayant enquêté en même temps qu'Amnesty, en novembre-décembre 1998, avait dénoncé la réélection frauduleuse du général Eyadéma cinq mois auparavant, le « climat d'insécurité » au lendemain du scrutin présidentiel, ainsi que l'impunité permettant des « agressions souvent mortelles ». Sans évoquer, même au conditionnel, le largage de « centaines » de victimes en haute

## Nouvelles propositions de Napster pour un règlement de son contentieux avec l'industrie du disque

LE SITE Internet d'échanges de fichiers musicaux Napster a publié un communiqué le 20 février expliquant ses propositions pour régler son contentieux avec l'industrie du disque après sa condamnation, le 12 février par la cour d'appel de San Francisco en Californie, pour violation des droits d'auteur (*Le Monde* du 15 février). Ces propositions, « qui n'ont pas changé substantiellement dans les six derniers mois

et qui ont été présentées aux labels les plus importants », consistent à rémunérer « les compagnies discographiques, les auteurs, les compositeurs et les artistes indépendants ».

Napster, désormais allié avec la major allemande Bertelsmann, qui a enjoint aux autres maisons de disques d'abandonner toute poursuite et d'accepter ce nouveau modèle payant, leur verserait 1 milliard de dollars (7,2 milliards de francs environ) dans les

cinq prochaines années. Les principaux labels recevraient 150 millions de dollars par an répartis entre eux selon le nombre de fichiers copiés par les utilisateurs de Napster. Cinquante millions supplémentaires seraient versés chaque année aux labels indépendants et aux artistes, toujours selon le volume de transferts de fichiers.

Les utilisateurs du site se verraient proposer plusieurs formules d'abonnement : une adhésion de base (*basic membership*) et une adhésion privilégiée (*premium membership*), dont le prix n'a pas encore été fixé. Napster mise pourtant « sur un prix compris entre 2,95 dollars et 4,95 dollars par mois pour l'abonnement de base, limitant le nombre de fichiers copiés. L'abonnement privilégié coûterait entre 5,95 dollars et 9,95 dollars par mois pour un nombre illimité de fichiers copiés ». Ce nouveau service serait mis en place cet été. Seules deux maisons de disques indépendantes, l'allemande Edel Music et l'américaine TVT Records, ont rallié à ce jour le projet Napster-Bertelsmann.

Le 12 février encore, Edgar Bronfman, vice-président de Vivendi Universal, l'un des cinq grands groupes mondiaux d'édition musicale, a estimé qu'« un site en ligne payant de musique, réunissant tous les grands groupes d'édition musicale, serait en place d'ici à la fin 2001 et peut-être même dès l'été ». Edgar Bronfman s'est refusé à donner l'avantage à Napster pour développer un tel système, « après seize mois de violation de nos droits d'auteur ». Mais « les consommateurs ne veulent pas aller à différents endroits pour trouver de la musique, a-t-il ajouté. L'industrie du disque doit s'asseoir et négocier avec Napster et d'autres compagnies pour former un modèle Internet légal », afin que « les modèles illégaux soient tout simplement marginalisés ».

Olivier Schmitt

## Le premier ministre ivoirien Pascal Affi N'Guessan quitte Paris sans assurance d'un soutien financier

LA FRANCE ménage son soutien à la Côte d'Ivoire. « Rien n'a été chiffré », a affirmé, mardi 20 février, le premier ministre ivoirien, Pascal Affi N'Guessan, avant de quitter Paris. Vendredi, à son arrivée en provenance de Bruxelles, où l'Union européenne avait décidé de mettre la Côte d'Ivoire pendant trois mois « sous observation » avant de décider de la reprise de son aide, il s'était prévalu du « soutien conditionnel des autorités françaises ». Le lendemain, il a été reçu à l'Élysée, dans le bureau du secrétaire général de la présidence, où Jacques Chirac s'est entretenu avec lui pendant une demi-heure. En parfaite géométrie de la cohabitation, Hubert Védrine a rejoint le chef du gouvernement ivoirien, mardi, seulement à la fin d'un repas offert par le Quai d'Orsay. Malgré ces prudences affichées « pour inciter les autorités ivoiriennes à plus de souplesse à l'égard de leur opposition », selon l'expression d'un diplomate français, Paris déléguera des experts à une *task force* à Abidjan, qui devra élaborer un échéancier précis pour la normalisation des relations avec les bailleurs de fonds, notamment la Banque mondiale et le FMI. « Dans ce cadre, un crédit relais pour amorcer la pompe est toujours prévu », a confié un responsable français.

Au lendemain de l'arrivée au pouvoir de Laurent Gbagbo, fin octobre, un crédit de 800 millions de francs était prévu. « Ils ont alors attrapé la grosse tête à Abidjan, ils se croyaient tout permis », raconte le même responsable français pour expliquer l'appui désormais plus circonspect de Paris. Le premier ministre ivoirien a dû subir un vrai interrogatoire politique à Bruxelles, avant d'être plutôt froidement reçu à Paris « pour des entretiens essentiellement techniques », selon ses propres dires. Même la visite d'Etat en France du président Gbagbo, dans un premier temps annoncée pour mars, n'est plus certaine. « Il n'y a pas de date,

mais elle interviendra dans les semaines à venir », a affirmé Pascal Affi N'Guessan.

Ce mercredi, à Abidjan, l'ouverture du procès contre les anciens numéros un et trois de la junte militaire au pouvoir jusqu'en octobre dernier, les généraux Lassana Palenfo et Abdoulaye Coulibaly, devait permettre de solder une partie du passif judiciaire accumulé. Accusés d'atteinte à la sûreté de l'Etat, pour leur participation présumée à l'attaque

meurtrière de la résidence du général Robert Gueï, l'ex-chef de la junte, les deux officiers s'affirment cependant dans l'incapacité de se défendre. Faute d'avoir reçu le dossier d'instruction, leurs avocats comptaient demander le renvoi du procès. « Si notre requête n'est pas prise en compte, il y aura jugement et non pas procès », a affirmé l'un d'eux, M<sup>e</sup> Aïssata Tall Sall.

S. Sm.

## Algérie : l'éditeur de « La Sale guerre » assigne « Marianne » et un journaliste en diffamation

FRANÇOIS GÈZE, directeur général des éditions La Découverte, a annoncé, mardi 20 décembre, qu'il assignait en diffamation l'hebdomadaire *Marianne* et le journaliste Mohamed Sifaoui. Installé en France, ce dernier aurait « gravement mis en cause » dans l'interview qu'il a accordée à *Marianne*, le 19 février, à propos de l'ouvrage *La Sale Guerre*. Publié le 8 février, le livre constitue le premier témoignage d'un officier algérien sur la guerre menée contre les islamistes. M. Sifaoui, qui devait se contenter, selon François Gèze, de mettre en forme le récit du militaire algérien, affirmait, dans son interview à l'hebdomadaire de Jean-François Kahn, avoir été manipulé par le directeur de La Découverte. « J'ai remis une version initiale et, à partir de là, on a systématiquement grossi le trait. (...) On a tordu mon texte en occultant certains passages, en en rajoutant d'autres. (...) Je refuse qu'on considère l'armée algérienne comme une sorte de *Wermacht* et que cet amalgame se retrouve sous ma signature », déclare-t-il. (Lire aussi page 4).

■ **MUNICIPALES** : Jacques Mellick, qui conduit une liste à Béthune, ne sera « ni investi ni exclu » par le Parti socialiste, a indiqué, mardi 20 février, Vincent Peillon, à l'issue du bureau national du PS. Alors que le porte-parole du PS avait laissé entendre, la veille, que l'ancien maire de Béthune risquait une exclusion après une suspension, le bureau national, suivant l'avis de François Hollande, qui a relevé qu'il s'agissait d'une situation « atypique », a entériné la position de la fédération du Pas-de-Calais. Celle-ci a refusé, à l'unanimité de son conseil fédéral, l'investiture à Bernard Seux, député PS, et a indiqué que M. Mellick ne l'avait pas sollicitée.

■ **SYNDICATS** : Jean-Luc Cazettes, président de la CGC, affirme, dans un entretien publié par *Les Echos* mercredi 21 février, qu'il se positionne « au centre » de l'échiquier syndical et refuse de « prendre le virage de la CFDT ». « Si la CFDT est moderniste, je veux bien être regard », ajoute-t-il, en confirmant qu'il ne reviendra pas sur le refus de son organisation de signer dans sa totalité l'accord sur les retraites approuvé par le patronat, la CFDT et la CFTC.